
3 3433 08162073 8

1. No subject.

LES LETTRES
DE
PLINE LE JEUNE.

LES LETTRES

DE

PLINE LE JEUNE,

Caius Plinius Caecilius Secundus

TRADUITES

PAR M. DE SACY,

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

NOUVELLE EDITION,

A laquelle on a joint le texte latin en regard.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez la Veuve BARBOU, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, N°. 5.

1808.



PRÉFACE.

Mon dessein, dans cette traduction, n'est pas d'instruire les savants, mais d'amuser ceux qui n'ont pas eu le loisir de le devenir. Comme je n'aspire point à donner des modèles aux uns, je crois pouvoir faire des copies pour les autres. On auroit donc grand tort, si l'on me reprochoit que je n'ai pas rendu toutes les graces de mon original. Je serai trop content, si j'en ai grossièrement ébauché les traits.

Plus j'ai lu Pline le Jeune, plus il m'a paru que trois qualités principales, quoiqu'en différents degrés, le caractérisent. Beaucoup de finesse dans les pensées, assez d'enjouement dans le style, infiniment de noblesse dans les sentiments. Je sais bien que son esprit n'a pas été du goût de tout le monde. L'un de nos auteurs modernes, qui s'est acquis le plus de réputation dans le même genre

d'écrire, trouve que les expressions de Pline sont trop concertées, et que sa manière de penser n'est point assez naturelle. Il se déchaîne contre lui, le met fort au-dessous de Pline le Naturaliste, son oncle, et le traite (ou peu s'en faut) d'écolier.

Seroit-ce un préjugé apporté du collège? Personne n'ignore qu'en un pays où la seule latinité fait le mérite des auteurs, et où l'on étudie bien plus les phrases de Cicéron que ses pensées, Pline doit avoir peu de crédit. L'on ne parloit plus à Rome sous Trajan avec la même pureté que sous Auguste.

Mais parce que les censeurs de Voiture lui ont reproché que son savoir étoit au-dessous du médiocre, faudra-t-il le soupçonner d'avoir jugé Pline, ou sans l'entendre, ou sur le rapport de ceux qui ne lui peuvent pardonner de n'avoir pas vécu dans le beau siècle de la langue latine?

Je suis bien éloigné d'avoir si mauvaise

opinion de Voiture. Il ne seroit pas permis à un homme qui ne connoîtroit point les anciens, ou qui n'auroit pas eu grande familiarité avec eux, d'user de leurs biens comme il en use, souvent mieux qu'ils n'ont fait eux-mêmes. Tant d'heureuses applications, tant d'agrément répandu dans ses ouvrages, me persuadent aisément que, s'il n'avoit pas rapporté du pays des belles-lettres les meilleurs fruits, il y avoit au moins cueilli les plus belles fleurs.

Que l'on fasse attention sur son style vif et coupé, sur le peu de paroles où il enchâsse ses idées, sur cet air riant et badin qu'il donne à tout ce qu'il écrit, sur la délicatesse avec laquelle il pense, on sera bien plutôt tenté de croire qu'il avoit oublié ce qu'il devoit à Pline, ou qu'il vouloit le faire oublier aux autres.

Je l'avouerai pourtant, il se trouve de la différence entr'eux. L'enjouement fait le fonds des Lettres de Voiture, et l'ornement de celles de Pline.

Le premier est plus hardi; le second plus retenu dans ses plaisanteries. Jamais Pline n'eût hasardé la Lettre du Clou à une grande princesse, ni celle des Chevaux de poste à une dame qu'il eût respectée. Celui-là n'écrit que pour rire; celui-ci ne rit que pour égayer ce qu'il écrit. Tous deux réjouissent quand ils badinent; mais l'un ne prend point le sérieux que les lecteurs n'y perdent, l'autre, qu'ils n'y gagnent. Enfin, l'imagination peut trouver plus son compte avec Voiture, le cœur avec Pline.

On ne peut jeter les yeux sur ses Lettres, sans y reconnoître la source de cette sorte de politesse, qui, par des paroles obligeantes, multiplie le bienfait, et donne des graces même au refus. Il a des premiers enrichi le commerce des hommes de cette agréable flatterie qui plaît sans nuire, et qui s'éloigne également de la bassesse des courtisans et de la bonté des philosophes.

Il est surprenant que Montagne l'ac-

cuse de vanité. Si Pline, dans des discours publics, eût continuellement ramené son mérite et ses services; si dans des Traités de philosophie, il eût à tout propos vanté la noblesse de sa race, les équipages de ses aïeux, et le nombre de ses domestiques, l'accusation auroit peut-être ses apparences. Mais il parle de lui dans ses Lettres : pouvoit-il s'en dispenser? L'amitié qui met les amis en société des biens et des maux, ne les oblige-t-elle pas à se rendre compte de leur bonne et de leur mauvaise fortune? leur est-il permis de retrancher de ce compte leurs prospérités, pour n'y faire entrer que leurs disgraces? La même loi qui veut que l'ami malheureux répande une partie de sa douleur dans le sein de son ami, veut aussi, par un juste retour, que l'ami heureux y verse une partie de sa joie.

C'est là proprement l'office des Lettres. Ailleurs, c'est orgueil de parler de soi : dans les Lettres, c'est nécessité. Nous

y sommes le plus souvent historiens de nous-mêmes : mais cette histoire, faite pour demeurer inconnue, ne peut être raisonnablement suspecte d'une ostentation recherchée. Personne n'en fut jamais plus éloigné que Pline. L'avidité de gloire seroit peut-être pardonnable à un philosophe, qui ne connoissoit guère d'autre récompense de la vertu. Cependant on ne peut s'imaginer jusqu'où notre auteur porte sa délicatesse sur ce point. Il découvre dans une de ses Lettres (1) le fond de son ame, à l'occasion d'un discours, où il avoit été obligé de dire du bien de ses aïeux et de lui-même. Il y fait voir tant de timidité, de modestie et de sagesse, que Montagne eût mieux parlé, s'il eût bien lu cette Lettre.

Pour moi, puisqu'il faut que je paie le tribut de préférence que tout traducteur doit à son original (car de quel droit m'en affranchir), je ne feindrai point

(1) Lettre VIII, Liv. I.

de le dire. Peut-être qu'ailleurs on trouvera un génie plus naturel et plus facile; mais nulle autre part, l'on ne rencontrera tant de moeurs.

Si ce n'est pas ce que la plupart des lecteurs cherchent dans des Lettres, c'est du moins ce qu'ils devroient y chercher. Les leçons de morale débitées dans les livres, où les vertus sont traitées par chapitres, et démontrées par règles, ont ordinairement le sort, ou de dégoûter par la sécheresse du dogme, ou de ne toucher que légèrement des esprits qui se tiennent sur leurs gardes.

Les Lettres seules ont le privilège d'insinuer dans le cœur, avant même qu'il s'en aperçoive, les sentiments qu'elles exposent. On s'y familiarise insensiblement avec les vertus que l'on y voit chacune à sa place, chacune appliquée à son usage. Charmés de les retrouver dans l'exercice continuel des plus communs devoirs de la vie civile, nous revenons de l'erreur qui nous les représentoit au-

paravant comme les idées et les chimères des sages, ou comme les irréconciliables ennemies de la nature. Le peu qu'elles paroissent avoir coûté, inspire la hardiesse d'y prétendre et l'espérance d'y parvenir. On ne se contente plus d'admirer ce que l'on croyoit inimitable; on se sent piqué d'une noble émulation d'imiter ce qu'on admire.

Tel est l'effet le plus ordinaire des Lettres de Pline. On ne peut, quand on les lit, ne le pas estimer, ne le pas aimer. On sent un desir secret de lui ressembler. Vous ne voyez par-tout que candeur, que désintéressement, que reconnoissance, que frugalité, que modestie, que fidélité pour ses amis à l'épreuve de la disgrace et de la mort même; enfin, qu'horreur pour le vice, et passion pour la vertu.

J'ai donc cru que l'on ne pouvoit trop mettre entre les mains de tout le monde, ce qui peut être utile à tout le monde. Pline, dans les premiers rangs du bar-

reau, de la magistrature et de la cour, nous montre que l'on peut être habile avocat, et fort poli; grand magistrat, et fort affable; délié courtisan, et fort sincère : en un mot, que tous les défauts appartiennent aux hommes, et non pas à leurs professions. Avec lui, l'on apprend à exercer les plus illustres emplois, et mieux encore à s'en passer. Aux uns, il enseigne à se posséder dans la vie tumultueuse; aux autres, à jouir de la vie privée, à ne point chercher la gloire dans l'approbation des hommes, mais dans le témoignage de la conscience; et pour tout dire, à ne point connoître de mérite sans probité.

Comme je ne veux point de querelle, je ne prétends point m'en faire ici avec ceux qui ne trouvent ni moins d'agrément, ni moins d'utilité dans les Lettres de Cicéron, et qui leur adjugent même la préférence.

Cette question demanderoit plus d'étendue que n'en souffre une Préface.

D'ailleurs, je ne m'oublie pas jusqu'à croire qu'il m'appartienne de décider. Chacun peut donc en juger ce qu'il lui plaira. Mais si ceux pour qui j'ai déclaré avoir entrepris ma traduction, me pressent de leur dire mon avis, il me paroît plus de génie dans les Lettres de Cicéron, plus d'art dans celles de Pline. Le premier se pardonne quelquefois plus de négligence; le second souvent laisse voir trop d'étude. On lit dans Cicéron grand nombre de Lettres, dont il semble que la postérité se seroit bien passée; il en est peu dans Pline dont elle ne puisse profiter. Plus de grands évènements, plus de politique dans les unes, plus de sentiments, plus de morale dans les autres. L'un est peut-être un meilleur modèle de bien écrire, l'autre de bien vivre. Enfin, les Lettres de Cicéron nous apprennent mieux, que toutes les histoires, à connoître les hommes de son siècle, et les ressorts qui les remuoient: les Lettres de Pline, mieux que tous les préceptes,

apprennent aux hommes de tous les siècles à se connoître et à se régler eux-mêmes.

Voilà, selon moi, ce que l'on peut rapporter de plus précieux du commerce de Pline. Voilà l'unique objet de ma traduction. Je puis n'avoir pas attrapé ses tours heureux, ses expressions vives et serrées; j'ai pu ne pas donner assez de jour à tant de réflexions judicieuses qu'il fait sur l'éloquence. Mais je crois avoir exprimé ses sentiments avec assez de fidélité. Que ceux donc qui ne demandent que des sentiments, lisent hardiment cet ouvrage. Que les autres le négligent; ou, s'ils font tant que de le lire, qu'ils me pardonnent de ne les avoir pas satisfaits. J'en dis autant à ceux qui n'aiment rien davantage dans la lecture des anciens, que le nom des poissons qu'ils mangeoient, des mets que l'on servoit sur leur table, des pièces qui composoient leurs appartements, et que le rapport de l'ancienne géographie avec la moderne. Ils

peuvent, s'ils croient cette découverte si importante, avoir recours à ces savants interprètes, pour qui l'antiquité n'a rien d'obscur.

Persuadé que sur ces sortes de questions, l'on pouvoit impunément se tromper, je me suis imaginé que cette recherche ne vaut pas toujours ce qu'elle coûte. Sans trop m'embarrasser dans ces discussions curieuses, je m'en tiens à l'explication qui me paroît la plus commune ou la plus naturelle, bien résolu de ne point défendre mon opinion contre ceux qui pourroient m'en proposer une meilleure.

VIE DE PLINE LE JEUNE.

PLINE le Jeune naquit à Côme, ville d'Italie, dont les citoyens jouissoient des mêmes priviléges que ceux qui étoient nés à Rome. On ne sait pas trop quels emplois avoit exercé C. Cécilius, son père; mais on ne peut douter que son rang et sa fortune ne fussent considérables, puisqu'il avoit épousé la sœur de Pline le Naturaliste, homme très-riche, et qui avoit passé par de grandes charges; qu'il fit élever Pline le Jeune comme on élevoit la plus illustre noblesse romaine de ce temps-là, et qu'il lui laissa de grands biens.

Quoique l'éloquence et la vertu commençassent à être négligées dans un Etat où elles ne conduisoient plus aux honneurs, cependant ce qui restoit de vrais Romains avoit peine à s'en détacher. On ne s'étoit point alors avisé qu'il fût honteux à un homme de condition de trop savoir; une profession ouverte de vice et de débauche n'anoblissoit encore personne. On se souvenoit que le pre-

mier des Césars n'avoit pas été moins savant que brave. Enfin, si le mérite n'avoit pas le crédit d'élever, du moins on n'étoit point parvenu jusqu'à le mépriser. La servitude et la flatterie, qui traînent toujours à leur suite l'ignorance et les plus honteux déréglements, se répandoient déjà; mais arrêtées de temps en temps par quelques héros, comme par de puissantes digues, elles n'inondèrent tout-à-fait l'empire que sous les règnes suivants.

Il ne faut donc pas s'étonner des soins extraordinaires que l'on eut de cultiver l'esprit de Pline, par la connoissance de toute sorte de science, et de former ses mœurs par les leçons de la plus saine philosophie.

Il y apporta des dispositions heureuses, et il y fit bientôt un si grand progrès, qu'à l'âge de quatorze ans, il composa une tragédie grecque.

Dès que le temps de s'appliquer aux études les plus sérieuses fut venu, on le mit entre les mains de Quintilien. C'étoit le premier professeur d'éloquence de son siècle. Son génie n'avoit pas moins de force que de finesse. Son goût étoit exquis, son érudition profonde; mais sur-tout il possédoit souve-

rainement cet heureux talent de communiquer ses idées les plus déliées, par des images et par des expressions, qui étoient également à la portée des différentes personnes à qui il devoit se faire entendre.

Aussi, sans craindre de passer pour vain, ni pour téméraire, il osa bien entreprendre un ouvrage, sur lequel il ne sembloit pas qu'Aristote et Cicéron eussent rien laissé à desirer. Il traça des règles pour l'orateur, qu'il prend soin de former dès le berceau, et le fait avec tant de succès, que son livre est regardé comme l'un des plus précieux trésors que nous tenions de l'antiquité.

Ce fut sous ce grand maître que Pline le Jeune apprit l'art de parler, de persuader et de plaire. Ce fut à ses préceptes qu'il dut ce fameux Panégyrique, que tous les siècles ont regardé comme un chef-d'œuvre.

Il crut pourtant devoir entendre aussi Nicète de Smyrne, le plus célèbre rhéteur qui fût alors à Rome. Ensuite on l'envoya en Syrie, où il servit pendant quelques année à la tête d'une légion. Là, tout le temps que son devoir lui laissoit, il le donnoit aux leçons et aux entretiens d'Euphrate. Ce phi-

losophe, aussi recommandable par l'étendue de ses lumières que par la pureté de ses mœurs, crut dès-lors voir dans Pline, tout ce qu'il fut dans la suite. Il en fit des pronostics si avantageux, qu'ils ne pouvoient manquer d'être suspects de flatterie, si Pline n'eût pris de bonne heure le soin de les justifier. Pline le Naturaliste, son oncle, qui n'avoit point d'enfants, fut charmé de trouver dans son neveu toutes les qualités qu'il auroit pu desirer dans un fils, si le ciel lui en eût donné un au gré de ses desirs. Il l'adopta.

Une faveur si glorieuse n'éblouit point Pline le Jeune. Il en connut tout le prix; mais aussi il en sentit tout le poids. Persuadé que les grands noms déshonorent ceux qui les traînent, s'il n'oublia rien des plus tendres devoirs que la reconnoissance et le respect demandoient de lui pour son bienfaiteur, il ne négligea rien aussi de ce qui lui parut propre à se rendre digne du bienfait. A la vue de cette haute réputation qu'avoit acquise celui dont il prenoit le nom; à la vue de tout ce qu'il avoit fait pour y arriver, de tout ce qu'il faisoit chaque jour pour s'y maintenir,

il ne cessoit de se reprocher sa paresse et sa langueur, au milieu du travail le plus pénible et le plus assidu. Pline le Naturaliste ne sembloit pas seulement être devenu son père; c'étoit son maître, son modèle, son guide. Pline le Jeune le suivoit par-tout; il recueilloit ses moindres discours; il étudioit toutes ses actions.

C'est ainsi qu'à son retour de Syrie, il s'occupoit à Rome dans ses premières années, lorsque son oncle, alors âgé de cinquante-six ans, fût obligé d'aller du côté de Naples, pour y commander la flotte que les Romains avoient à Misène. Pline le Jeune l'y accompagna, et le perdit par la plus tragique de toutes les aventures.

Un nuage extraordinaire que l'on découvroit de Misène, fit juger à Pline le Naturaliste, que le mont Vésuve, plus embrasé qu'à l'ordinaire, causoit aux environs quelque désordre. Il voulut s'en éclaircir de plus près, soit pour y remédier, s'il avoit deviné juste, soit pour satisfaire sa curiosité, si ce n'étoit qu'un jeu de la nature. Il monte sur une frégate; il tire vers le lieu d'où le nuage venoit, et reconnoît bientôt que le plus

affreux débordement de feu dont jamais on eût entendu parler, jetoit par-tout l'épouvante et la consternation. Loin de se retirer, il ne songea qu'à rassurer les autres par son exemple, et à s'instruire plus exactement lui-même par ses propres yeux. Mais dans ce dessein, s'étant trop avancé, la fumée le suffoqua.

Cette horrible désolation ne se fit pas moins sentir à Misène, où Pline le Jeune étoit demeuré; et il n'y montra pas moins de courage. Il n'avoit alors que dix-huit ans. A cet âge, il est aussi naturel d'aimer la vie que de s'alarmer dans le danger. Cependant, au fort du tremblement de terre, il poussa la constance jusqu'à lire tranquillement Tite-Live, comme si, dans une pareille conjoncture, il n'avoit eu rien de plus à craindre que de perdre du temps. Mais ce qui fut encore plus glorieux pour lui, c'est que ni les prières, ni les larmes de sa mère ne le purent obliger de la quitter; et qu'il aima mieux se livrer à toutes les horreurs d'une mort qui paroissoit inévitable, que d'aller chercher un asyle où il ne voyoit pas sa mère en état de le suivre.

Enfin les flammes s'arrêtèrent, les noires vapeurs commencèrent à se dissiper, le seul tremblement de terre continua, mais beaucoup moins violent; et Pline, que le péril avoit obligé de se sauver dans la campagne avec sa mère, rentra dans Misène.

Il y attendoit avec impatience des nouvelles de son oncle. Dès qu'il en eut appris le triste sort, et qu'il eut donné à sa douleur, et à de justes devoirs, tout ce qu'ils lui demandoient, il retourna à Rome.

Cette perte le toucha plus qu'on ne peut dire; mais il n'en fut point accablé. Destitué d'un tel appui, il ne songea plus qu'à s'en faire un, qui ne pût jamais lui manquer. Des inclinations naturellement douces, et un amour excessif pour les lettres, sembloient l'engager à la retraite et au repos; la vertu et la gloire l'emportèrent. Il croyoit que la vie n'est point à nous; que nous la devons à la patrie; que nés dans une société dont nous voulons partager les douceurs et les avantages, nous sommes obligés d'y contribuer comme les autres; que nous ne pouvons sans injustice rejeter sur eux tous les travaux d'où dépendent la sûreté et la tranquillité

publique, et garder pour nous tout le plaisir d'en jouir. Il croyoit honteux de se reposer avant que d'avoir travaillé; il regardoit le repos comme une récompense qu'il falloit avoir méritée, et où la nature défendoit de prétendre avant le temps qu'elle a prescrit.

Plein de ces idées, il se tourna tout entier du côté des affaires publiques, et plaida sa première cause à dix-neuf ans. Il continua depuis avec une approbation aussi universelle que rare, dans une ville où l'on ne manquoit ni de concurrents ni d'envieux.

Comme il avoit naturellement du feu, de l'élévation et de l'agrément dans l'esprit, et que la première règle qu'il tenoit de son excellent maître, c'étoit de suivre son propre génie, et de s'y accommoder, la symétrie exacte, les pensées brillantes, les tours hardis régnèrent par-tout, et peut-être un peu trop dans ses ouvrages. Ce n'est pas qu'il allât à grands frais les chercher loin de son sujet; mais la facilité qu'il avoit à les trouver, lui faisoit croire qu'ils en sortoient, pendant que ceux à qui un génie différent les cachoit, les regardoient comme des ornements affectés, étrangers, et qui coûtent

beaucoup. Aussi la raison n'y perdit jamais rien. Elle en fut plus belle, plus à la mode du siècle où il vivoit, mais non pas moins forte. Il eut plus d'une fois la satisfaction de se voir l'entrée du barreau fermée par la foule des auditeurs qui l'attendoient, quand il devoit parler : il falloit qu'il passât au travers du tribunal des juges pour arriver à sa place. Il parloit quelquefois sept heures, et il en étoit seul fatigué. Comme il ne s'écartoit jamais de son sujet, comme ce qu'il disoit étoit toujours juste et nouveau, qu'il savoit intéresser l'esprit et le cœur tout à la fois, le temps couloit rapidement; la chaleur la plus violente devenoit supportable, et toutes les incommodités inséparables d'un nombreux auditoire s'évanouissoient, tant qu'on avoit le plaisir de l'entendre. Souvent les juges, au milieu de son action, oubliant ce qu'ils devoient à leur caractère, et comme transportés hors d'eux, se levoient de leurs siéges, et mêloient leurs applaudissements à ceux du public. C'est ce qui fait dire à Quintilien (1), le plus grand admirateur que

(1) *Habebunt, qui post nos de oratoribus scribent, magnam eos qui nunc vigent materiam verè laudandi. Sunt enim*

Cicéron ait eu, qu'il voyoit de son temps des orateurs comparables aux anciens, et propres à former de dignes successeurs.

L'éloquence alors vénale ouvroit une voie sûre aux richesses. Plusieurs y allèrent par cette route, avec tant d'ardeur, que pour la modérer, il fallut renouveler les anciens décrets du sénat faits sur ce sujet, et fixer le prix d'un travail qui n'en devroit point avoir.

Ce nouveau décret fut honorable pour Pline. Jamais il n'avoit plaidé que pour l'intérêt public, pour ses amis, ou pour ceux à qui leur mauvaise fortune n'en avoit point laissé; et il s'étoit toujours si religieusement abstenu d'en recevoir les plus légers présents, que ceux qui aimoient à rire, disoient quand le décret parut, les uns, qu'il étoit devin (1), et qu'il avoit prévu le décret; les autres, qu'on avoit voulu arrêter le cours de ses rapines.

Les occasions où il se signala davantage,

summa hodiè quibus illustratur forum ingenia; namque et consummati jam patroni veteribus æmulantur, et eos juvenum ad optima tendentium imitatur ac sequitur industria. Quintil. Lib. Instit. Orat. X.

(1) Allusion à la dignité d'augure, dont il étoit revêtu.

furent contre Bœbius Massa, gouverneur de la Bétique, accusé de concussion, et contre qui le sénat le chargea de plaider, du vivant même de Domitien, dont l'accusé avoit plus d'une fois servi la cruauté; contre Cécilius Classicus, gouverneur de la même province, et contre Marius Priscus, gouverneur d'Afrique. Il plaida contre ce dernier, non-seulement en plein sénat, comme les deux autres, mais même en présence de l'empereur Trajan, et parla cinq heures de suite. Ce prince en fut si charmé, qu'il ne put s'empêcher de le marquer publiquement, par l'inquiétude où il parut qu'un si grand effort n'altérât la santé de Pline. Cette inquiétude alla si loin, qu'il avertit lui-même plusieurs fois un affranchi qui étoit derrière Pline, de lui dire de ménager ses forces, témoignant ainsi combien le discours lui étoit agréable, et l'orateur précieux.

Pline eut même la satisfaction que donne le succès. Ceux qu'il accusa furent condamnés. Mais rien ne lui fit tant d'honneur, que ce qu'il entreprit pour venger Helvidius, son ami. C'étoit le fils de cet illustre Helvidius, le Caton de son siècle, à qui des vertus

austères, et une liberté romaine, coûtèrent la vie sous l'empire de Vespasien. Domitien, fils de cet empereur, et l'un des plus cruels princes qui ait jamais été, ne se trouva guère moins importuné de l'innocence des mœurs d'Helvidius le Jeune, que Vespasien l'avoit été de la haute estime que l'ancien Helvidius s'étoit acquise. Le jeune Helvidius fut donc condamné à la mort sur la dénonciation de Certus, et l'on exila toute sa famille.

Quelques temps après, Domitien fut tué. Nerva, son successeur, rappela tous ceux qui avoient été injustement bannis. Sous ce nouveau prince, que le mérite seul avoit élevé, la haine publique éclata contre les délateurs dont les calomnies avoient rempli de deuil les plus illustres familles. Ils furent vivement poursuivis par les parents de ceux qu'ils avoient fait périr, et livrés à la sévérité des lois.

Certus seul échappoit. Soutenu par de grandes alliances, et par de puissants amis, élevé lui-même à la place de préfet du trésor public, et consul désigné pour l'année suivante, il pouvoit en sûreté braver le ressentiment

timent de la femme d'Helvidius, et de deux autres femmes que des raisons d'alliance engageoient dans la même querelle. Ces femmes, chargées seules d'une si juste vengeance, au retour d'un exil, étoient trop timides pour rien entreprendre, et trop foibles pour rien exécuter.

Mais l'amitié de Pline pour Helvidius, et son horreur pour l'infamie de Certus, y suppléa. Il ne fut point retenu par toutes les considérations qui pouvoient rendre le succès douteux. L'entreprise étoit périlleuse pour un jeune homme, que sa réputation et sa fortune naissante engageoient à ne se point faire d'ennemis. Cependant il ne voulut pas même s'appuyer de la colère commune; il en laissa éteindre le premier feu, et crut que le sacrifice qu'il vouloit faire à la mémoire de son ami, lui seroit beaucoup plus glorieux, s'il n'étoit fait qu'à lui, et par les mains de la seule justice, au milieu du sénat tranquille.

Ce dessein ne fut communiqué à personne, pas même à Corellius, l'un des hommes de son siècle le plus sage, et sans l'avis de qui Pline n'entreprenoit rien d'important. Les seules personnes intéressées furent de la confidence.

Il en arriva ce que Pline avoit prévu. Dès qu'il eut demandé au sénat la permission d'accuser Certus, qu'il ne fit que désigner, il souleva tout le monde. Les partisans de Certus s'écrièrent, et voulurent que la proposition fût rejetée. Les amis de Pline furent effrayés du péril où il s'exposoit. Le consul lui-même parut contraire, et remit à l'entendre, quand son tour d'opiner sur d'autres affaires seroit venu. Pendant que les autres, qui devoient parler avant lui, disoient leur avis, il n'y eut rien que l'on ne mît en usage pour l'obliger à se désister de cette poursuite. Mais tout fut inutile; jusques-là qu'un de ses amis lui ayant remontré que, par cette conduite, il se rendroit redoutable aux empereurs à venir, il eut la fermeté de lui répondre: *Tant mieux, pourvu que ce soit aux méchants empereurs*. Enfin, son tour de parler vint; et il parla avec tant de force et tant de véhémence, que si la clémence du nouvel empereur sauva la peine à Certus, sa justice du moins nota l'indignité de ce scélérat, par l'exclusion du consulat où il avoit été nommé.

On ne peut dire combien cette action aug-

menta l'estime que l'on avoit déjà pour Pline : il n'y eut plus personne à Rome qui ne voulût être ou paroître de ses amis. Les uns aimoient sa fermeté, les autres la craignoient ; tous se sentoient intérieurement forcés de l'admirer. Mais il ne borna pas là les témoignages de son amitié pour Helvidius. Après l'avoir vengé, il s'efforça de l'immortaliser par trois livres, où il n'oublia rien de ce qui pouvoit rendre un ami recommandable, et qu'il intitula : *De la vengeance d'Helvidius.* Son éloquence n'éclata pas seulement à poursuivre le crime, mais aussi à défendre l'innocence. Il plaida pour Julius Bassus, homme qui étoit célèbre par ses disgraces, et qu'au retour du gouvernement de Bithynie, les peuples de cette province avoient accusé. Et il sut si bien mettre en jour l'esprit de la loi, que, malgré la rigueur de ses termes, il le fit absoudre.

Il défendit avec un pareil succès Varenus, successeur de Julius Bassus dans ce gouvernement, et qui depuis avoit été chargé d'une semblable accusation. Toutes ces causes furent plaidées dans le sénat ; mais Pline ne se fit pas moins admirer dans les autres tri-

bunaux, et principalement devant les centumvirs. Quoiqu'il ne nous reste aucun de ces plaidoyers, il est aisé pourtant d'en faire un jugement certain, en le réglant sur le Panégyrique de Trajan. Un auteur célèbre, qui vivoit dans un temps où l'on conservoit encore, et ces plaidoyers, et le souvenir de leur succès, nous en donne en un mot l'idée la plus haute. Il écrit à un de ses amis, que Pline remporta plus de gloire de son plaidoyer pour Accia Variola, qu'il n'avoit fait du Panégyrique de l'empereur Trajan (1); c'est en dire assez pour n'y pouvoir rien ajouter.

Ce fut par ces degrés que bientôt Pline monta jusqu'aux premières charges de l'Etat: il y porta par-tout les vertus qui l'y avoient élevé.

Dès le temps de Domitien, il avoit été préteur. Ce prince farouche, qui regardoit comme une censure délicate l'innocence des mœurs, et comme une révolte déclarée tous les discours qui tendoient à rendre le vice odieux, chassa de Rome et de l'Italie tous les philosophes. Il n'étoit pas sûr de les assister dans

(1) *Sidonius Apollinaris*, *Liv. VI*, *Lett. à Rusticus*.

leur retraite. Pline le devoit faire beaucoup moins qu'un autre. Sa place l'exposoit au grand jour; et ses moindres démarches étoient importantes, sous un empereur qui ne cherchoit que des prétextes pour condamner, et qui souvent s'en passoit. Toute la ville étoit remplie de dénonciateurs. Trois des amis de Pline venoient de périr, Sénécion, Rusticus et Helvidius. Quatre avoient été bannis, Mauricus, Gratilla, Arria, Fannia. Cependant la générosité de Pline pour les philosophes exilés, lui ferme les yeux sur le danger. Il ne se contente pas de les favoriser sous main; il va trouver Artémidore, l'un des plus célèbres d'entr'eux, jusques dans une maison qu'il avoit aux portes de la ville; pendant que de riches et puissants amis veulent ignorer le besoin que ce philosophe avoit de grosses sommes, pour acquitter des dettes honorables, Pline emprunte ces sommes et les lui donne.

Il ne faut pas douter qu'une vertu si peu timide, dans une cour aussi corrompue, ne lui eût été funeste; mais la mort imprévue de Domitien mit en sûreté ce qui restoit de gens de bien à Rome. Pline étoit trop redou-

table aux délateurs pour leur échapper : on trouva une accusation toute prête contre lui, parmi les papiers de Domitien; et Pline n'évita le coup que par celui qui tomba sur ce prince.

Aussi les révolutions étoient si étranges et si fréquentes en ces temps-là, que l'on voyoit subitement l'empire passer des mains les plus pures dans les plus infames. La même vertu qui avoit conduit aux honneurs, poussoit tout-à-coup dans le précipice. Pline l'éprouva plus qu'un autre; et c'est ce qui lui fit dire, *que les belles-lettres l'avoient élevé; que les belles-lettres l'avoient abaissé; et qu'enfin les belles-lettres l'avoient relevé.*

Il ne s'acquitta pas moins dignement des autres charges sous de meilleurs règnes. Il fut tribun du peuple, préfet du trésor public, consul, gouverneur de Bithynie et de Pont, commissaire de la voie Emilienne, et enfin augure, espèce de dignité sacerdotale, qui ne se perdoit qu'avec la vie.

C'étoit depuis long-temps la coutume que le consul, à l'entrée de son consulat, après avoir remercié le prince, proposât au sénat de lui décerner quelque nouvel honneur.

Moins les empereurs de ce temps-là en étoient dignes, plus ils en étoient avides. Pline crut que ces honneurs, tant de fois profanés par la flatterie, étoient au-dessous de Trajan. Persuadé que cet empereur pouvoit confier le soin de sa gloire à ses actions, et que rien n'étoit plus propre à la rehausser, que de faire voir qu'elle se pouvoit passer des titres où les autres avoient mis toute la leur, il ne lui en décerna point. Mais Trajan n'y perdit rien. La harangue où Pline les lui refuse, a duré plus que le marbre et que le bronze où tant d'inscriptions pompeuses avoient été gravées. Elle charme encore aujourd'hui: et en la lisant, on a peine à démêler qui l'on doit admirer le plus, ou du prince qui a pu mériter de tels éloges, ou de l'orateur qui sut les donner.

Après son consulat, il fut fait gouverneur de Bithynie. C'étoit une des plus grandes provinces de l'empire, et composée de deux puissants royaumes, dont l'un avoit été conquis sur Pharnaces, fils de Mithridate, fameux par les guerres qu'il soutint depuis si long-temps contre les Romains; l'autre leur avoit été donné par Attale, fils de Prusias, l'un de ses

rois, et qui se disoit l'affranchi de la république. Pline ne prit pas moins de soin d'embellir les villes de cette province, que d'en soulager les peuples. Il fit élever un magnifique théâtre à Nicée, des aqueducs à Nicomédie, et à Sinope, colonie Romaine. Il bâtit des bains publics à Pruse; et joignit, par un grand canal, le lac de Nicomédie à la mer.

Mais pendant qu'il s'appliquoit tant aux embellissements extérieurs, il ne négligeoit pas le dedans. Il liquida les dettes des villes; il en modéra les dépenses par de sages règlements, et mit un si bon ordre à la police, que rien ne manquoit à la sûreté et à la commodité publique. Il maintint les juges dans le devoir par ses exemples, et les peuples dans la tranquillité par ses jugements. Il ne songea point à s'en attirer le respect par le faste de ses équipages, par la difficulté de son accès, par son dédain à écouter, par sa dureté à répondre; mais une simplicité majestueuse, un accès toujours libre, toujours ouvert, une affabilité qui consoloit des refus nécessaires, une modération qui ne se démentit jamais, lui concilièrent tous les cœurs. Enfin, il prit pour lui les conseils que, dans une de ses

lettres, il donne à son ami Maxime, envoyé pour gouverner l'Achaïe, et pour en réformer les désordres.

Si quelquefois une affaire, plus difficile ou plus importante, sembloit demander les lumières et la décision du souverain, il la lui renvoyoit. Mais alors, en homme qui cherchoit sincèrement la justice, et non pas la confirmation de son avis, il ne se contentoit pas d'en faire un simple rapport. Dans la défiance où il étoit que, malgré sa droiture, ce rapport ne tînt toujours de la première impression qu'il avoit prise, et ne tendît à la communiquer, il envoyoit les mémoires même des parties, et leurs titres; afin que le prince, libre de toute prévention étrangère, et pleinement instruit, pût juger comme s'il les avoit entendues.

Revenu à Rome, il reprit les affaires et ses emplois. Juge, quand les lois l'y engageoient; avocat, quand l'intérêt public, le besoin de ses amis, ou l'honneur le demandoient: souvent appelé au conseil du prince, assidu au sénat, il remplit toujours fidèlement toute la mesure des devoirs que la patrie a droit d'exiger d'un bon citoyen.

Tant de vertus lui acquirent la bienveillance de Trajan. Il étoit sûr d'en obtenir toutes les graces qu'il lui demandoit, et il n'en demanda que pour les autres. Un homme qui ne connoissoit rien de plus précieux que de faire du bien, n'étoit point gêné par cette basse politique de la plupart des courtisans, qui craignent d'user leur crédit, dès qu'il le faut employer pour autrui. Jamais plus éloquent, jamais plus vif que dans ces occasions; s'il falloit solliciter un gouvernement, une charge, une grace pour quelqu'un de ses amis, on eût dit que du succès de la sollicitation dépendoit toute sa fortune. Les seules faveurs qu'il se réserva de demander pour lui, ce fut de pouvoir offrir lui-même, en qualité d'augure, des sacrifices pour un prince qu'il aimoit sincèrement, et de jouir du droit de ceux qui ont trois enfants, après deux mariages qui ne lui en avoient point donné.

On ne sait rien de sa première femme, si ce n'est qu'elle venoit de mourir, lorsqu'il entreprit de venger la mémoire d'Helvidius.

Sa seconde femme s'appeloit Calphurnie. Comme elle étoit fort jeune quand il l'épousa,

et qu'elle avoit beaucoup d'esprit, il n'eut pas de peine à lui inspirer le goût des belles-lettres. Elle en fit toute sa passion; mais elle la concilia toujours si bien avec l'attachement qu'elle avoit pour son mari, que l'on ne pouvoit dire, si elle aimoit Pline pour les belles-lettres, ou les belles-lettres pour Pline.

S'il plaidoit quelque cause importante, et que gênée par la bienséance, elle ne pût l'entendre, elle chargeoit toujours plusieurs personnes de venir lui apprendre les premières nouvelles du succès; et l'agitation où la mettoit cette attente, ne cessoit que par leur retour. S'il lisoit quelque harangue, ou quelqu'autre pièce dans une assemblée d'amis, elle ne manquoit jamais de se ménager quelque place, d'où elle pût, derrière un rideau, ou voilée, recueillir elle-même les applaudissements qu'il s'attiroit. Elle tenoit continuellement en ses mains les ouvrages qu'il avoit composés; et sans le secours d'autre maître que de son amour, elle composoit sur sa lyre des airs pour les vers qu'il avoit faits.

Une femme de ce caractère méritoit bien d'être aimée. Elle le fut; mais avec des sentiments si tendres, que lorsqu'on les retrouve

dans les lettres que Pline lui écrivoit, on n'y sent guère moins le mérite et les charmes de celle qui fait penser de la sorte, que l'esprit et la douceur de celui qui sait si délicatement s'exprimer.

Il ne manquoit à ce mariage, pour le rendre parfaitement heureux, que des enfants. Pline se croyoit à la veille de jouir d'un bien qu'il desiroit si fort, lorsque sa femme se blessa. Il se consola par les espérances qu'il fondoit sur cet accident même. Les suites en furent pourtant plus tristes qu'il ne l'avoit appréhendé. Elle guérit à la vérité, et vécut assez long-temps; mais elle ne lui laissa point de postérité.

Il eut pour amis tout ce qu'il y avoit de grands hommes dans son siècle. Entre ceux que leurs rares vertus distinguoient, Virginius Rufus, qui refusa l'empire; Corellius, que l'on regardoit comme un prodige de sagesse et de probité; Helvidius, dont nous avons déjà parlé; Rusticus Arulenus et Sénécion, que Domitien fit mourir. Entre ceux que les belles-lettres ont rendus illustres, Quintilien, qui avoit été son maître; Corneille Tacite et Suétone, célèbres, l'un par

ses annales, l'autre par ses vies des empereurs; Frontinus, Ariston, Neratius, fameux jurisconsultes; Silius Italicus et Martial, poètes.

Son amitié fut aussi douce que solide. Il n'avoit rien qui ne fût à ses amis. Biens, crédit, talents, tout leur étoit prodigué, souvent sans qu'ils eussent la peine de le demander, quelquefois sans qu'ils le sussent. On eût dit qu'au milieu des affaires qui l'assiégeoient, et des études où il se plongeoit, il n'avoit d'attention qu'aux avantages de ceux qu'il aimoit. Toujours éclairé sur leurs bonnes qualités qu'il vantoit sans cesse, il ne sentoit point leurs défauts; et s'il les voyoit, ce n'étoit que pour les trouver infiniment moindres que les siens. Ce n'est pas qu'il ait jamais trahi ses sentiments, ou qu'il ait négligé de remettre dans la voie ceux qui s'égaroient; mais, sincère sans chagrin quand il falloit reprendre, il étoit complaisant sans mollesse quand il falloit supporter. Il distinguoit un foible d'un vice, une saillie d'humeur d'une expression du cœur; et n'exigeoit point des autres qu'ils missent dans le commerce une perfection qu'il croyoit ne pou-

voir y porter. Comme il ne s'attachoit qu'au mérite, il n'aimoit pas les personnes selon le degré de leur noblesse et de leur élévation. Si en public il suivoit sur cela les bienséances, en particulier son inclination et leurs vertus régloient seules les rangs. Enfin, la mort et l'adversité, qu'on voit rompre ordinairement tous les nœuds qui lient les hommes, serroient plus étroitement ceux de son amitié. Elle se tournoit en religion, dès que ses amis étoient morts, ou malheureux. Aussi personne n'eut jamais plus de respect pour la volonté des morts : elle étoit pour lui une loi supérieure à toutes les autres. S'il s'y trouvoit de l'obscurité, c'étoit toujours contre lui, et de la manière qui convenoit le plus à leurs desseins et à leur réputation, qu'elle étoit expliquée. Si les formes la condamnoient, sa fidélité les faisoit taire et la confirmoit.

Il n'y eut pas jusqu'à ses affranchis, et à ses esclaves, qui n'éprouvassent sa douceur et sa modération. Loin des sentiments de la plupart des maîtres, qui regardent leurs domestiques avec plus de mépris que s'ils étoient, non pas d'une condition, mais d'une

espèce différente de la leur, il ne voyoit en eux que des hommes d'autant plus dignes de bonté, qu'ils étoient plus malheureux. Il vivoit au milieu d'eux, avec la noble familiarité d'un père qui se communique à ses enfants, et qui cherche bien moins à s'en faire craindre, qu'à s'en faire aimer. Il croyoit que le nom de père de famille, que les lois donnent aux maîtres, l'avertissoit sans cesse de ses devoirs, et que ces devoirs devoient s'étendre également sur tous ceux qui composoient la famille. Toujours prêt à les excuser, s'ils avoient manqué; toujours prêt à leur pardonner, dès qu'ils se repentoient, il ne croyoit point que parce que les domestiques sont plus mal élevés et plus foibles, les maîtres eussent droit d'en attendre plus de lumière et de sagesse qu'ils n'en ont eux-mêmes. Leurs maux le touchoient; tous leurs besoins le trouvoient attentif; leur perte l'affligeoit. Enfin, il traitoit à table ses affranchis comme il se traitoit lui-même; et pour s'excuser à ceux qui lui en faisoient la guerre, il disoit avec son enjouement ordinaire, *que ses affranchis ne buvoient pas du même vin que lui; mais qu'il buvoit du même vin que ses affranchis.*

Dans une fortune médiocre pour un homme de sa condition, il trouva le secret d'être excessivement libéral, non pas en prenant sur les uns ce qu'il donnoit aux autres, mais en prenant sur lui tout ce que la modestie et la frugalité lui conseilloient de se refuser. Ainsi voyant Calvine, qu'il avoit en partie dotée de son bien, sur le point de renoncer à la succession de Calvinus, son père, dans la crainte que les biens qu'il laissoit ne fussent pas suffisants pour payer les sommes dues à Pline, il lui écrivit de ne pas faire cet affront à la mémoire de son ami; et pour la déterminer, lui envoya une quittance générale.

Dans une autre occasion, il donna trois cent mille sesterces à Romanus, pour le mettre en état d'entrer dans l'ordre des chevaliers Romains, sans lui demander autre chose, sinon d'user de cette dignité en homme qui se souvenoit qu'il ne la pouvoit déshonorer sans déshonorer Pline lui-même. Il acheta une ferme cent mille sesterces pour y établir sa nourrice. Il fit présent de cinquante mille sesterces à la fille de Quintilien, lorsqu'elle se maria; et la lettre polie dont il

accompagna son présent, pour ménager la peine que cela pouvoit faire à un homme de ce caractère, valut infiniment mieux que le don même.

Mais où sa générosité éclata davantage, ce fut dans un marché qu'il fit avec Corellia. C'étoit la sœur de Corellius Rufus, qui, après avoir été pendant sa vie l'oracle de Pline, étoit encore après sa mort l'objet de sa vénération. Elle eut envie d'avoir quelques terres aux environs de Côme. Pline lui offrit à choisir entre plusieurs qu'il y avoit, à l'exception de ce qu'il tenoit de son père ou de sa mère. Dans cette conjoncture, il recueillit une succession dont les principales terres étoient en ce pays-là : il mande à son affranchi de les vendre à Corellia pour le prix qu'elle voudroit. Elle s'informe de leur valeur ; on lui dit qu'elles valent sept cent mille sesterces ; elle les offre à l'affranchi : il lui en passe la vente, et reçoit l'argent. Peu de temps après, Corellia mieux instruite du juste prix de ce qu'elle avoit acheté de Pline, apprend que ces terres valent neuf cent mille sesterces. Elle le presse avec les dernières instances de recevoir un supplément de cette

somme qu'elle lui envoie; mais Pline le refuse, et lui écrit qu'il la supplie de ne pas considérer seulement ce qui est digne d'elle, mais aussi ce qui est digne de lui; et de souffrir que l'extrême soumission qu'il a toujours eue pour ses moindres ordres, se démente en cette occasion, par la même raison qui lui sert de principe dans toutes les autres.

Les particuliers ne furent pas les seuls qui se ressentirent de sa libéralité; le public y eut sa part. Il fit établir des écoles à Côme, sa patrie, et contribua du tiers à fonder les appointements des maîtres; mais avec tant de désintéressement, qu'il en laissa le choix au suffrage des parents. Il ne borna pas là son bienfait: il y fonda une bibliothèque, avec des pensions annuelles, pour un certain nombre de jeunes gens de famille, à qui leur mauvaise fortune avoit refusé les secours nécessaires pour étudier. Mais sur-tout il eut grand soin de marquer sa reconnoissance aux Dieux, qu'il regardoit comme les auteurs de tous les biens dont il jouissoit. Il leur éleva des autels, et leur bâtit un temple dans une de ses terres (1).

(1) Près de Tifernum Tiburinum.

Ce respect pour les Dieux de ses pères ne le rendit ni cruel ni injuste envers les chrétiens. Né dans le sein du paganisme, il les regardoit comme des malheureux, séduits par les charmes d'une fausse et vaine superstition, et les plaignoit. Pendant que ses plus chers amis, Corneille Tacite et Suétone, en parloient comme d'une secte impie et détestable, comme d'une peste publique, et qu'ils les traitoient ainsi dans leurs histoires ; pendant que l'esprit de la cour où il vivoit, *étoit* de les poursuivre et de les exterminer par-tout, la droiture de son cœur corrigea les égarements de son esprit. Il osa bien, non-seulement apporter dans l'instruction de leurs procès tous les adoucissements que la sévérité des lois lui permirent d'imaginer ; mais il alla même jusqu'à écrire à Trajan en leur faveur, et à rendre témoignage à leur innocence ; non qu'il reconnût la sainteté du culte qu'ils professoient, mais il rendoit justice à la pureté de leurs mœurs.

C'en fut assez pour modérer le feu de la persécution, sous un empereur qui, tout païen qu'il étoit, avoit des principes d'équité naturelle. Il ordonna que l'on ne recherchât

point les chrétiens, et que l'on se contentât de les punir lorsqu'ils seroient dénoncés, et qu'ils persévéreroient.

Ceux qui ne peuvent s'empêcher de canoniser la vertu par-tout où ils la trouvent, auroient cru commettre un crime, s'ils eussent laissé échapper une si belle occasion de faire de Pline un chrétien, et même un martyr, en le confondant avec un Secundus qu'ils trouvent dans la légende. Mais ceux dont le zèle se règle selon la lumière, assurent qu'il ne fut ni l'un ni l'autre, et qu'un évènement de cette importance n'eût jamais échappé à la vigilance et à l'attention des auteurs chrétiens de ce siècle-là et des suivants. Non-seulement ces auteurs n'en font aucune mention, mais ils parlent d'une manière qui ne permet pas seulement de le soupçonner.

Aussi ne peut-on douter que la gloire ne fût l'ame des vertus de Pline. Pour elle, les plus durs travaux lui paroissoient pleins de charmes; par elle, le sommeil lui devenoit comme inutile. Veilles, repos, divertissements, études, il y rapportoit tout; il y excitoit sans cesse ses amis; il reprochoit

aux gens de son siècle, que depuis que l'on s'abstenoit des actions louables, on méprisoit la louange. Il avoit pour maxime, que la seule ambition convenable à un honnête homme, c'étoit ou de faire des choses dignes d'être écrites, ou d'écrire des choses dignes d'être lues. Il ne dissimuloit point que l'approbation des bons juges du mérite le touchoit; il ne cachoit point la passion qu'il avoit de plaire à la postérité; il lui faisoit publiquement sa cour dans ses écrits : il avouoit qu'il seroit bien aise d'obtenir une place dans l'histoire. En un mot, il alloit à visage découvert à l'immortalité.

Cet amour de la réputation l'a fait accuser de vanité. Si c'est avec raison, chacun en jugera. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne courut à la gloire que sur les pas de la vertu. S'il chercha le plus grand jour, il n'y porta qu'une conscience pure et nette : s'il brigua les louanges, il prit soin de les mériter.

On lui reproche de parler souvent de lui; mais on ne peut au moins lui reprocher de ne parler que de lui. Loin d'avoir fondé sa réputation sur le mépris des autres, jamais

homme ne prit plus de plaisir à vanter le mérite d'autrui ; il en saisissoit les moindres occasions, et il le publioit avec une abondance de paroles, que l'esprit ne fournit point, et qui ne peut couler que du cœur. Il ne mit pas la délicatesse du goût à ne trouver rien de bon. Sa colère s'allumoit, quand il rencontroit des gens de ce caractère, à la lecture des pièces où il étoit invité. Comme l'admiration lui paroissoit un bien commun, et dont le fonds étoit inépuisable, il ne croyoit pas que l'on prît rien du sien, quand on distribuoit aux autres la part qui leur en étoit due ; et ils avoient toujours sujet d'être contents du partage qu'il leur en faisoit. Sans craindre d'être devancé, il animoit généreusement ceux qui couroient la même carrière. Personne ne soutenoit plus que lui les jeunes avocats de son temps dans l'exercice de leur ministère ; personne n'encourageoit davantage les auteurs, et ne revoyoit leurs écrits avec une envie plus sincère de les porter à la dernière perfection. En un mot, amoureux de la gloire, jamais il n'en fut jaloux ; et il traita ses rivaux en frères, et non pas en ennemis.

Son inclination et son attachement à l'étude passent ce qu'on pourroit en dire. Il y employoit tout ce qui lui restoit de temps, après que les devoirs publics étoient remplis. Dès que les affaires le permettoient, il fuyoit à la campagne, non pour se délasser, mais pour composer, pour étudier plus librement et sans interruption. Là, comme il étoit maître de lui, rien n'étoit plus rangé, plus ordonné que sa vie. Il ne s'occupoit que du soin de la prolonger, soit par le bon usage qu'il en faisoit, soit en travaillant à des ouvrages qui pussent le faire vivre d'une manière plus noble et plus glorieuse dans les siècles à venir. S'il se promenoit, c'étoit avec un livre, ou avec des personnes dont les conversations valoient des livres. S'il étoit à table, on lisoit pendant le repas, ou bien l'on récitoit des vers. Le temps même de la chasse n'étoit pas exempt de méditations et de réflexions solides. Enfin, toutes ses heures étoient remplies, tous ses moments mis à profit.

Il vantoit fort le plaisir de ne rien faire; et jamais homme ne le goûta moins. Le changement de travail étoit son unique

repos. Tantôt il composoit des plaidoyers et des harangues ; tantôt il écrivoit quelque morceau d'histoire : quelquefois il traduisoit ; souvent il s'amusoit à faire des vers. Il aimoit à lire devant des gens de lettres assemblés ce qu'il avoit composé, moins pour y recevoir des applaudissements, que pour en rendre ses ouvrages dignes.

Quoiqu'il en ait fait un très-grand nombre, il ne nous reste que ses Lettres et son Panégyrique de l'empereur Trajan. On ne peut trop regretter ceux que l'on n'a plus, si l'on en juge par ceux que l'on a.

On ne connoît ni le temps, ni les particularités de la mort de Pline. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que les hommes de ce caractère vivent toujours trop peu ; et que ce qu'on sait de sa vie, suffit à quiconque ne cherche sincèrement qu'à bien régler la sienne.

LES

LES LETTRES
DE
PLINE LE JEUNE.

C. PLINII CÆCILII SECUNDI
EPISTOLÆ.
LIBER PRIMUS.

EPISTOLA PRIMA.

PLINIUS SEPTITIO CLARO SUO S.

FREQUENTER hortatus es ut epistolas, si quas paulò accuratiùs scripsissem, colligerem publicaremque. Collegi, non servato temporis ordine (neque enim historiam componebam) sed ut quæque in manus venerat. Superest ut nec te consilii, nec me pœniteat obsequii. Ita enim fiet ut eas, quæ adhuc neglectæ jacent, requiram; et si quas addidero, non supprimam. Vale.

EPISTOLA II.

PLINIUS ARRIANO SUO S.

QUIA tardiorem adventum tuum prospicio, librum quem prioribus epistolis promiseram exhibeo. Hunc rogo ex consuetudine tua et legas et emendes; eò magis, quòd

LES LETTRES DE PLINE LE JEUNE.

LIVRE PREMIER.

LETTRE PREMIÈRE.

PLINE A SEPTITIUS CLARUS.

Vous m'avez souvent pressé de rassembler, et de donner au public, les lettres que je pouvois avoir écrites avec un peu d'application. Je vous en présente un recueil. Je ne me suis point arrêté aux dates; car je ne prétends pas faire une histoire; mais je les ai placées dans le même ordre qu'elles se sont trouvées sous ma main. Je souhaite que nous ne nous repentions, ni vous de votre conseil, ni moi de ma déférence : j'en serai plus attentif, et à rechercher celles qui m'ont échappé, et à conserver celles qu'à l'avenir j'aurai occasion d'écrire. Adieu.

LETTRE II.

PLINE A ARRIEN.

Comme je prévois que vous ne reviendrez pas sitôt, je vous envoie l'ouvrage que mes dernières lettres vous avoient annoncé. Lisez-le, je vous en supplie; et sur-tout n'épargnez pas la rature, selon votre louable coutume. J'en ai d'autant plus de besoin, que je me

nihil antè peræque eodem ζήλῳ (1) scripsisse videor. Tentavi enim imitari Demosthenem semper tuum, Calvum nuper meum, figuris duntaxat orationis; nam vim tantorum virorum *pauci, quos æquus amavit*, assequi possunt. Nec materia ipsa huic (vereor ne improbè dicam) æmulationi repugnavit. Erat enim propè tota in contentione dicendi; quod me longæ desidiæ indormientem excitavit, si modò is sum ego qui excitari possim. Non tamen omnino Marci nostri ληκύθους (2) fugimus, quoties paululùm itinere decedere non intempestivis amœnitatibus admonebamur. Acres enim esse, non tristes, volebamus. Nec est quod putes me sub hac exceptione veniam postulare. Immò, quò magis intendam limam tuam, confitebor et ipsum me et contubernales ab editione non abhorrere, si modò tu fortasse errori nostro album calculum adjeceris. Est enim planè aliquid edendum, atque utinam hoc potissimum, quod paratum est! (audis desidiæ votum) edendum autem ex pluribus causis; maximè quòd libelli quos emisimus, dicuntur in manibus esse, quamvis jam gratiam novitatis exsuerint; nisi tamen auribus nostris bibliopolæ blandiuntur. Sed

suis imaginé n'avoir encore rien écrit avec tant d'envie d'atteindre aux grands modèles. Car j'ai eu dessein d'imiter tout à la fois Démosthènes, dont vous avez toujours fait vos délices, et Calvus, dont je fais depuis peu les miennes. Quand je dis imiter, je parle des figures du discours. Je sais qu'il n'appartient qu'aux favoris des Dieux de parvenir à ce degré de force, qui se fait admirer dans ces hommes incomparables. Mais (je crains bien de passer ici pour fanfaron) mon sujet favorisoit mon dessein. Il étoit par-tout susceptible de véhémence et de mouvements. Il n'en falloit pas moins, pour réveiller une paresse tournée en habitude; si tant est que telle paresse puisse être réveillée. Je ne me suis pas cependant si fort entêté de l'austérité de mes modèles, que je ne me sois quelquefois amusé à cueillir des fleurs à la façon de Cicéron, quand j'en ai vu qui ne m'éloignoient pas trop de mon chemin. Je souhaitois d'avoir de la force; mais je ne voulois pas manquer de grace. Vous croyez que par-là je demande quartier à votre critique : au contraire, pour vous faire voir que je ne cherche qu'à l'irriter davantage, sachez que nos amis et moi, nous nous sommes à tel point infatués de cet ouvrage, que nous ferons la folie de le publier, pour peu que vous l'approuviez. Il faut bien mettre au jour quelque chose; et si cela est, donnons la préférence à ce qui est tout fait. Vous reconnoissez là votre paresseux. Mais pourquoi se faire auteur, dites-vous? Par plus d'une raison. La plus importante, c'est que nos libraires nous jurent, que ceux de mes ouvrages qui ont paru sont encore recherchés, quoiqu'ils aient perdu la grace de la nouveauté. Peut-être

(1) J'ai préféré ici la leçon qui dit ζήλῳ, à celle qui porte *stilo*, comme plus liée à ce qui suit.

(2) Arculas pigmentarias.

sanè blandiantur, dum per hoc mendacium nobis studia nostra commendent. Vale.

EPISTOLA III.

PLINIUS CANINIO SUO S.

Quid agit Comum, tuæ meæque deliciæ? quid suburbanum amœnissimum? quid illa porticus verna semper? quid πλατανὼν (1) opacissimus? quid Euripus viridis et gemmeus? quid subjectus et serviens lacus? quid illa mollis, et tamen solida gestatio? quid balineum illud, quod plurimus sol implet et circumit? quid triclinia illa popularia? quid illa paucorum? quid cubicula diurna nocturnaque? Possidentne te, et per vices partiuntur? an, ut solebas, intentione rei familiaris obeundæ, crebris excursionibus avocaris? Si te possident, felix beatusque es: sin minùs, unus ex multis. Quin tu (tempus est enim) humiles et sordidas curas aliis mandas; et ipse te in alto isto pinguique secessu studiis adseris? hoc sit negotium tuum, hoc otium; hic labor, hæc quies: in his vigiliæ, in his etiam somnus reponatur.

(1) Locus platanis consitus.

les libraires nous en font-ils accroire ; mais puissent-ils toujours nous tromper, si leurs flatteries nous donnent plus de goût pour nos études. Adieu.

LETTRE III.

PLINE A CANINIUS.

Que fait-on à Côme, cette ville délicieuse, que nous aimons tant l'un et l'autre? Cette belle maison que vous avez dans le faubourg, est-elle toujours aussi riante? Cette galerie où l'on trouve toujours le printemps, n'a-t-elle rien perdu de ses charmes? Vos planes conservent-ils la fraîcheur de leur ombrage? Le canal qui se plie et replie en tant de façons différentes, a-t-il toujours sa bordure aussi verte, et ses eaux aussi pures? Ne m'apprendrez-vous rien de ce vaste bassin, qui semble fait exprès pour les recevoir? Quelles nouvelles de cette longue allée, dont le terrain est ferme sans être rude? de ce bain délicieux où le grand soleil donne à toutes les heures du jour? En quel état sont ces salles où vous tenez table ouverte, et celles qui ne sont destinées qu'à vos amis particuliers? Nos appartements de jour et de nuit, ces lieux charmants vous possèdent-ils tour-à-tour? Ou le soin de faire valoir vos revenus, vous met-il à l'ordinaire dans un mouvement continuel? Vous êtes le plus heureux des hommes, si vous jouissez de tant de biens; mais vous n'êtes qu'un homme vulgaire, si vous n'en jouissez pas. Que ne renvoyez-vous ces basses occupations à des gens qui en soient plus dignes que vous, et qu'attendez-vous pour vous donner tout entier à l'étude des belles-lettres, dans ce paisible séjour? C'est la seule occupation, c'est la seule oisiveté honnête pour vous. Rapportez là votre

Effinge aliquid et excude, quod sit perpetuò tuum. Nam reliqua rerum tuarum post te alium atque alium dominum sortientur: hoc numquam tuum desinet esse, si semel cœperit. Scio quem animum, quod horter ingenium: tu modo enitere ut tibi ipse sis tanti, quanti videberis aliis, si tibi fueris. Vale.

EPISTOLA IV.

PLINIUS POMPEIÆ S.

Quantum copiarum in Ocriculano, in Narniensi, in Carsulano, in Perusino tuo, in Narniensi verò etiam balineum, ex epistolis meis (nam jam tuis opus non est) una illa brevis et vetus sufficit. Non me herculè tam mea sunt quæ mea sunt, quàm quæ tua. Hoc tamen differunt, quòd sollicitiùs et intentiùs tui me, quàm mei excipiunt. Idem fortasse eveniet etiam tibi, si quando in nostra deverteris: quod velim facias; primum ut perinde nostris rebus, ac nos tuis, perfruaris: deinde, ut mei expergiscantur aliquando, qui me securè ac propè negligenter exspectant. Nam mitium dominorum apud servos ipsâ consuetudine metus exolescit:

travail, votre repos, vos veilles, votre sommeil même. Travaillez à vous assurer une sorte de bien, que le temps ne puisse vous ôter. Tous les autres, dans la suite des siècles, changeront mille et mille fois de maître; mais les ouvrages de votre esprit ne cesseront jamais d'être à vous. Je sais à qui je parle. Je connois la grandeur de votre courage, l'étendue de votre génie. Tâchez seulement d'avoir meilleure opinion de vous; faites-vous justice, et les autres vous la feront. Adieu.

LETTRE IV.

PLINE A POMPÉIA.

Je n'ai plus besoin de vos lettres pour connoître les commodités et l'agréable abondance qu'offrent vos maisons d'Otricoli, d'Arsuli, de Pérouse et de Narni, où l'on trouve un bain si commode. La seule lettre que je vous écrivis il y a déjà quelque temps, quoique fort courte, suffit pour faire voir que j'en suis parfaitement instruit. Mais ce qui m'en plaît davantage, c'est d'y éprouver que mon bien n'est pas plus à moi que le vôtre. J'y vois pourtant une différence; vos gens me servent mieux chez vous, que les miens ne me servent chez moi. Peut-être aurez-vous même fortune dans les maisons qui m'appartiennent, si vous me faites l'honneur d'y aller. Courez-en le risque, je vous en supplie. Vous me ferez deux plaisirs à la fois. L'un, d'user de mon bien, comme j'use du vôtre; l'autre, de réveiller un peu l'assoupissement de mes valets, qui m'attendent toujours avec une espèce de tranquillité, qui ressemble fort à la négligence. C'est le sort des maîtres trop indulgents. On s'accoutume aisément à

novitatibus excitantur, probarique dominis per alios magis quàm per ipsos laborant. Vale.

EPISTOLA V.

PLINIUS VOCONIO S.

Vidistine quemquam Marco Regulo timidiorem humilioremque post Domitiani mortem? sub quo non minora flagitia commiserat, quàm sub Nerone, sed tectiora. Cœpit vereri ne sibi irascerer; nec fallebatur, irascebar. Rustici Aruleni periculum foverat, exsultaverat morte; adeo ut librum recitaret publicaretque, in quo Rusticum insectatur, atque etiam *Stoïcorum simiam* appellat. Adjicit *Vitellianâ cicatrice stigmosum*. Agnoscis eloquentiam Reguli. Lacerat Herennium Senecionem tam intemperanter quidem, ut dixerit ei Metius Carus, *Quid tibi cum meis mortuis? numquid ego aut Crasso aut Camerino molestus sum?* quos ille sub Nerone accusaverat. Hæc me Regulus dolenter tulisse credebat, eòque etiam quum recitaret librum, non adhibuerat. Præterea reminiscebatur quàm capitaliter ipsum me apud centumviros lacessisset. Aderam Arionillæ, Timo-

n'en avoir pas grand'peur. Les nouveaux objets raniment le zèle des domestiques. Ils aiment mieux obtenir l'approbation de leurs maîtres par le suffrage d'un étranger, que par les services qu'ils leur rendent. Adieu.

LETTRE V.

PLINE A VOCONIUS.

Vîtes-vous jamais d'homme plus lâche et plus rampant que Régulus, depuis la mort de Domitien? Vous savez que sous son empire, Régulus, quoiqu'il sauvât mieux les apparences, ne fut pas plus honnête homme qu'il l'avoit été à la cour de Néron. Il s'est avisé de craindre que je n'eusse du ressentiment contre lui. Il n'a pas grand tort. Non content d'avoir fomenté la persécution faite à Rusticus Arulenus, il avoit triomphé de sa mort, jusqu'à réciter en public, et à répandre un livre injurieux, où il le traite de *singe des Stoïciens, et d'homme qui porte les stigmates de Vitellius*. Vous reconnoissez l'éloquence de Régulus. Il déchire avec tant d'emportement Herennius Senecion, que Metius Carus, son rival dans le noble métier de délateur, n'a pu s'empêcher de lui dire : *Quel droit avez-vous sur mes morts? Me voit-on remuer les cendres de Crassus ou de Camerinus?* C'étoient des personnes illustres que, du temps de Néron, Régulus avoit accusées. Il lut en public son dernier livre. Il ne m'invita point, persuadé que je n'avois rien oublié de toutes ses indignités. Il se souvenoit d'ailleurs qu'il m'avoit mis moi-même en un terrible danger devant les centumvirs. Je parlois, à la recommandation de Rusticus Arulenus, pour Arionille, femme de Timon, et j'avois contre moi Régulus. Je fondois en partie mon droit et mes espérances sur

nis uxori, rogatu Aruleni Rustici. Regulus contrà. Nitebamur nos in parte causæ sententiâ Metii Modesti, optimi viri: is tunc in exsilio erat, à Domitiano relegatus. Ecce tibi Regulus, *Quæro*, inquit, *Secunde, quid de Modesto sentias?* Vides quod periculum, si respondissem, Benè; quod flagitium, si, Malè. Non possum dicere aliud tum mihi quàm Deos adfuisse. *Respondebo*, inquam, *quid sentiam, si de hoc centumviri judicaturi sunt.* Rursus ille, *Quæro quid de Modesto sentias.* Iterum ego, *Solebant testes in reos, non in damnatos, interrogari.* Tertiò ille, *Non jam quid de Modesto, sed quid de pietate Modesti sentias, quæro. Quæris*, inquam, *quid sentiam? At ego, ne interrogare quidem fas puto, de quo pronuntiatum est.* Conticuit: me laus et gratulatio secuta est, quòd nec famam meam aliquo responso, utili fortasse, inhonesto tamen, læseram; nec me laqueis tam insidiosæ interrogationis involveram. Nunc ergo conscientiâ exterritus apprehendit Cæcilium Celerem, mox Fabium Justum: rogat ut me sibi reconcilient. Nec contentus, pervenit ad Spurinnam. Huic suppliciter (ut est, quum timet, abjectissimus): Rogo, inquit, manè videas Plinium domi, sed

une sentence de Metius Modestus, très-homme de bien, mais que Domitien avoit alors exilé. Ce fut un prétexte à Régulus de me faire cette demande : *Pline, que pensez-vous de Modestus?* Vous voyez quel péril je courois, si j'eusse rendu un fidèle témoignage à la vérité; et de quel opprobre je me couvrois, si je l'eusse trahie. Je ne puis dire autre chose, sinon que les Dieux m'inspirèrent dans cette occasion. *Je répondrai,* lui dis-je, *à votre question, quand les centumvirs auront à la juger.* Il ne se rendit point. *Je vous demande,* poursuit-il, *quel jugement vous faites de Metius Modestus?* Je lui répliquai que *l'on ne demandoit témoignage que contre des accusés, et jamais contre un homme condamné. Eh bien,* continua-t il, *je ne vous demande plus ce que vous pensez de Modestus; mais quelle opinion avez-vous de son attachement pour le prince? Vous voulez*, dis-je, *savoir ce que j'en pense; mais moi, je crois qu'il n'est pas même permis de mettre en question ce qui est une fois jugé.* Là, mon homme demeura muet. Vous ne pouvez vous imaginer quels éloges et quels applaudissements suivirent cette réponse, qui, sans blesser ma réputation par aucune flatterie utile peut-être, mais honteuse, me tira d'un piège si artificieusement tendu. Aujourd'hui Régulus, troublé par les justes reproches de sa conscience, s'adresse à Cecilius Celer, et ensuite à Fabius Justus, et les presse de vouloir bien faire sa paix avec moi. Il ne s'en tient pas là. Il court chez Spurinna; et comme il est le plus rampant de tous les hommes lorsqu'il craint, il le supplie, avec les dernières bassesses, de me venir voir le lendemain matin, mais de grand matin, (car je ne puis plus vivre, dit-il, dans l'inquiétude où je suis), et d'obtenir de moi, à quelque prix que ce soit, d'étouffer mon ressentiment. J'étois à peine éveillé, qu'un valet

planè manè, neque enim diutiùs ferre sollicitudinem possum; et quoquo modo efficias ne mihi irascatur. Evigilaveram. Nuntius à Spurinna : Venio ad te. Immo ego, ad te. Coimus in porticum Liviæ, quum alter ad alterum tenderemus. Exponit Reguli mandata; addit preces suas, ut decebat optimum virum pro dissimillimo, parcè. *Cui ego, Dispicies ipse quid renuntiandum Regulo putes. Te decipi à me non oportet. Exspecto Mauricum* (nondum enim ab exsilio venerat) *ideo nihil alterutram in partem respondere tibi possum, facturus quidquid ille decreverit.* Illum enim esse hujus consilii ducem, me comitem, decet. Paucos post dies ipse me Regulus convenit in prætoris officio : illuc me persecutus, secretum petit. Ait *Timere se ne animo meo pœnitùs hæreret, quod in centumvirali judicio aliquando dixisset*, quum responderet, mihi et Satrio Rufo, *Satrius Rufus, et cui est cum Cicerone æmulatio, et qui contentus non est eloquentiâ seculi nostri.* Respondi, nunc me intelligere malignè dictum, quia ipse confiteretur; ceterùm potuisse honorificum existimari. *Est enim*, inquam, *mihi cum Cicerone æmulatio, nec sum contentus eloquentiâ seculi nostri. Nam stultissimum credo ad imitandum*

me vint prier de la part de Spurinna de l'attendre. Je lui réponds, que je vais le trouver. Et comme nous allions l'un au-devant de l'autre, nous nous rencontrons sous la galerie de Livie. Il m'expose le sujet de son ambassade. Il me prie, me presse, m'en fait des excuses, comme il convenoit à un si honnête homme, engagé de solliciter pour un personnage qui lui ressemble si mal. *Vous verrez vous-même*, lui dis-je, *ce qu'il faut répondre à Régulus. Voici la situation où je me trouve. J'attends Mauricus* (car il n'étoit pas encore revenu de son exil); *je ferai tout ce qu'il voudra. Il me siéroit mal de me déterminer sans lui. C'est à lui à me guider; c'est à moi à le suivre.* Régulus, peu de jours après, me vint trouver dans la salle du préteur. Là, après m'avoir suivi quelque temps, il me tire à l'écart. *Je crains*, dit-il, *que vous ne soyez choqué de ce que je dis dans la chambre des centumvirs.* Je plaidois contre vous et contre Satrius Rufus. Ce mot m'échappa : *Satrius, et cet orateur qui, dégoûté de l'éloquence de notre siècle, se pique d'imiter Cicéron.* Je lui répondis, que son aveu seul m'ouvroit l'esprit, que jusqu'alors je n'y avois pas entendu malice; et qu'il avoit été très-aisé de donner à ses paroles un sens fort obligeant. *J'ai en effet*, poursuivis-je, *une grande passion d'imiter Cicéron, et j'estime fort peu l'éloquence de notre temps. Je trouve ridicule, s'il faut se choisir des modèles, de ne pas prendre les plus excellents. Mais vous*, lui dis-je, *qui vous souvenez si bien de ce qui se passa dans cette cause, comment avez-vous oublié les questions que vous eûtes la bonté de me faire dans une autre, où vous me pressâtes tant de dire ce que je pensois de l'attachement de Metius Modestus pour le prince?* La pâleur ordinaire de l'homme augmenta plus de deux nuances. Il me dit enfin, d'une voix tremblante : *Ce n'étoit pas*

non optima quæque proponere. Sed tu, qui hujus judicii meministi, cur illius oblitus es, in quo me interrogasti quid de Metii Modesti pietate sentirem? Expalluit notabiliter, quamvis palleat semper: et hæsitabundus inquit, *Interrogavi, non ut tibi nocerem, sed ut Modesto.* Vide hominis crudelitatem, qui se non dissimulet homini exsuli nocere voluisse. Subjunxit egregiam causam. *Scripsit*, inquit, *in epistola quadam, quæ apud Domitianum recitata est, Regulus omnium bipedum nequissimus.* Quod quidem Modestus verissimè scripserat. Hic ferè nobis sermonis terminus. Neque enim volui progredi longiùs, ut mihi omnia libera servarem, dum Mauricus venit. Nec me præterit esse Regulum δυσκαθαίρετον (1). Est enim locuples, factiosus; curatur à multis, timetur à pluribus, quod plerumque fortius amore est. Potest tamen fieri ut hæc concussa labantur. Nam gratia malorum tam infida est, quàm ipsi. Verùm, ut idem sæpiùs dicam, exspecto Mauricum. Vir est gravis, prudens, multis experimentis eruditus, et qui futura possit ex præteritis providere. Mihi et tentandi aliquid et quiescendi illo auctore ratio constabit. Hæc tibi scripsi, quia æquum erat te, pro amore mutuo, non solùm omnia mea facta dictaque, verùm etiam consilia cognoscere. Vale.

à vous que j'en voulois, mais à Metius Modestus. Remarquez, je vous prie, le caractère cruel de cet homme, qui ne feignoit pas d'avouer qu'il avoit voulu accabler un malheureux exilé. La raison qu'il me donna pour justifier cet indigne procédé, vous divertira. *On a lu,* dit-il, *à Domitien, une lettre où Modestus me traite du plus méchant de tous les hommes;* comme si Modestus avoit eu grand tort! Notre conversation n'alla guère plus loin; car je voulois me réserver la liberté entière d'agir comme il me plairoit quand Mauricus seroit de retour. Ce n'est pas que j'ignore qu'il est assez difficile de perdre Régulus. Il est riche, il est intrigant; bien des gens le considèrent; beaucoup d'autres en plus grand nombre le craignent; et la crainte souvent a plus de pouvoir que l'amitié. Mais après tout, il n'est rien que de violentes secousses ne puissent abattre. La fortune n'est pas plus fidèle aux scélérats, qu'ils le sont aux autres. Mais, je vous le répète encore, j'attends Mauricus. C'est un homme de poids, d'expérience, et que ses malheurs passés éclairent sur l'avenir. Je ne puis manquer de trouver dans ses conseils des raisons, ou pour agir, ou pour demeurer en repos. J'ai cru devoir ce récit à l'amitié qui nous unit. Elle ne me permet pas de vous laisser ignorer mes démarches, mes discours, ni même mes desseins. Adieu.

(1) Difficilem.

EPISTOLA VI.

PLINIUS CORNELIO TACITO S.

RIDEBIS, et licet rideas. Ego ille, quem nosti, apros tres, et quidem pulcherrimos, cepi. Ipse, inquis? Ipse: non tamen ut omnino ab inertia mea et quiete discederem. Ad retia sedebam: erant in proximo, non venabulum aut lancea, sed stilus et pugillares. Meditabar aliquid enotabamque, ut si manus vacuas, plenas tamen ceras reportarem. Non est quod contemnas hoc studendi genus. Mirum est ut animus hac agitatione motuque corporis excitetur. Jam undique silvæ et solitudo, ipsumque illud silentium, quòd venationi datur, magna cogitationis incitamenta sunt. Proinde quum venabere, licebit auctore me, ut panarium et lagunculam, sic etiam pugillares feras. Experieris non Dianam magis montibus, quàm Minervam inerrare. Vale.

LETTRE VI.

PLINE A CORNEILLE TACITE.

Vous allez rire, et je vous le permets : riez-en tant qu'il vous plaira. Ce Pline que vous connoissez, a pris trois sangliers, mais très-grands. Quoi ! lui-même, dites-vous ? Lui-même. N'allez pourtant pas croire qu'il en ait coûté beaucoup à ma paresse. J'étois assis près des toiles ; je n'avois à côté de moi ni épieu ni dard, mais des tablettes ; je rêvois, j'écrivois, et je me préparois la consolation de remporter mes feuilles pleines, si je m'en retournois les mains vides. Ne méprisez pas cette manière d'étudier. Vous ne sauriez croire combien le mouvement du corps donne de vivacité à l'esprit ; sans compter que l'ombre des forêts, la solitude, et ce profond silence qu'exige la chasse, sont très-propres à faire naître d'heureuses pensées. Ainsi, croyez-moi, quand vous irez chasser, portez votre pannetière et votre bouteille ; mais n'oubliez pas vos tablettes. Vous éprouverez que Minerve se plaît autant sur les montagnes que Diane. Adieu.

EPISTOLA VII.

PLINIUS OCTAVIO RUFO S.

Vide in quo me fastigio collocaris, quum mihi idem potestatis, idemque regni dederis, quod Homerus Jovi optimo maximo,

> Τῷ δ' ἕτερον μὲν ἔδωκε πατήρ, ἕτερον δ' ἀνένευσεν (1).

Nam ego quoque simili nutu ac renutu respondere voto tuo possum. Etenim sicut fas est mihi, præsertim te exigente, excusare Bæticis contra unum hominem advocationem; ita nec fidei nostræ, nec constantiæ, quam diligis, convenit adesse contra provinciam, quam tot officiis, tot laboribus, tot etiam periculis meis aliquando devinxerim. Tenebo ergo hoc temperamentum, ut ex duobus, quorum alterum petis, eligam id potius, in quo non solùm studio tuo, verùm etiam judicio satisfaciam. Neque enim tanto opere mihi considerandum est quid vir optimus in præsentia velis, quàm quid semper sis probaturus. Me circa idus Octobres spero Romæ futurum, eademque hæc præsentem quoque tuâ meâque fide Gallo confirmaturum: cui tamen nunc jam licet spondeas de animo meo.

LETTRE VII.

PLINE A OCTAVIUS RUFUS.

SAVEZ-VOUS bien à quel degré de puissance vous m'élevez, quand vous m'appliquez ce qu'Homère dit de Jupiter :

Le père accorda l'un, mais il refusa l'autre.

Ne puis-je donc pas aujourd'hui faire le Jupiter avec vous, vous accorder l'un et vous refuser l'autre? S'il m'est permis, pour vous obéir, de refuser mon ministère à l'Andalousie contre un particulier qu'elle accuse, ne dois-je pas avoir aussi la liberté de ne point me charger de la défense de cet homme? Après avoir prodigué mes veilles; après avoir hasardé ma fortune en faveur de cette province opprimée, que penseriez-vous de la fidélité scrupuleuse dont je fais profession, et de cette uniformité de conduite que vous aimez si fort en moi, si je me démentois jusqu'à me déclarer contre mes anciens clients? Je prendrai donc un milieu dans la prière que vous me faites. De deux graces que vous me demandez, je vous accorde celle qui peut en même temps remplir une partie de vos desirs, et toute l'opinion que vous avez de moi. Car, afin que vous ne vous y trompiez pas, je n'ai pas tant à me régler sur ce que veut aujourd'hui un homme de votre caractère, que sur ce qu'il voudra toujours. J'espère me rendre à Rome vers le quinzième d'Octobre. J'y réitérerai à Gallus en personne la promesse que je vous fais, et je lui engagerai ma parole et la vôtre. Vous pouvez par avance lui répondre de moi.

(1) Huic autem alterum quidem dedit pater, alterum verò abnuit. *Il.* XVI, 250.

Ἦ, καὶ κυανέῃσιν ἐπ' ὀφρύσι νεῦσε Κρονίων (1).

Cur enim non usquequaque Homericis versibus agam tecum? quatenùs tu me tuis agere non pateris: quorum tantâ cupiditate ardeo, ut videar mihi hac solâ mercede posse corrumpi, ut vel contra Bæticos adsim. Pene præterii quod minimè prætereundum fuit, accepisse me caryotas optimas, quæ nunc cum ficis et boletis certandum habent. Vale.

EPISTOLA VIII.

PLINIUS POMPEIO SATURNINO S.

Peropportunè mihi redditæ sunt litteræ tuæ, quibus flagitabas ut tibi aliquid ex scriptis meis mitterem, quum ego id ipsum destinassem. Addidisti ergo calcaria sponte currenti; pariterque et tibi veniam recusandi laboris, et mihi exigendi verecundiam sustulisti. Nam nec me timidè uti decet eo quod oblatum est; nec te gravari quod depoposcisti. Non est tamen quod ab homine desidioso aliquid novi operis exspectes. Petiturus sum enim ut rursus vaces sermoni, quem apud municipes meos habui, bibliothecam dedicaturus. Memini quidem te jam quæ-

(1) Dixit, et nigris superciliis annuit Saturnius. *Il.* I, 528.

Il dit, et d'un clin d'œil, fait signe qu'il exauce.

Et pourquoi ne citerois-je pas aussi les vers d'Homère, puisque vous ne voulez pas que je puisse citer les vôtres? Dans la passion que j'ai de les voir, les pauvres peuples d'Andalousie ne seroient pas trop en sureté, si l'on tentoit à ce prix de me corrompre; et je ne voudrois pas jurer que je ne plaidasse contre eux. J'oubliois le meilleur : j'ai reçu vos dattes; et quelles dattes! Elles sont si bonnes, qu'il faudroit être bien hardi pour entreprendre de régler les rangs entr'elles, les figues et les morilles que vous m'aviez auparavant envoyées. Adieu.

LETTRE VIII.

PLINE A POMPÉIUS SATURNINUS.

Votre lettre ne pouvoit m'être rendue plus à propos. Elle me demande quelque ouvrage de ma façon, justement dans le temps que je me disposois à vous prier d'en recevoir un. C'est me presser de me satisfaire. Je n'ai donc plus à craindre, ni les excuses de votre paresse, ni les scrupules de ma discrétion. J'aurois aussi mauvaise grace de me croire importun, que vous de me traiter de fâcheux, quand je ne fais que répondre à votre impatience. Cependant vous ne devez rien attendre de nouveau d'un paresseux. Vous avez déjà vu le discours dont j'accompagnai la fondation que j'ai faite d'une bibliothèque en faveur de mes compatriotes. Ne pourrois-je point obtenir qu'il repasse encore une fois sous votre lime? Votre critique la première fois ne

dam adnotasse, sed generaliter: ideo nunc rogo ut non tantùm universati ejus attendas, verùm etiam particulas quâ soles limâ persequaris. Erit enim et post emendationem liberum nobis vel publicare vel continere. Quinimmo fortasse hanc ipsam cunctationem nostram in alterutram sententiam emendationis ratio deducet, quæ aut indignum editione, dum sæpius retractat, inveniet; aut dignum, dum idipsum experitur, efficiet. Quamquam hujus cunctationis meæ causæ non tam in scriptis, quàm in ipso materiæ genere consistunt. Est enim paulò gloriosius et elatius. Onerabit hoc modestiam nostram, etiamsi stilus ipse pressus demissusque fuerit, propterea quòd cogimur quum de munificentia parentum nostrorum, tum de nostra disputarè. Anceps hic et lubricus locus est, etiam quum illi necessitas lenocinatur. Etenim si alienæ quoque laudes parum æquis auribus accipi solent, quàm difficile est obtinere, ne molesta videatur oratio de se aut de suis disserentis? Nam quum ipsi honestati, tum aliquantò magis gloriæ ejus prædicationique invidemus; atque ea demum rectè facta minùs detorquemus et carpimus, quæ in obscuritate et silentio reponuntur. Qua ex causa sæpe ipse mecum, nobisne tantùm quidquid est istud composuisse, an et aliis

s'attacha

s'attacha qu'au dessein. J'en voudrois aujourd'hui une qui ne fît pas de quartier, même aux syllabes. Encore après cet examen, il nous sera permis de donner notre ouvrage, ou de le garder. Peut-être même que cette exacte revue aidera beaucoup à nous déterminer ; car en retouchant souvent cette pièce, ou nous la trouverons indigne, ou nous la rendrons digne de paroître. Ce n'est pas, qu'à vous parler sincèrement, ce qui me fait balancer ne tombe pas tant sur la composition que sur le sujet. N'y entre-t-il point un peu trop de vanité? Quelque simple que soit mon style, il sera difficile que, contraint à parler de la libéralité de mes aïeux et de la mienne, je paroisse assez modeste. Le pas est glissant, lors même que la plus juste nécessité nous y engage. Si les louanges que nous donnons aux autres ne dégoûtent déjà que trop, comment se promettre d'assaisonner assez délicatement notre propre éloge? La vertu, qui toute seule fait des envieux, nous en attire bien davantage quand la gloire la suit. Vous exposez à la malignité les plus belles actions, à mesure que vous les tirez de l'obscurité. Plein de ces pensées, je me demande souvent, si j'ai prétendu par ma harangue travailler pour le public, ou seulement pour moi. Je sens bien même que les accompagnements les plus nécessaires à une action d'éclat, ne conservent pas après l'action et leur prix et leur grace. Sans aller plus loin chercher des

debeamus, ut nobis. Admonet illud quoque, quòd pleraque quæ sunt agendæ rei necessaria, eadem peractâ nec utilitatem parem nec gratiam retinent. Ac, ne longiùs exempla repetamus, quid utilius fuit, quàm munificentiæ rationem etiam stilo prosequi? Per hoc enim assequebamur, primùm ut honestis cogitationibus immoraremur; deindè ut pulchritudinem illarum longiore tractatu pervideremus; postremò, ut subitæ largitionis comitem pœnitentiam caveremus. Nascebatur ex his exercitatio quædam contemnendæ pecuniæ. Nam quum omnes homines ad custodiam ejus natura restrinxerit, nos contrà multùm ac diù pensitatus amor liberalitatis communibus avaritiæ vinculis eximebat; tantòque laudabilior munificentia nostra fore videbatur, quòd ad illam non impetu quodam, sed consilio trahebamur. Accedebat his causis, quòd non ludos aut gladiatores, sed annuos sumptus in alimenta ingenuorum pollicebamur. Oculorum porrò et aurium voluptates adeò non egent commendatione, ut non tam incitari debeant oratione quàm reprimi. Ut verò aliquis libenter educationis tædium laboremque suscipiat, non præmiis modò, verùm etiam exquisitis adhortationibus impetrandum est. Nam si medici salu-

exemples, peut-on douter qu'il ne fût très-important d'expliquer les motifs de mon dessein. J'y trouvois tout à la fois trois avantages. Je me remplissois l'esprit de sages réflexions. Plus je les repassois en moi-même, plus j'en découvrois les beautés, et je me précautionnois contre le repentir, qui ne manque guère de suivre les libéralités précipitées. Par-là je m'aguerrissois au mépris des richesses. Car pendant que la nature attache tous les hommes à des biens vils et périssables, l'amour d'une libéralité bien entendue me dégageoit de ces honteux liens. Délibérer dans ces occasions, c'est assurer au bienfait toute sa gloire. L'aveugle penchant d'un heureux naturel, les saillies de l'humeur n'y peuvent plus avoir de part. Une dernière considération me déterminoit encore. Je ne proposois point des spectacles ou des combats de gladiateurs, mais des pensions qui assurassent à de jeunes gens d'honnête famille les secours que la fortune leur refusoit. S'il faut parler quand on propose des plaisirs qui charment les yeux ou les oreilles, ce ne doit être que pour en modérer les transports. Faut-il engager quelqu'un à se livrer aux fatigues et aux dégoûts que traîne à sa suite l'éducation des jeunes gens, on n'a pas trop et des charmes de l'intérêt, et de tous les agréments de l'éloquence. Les médecins essaient par leurs discours de répandre sur des aliments insipides, mais salutaires, la saveur qui

bres, sed voluptate carentes cibos, blandioribus alloquiis prosequuntur; quantò magis decuit publicè consulentem, utilissimum munus, sed non perindè populare, comitate orationis inducere? præsertim quum enitendum haberemus ut quod parentibus dabatur, et orbis probaretur, honoremque paucorum ceteri patienter et exspectarent et mererentur. Sed ut tunc communibus magis commodis, quàm privatæ jactantiæ studebamus, quum intentionem effectumque muneris nostri vellemus intelligi; ita nunc in ratione edendi veremur ne fortè non aliorum utilitatibus, sed propriæ laudi servisse videamur. Prætereà meminimus quantò majore animo honestatis fructus in conscientia, quàm in fama reponatur. Sequi enim gloria, non appeti debet: nec, si casu aliquo non sequatur, idcircò quod gloriam meruit, minùs pulchrum est. Ii verò qui benefacta sua verbis adornant, non ideo prædicare quia fecerint, sed ut prædicarent fecisse creduntur. Sic, quod magnificum referente alio fuisset, ipso qui gesserat recensente, vanescit. Homines enim, quum rem destruere non possunt, jactationem ejus incessunt. Ita si silenda feceris, factum ipsum; si laudanda, quòd non sileas ipse, culpatur. Me verò peculiaris quædam impedit

leur manque : et quand nous ferons à nos citoyens un présent aussi utile que peu agréable, négligerons-nous de lui donner tout l'assaisonnement qu'il peut emprunter de la parole? On garderoit à contre-temps un silence modeste, quand il faut faire approuver, à ceux qui n'ont plus d'enfants, une institution qui n'est faite qu'en faveur de ceux qui en ont, et obtenir de ceux qui n'en ont point encore, qu'ils attendent avec patience le temps de participer à ce bienfait. Mais comme alors, en rendant compte de mes intentions, j'étois plus occupé de l'utilité publique que de ma gloire particulière, je crains aujourd'hui, en publiant ma harangue, de paroître plus occupé de ma gloire particulière, que de l'utilité publique. Je n'ai pas oublié qu'une grande ame est plus touchée du témoignage de la conscience, que des témoignages éclatants de la renommée. Ce n'est pas à nos actions à courir après la gloire, c'est à la gloire à les suivre. Et s'il arrive que, par un sort bisarre, elle nous échappe, il ne faut pas croire que ce qui l'a méritée, perde rien de son prix. Il est difficile de vanter le bien qu'on a fait, sans donner lieu de juger que l'on ne s'en vante pas, parce qu'on l'a fait, mais qu'on l'a fait pour s'en vanter. Notre action, que l'on admire quand d'autres en parlent, est méprisée dès que nous en parlons. Les hommes sont ainsi faits : ils décrient comme vaine l'action qu'ils ne peuvent décrier comme

ratio: etenim hunc ipsum sermonem non apud populum, sed apud decuriones habui; nec in propatulo, sed in curia. Vereor ergo ut sit satis congruens, quum in dicendo assentationem vulgi acclamationemque defugerim, nunc eadem illâ editione sectari; quumque plebem ipsam cui consulebatur, limine curiæ parietibusque discreverim, ne quam in speciem ambitionis inciderem, nunc eos etiam ad quos ex munere nostro nihil pertinet, præter exemplum, velut obviâ ostentatione conquirere. Habes cunctationis meæ causas: obsequar tamen consilio tuo, cujus mihi auctoritas pro ratione sufficit. Vale.

EPISTOLA IX.

PLINIUS MINUTIO FUNDANO SUO S.

Mirum est quàm singulis diebus in urbe ratio aut constet, aut constare videatur, pluribus cunctisque non constet. Nam si quem interroges, Hodiè quid egisti? respondeat: Officio togæ virilis interfui; sponsalia aut nuptias frequentavi; ille me ad signandum testamentum, ille in advocationem, ille in consilium rogavit. Hæc quo die feceris, ne-

mauvaise. Quel parti prendre? Ne faisons-nous rien qui mérite que l'on parle de nous, on nous le reproche. Avons-nous mérité que l'on en parle, on ne nous pardonne pas d'en parler nous-mêmes. Ce qui m'embarrasse le plus, c'est que je n'ai pas harangué en public, mais dans l'assemblée des décurions. Je crains donc que moi, qui, lorsque je haranguois dans une salle particulière, croyois à peine ma modestie en sûreté contre les applaudissements du peuple, qui pouvois les devoir à ma libéralité, je ne semble aujourd'hui mendier l'approbation de ceux même qui n'ont d'autre intérêt à mon action, que celui de l'exemple qu'elle donne. Vous voilà instruit de tous mes doutes; décidez. Je ne veux pour raison que votre avis. Adieu.

LETTRE IX.

PLINE A MINUTIUS FUNDANUS.

C'est une chose étonnante de voir comme le temps se passe à Rome. Prenez chaque journée à part, il n'y en a point qui ne soit remplie : rassemblez-les toutes, vous êtes surpris de les trouver si vides. Demandez à quelqu'un : Qu'avez-vous fait aujourd'hui? J'ai assisté, vous dira-t-il, à la cérémonie de la robe virile qu'un tel a donnée à son fils. J'ai été prié à des fiançailles ou à des noces. L'on m'a demandé pour la signature d'un

cessaria; eadem, si quotidiè fecisse te reputes, inania videntur; multò magis quum secesseris. Tunc enim subit recordatio, quot dies quàm frigidis rebus absumpsi! Quod evenit mihi, postquàm in Laurentino meo aut lego aliquid, aut scribo, aut etiam corpori vaco, cujus fulturis animus sustinetur. Nihil audio quod audisse, nihil dico quod dixisse pœniteat. Nemo apud me quemquam sinistris sermonibus carpit; neminem ipse reprehendo, nisi tamen me, quum parum commodè scribo: nullâ spe, nullo timore sollicitor, nullis rumoribus inquietor. Mecum tantùm et cum libellis loquor. O rectam sinceramque vitam! ô dulce otium, honestumque, ac penè omni negotio pulchrius! ô mare, ô littus, verum secretumque μουσεῖον! quàm multa invenitis, quàm multa dictatis? Proindè tu quoque strepitum istum inanemque discursum, et multum ineptos labores, ut primùm fuerit occasio, relinque, teque studiis vel otio trade. Satiùs est enim, ut Attilius noster eruditissimè simul et facetissimè dixit, otiosum esse, quàm nihil agere. Vale.

(1) Locus studiis destinatus.

testament. Celui-ci m'a chargé de sa cause. Celui-là m'a fait appeler à une consultation. Chacune de ces choses, le jour qu'on l'a faite, a paru nécessaire : toutes ensemble, quand vous venez à songer qu'elles ont pris tout votre temps, paroissent inutiles, et le paroissent bien davantage, quand on les repasse dans une agréable solitude. Alors vous ne pouvez vous empêcher de vous dire : A quelles bagatelles ai-je perdu mon temps? C'est ce que je répète sans cesse dans ma maison de Laurentin, soit que je lise, soit que j'écrive, soit qu'à mes études je mêle les exercices du corps, dont la bonne disposition influe tant sur les opérations de l'esprit. Je n'entends, je ne dis rien, que je me repente d'avoir entendu et d'avoir dit. Personne ne m'y fait d'ennemis par de mauvais discours. Je ne trouve à redire à personne, sinon à moi-même, quand ce que je compose n'est pas à mon gré. Sans desirs, sans crainte, à couvert des bruits fâcheux, rien ne m'inquiète. Je ne m'entretiens qu'avec moi et avec mes livres. O l'agréable! ô l'innocente vie! Que cette oisiveté est aimable! qu'elle est honnête! qu'elle est préférable même aux plus illustres emplois! Mer, rivage, dont je fais mon vrai cabinet, que vous m'inspirez de nobles, d'heureuses pensées! Voulez-vous m'en croire, mon cher Fundanus, fuyez les embarras de la ville; rompez au plutôt cet enchaînement de soins frivoles qui vous y attachent; adonnez-vous à l'étude ou au repos; et songez que ce qu'a dit si spirituellement et si plaisamment notre ami Attilius, n'est que trop vrai : *Il vaut infiniment mieux ne rien faire, que de faire des riens.* Adieu.

EPISTOLA X.

PLINIUS ATRIO CLEMENTI SUO S.

Si quando urbs nostra liberalibus studiis floruit, nunc maximè floret. Multa claraque exempla sunt. Suffecerit unum, Euphrates philosophus. Hunc ego in Syria, quum adolescentulus militarem, penitùs et domi inspexi, amarique ab eo laboravi, etsi non erat laborandum. Est enim obvius et expositus, plenusque humanitate quam præcipit. Atque utinam sic ipse, quam spem tunc ille de me concepit, impleverim, ut ille multum virtutibus suis addidit! Aut ego nunc illas magis miror, quia magis intelligo: quamquam ne nunc quidem satis intelligo. Ut enim de pictore, sculptore, fictore, nisi artifex judicare, ita nisi sapiens non potest perspicere sapientem. Quantum mihi tamen cernere datur, multa in Euphrate sic eminent et elucent, ut mediocriter quoque doctos advertant et afficiant. Disputat subtiliter, graviter, ornatè: frequenter etiam Platonicam illam sublimitatem et latitudinem effingit. Sermo est copiosus et varius; dulcis in primis, et qui repugnantes quoque ducat et

LETTRE X

PLINE A ATRIUS CLEMENS.

Si jamais les belles-lettres ont été florissantes à Rome, c'est assurément aujourd'hui. Il ne tiendroit qu'à moi de vous en citer plusieurs exemples. Vous en serez quitte pour un seul. Je ne vous parlerai que du philosophe Euphrate. Je commençai à le connoître en Syrie, dans ma jeunesse et dans mes premières campagnes. Les entrées que j'avois chez lui me donnèrent lieu de l'étudier à fond. Je pris soin de m'en faire aimer; et il n'en falloit pas beaucoup prendre. Il est accessible, prévenant, et soutient bien par sa conduite les leçons d'affabilité qu'il donne. Que je serois content si j'avois pu remplir l'espérance qu'il avoit conçue de moi, comme il a surpassé celle qu'on avoit déjà de lui! Peut-être qu'aujourd'hui je n'admire davantage ses vertus, que parce que je les connois mieux; quoiqu'à vrai dire, je ne les connoisse pas encore assez. Il n'appartient qu'aux maîtres de bien juger des finesses d'un art, et il faut avoir fait de grands progrès dans la sagesse, pour sentir tout le mérite d'un sage. Mais autant que je puis m'y connoître, tant de rares qualités brillent dans Euphrate, qu'elles frappent les moins clairvoyants. Il est subtil, solide et fleuri dans la dispute; et quand il lui plaît, personne n'atteint mieux au sublime de Platon, et n'en fait mieux revivre le vaste génie. On voit régner dans ses discours la richesse des expressions, la variété des tours, et sur-tout une douce violence qui emporte les plus opiniâtres. Son extérieur ne dément point le reste: il est de belle taille; il a le visage agréable, les

impellat. Ad hoc, proceritas corporis, decora facies, demissus capillus, ingens et cana barba; quæ licèt fortuita et inania putentur, illi tamen plurimùm venerationis acquirunt. Nullus horror in cultu, nulla tristitia, multùm severitatis: reverearis occursum, non reformides. Vitæ sanctitas summa, comitas par. Insectatur vitia, non homines; nec castigat errantes, sed emendat. Sequaris monentem attentus et pendens; et persuaderi tibi, etiam quum persuaserit, cupias. Jam verò liberi tres, duo mares, quos diligentissimè instituit. Socer Pompeius Julianus, quum ceterâ vitâ, tum vel hoc uno magnus et clarus, quòd ipse provinciæ princeps hunc inter altissimas conditiones generum, non honoribus principem, sed sapientiâ, elegit. Quamquàm quid ego plura de viro, quo mihi frui non licet? An ut magis angar, quòd non licet? Nam distringor officio ut maximo, sic molestissimo. Sedeo pro tribunali, subnoto libellos, conficio tabulas: scribo plurimas, sed illitteratissimas litteras. Soleo nonnumquàm (nam idipsum quando contingit!) de his occupationibus apud Euphratem queri. Ille me consolatur: affirmat etiam esse hanc philosophiæ, et quidem pulcherrimam partem, agere negotium publicum, cognoscere, judicare, promere et exercere justitiam, quæ-

cheveux longs, et une très-longue barbe toute blanche. Vous ne pouvez vous imaginer combien ces dehors, tout indifférents qu'ils paroissent, lui attirent de vénération. Ses habits sont propres, sans affectation. Son air est sérieux, sans être chagrin. Son abord inspire le respect, sans imprimer la crainte. Son extrême politesse égale la pureté de ses mœurs. Il fait la guerre aux vices, et non pas aux hommes. Il ramène ceux qui s'égarent, et ne leur insulte point. On est si charmé de l'entendre, qu'après même qu'il vous a persuadé, vous voudriez qu'il eût à vous persuader encore. Trois enfants composent sa famille. Il a deux fils, et il n'oublie rien pour leur éducation. Julien son beau-père tient le premier rang dans sa province. C'est un homme recommandable par mille endroits; et principalement par la préférence que, dans le choix d'un gendre, il a donné à *la* seule vertu, sur la naissance et sur la fortune. Mais il faut que je n'aime guère mon repos, quand je m'étends si fort sur les louanges d'un ami qui est comme perdu pour moi. Ai-je donc peur de ne point sentir assez ma perte? Malheureuse victime d'un emploi qui, tout important qu'il est, me paroît encore plus fâcheux, je passe ma vie à écouter, à juger des plaideurs, à répondre des requêtes, à faire des réglements, à écrire un grand nombre de lettres, mais où les belles-lettres n'ont guère de part. Je m'en plains quelquefois fort sérieusement à Euphrate; c'est tout ce que je puis. Il essaie de me consoler. Il m'assure que la plus noble fonction de la philosophie, c'est de consacrer ses travaux aux intérêts publics; c'est de faire régner la justice et la paix parmi les hommes; et que c'est là mettre en œuvre les maximes des philosophes. Je vous l'avoue, c'est le seul point où son éloquence ne me persuade pas. Je suis encore à comprendre que de semblables

que ipsi doceant, in usu habere. Mihi tamen hoc unum non persuadet, satiùs esse ista facere, quàm cum illo dies totos audiendo discendoque consumere. Quò magis te, cui vacat, hortor, quum in urbem proximè veneris (venias autem ob hoc maturiùs) illi te expoliendum limandumque permittas. Neque enim ego, ut multi, invideo aliis bono quo ipse careo; sed contrà sensum quemdam voluptatemque percipio, si ea quæ mihi denegantur, amicis video superesse. Vale.

EPISTOLA XI.

PLINIUS FABIO JUSTO S.

Olim mihi nullas epistolas mittis. Nihil est, inquis, quod scribam. At hoc ipsum scribe, nihil esse quod scribas; vel solum illud, unde incipere priores solebant, *Si vales, bene est; ego valeo*. Hoc mihi sufficit; est enim maximum. Ludere me putas? seriò peto. Fac sciam quid agas: quod sine sollicitudine summa nescire non possum. Vale.

occupations puissent valoir le plaisir de l'écouter continuellement, et de l'étudier. Voulez-vous que je vous parle en ami? Vous qui en avez le temps, revenez promptement à Rome; et dès que vous y serez, hâtez-vous de mettre votre esprit sous une si douce lime. Vous voyez que je ne ressemble pas à la plupart des hommes, qui envient aux autres les avantages qu'ils ne peuvent avoir. Au contraire, je crois jouir des biens que je n'ai pas, quand je sais que mes amis en jouissent. Adieu.

LETTRE XI.

PLINE A FABIUS JUSTUS.

DEPUIS long-temps je n'ai reçu de vos nouvelles. Vous n'avez rien à m'écrire, dites-vous: eh bien, écrivez-le-moi que vous n'avez rien à m'écrire. Du moins écrivez-moi ce que vos ancêtres avoient coutume de mettre au commencement de leurs lettres: *Si vous vous portez bien, j'en suis bien aise; quant à moi, je me porte fort bien.* Je vous quitte du reste; car cela dit tout. Vous croyez que je badine: non, je parle très-sérieusement. Mandez-moi comment vous passez votre temps; je souffre trop à ne le pas savoir. Adieu.

EPISTOLA XII.

PLINIUS CALESTRIO TIRONI SUO S.

JACTURAM gravissimam feci, si jactura dicenda est tanti viri amissio. Decessit Corellius Rufus, et quidem spontè; quod dolorem meum exulcerat. Est enim luctuosissimum genus mortis, quæ non ex natura, nec fatalis videtur. Nam utcumque in illis qui morbo finiuntur, magnum ex ipsa necessitate solatium est; in iis verò, quos arcessita mors aufert, hic insanabilis dolor est, quòd creduntur potuisse diù vivere. Corellium quidem summa ratio, quæ sapientibus pro necessitate est, ad hoc consilium compulit, quamquàm plurimas vivendi causas habentem, optimam conscientiam, optimam famam, maximam auctoritatem; prætereà filiam, uxorem, nepotem, sorores, interque tot pignora, veros amicos. Sed tam longâ, tam iniquâ valetudine conflictabatur, ut hæc tanta pretia vivendi mortis rationibus vincerentur. Tertio et tricesimo anno, ut ipsum prædicantem audiebam, pedum dolore correptus est. Patrius hic illi; nam plerumque morbi quoque per successiones quasdam, ut

LETTRE XII.

PLINE A CALESTRIUS TIRON.

J'AI fait une cruelle perte, si c'est assez dire pour exprimer le malheur qui nous enlève un si grand homme. Corellius Rufus est mort; et ce qui m'accable davantage, il n'est mort que parce qu'il l'a voulu. Ce genre de mort que l'on ne peut reprocher ni à l'ordre de la nature, ni aux caprices de la fortune, me semble le plus affligeant de tous. Lorsque le cours d'une maladie emporte nos amis, ils nous laissent au moins un sujet de consolation, dans cette inévitable nécessité qui menace tous les hommes. Mais ceux qui se livrent eux-mêmes à la mort, ne nous laissent que l'éternel regret de penser qu'ils auroient pu vivre long-temps. Une souveraine raison qui tient lieu de destin aux sages, a déterminé Corellius Rufus. Mille avantages concouroient à lui faire aimer la vie. Le témoignage d'une bonne conscience, une haute réputation, un crédit des mieux établis, une femme, une fille, nn petit-fils, des sœurs très-aimables; et ce qui est encore plus précieux, de véritables amis. Mais ses maux duroient depuis si long-temps, et étoient devenus si insupportables, que les raisons de mourir l'emportèrent sur tant d'avantages qu'il trouvoit à vivre. A trente-trois ans, il fut attaqué de la goutte. Je lui ai ouï dire plusieurs fois qu'il l'avoit héritée de son père; car les maux, comme les biens, nous viennent souvent par succession. Tant qu'il fut jeune, il trouva des remèdes dans le régime et dans la continence : plus avancé en âge et plus accablé, il se soutint par sa vertu et par son courage. Un jour que les

alia, traduntur. Hunc abstinentiâ, sanctitate, quoad viridis ætas, vicit et fregit: novissimè eum senectute ingravescentem, viribus animi sustinebat. Quum quidem incredibiles cruciatus, et indignissima tormenta pateretur (jam enim dolor non pedibus solis, ut priùs insidebat, sed omnia membra pervagabatur) veni ad eum Domitiani temporibus, in suburbano jacentem. Servi è cubiculo recesserunt. Habebat hoc moris, quoties intrasset fidelior amicus: quin etiam uxor, quamquàm omnis secreti capacissima, digrediebatur. Circumtulit oculos, et, *Cur*, inquit, *me putas hos tantos dolores tamdiù sustinere? ut scilicet isti latroni vel uno die supersim.* Dedisses huic animo par corpus, fecisset quod optabat. Affuit tamen Deus voto, cujus ille compos, ut jam securus liberque moriturus, multa illa vitæ, sed minora, retinacula abrupit. Increverat valetudo, quam temperantiâ mitigare tentavit, perseverantem constantiâ fugit. Jam dies alter, tertius, quartus; abstinebat cibo. Misit ad me uxor ejus Hispulla communem amicum C. Geminium cum tristissimo nuntio, destinasse Corellium mori; nec aut suis aut filiæ precibus flecti: solum superesse me, à quo revocari posset ad vitam.

douleurs les plus aiguës n'attaquoient plus les pieds seuls comme auparavant, mais se répandoient sur tout le corps, j'allai le voir à sa maison près de Rome : c'étoit du temps de Domitien. Dès que je parus, les valets de Corellius se retirèrent. Il avoit établi cet ordre chez lui, que quand un ami de confiance entroit dans sa chambre, tout en sortoit, jusqu'à sa femme, quoique d'ailleurs très-capable d'un secret. Après avoir jeté les yeux de tous côtés : *Savez-vous bien*, dit-il, *pourquoi je me suis obstiné à vivre si long-temps, malgré des maux insupportables? C'est pour survivre au moins un jour à ce brigand* (1) *; et j'en aurois eu le plaisir, si mes forces n'eussent pas démenti mon courage*. Ses vœux furent pourtant exaucés. Il eut la satisfaction d'expirer libre et tranquille, et de n'avoir plus à rompre que les autres liens en grand nombre, mais beaucoup plus foibles, qui l'attachoient à la vie. Ses douleurs redoublèrent; il essaya de les adoucir par la diète. Elles continuèrent: il se lassa d'être si long-temps leur jouet. Il y avoit déjà quatre jours qu'il n'avoit pris de nourriture, quand Hispulla, sa femme, envoya notre ami commun C. Geminius m'apporter la triste nouvelle, que Corellius avoit résolu de mourir; que les larmes de sa femme, les supplications de sa fille ne gagnoient rien sur lui, et que j'étois le seul qui pouvois le rappeler à la vie. J'y cours : j'arrivois, lorsque Julius Atticus, de nouveau dépêché vers moi par Hispulla, me rencontre et m'annonce que l'on avoit perdu toute espérance, même celle que l'on avoit en moi, tant Corellius paroissoit affermi dans sa résolu-

(1) M. de Sacy réunit la phrase : *Dedisses huic*, etc. au discours de Corellius : c'est le sentiment de Boxhornius et de Veensius; mais Barthius, Catanæus, Thomasius, Gesner, Lallemand, etc. sont d'un avis contraire. *Note de l'éditeur.*

Cucurri : perveneram in proximum, quum mihi ab eadem Hispulla Julius Atticus nuntiat, nihil jam ne me quidem impetraturum : tam obstinatè magis ac magis induruisse. Dixerat sanè medico admoventi cibum, Κέκρικα (1), quæ vox quantùm admirationis in animo meo, tantùm desiderii reliquit. Cogito quo amico, quo viro caream. Implevit quidem annum septimum et sexagesimum, quæ ætas etiam robustissimis satis longa est : scio. Evasit perpetuam valetudinem : scio. Decessit superstitibus suis, florente republicâ, quæ illi omnibus suis carior erat : et hoc scio. Ego tamen, tamquam et juvenis et firmissimi morte doleo : doleo autem (licet me imbecillum putes) meo nomine. Amisi enim, amisi vitæ meæ testem, rectorem, magistrum. In summa dicam, quod recenti dolore contubernali meo Calvisio dixi : Vereor ne negligentiùs vivam. Proindè adhibe solatia mihi : non hæc, Senex erat, Infirmus erat, hæc enim novi ; sed nova aliqua, sed magna, quæ audierim numquam, legerim numquam. Nam quæ audivi, quæ legi, spontè succurrunt, sed tanto dolore superantur. Vale.

(1) Statui, decrevi : *Scil.* mori.

tion. Ce qui désespéroit, c'étoit la réponse qu'il avoit faite à son médecin qui le pressoit de prendre des aliments : *J'en ai prononcé l'arrêt,* dit-il. Parole qui me remplit tout à la fois d'admiration et de douleur. Je ne cesse de penser quel homme, quel ami j'ai perdu. Il avoit passé soixante et sept ans, terme assez long, même pour les plus robustes. Il est délivré de toutes les douleurs d'une maladie continuelle. Il a eu le bonheur de laisser florissantes, et sa famille et la république, qui lui étoit plus chère encore que sa famille. Je me le dis; je le sais; je le sens; cependant je le regrette comme s'il m'eût été ravi dans la fleur de son âge, et dans la plus brillante santé. Mais (dussiez-vous m'accuser de foiblesse) je le regrette particulièrement pour l'amour de moi. Ah! mon cher, j'ai perdu le témoin, le guide, le juge de ma conduite. Vous ferai-je un aveu que j'ai déjà fait à notre ami Calvisius, dans les premiers transports de ma douleur? Je crains bien que cette perte ne me coûte quelque relâchement. Vous voyez quel besoin j'ai que vous me consoliez. Il ne s'agit pas de me représenter que Corellius étoit vieux, qu'il étoit infirme. Il me faut d'autres consolations; il me faut de ces raisons que je n'aie point encore trouvées, ni dans le commerce du monde, ni dans les livres. Tout ce que j'ai entendu dire, tout ce que j'ai lu, me revient assez dans l'esprit. Mais mon affliction n'est pas d'une nature à se rendre aux réflexions communes. Adieu.

EPISTOLA XIII.

PLINIUS SOSIO SENECIONI SUO S.

MAGNUM proventum poëtarum annus hic attulit. Toto mense Aprili nullus ferè dies, quo non recitaret aliquis. Juvat me quòd vigent studia, proferunt se ingenia hominum et ostentant: tametsi ad audiendum pigrè coïtur. Plerique in stationibus sedent tempusque audiendi fabulis conterunt, ac subindè sibi nuntiari jubent, an jam recitator intraverit, an dixerit præfationem, an ex magna parte evolverit librum: tum demum, ac tunc quoque lentè cunctanterque veniunt; nec tamen permanent, sed ante finem recedunt, alii dissimulanter et furtim, alii simpliciter et liberè. At herculè memoriâ parentum, Claudium Cæsarem ferunt, quum in palatio spatiaretur, audissetque clamorem, causam requisisse; quumque dictum esset, recitare Nonianum, subitum recitanti inopinatumque venisse. Nunc otiosissimus quisque multò antè rogatus, et identidem admonitus, aut non venit, aut, si venit, queritur se diem, quia non perdiderit, perdidisse. Sed tantò magis laudandi probandique sunt, quos à

LETTRE XIII.

PLINE A SOSIUS SENECION.

Cette année nous avons des poètes à foison. Il n'y a pas un seul jour du mois d'Avril, qui n'ait eu son poëme et son poète pour le déclamer. Je suis charmé que l'on cultive les sciences, et qu'elles excitent cette noble émulation, malgré le peu d'empressement qu'ont nos Romains d'aller entendre les pièces nouvelles. La plupart, assis dans les places publiques, s'amusent à écouter des sornettes, et se font informer de temps en temps, si l'auteur est entré, si la préface est expédiée, s'il est bien avancé dans la lecture de sa pièce. Alors vous les voyez venir gravement, et d'un pas qui visiblement se ressent de la violence qu'ils se font. Encore n'attendent-ils pas la fin pour s'en aller : l'un se dérobe adroitement; l'autre, moins honteux, sort sans façon et la tête levée. Qu'est devenu le temps que nos pères nous ont tant vanté? Nous nous souvenons de leur avoir ouï dire, qu'un jour que l'empereur Claude se promenoit dans son palais, il entendit un grand bruit. Il en demanda la cause. On lui dit que Nonianus lisoit publiquement un de ses ouvrages. Ce prince quitte tout, et par sa présence vient surprendre agréablement l'assemblée. Aujourd'hui l'homme le plus fainéant, bien averti, convié, prié, supplié, dédaigne de venir; ou s'il vient, ce n'est que pour se plaindre d'avoir perdu un jour, parce qu'il ne l'a pas perdu. Je vous l'avoue, cette nonchalance et ce dédain de la part des auditeurs, rehaussent beaucoup dans mon idée le courage des auteurs, qu'ils ne dégoûtent pas de l'étude. Pour moi,

scribendi recitandique studio hæc auditorum vel desidia, vel superbia non retardat. Equidem propè nemini defui. Erant sanè plerique amici. Neque enim est ferè quisquam qui studia, ut non simul et nos amet. His ex causis longiùs, quàm destinaveram, tempus in urbe consumpsi. Possum jam repetere secessum, et scribere aliquid quod non recitem; ne videar, quorum recitationibus affui, non auditor fuisse, sed creditor. Nam ut in ceteris rebus, ita in audiendi officio perit gratia, si reposcatur. Vale.

EPISTOLA XIV.

PLINIUS JUNIO MAURICO SUO S.

PETIS ut fratris tui filiæ prospiciam maritum; quod meritò mihi potissimum injungis. Scis enim quantoperè summum illum virum suspexerim dilexerimque: quibus ille adolescentiam meam exhortationibus foverit, quibus etiam laudibus, ut laudandus viderer, effecerit. Nihil est quod à te mandari mihi aut majus aut gratius, nihil quod honestius à me suspici possit, quàm ut eligam juvenem, ex quo nasci nepotes Aruleno Rustico deceat. Qui quidem diù quærendus fuisset, nisi paratus et quasi provisus esset Minucius Aci-

je

je n'ai manqué presque personne; et à dire vrai, la plupart étoient mes amis : car c'est tout un, ou peu s'en faut, d'aimer les belles-lettres, et d'aimer Pline. Voilà ce qui m'a retenu ici plus long-temps que je ne voulois. Enfin, je suis libre. Je puis revoir ma retraite, et y composer, sans dessein d'avoir à mon tour de quoi entretenir le public. Gardons-nous bien de faire croire à nos déclamateurs, que je ne leur ai pas donné, mais seulement prêté mon attention. Car dans ce genre d'obligation, comme dans tous les autres, le bienfait cesse, dès qu'on le redemande. Adieu.

LETTRE XIV.

PLINE A JUNIUS MAURICUS.

Vous me priez de chercher un parti pour la fille de votre frère. C'est avec raison que vous me donnez cette commission plutôt qu'à tout autre. Vous savez jusqu'où je portois mon attachement et ma vénération pour ce grand homme. Par quels sages conseils n'a-t-il point soutenu ma jeunesse? Par quelles avances de louanges ne m'a-t-il point engagé à en mériter? Vous ne pouviez donc me charger d'une commission plus importante, et qui me fît tout à la fois, et plus de plaisir et plus d'honneur, que celle de choisir un homme digne de faire revivre Rusticus Arulenus dans ses descendants. Ce choix m'embarrasseroit fort, si Minutius Acilianus n'étoit tout propre pour cette alliance, et comme fait exprès. C'est un jeune homme qui m'aime,

lianus, qui me ut juvenis juvenem (est enim minor pauculis annis) familiarissimè diligit, reveretur ut senem. Nam ità formari à me et institui cupit, ut ego à vobis solebam. Patria est ei Brixia, ex illa nostra Italia, quæ multùm adhuc verecundiæ, frugalitatis, atque etiam rusticitatis antiquæ retinet ac servat. Pater Minucius Macrinus, equestris ordinis princeps, quia nihil altius voluit; allectus enim à Divo Vespasiano inter prætorios, honestam quietem huic nostræ, ambitioni dicam an dignitati, constantissimè prætulit. Habet aviam maternam Serranam Proculam, è municipio Patavino. Nosti loci mores. Serrana tamen Patavinis quoque severitatis exemplum est. Contigit et avunculus ei P. Acilius, gravitate, prudentiâ, fide propè singulari. In summa, nihil erit in domo tota, quod non tibi tamquàm in tua placeat. Aciliano verò ipsi plurimùm vigoris et industriæ, quamquàm in maxima verecundia. Quæsturam, tribunatum, præturam honestissimè percucurrit, ac jam pro se tibi necessitatem ambiendi remisit. Est illi facies liberalis, multo sanguine, multo rubore suffusa; est ingenua totius corporis pulchritudo, et quidam senatorius decor. Quæ ego nequaquàm arbitror negligenda: debet enim hoc castitati puellarum quasi præmium dari. Nescio an adji-

comme l'on aime les gens de son âge; car je n'ai que quelques années plus que lui, et qui n'a guère moins de respect pour moi que pour un barbon. Il me demande, et je lui montre les routes de la science et de la vertu, que vous m'avez autrefois enseignées. Il est né à Bresse, ville de ce canton d'Italie, où l'on conserve encore des restes de la modestie, de la frugalité, de la franchise de nos ancêtres. Minutius Macrinus, son père, n'eut d'autre rang que celui de premier des chevaliers, parce qu'il refusa de monter plus haut. Vespasien lui offrit une place parmi ceux qui avoient exercé la préture. Mais il eut la constance de préférer une honnête oisiveté aux illustres embarras, que peut-être notre seule ambition pare du nom de grandes charges. Serrana Procula, aïeule maternelle de ce jeune homme, est née à Padoue. Le naturel austère des Padouans ne vous est pas inconnu; ils la proposent eux-mêmes comme un modèle. Il a un oncle que l'on nomme P. Acilius. C'est un homme d'une sagesse, d'une prudence, d'une intégrité singulière. En un mot, vous ne trouverez dans toute cette famille, rien qui ne vous plaise autant que dans la vôtre. Revenons à Minutius Acilianus. Modeste autant qu'on le peut être, il n'en a ni moins de courage, ni moins de capacité. Il a passé avec approbation par les charges de questeur, de tribun, de préteur; et par avance, il vous a épargné la peine de les briguer pour lui. Sa physionomie est heureuse, ses couleurs vives. Il est parfaitement bien fait. Il a l'air noble, et toute la majesté d'un sénateur. Loin de croire qu'il faille négliger ces avantages, je suis au contraire persuadé qu'il faut les chercher, comme la récompense que l'on

ciam, esse patri ejus amplas facultates. Nam quum imaginor vos, quibus quærimus generum, silendum de facultatibus puto: quum publicos mores atque etiam leges civitatis intueor, quæ vel in primis census hominum spectandos arbitrantur, ne id quidem prætereundum videtur. Et sanè de posteris, et his pluribus, cogitanti, hic quoque in conditionibus deligendis ponendus est calculus. Tu fortassè me putes indulsisse amori meo, supràque ista quàm res patitur sustulisse: at ego fide meâ spondeo, futurum ut omnia longè ampliora, quàm à me prædicantur, invenias. Diligo quidem adolescentem ardentissimè, sicut meretur: sed hoc ipsum amantis est, non onerare eum laudibus. Vale.

EPISTOLA XV.

PLINIUS SEPTITIO CLARO SUO S.

HEUS tu, promittis ad cœnam, nec venis. Dicitur jus, ad assem impendium reddes, nec id modicum. Paratæ erant lactucæ singulæ, cochleæ ternæ, ova bina, alica cum mulso et nive (nam hanc quoque computabis, immò hanc in primis, quæ periit in ferculo) olivæ, betacei, cucurbitæ, bulbi, alia mille non

doit aux mœurs innocentes d'une jeune personne. Je ne sais si je dois ajouter, que le père est fort riche. Quand je me représente le caractère de ceux qui veulent un gendre de ma main, je n'ose parler de ses biens; mais ils ne me semblent pas à mépriser, quand je consulte l'usage établi, et même nos lois, qui mesurent les hommes principalement par leurs revenus. Et franchement, on ne peut jeter les yeux sur les suites du mariage, sans mettre les biens au nombre des choses nécessaires pour sa félicité. Vous croyez peut-être que mon cœur a conduit mon pinceau dans le portrait que j'ai fait d'Acilianus. Ne vous fiez jamais à moi, s'il ne vous tient plus que je ne vous ai promis. Je vous avoue que je l'aime, comme il le mérite, c'est-à-dire, de tout mon cœur. Mais, selon moi, le meilleur office que puisse rendre un ami, c'est de ne pas donner à celui qu'il aime, plus de louanges qu'il n'en peut porter. Adieu.

LETTRE XV.

PLINE A SEPTITIUS CLARUS.

Vraiment, vous l'entendez. Vous me mettez en dépense pour vous donner à souper, et vous me manquez. Il y a bonne justice à Rome. Vous me le paierez jusqu'à la dernière obole; et cela va plus loin que vous ne pensez. J'avois préparé à chacun sa laitue, trois escargots, deux œufs, un gâteau, du vin miellé et de la neige; car je vous compterai jusqu'à la neige, et avec plus de raison encore que le reste, puisqu'elle ne sert jamais plus d'une fois. Nous avions des olives

minùs lauta. Audisses comœdos, vel lectorem, vel lyristèn, vel (quæ mea liberalitas!) omnes. At tu apud nescio quem ostrea, vulvas, echinos, Gaditanas maluisti. Dabis pœnas, non dico quas. Durè fecisti; invidisti, nescio an tibi, certè mihi, sed tamen et tibi. Quantùm nos lusissemus, risissemus, studuissemus! Potes apparatiùs cœnare apud multos; nusquàm hilariùs, simpliciùs, incautiùs. In summa, experire: et nisi posteà te aliis potiùs excusaveris, mihi semper excusa. Vale.

EPISTOLA XVI.

PLINIUS ERUCIO SUO S.

AMABAM Pompeium Saturninum, hunc dico nostrum; laudabamque ejus ingenium, etiam antequàm scirem quàm varium, quàm flexibile, quàm multiplex esset: nunc verò totum me tenet, habet, possidet. Audivi causas agentem acriter et ardenter, nec minùs politè et ornatè, sive meditata, sive subita proferret. Adsunt aptæ crebræque sententiæ, gravis et decora constructio, sonantia verba et antiqua. Omnia hæc mirè placent, quum

d'Andalousie, des courges, des échalottes, et mille autres mets aussi délicats. Vous auriez eu à choisir d'un comédien, d'un lecteur, ou d'un musicien; ou même, admirez ma profusion, vous les auriez eus tous ensemble. Mais vous avez mieux aimé, chez je ne sais qui, des huîtres, des viandes exquises (1), des poissons rares, et des danses espagnoles. Je saurai vous en punir; je ne vous dis pas comment. Vous m'avez bien mortifié; vous vous êtes fait à vous-même plus de tort que vous ne pensez : au moins, vous ne m'en pouviez assurément faire davantage, ni en vérité à vous non plus. Que nous eussions badiné, plaisanté, moralisé! Vous trouverez ailleurs des repas plus magnifiques; mais n'en cherchez point où règnent davantage la joie, la propreté, la liberté. Faites-en l'épreuve; et après cela, si vous ne quittez toute autre table pour la mienne, je consens que vous quittiez la mienne pour toute autre. Adieu.

LETTRE XVI.

PLINE A ERUCIUS.

Je chérissois déjà Pompée Saturnin : je parle de notre ami. Je vantois son esprit, même avant que j'en connusse bien la fécondité, le tour, l'étendue. Aujourd'hui j'en suis tout rempli. Il me suit par-tout; il m'occupe tout entier. Je l'ai ouï plaider avec autant de vivacité que de force; et je ne l'ai trouvé ni moins juste ni moins fleuri dans ses répliques imprévues, que dans ses discours étudiés. Son style est soutenu par-tout de réflexions solides : sa composition est belle et

(1) Le texte dit des fressures de porc.

impetu quodam et flumine prævehuntur; placent, si retractentur. Senties quod ego, quum orationes ejus in manus sumpseris; quas facilè cuilibet veterum, quorum est æmulus, comparabis. Idem tamen in historia magis satisfaciet, vel brevitate, vel luce, vel suavitate, vel splendore etiam et sublimitate narrandi. Nam in concionibus idem, qui in orationibus, est: pressior tamen, et circumscriptior, et adductior. Prætereà facit versus, quales Catullus aut Calvus. Quantùm illis leporis, dulcedinis, amaritudinis, amoris! Inserit sanè, sed datâ operâ, mollibus lenibusque duriusculos quosdam; et hoc, quasi Catullus aut Calvus. Legit mihi nuper epistolas: uxoris esse dicebat. Plautum vel Terentium metro solutum legi credidi: quæ sive uxoris sunt, ut affirmat, sive ipsius, ut negat, pari gloriâ dignus est, qui aut illas componat, aut uxorem, quam virginem accepit, tam doctam politamque reddiderit. Est ergo mecum per diem totum: eumdem antequàm scribam, eumdem quum scripsi, eumdem etiam quum remittor, non tamquàm eumdem, lego. Quod te quoque ut facias, et hortor et moneo. Neque enim debet operibus ejus obesse, quòd vivit. An si inter eos quos numquàm vidimus, floruisset, non solùm

majestueuse ; ses expressions harmonieuses et marquées au coin de l'antiquité. Toutes ces beautés, qui vous transportent quand la déclamation les anime, vous charment encore, lorsque vous les retrouvez sans vie sur le papier. Vous serez de mon avis, dès que vous aurez jeté les yeux sur ses pièces d'éloquence. Vous n'hésiterez pas à les comparer aux plus belles que les anciens nous ont laissées ; et vous avouerez qu'il égale ses modèles. Mais vous serez encore plus content de lui, si vous lisez ses histoires. Ses narrations vous paroîtront tout à la fois serrées, claires, coulantes, lumineuses, et même sublimes. Il n'a pas moins de force dans ses harangues, que dans ses plaidoyers ; mais il y est plus concis, plus ramassé, plus pressant. Ce n'est pas tout : il fait des vers qui valent ceux de Catulle ou de Calvus, que j'aime tant. Quel agrément, quelle douceur, quel sel, quelle tendresse ! Il en mêle quelquefois exprès de plus lâches, de plus négligés, de plus durs ; et cela, Catulle ou Calvus ne le font pas mieux. Ces jours passés, il me lut des lettres qu'il disoit être de sa femme. Je crus lire Plaute ou Térence en prose. Pour moi, soit qu'il soit l'auteur de ces lettres, qu'il ne veut pas reconnoître ; soit que sa femme, à qui il les donne, les ait écrites, je le trouve également estimable d'avoir su les composer lui-même, ou d'en avoir si bien appris l'art à sa femme, qui n'étoit encore qu'un enfant lorsqu'il l'épousa. Je ne le quitte donc plus. Je le lis à toute heure, avant que de prendre la plume, quand je la quitte, quand je me délasse ; et je crois en vérité le lire toujours pour la première fois. Croyez-moi, faites-en autant ; et n'allez pas vous en dégoûter, parce qu'il est votre contemporain. Quoi ! s'il avoit vécu parmi des gens que nous n'eussions jamais vus, nous courrions après ses livres, nous recher-

libros ejus, verùm etiam imagines conquireremus; ejusdem nunc honor præsentis et gratia quasi satietate languescet? At hoc pravum malignumque est, non admirari hominem admiratione dignissimum, quia videre, alloqui, audire, complecti, nec laudare tantùm, verùm etiam amare contingit. Vale.

EPISTOLA XVII.

PLINIUS CORN. TITIANO SUO S.

Est adhuc curæ hominibus fides et officium: sunt qui defunctorum quoque amicos agant. Titinius Capito ab imperatore nostro impetravit ut sibi liceret statuam L. Silani in foro ponere. Pulchrum et magnâ laude dignum, amicitiâ principis in hoc uti, quantùmque gratiâ valeas, aliorum honoribus experiri. Est omninò Capitoni in usu claros viros colere. Mirùm est quâ religione, quo studio imagines Brutorum, Cassiorum, Catonum domi, ubi potest, habeat. Idem clarissimi cujusque vitam egregiis carminibus exornat. Scias ipsum plurimis virtutibus abundare, qui alienas sic amat. Redditus est L. Silano debitus honor, cujus immortalitati Capito prospexit pariter et suæ. Neque enim magis decorum et insigne est, statuam in foro populi Romani habere, quàm ponere. Vale.

cherions jusqu'à ses portraits ; et quand nous l'avons au milieu de nous, nous n'aurons que du dégoût pour son mérite, à cause de la facilité que nous avons d'en jouir. Les hommes, selon moi, ne font rien de plus indigne, rien de plus injuste, que de refuser leur admiration à un homme, parce qu'il n'est pas mort ; parce qu'il leur est permis, non-seulement de le louer, mais de le voir, de l'entendre, de l'entretenir, de l'embrasser, de l'aimer. Adieu.

LETTRE XVII.

PLINE A CORNÉLIUS TITIANUS.

Il reste encore de l'honneur et de la probité parmi les hommes. Il s'en trouve dont l'amitié survit à leurs amis. *Titinius Capiton* vient d'obtenir de l'empereur la permission d'élever une statue dans la place publique à Lucius Silanus. Qu'il est glorieux d'employer à cet usage sa faveur, et d'essayer son crédit à illustrer la vertu des autres ! Véritablement Capiton est dans l'habitude d'honorer les grands hommes. Il est étonnant de voir, avec quelle affection, avec quel respect il conserve dans sa maison, ne pouvant pas les voir ailleurs, les portraits des Brutus, des Cassius, des Catons. Il ne s'en tient pas là. Il est peu de personnes distinguées, que ses excellentes poésies ne célèbrent. Croyez-moi, l'on n'aime point tant le mérite d'autrui sans en avoir beaucoup. On a fait justice à Silanus; mais lorsque Capiton lui assure l'immortalité, il se la donne à lui-même. Il n'est pas, selon moi, plus glorieux de mériter une statue dans Rome, que de la faire dresser à celui qui la mérite. Adieu.

EPISTOLA XVIII.

PLINIUS SUETONIO TRANQUILLO SUO S.

SCRIBIS te perterritum somnio, vereri ne quid adversi in actione patiaris: rogas ut dilationem petam; et pauculos dies, certè proximum excusem. Difficile est, sed experiar:

Καὶ γάρ τ' ὄναρ ἐκ Διός ἐστιν (1).

Refert tamen, eventura soleas, an contraria somniare. Mihi reputanti somnium meum, istud quod times tu, egregiam actionem portendere videtur. Susceperam causam Julii Pastoris, quum mihi quiescenti visa est socrus mea advoluta genibus, ne agerem, obsecrare. Et eram acturus adolescentulus adhuc; eram in quadruplici judiciô; eram contra potentissimos civitatis, atque etiam Cæsaris amicos: quæ singula excutere mentem mihi post tam triste somnium poterant. Egi tamen, λογισάμενος illud (2),

Εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνασθαι περὶ πάτρης.

Nam mihi patria, et si quid carius patriâ, fides videbatur. Prosperè cessit; atque adeò illa actio mihi aures hominum, illa januam

(1) Etenim somnium ab jove est. *Il.* I, 63.

LETTRE XVIII.

PLINE A SUÉTONE.

Vous m'écrivez qu'un songe vous effraie; que vous craignez qu'un accident fâcheux ne traverse le succès de votre plaidoyer. Vous me priez de faire remettre pour quelques jours la cause, ou du moins de la faire renvoyer à un autre jour qu'à celui qui étoit marqué. Cela n'est pas aisé : j'y ferai pourtant de mon mieux; car

Le songe assez souvent est un avis des Dieux.

Mais il n'est pas indifférent de savoir, si ordinairement vos songes disent vrai. Pour moi, quand je me rappelle un songe que je fis, sur le point de plaider la cause de Julius Pastor, j'augure bien de celui qui vous fait tant de peur. Je rêvai que ma belle-mère à mes genoux me conjuroit, avec les dernières instances, de ne point plaider ce jour-là. J'étois fort jeune; il me falloit parler en quatre différents tribunaux. J'avois contre moi tout ce qui étoit de plus accrédité dans Rome, sans excepter ceux que le prince honoroit de sa faveur. Il n'y avoit pas une de ces circonstances, qui, jointe à mon songe, ne dût me détourner de mon entreprise. Je plaidai pourtant, rassuré par cette réflexion, que

Défendre sa patrie est un très-bon augure.

Ma parole que j'avois engagée me tenoit lieu de patrie, et même, s'il est possible, de quelque chose de plus cher encore. Je m'en trouvai fort bien. C'est cette

(2) Quum reputassem *illud*, unum augurium optimum, decertare pro patria. *Il.* XII, 243.

famæ patefecit. Proindè dispice, an tu quoque sub hoc exemplo somnium istud in bonum vertas: aut si tutius putas illud cautissimi cujusque præceptum, *quod dubitas ne feceris*; idipsum rescribe. Ego aliquam stropham inveniam; agamque causam tuam, ut ipsam agere, quum tu voles, possis. Est enim sanè alia ratio tua, alia mea fuit. Nam judicium centumvirale differri nullo modo, istud ægrè quidem, sed tamen potest. Vale.

EPISTOLA XIX.

PLINIUS ROMANO SUO S.

MUNICEPS tu meus et condiscipulus, et ab ineunte ætate contubernalis: pater tuus et matri et avunculo meo, mihi etiam, quantum ætatis et diversitas passa est, familiaris: magnæ et graves causæ cur suspicere et augere dignitatem tuam debeam. Esse autem tibi centum millium censum satis indicat, quòd apud nos decurio es. Igitur, ut te non decurione solùm, verùm etiam equite Romano perfruamur, offero tibi ad implendas equestres facultates trecenta millia nummûm. Te memorem hujus muneris amicitiæ nostræ diuturnitas spondet. Ego ne illud qui-

action qui la première me fit connoître, qui la première fit parler de moi dans le monde. Voyez donc si cet exemple ne vous engagera point à mieux augurer de votre songe; ou si vous trouvez plus de sûreté dans ce conseil des sages: *Ne faites rien avec répugnance.* Mandez-le moi. J'imaginerai quelque honnête prétexte. Je plaiderai pour vous faire obtenir de ne plaider que quand il vous plaira. Après tout, vous êtes dans une situation différente de celle où je me trouvois. L'audience des centumvirs ne souffre point de remise. Celle où vous devez parler, ne se remet pas aisément; mais enfin, elle se peut remettre. Adieu.

LETTRE XIX.

PLINE A ROMANUS.

Nés dans un même lieu, instruits en même école, nous n'avons depuis notre enfance presque habité que la même maison. Votre père étoit lié d'une étroite amitié avec ma mère, avec mon oncle, avec moi, autant que le pouvoit permettre la différence de nos âges. Que de raisons à la fois pour m'intéresser dans votre élévation, et pour y concourir! Il est certain que vous avez cent mille sesterces de revenu, puisque vous êtes décurion dans notre province. Je veux achever ce qui vous manque pour monter jusqu'à l'ordre des chevaliers: et pour cela j'ai trois cent mille sesterces à votre service. Je vous prie de tout mon cœur de les accepter. Retranchez les protestations de votre reconnoissance: notre ancienne amitié m'en répond assez. Je ne veux pas même vous avertir de ce que je devrois vous recommander, si je n'étois persuadé que vous

dem admoneo quod admonere deberem, nisi scirem spontè facturum, ut dignitate à me datâ quàm modestissimè utare. Nam sollicitiùs custodiendus est honor, in quo etiam beneficium amici tuendum est. Vale.

EPISTOLA XX.

PLINIUS COR. TACITO SUO S.

Frequens mihi disputatio est cum quodam docto homine et perito, cui nihil æquè in causis agendi, ut brevitas placet; quam ego custodiendam esse confiteor, si causa permittat: alioquin prævaricatio est, transire dicenda; prævaricatio etiam, cursim et breviter attingere quæ sint inculcanda, infigenda, repetenda. Nam plerisque longiore tractatu vis quædam et pondus accedit; utque corpori ferrum, sic oratio animo non ictu magis, quàm morâ imprimitur. Hic ille mecum auctoritatibus agit: ac mihi ex Græcis orationes Lysiæ ostentat; ex nostris Gracchorum Catonisque, quorum sanè plurimæ sunt circumcisæ et breves. Ego Lysiæ Demosthenem, Æschinem, Hyperidem, multosque præterea; Gracchis, et Catoni, Pollionem, Cæsarem, Cœlium, in primis Marcum Tul-

vous y porterez assez de votre propre mouvement. Gouvernez-vous dans ce nouvel emploi, avec une retenue qui prouve que vous le tenez de moi. On ne peut remplir avec trop d'exactitude les devoirs de son rang, lorsqu'il faut justifier le choix de l'ami qui nous y élève. Adieu.

LETTRE XX.

PLINE A CORNEILLE TACITE.

Je dispute souvent avec un fort savant et fort habile homme, qui, dans l'éloquence du barreau, n'estime rien tant que la brièveté. J'avoue qu'elle n'est pas à négliger, quand la cause le permet; mais quand la cause a besoin d'être plus développée, je soutiens que ne pas dire ce qu'il peut être dangereux d'omettre, ne tracer que légèrement ce qu'il faut imprimer, ne dire qu'à demi ce qui ne peut être trop rebattu, c'est une véritable prévarication. Il arrive assez souvent, que l'abondance des paroles ajoute une nouvelle force, et comme un nouveau poids aux idées qu'elles forment. Nos pensées entrent dans l'esprit des autres, comme le fer entre dans un corps solide; un seul coup ne suffit pas, il faut redoubler. Quand je presse par ces raisonnements notre partisan du style laconique, il s'arme d'exemples. Il m'attaque avec les harangues de Lysias, qu'il vante entre les orateurs grecs; avec celles des Gracques et de Caton, qu'il vante entre les nôtres. La plupart véritablement ne pourroient être plus serrées ni plus concises. Moi, à Lysias, j'oppose Eschine, Hypérides, Démosthènes, et une infinité d'autres. Aux Gracques et à Caton, j'oppose Pollion, Cælius, César,

lium oppono, cujus oratio optima fertur esse, quæ maxima. Et herculè, ut aliæ bonæ res, ita bonus liber melior est quisque, quò major. Vides ut statuas, signa, picturas, hominum denique, multorumque animalium formas, arborum etiam, si modò sint decoræ, nihil magis quàm amplitudo commendet. Idem orationibus evenit: quin etiam voluminibus ipsis auctoritatem quamdam et pulchritudinem adjicit magnitudo. Hæc ille, multaque alia, quæ à me in eamdem sententiam solent dici, ut est in disputando incomprehensibilis et lubricus, ita eludit, ut contendat, hos ipsos, quorum orationibus nitar, pauciora dixisse quàm ediderint. Ego contrà puto. Testes sunt multæ multorum orationes, et Ciceronis pro Murena, pro Vareno; in quibus brevis et nuda quasi subscriptio quorumdam criminum solis titulis indicatur. Ex his apparet, illum permulta dixisse; quum ederet, omisisse. Idem pro Cluentio ait, se totam causam veteri instituto solùm perorasse, et pro C. Cornelio quatriduo egisse: ne dubitare possimus, quæ per plures dies, ut necesse erat, latiùs dixerit, postea recisa ac repurgata, in unum librum, grandem quidem, unum tamen, coarctasse. At aliud est actio bona, aliud oratio. Scio nonnullis ita videri:

et sur-tout Cicéron, de qui, selon l'opinion commune, la plus longue harangue est la plus belle. Il en est d'un bon livre comme de toute autre chose bonne en soi : plus il est grand, meilleur il est. Ne voyez-vous pas que les statues, les gravures, les tableaux, la figure même des hommes, des animaux, des arbres, reçoivent principalement leur prix de leur grandeur, pourvu qu'elle soit régulière. Les harangues ont le même sort. La grandeur d'un volume lui donne je ne sais quelle autorité et je ne sais quelle beauté. Comme j'ai affaire à un homme subtil, on ne sait par où le prendre. Il échappe à tous ces raisonnements et à plusieurs autres de même espèce, par un détour assez ingénieux. Il prétend que les harangues même que je lui oppose, étoient plus courtes, lorsqu'elles ont été prononcées. Je ne puis être de ce sentiment : je me fonde sur un bon nombre de harangues de divers orateurs ; par exemple, sur celles de Cicéron pour Muréna, pour Varénus. L'orateur y traite quelque chef d'accusation si superficiellement, qu'il semble ne faire qu'y dénoncer les crimes, sans dessein d'en établir la preuve. De là on doit juger qu'en prononçant, il s'étoit étendu sur bien des choses qu'il a supprimées en écrivant. Il dit lui-même, que selon l'ancien usage, qui dans une cause ne donnoit qu'un avocat à chaque client, il plaida seul pour Cluentius, et pendant quatre audiences pour Cornélius. Par-là, il fait assez entendre, que ce qu'il avoit été obligé d'étendre bien davantage en plaidant plusieurs jours, il l'avoit depuis, en l'écrivant, à force de retrancher et de corriger, réduit dans un seul discours, long à la vérité, mais unique. Mais il y a bien de la différence entre la licence que l'action permet, et la justesse que la composition exige. C'est l'opinion de bien des gens, je le sais. La mienne (peut-être que je

sed ego (forsitan fallor) persuasum habeo, posse fieri ut sit actio bona, quæ non sit bona oratio; non posse non bonam actionem esse, quæ sit bona oratio. Est enim oratio actionis exemplar, et quasi ἀρχέτυπον (1). Ideo in optima quaque mille figuras extemporales invenimus: in his etiam, quas tantùm editas scimus, ut in Verrem, *Artificem quem? quemnam? Rectè admones: Polycletum esse dicebant.* Sequitur ergo ut actio sit absolutissima, quæ maximè orationis similitudinem expresserit, si modò justum et debitum tempus accipiat: quod si negetur, nulla oratoris, maxima judicis culpa est. Adsunt huic opinioni meæ leges, quæ longissima tempora largiuntur, nec brevitatem dicentibus, sed copiam, hoc est, diligentiam suadent; quam præstare nisi in angustissimis causis non potest brevitas. Adjiciam quod me docuit usus, magister egregius. Frequenter egi, frequenter judicavi, frequenter in consilio fui. Aliud alios movet; ac plerumque parvæ res maximas trahunt. Varia sunt hominum judicia, variæ voluntates: indè qui eamdem causam simul audierunt, sæpe diversum, interdùm idem, sed ex diversis animi motibus sentiunt. Præterea suæ quisque inventioni favet, et quasi fortissimum amplectitur,

me trompe), c'est qu'il se peut bien faire que ce qui a paru bon quand il a été déclamé, se trouve mauvais quand il est lu; mais qu'il n'est pas possible que ce qui est bon quand on le lit, paroisse mauvais quand on le déclame. Car enfin la harangue sur le papier est l'original et le modèle du discours qui doit être prononcé. De là vient que celles que nous avons, se trouvent toutes pleines de ces figures qui ont l'air si peu médité: je dis les harangues même que l'on sait n'avoir jamais été récitées. C'est ainsi que dans une des harangues contre Verrès, nous lisons: *Un ouvrier.... comment s'appeloit-il? Vous m'aidez fort à propos; c'est Polyclète.* On ne peut donc en disconvenir: pour plaider parfaitement, il faut parfaitement écrire, et n'être point resserré dans un espace de temps trop court. Que si l'on vous y renferme, ce n'est plus la faute de l'avocat, c'est celle du juge. Les lois s'expliquent en ma faveur: elles ne sont point avares du temps pour l'orateur. Ce n'est point la brièveté, mais l'attention à ne rien omettre, qu'elles lui recommandent: et comment s'acquitter de ce devoir, si l'on se pique d'être court? C'est tout ce qu'on pourroit faire dans les causes d'une très-petite importance. J'ajoute ce que je tiens d'un long usage, le plus sûr de tous les maîtres: j'ai souvent rempli les fonctions d'avocat et de juge; on m'a consulté souvent; et j'ai toujours éprouvé que celui-ci étoit frappé d'une raison, et celui-là d'une autre; que ce qui paroît un rien, avoit quelquefois de grandes suites. Les dispositions de l'esprit, les affections du cœur sont si différentes dans les hommes, qu'il est ordinaire de les voir de différents avis sur une question que l'on vient d'agiter devant eux; et s'il leur arrive de s'accorder, c'est presque toujours par différents

(1) Formam primigeniam retinens.

quum ab alio dictum est, quod ipse prævidit. Omnibus ergo dandum est aliquid, quod teneant, quod agnoscant. Dixit aliquando mihi Regulus, quum simul adessemus: *Tu omnia quæ sunt in causa, putas exsequenda: ego jugulum statim video; hunc premo.* Premit sanè quod elegit, sed in eligendo frequenter errat. Respondi, posse fieri ut genu esset, aut tibia, aut talus, ubi ille jugulum putaret. At ego, inquam, qui jugulum perspicere non possum, omnia pertento, omnia experior, *πάντα* denique *λίθον κινῶ* (1). Utque in agricultura non vineas tantùm, verùm etiam arbusta; nec arbusta tantùm, verùm etiam campos curo et exerceo; utque in ipsis campis non far aut siliginem solam, sed hordeum, fabam, ceteraque legumina sero; sic in actione plura quasi semina latiùs spargo, ut quæ provenerint colligam. Neque enim minùs imperspicua, incerta, fallaciaque sunt judicum ingenia, quàm tempestatum terrarumque. Nec me præterit, summum oratorem Periclem sic à comico Eupolide laudari:

Πρὸς δὲ γ' ἀυτȣ̃ τῷ τάχει,
Πειθώ τις ἐπεκάϑητο τοῖσι χείλεσιν.
Οὕτως ἐκήλει, καὶ μόνος τῶν ῥητόρων
Τὸ κέντρον ἐγκατέλιπε τοῖς ἀκροωμένοις (2).

(1) Omnem *denique* lapidem moveo.

motifs. D'ailleurs, on s'entête de ce qu'on a soi-même pensé ; et lorsque la raison qu'on a prévue est proposée par un autre, on y attache irrévocablement la décision. Il faut donc donner à chacun quelque chose qui soit de sa portée et de son goût. Un jour que Régulus et moi défendions le même client, il me dit : *Vous vous imaginez qu'il faut tout relever, tout faire valoir dans une cause ; moi, je prends d'abord mon ennemi à la gorge, je l'étrangle.* Il presse effectivement l'endroit qu'il saisit ; mais il se trompe souvent dans le choix qu'il fait. Ne pourroit-il point arriver, lui répondis-je, que vous prissiez quelquefois le genou, la jambe, ou même le talon, pour la gorge? Moi, qui ne suis pas si sûr de saisir la gorge, je saisis tout ce qui se présente, de peur de m'y tromper. Je mets tout en œuvre : je fais valoir ma cause, comme on fait valoir une ferme. On n'en cultive pas seulement les vignes : on y prend soin des moindres arbrisseaux, on en laboure les terres. Dans ces terres, on ne se contente pas de semer du froment ; on y sème de l'orge, des fèves, et de toute sorte d'autres légumes. Je jette aussi à pleines mains dans ma cause des faits, des raisonnements de toute espèce, pour en recueillir ce qui pourra venir à bien. Il n'y a pas plus de fonds à faire sur la certitude des jugements, que sur la constance des saisons et sur la fertilité des terres. Je me souviens toujours qu'Eupolis, dans une de ses comédies, donne cette louange à Périclès :

La déesse des orateurs
Sur ses lèvres fait sa demeure ;
Et par lui laisse dans les cœurs
L'aiguillon, dont un autre à peine les effleure.

(1) Præter illius concitationem, suadela quædam insidebat labris, adeo delectabat, et solus Rhetorum aculeum relinquebat in animis audientium.

Verùm huic ipsi Pericli ne illa πειθὼ (1) nec illud ἐκήλει (2) brevitate, vel velocitate, vel utrâque (differunt enim) sine facultate summa contigisset. Nam delectare, persuadere, copiam dicendi spatiumque desiderant: relinquere verò aculeum in audientium animis is demùm potest, qui non pungit, sed infigit. Adde quæ de eodem Pericle comicus alter.

Ἤστραπτ', ἐβρόντα, ξυνεκύκα τὴν Ἑλλάδα (3).

Non enim amputata oratio et abscissa, sed lata, et magnifica, et excelsa tonat, fulgurat, omnia denique perturbat ac miscet. Optimus tamen modus est, quis negat? sed non minùs non servat modum qui infra rem, quàm qui supra; qui adstrictiùs, quàm qui effusiùs dicit. Itaque audis frequenter, ut illud immodicè et redundanter, ita hoc jejunè et infirmè. Alius excessisse materiam, alius dicitur non implesse. Æquè uterque; sed ille imbecillitate, hic viribus peccat. Quod certè, etsi non limatioris, majoris tamen ingenii vitium est. Nec verò, quum hæc dico, illum Homericum ἀμετροεπῆ (4) probo, sed hunc,

Καὶ τ' ἔπεα νιφάδεσσιν ἐοικότα χειμερίῃσιν (5).

(1) Suadela.

(2) Delectabat.

(3) Fulgurabat, tonabat, permiscebat Græciam. *Aristoph.*

Mais

Mais sans cette heureuse abondance qui me charme, Périclès eût-il exercé cet empire souverain sur les cœurs, soit par la rapidité, soit par la brièveté de son discours (car il ne faut pas les confondre), ou par toutes les deux ensemble? Plaire et convaincre, s'insinuer dans les esprits et s'en rendre maître, ce n'est pas l'ouvrage d'une parole et d'un moment. Mais comment y laisser l'aiguillon, si l'on pique sans enfoncer? Un autre poète comique, lorsqu'il parle du même orateur, dit :

Il tonnoit, foudroyoit et renversoit la Grèce.

Quand il faut mêler le feu des éclairs aux éclats du tonnerre, ébranler, renverser, détruire, il n'appartient pas à un discours concis et serré, de faire comparaison avec un discours soutenu, majestueux et sublime. Il y a pourtant une juste mesure, je l'avoue. Mais à votre avis, celui qui ne la remplit pas, est-il plus estimable que celui qui la passe? Vaut-il mieux ne pas dire assez, que de trop dire? On reproche tous les jours à cet orateur d'être stérile et languissant; on reproche à cet autre d'être fertile et vif à l'excès. On dit de celui-ci qu'il s'emporte au-delà de son sujet; on dit de celui-là qu'il n'y peut atteindre. Tous deux pèchent également; mais l'un a trop de force, et l'autre en manque. Si cette fécondité ne marque pas tant de justesse, elle marque en récompense beaucoup plus d'étendue dans l'esprit. Quand je parle ainsi, je n'approuve pas ce discoureur sans fin, que peint Homère, mais plutôt celui dont les paroles se précipitent en abondance,

Telles qu'en plein hiver on voit tomber la neige.

(4) Immodicè loquentem. *De Thersite*, *Il.* II, 212.

(5) Et verba nivibus similia hibernis. *Il.* III, 252. *De Ulysse.*

Non quia non et ille mihi validissimè placeat,

Πάυϱα μὲν, ἀλλὰ μάλα λιγέως (1).

Si tamen detur electio, illam orationem similem nivibus hibernis, id est, crebram, assiduam et largam, postremò divinam et cœlestem volo. At est gratior multis actio brevis. Est; sed inertibus, quorum delicias desidiamque, quasi judicium respicere ridiculum est. Nam si hos in consilio habeas, non solùm satiùs est breviter dicere, sed omninò non dicere. Hæc est adhuc sententia mea, quam mutabo, si dissenseris tu : sed planè cur dissentias, explices rogo. Quamvis enim cedere auctoritati tuæ debeam, rectiùs tamen arbitror in tanta re, ratione quàm auctoritate superari. Proindè, si non errare videor, id ipsum quàm voles brevi epistolâ, sed tamen scribe; confirmabis enim judicium meum : si erraro, longissimam para. Num corrupi te, qui tibi, si mihi accederes, brevis epistolæ necessitatem; si dissentires, longissimæ imposui? Vale.

Ce n'est pas que je n'aie tout le goût imaginable pour l'autre,

Qui, concis dans son style, est énergique et vif.

Mais vous en remettez-vous à mon choix? Je me déclarerai pour cette profusion de paroles, qui tombent comme la neige en hiver; je veux dire, pour cette éloquence impétueuse, abondante, étendue. En un mot, c'est elle qui me paroît toute céleste et presque divine. Mais, dites-vous, un dicours moins long plaît davantage à la plupart des auditeurs : dites aux paresseux, dont il seroit ridicule de prendre pour règle la délicatesse et l'indolence. Si vous les consultez, non-seulement vous parlerez peu, mais vous ne parlerez point. Voilà mon sentiment, que j'offre d'abandonner pour le vôtre. Toute la faveur que je vous demande, si vous me condamnez, c'est de m'en expliquer les raisons. Ce n'est pas que je ne sache quelle soumission je dois à votre autorité ; mais dans une occasion de cette importance, il est encore plus sûr de déférer à la raison. Quand même je ne me serois point trompé, ne laissez pas de me l'écrire, en aussi peu de mots qu'il vous plaira. Cela me fortifiera toujours dans mon opinion. Que si je suis dans l'erreur, prenez la peine de m'en convaincre, et de n'y pas épargner le papier. N'est-ce point vous corrompre, que de vous en quitter pour une petite lettre, si vous m'êtes favorable; et d'en exiger de vous une longue, si vous m'êtes contraire? Adieu.

(1) Pauca quidem, sed valdè argutè. *Il.* III, 214. *De Menelao.*

EPISTOLA XXI.

PLINIUS PATERNO SUO S.

Ut animi tui judicio, sic oculorum plurimùm tribuo : non quia multùm (ne tibi placeas) sed quia tantùm quantùm ego, sapis : quamquàm hoc quoque multum est. Omissis jocis, credo decentes esse servos qui sunt empti mihi ex consilio tuo : superest ut frugi sint ; quod de venalibus meliùs auribus quàm oculis judicatur. Vale.

EPISTOLA XXII.

PLINIUS CATILIO SEVERO SUO S.

Diu jam in urbe hæreo, et quidem attonitus. Perturbat me longa et pertinax valetudo Titi Aristonis, quem singulariter et miror et diligo. Nihil est enim illo graviùs, sanctius, doctius ; ut mihi non unus homo, sed litteræ ipsæ omnesque bonæ artes in uno homine summum periculum adire videantur. Quàm peritus ille et privati juris et publici ! quantùm rerum, quantùm exemplorum, quantùm antiquitatis tenet ! Nihil est quod discere velis, quod ille docere non possit : mihi certè,

LETTRE XXI.

PLINE A PATERNUS.

Je ne me fie pas moins à vos yeux qu'à votre discernement. Non que je vous croie fort habile (car il ne faut pas vous donner de vanité), mais je crois que vous l'êtes autant que moi; c'est encore beaucoup dire. Raillerie à part, les esclaves que vous m'avez fait acheter, me paroissent d'assez bonne mine. Il ne reste qu'à savoir s'ils sont de bonnes mœurs; et c'est de quoi il vaut mieux se rapporter à leur réputation qu'à leur physionomie. Adieu.

LETTRE XXII.

PLINE A CATILIUS SEVERUS.

Un accident fâcheux me retient depuis long-temps à Rome. La longue et opiniâtre maladie de Titus Ariston, pour qui je n'ai pas moins d'admiration que de tendresse, me jette dans un trouble étrange. Rien ne surpasse sa sagesse, son intégrité, son savoir; et je m'imagine voir expirer avec lui les sciences, les arts, et les belles-lettres. Egalement versé dans le droit public et dans le droit particulier, il a toujours en main les maximes, les exemples, l'histoire de l'antiquité la plus éloignée. Voulez-vous apprendre quelque chose que vous ignoriez? à coup sûr adressez-vous à lui. C'est pour moi un trésor, où je trouve toujours tout ce qui me manque. Quelle sincérité dans ses discours! De

quoties aliquid abditum quæro, ille thesaurus est. Jam quanta sermonibus ejus fides! quanta auctoritas! quàm pressa et decora cunctatio! Quid est quod non statim sciat? tamen plerumque hæsitat, dubitat, diversitate rationum, quas acri magnoque judicio ab origine causisque primis repetit, discernit, expendit. Ad hoc, quàm parcus in victu! quàm modicus in cultu! Soleo ipsum, cubiculum ejus, ipsumque lectum, ut imaginem quamdam priscæ frugalitatis, adspicere. Ornat hæc magnitudo animi, quæ nihil ad ostentationem, omnia ad conscientiam refert; rectèque facti, non ex populi sermone mercedem, sed ex facto petit. In summa, non facilè quemquam ex istis, qui sapientiæ studium habitu corporis præ se ferunt, huic viro comparabis. Non quidem gymnasia sectatur aut porticus, nec disputationibus longis aliorum otium suumque delectat: sed in toga negotiisque versatur: multos advocatione, plures consilio juvat. Nemini tamen istorum castitate, pietate, justitiâ, fortitudine, etiam primo loco cesserit. Mirareris, si interesses, quâ patientiâ hanc ipsam valetudinem toleret, ut dolori resistat, ut sitim differat, ut incredibilem febrium ardorem immotus opertusque transmittat. Nuper me paucosque

quel poids ne sont-ils pas! Que de modestie dans sa lenteur à se déterminer! Cet homme, qui du premier coup-d'œil découvre la vérité que vous cherchez, ne laisse pas d'hésiter fort souvent, combattu par les raisons opposées, que son vaste génie va reprendre jusques dans leur principe. Il voit, il examine, il décide. Vous vanterai-je la frugalité de sa table, la simplicité de ses habits? Je vous l'avoue, je n'entre jamais dans sa chambre, je ne jette jamais les yeux sur son lit, que je ne croie revoir les mœurs de nos pères. Il rehausse cette simplicité par une grandeur d'ame, qui n'accorde rien à l'ostentation, qui donne tout au secret témoignage de la conscience, et n'attache point la récompense d'une bonne action aux louanges qu'elle s'attire, mais à la seule satisfaction intérieure qui la suit. En un mot, il n'est pas aisé de trouver, même entre nos philosophes déclarés, quelqu'un digne de lui être comparé. Vous ne le voyez point courir d'école en école, pour nourrir, par de longues disputes, l'oisiveté des autres et la sienne. Les affaires, le barreau l'occupent tout entier. Il plaide pour l'un; il donne des conseils à l'autre: et malgré tant de soins, il pratique si bien les leçons de la philosophie, qu'aucun de ceux qui en font profession publique, ne lui peut disputer la gloire de la modestie, de la bonté, de la justice, de la magnanimité. Vous seriez surpris de voir avec quelle patience il supporte la maladie, comment il lutte contre la douleur, comment il résiste à la soif, avec quelle tranquillité il souffre les plus cruelles ardeurs de la fièvre. Ces jours passés, il nous fit appeler quelques-uns de ses plus intimes amis et moi. Il nous pria de consulter sérieusement ses médecins, et nous dit qu'il vouloit prendre son parti; quitter au plutôt une vie douloureuse, si la maladie étoit incurable; attendre

mecum, quos maximè diligit, advocavit; rogavitque ut medicos consuleremus de summa valetudinis, ut, si esset insuperabilis, spontè exiret è vita: sin tantùm difficilis et longa, resisteret maneretque. Dandum enim precibus uxoris, dandum filiæ lacrymis, dandum etiam nobis amicis, ne spes nostras, si modò non essent inanes, voluntariâ morte desereret. Id ego arduum in primis et præcipuâ laude dignum puto. Nam impetu quodam et instinctu procurrere ad mortem, commune cum multis: deliberare verò, et causas ejus expendere, utque suaserit ratio, vitæ mortisque consilium suscipere vel ponere, ingentis est animi. Et medici quidem secunda nobis pollicentur: superest ut promissis Deus annuat, tandemque me hac sollicitudine exsolvat; quâ liberatus, Laurentinum meum, hoc est, libellos, et pugillares, studiosumque otium repetam. Nunc enim nihil legere, nihil scribere aut assidenti vacat, aut anxio libet. Habes quid timeam, quid optem, quid etiam in posterum destinem: tu quid egeris, quid agas, quid velis agere, invicem nobis, sed lætioribus epistolis scribe. Erit confusioni meæ non mediocre solatium, si tu nihil quereris. Vale.

patiemment la guérison, si elle pouvoit venir avec le temps; qu'il ne se défendoit point d'être sensible aux prières de sa femme, aux larmes de sa fille, et à l'inquiétude de ses amis; qu'il vouloit bien ne pas trahir leurs espérances, par une mort volontaire, pourvu qu'elles ne fussent pas une illusion de leur tendresse. Voilà ce que je crois aussi difficile dans l'exécution, que grand dans le dessein. Vous trouverez assez de gens qui ont la force de courir sans réflexion et en aveugles à la mort. Mais il n'appartient qu'aux ames héroïques, de peser la mort et la vie, et de se déterminer entre l'une ou l'autre, selon qu'une sérieuse raison fait pencher la balance. Les médecins nous font tout espérer. Il reste, qu'une divinité secourable favorise leurs soins, et me délivre de cette mortelle inquiétude. Aussitôt l'on me verra voler à ma maison de Laurentin, avec impatience de reprendre mon portefeuille et mes livres, et de me plonger dans une savante oisiveté. En l'état où je suis, tout occupé de mon ami tant que je le vois, inquiet dès que je le perds de vue, il ne m'est pas possible ni de lire ni d'écrire. Vous voilà informé de mes alarmes, de mes vœux, de mes desseins. Apprenez-moi à votre tour, mais d'un style moins triste, ce que vous avez fait, ce que vous faites, et ce que vous vous proposez de faire. Ce ne sera pas un petit soulagement à ma peine, de savoir que vous n'avez rien qui vous en fasse. Adieu.

EPISTOLA XXIII.

PLINIUS POMPEIO FALCONI SUO S.

Consulis an existimem te in tribunatu causas agere debere. Plurimùm refert quid esse tribunatum putes, inanem umbram, et sine honore nomen, an potestatem sacrosanctam, et quam in ordinem cogi ut à nullo, ita ne à se quidem deceat. Ipse quum tribunus essem, erraverim fortassè, qui me esse aliquid putavi; sed tamquàm essem, abstinui causis agendis: primùm quòd deforme arbitrabar, cui assurgere, cui loco cedere omnes oporteret, hunc omnibus sedentibus stare: et qui jubere posset tacere quemcumque, huic silentium clepsydrâ indici: et quem interfari nefas esset, hunc etiam convicia audire; et si inulta pateretur, inertem; si ulcisceretur, insolentem videri. Erat hic quoque æstus ante oculos, si fortè me appellasset vel ille cui adessem, vel ille quem contra, intercederem et auxilium ferrem; an quiescerem sileremque, et quasi ejurato magistratu privatum ipse me facerem. His rationibus motus, malui me tribunum omnibus exhibere, quàm paucis advocatum.

LETTRE XXIII.

PLINE A POMPÉE FALCON.

Vous me demandez s'il vous convient de plaider pendant que vous êtes tribun. Pour se bien déterminer, il est bon de savoir quelle idée vous vous faites de cette dignité. Ne la regardez-vous que comme un fantôme d'honneur, comme un vain titre? ou la croyez-vous une puissance sacrée, une autorité respectable à tout le monde, même à celui qui en est revêtu? Pour moi, tant que j'ai exercé cette charge, je me suis trompé peut-être, par l'opinion d'être devenu un homme d'importance; mais comme si cette opinion eût été vraie, je ne me suis chargé d'aucune cause. Je me faisois sur cela plus d'une peine. Je croyois qu'il étoit contre la bienséance, que le magistrat, à qui la première place est due en tout lieu, devant qui tout le monde devoit être debout, se tînt lui-même debout, pendant que tout le monde seroit assis; que lui qui a droit d'imposer silence à qui il lui plaît, fût obligé de se taire quand il plaît à l'horloge; que lui, qu'il n'est pas permis d'interrompre, fût exposé à s'entendre dire des injures, traité de lâche s'il les souffre, de superbe s'il s'en venge. J'y voyois un autre embarras. Que faire, si l'une des parties venoit à réclamer ma protection? Aurois-je usé de mon pouvoir? Serois-je demeuré muet, sans action? Et, comme si je me fusse dégradé moi-même, me serois-je réduit à la condition d'un simple particulier? J'ai donc mieux aimé être le tribun de tous nos citoyens, que l'avocat de quelques-uns. Pour vous, je vous le répète, tout dépend de savoir ce que vous

Sed tu (iterùm dicam) plurimùm interest quid esse tribunatum putes; quàm personam tibi imponas, quæ sapienti viro ità aptanda est, ut perferatur. Vale.

EPISTOLA XXIV.

PLINIUS BEBIO HISPANO SUO S.

Tranquillus, contubernalis meus, vult emere agellum, quem venditare amicus tuus dicitur. Rogo cures quanti æquum est emat: ita enim delectabit emisse. Nam mala emptio semper ingrata est, eò maximè quòd exprobrare stultitiam domino videtur. In hoc autem agello (si modò arriserit pretium). Tranquilli mei stomachum multa sollicitant, vicinitas urbis, opportunitas viæ, mediocritas villæ, modus ruris, qui avocet magis quàm distringat. Scholasticis porrò dominis, ut hic est, sufficit abundè tantùm soli, ut relevare caput, reficere oculos, reptare per limitem, unam semitam terere, omnesque viticulas suas nosse et numerare arbusculas possint. Hæc tibi exposui, quò magis scires quantùm ille esset mihi, quantùm ego tibi debiturus, si prædiolum istud, quod commendatur his dotibus, tam salubriter emerit, ut pœnitentiæ locum non relinquat. Vale.

pensez du rang que vous tenez, quel rôle vous avez résolu de choisir, et de ne pas oublier qu'un homme sage le doit prendre tel qu'il le puisse soutenir jusqu'au bout. Adieu.

LETTRE XXIV.

PLINE A BEBIUS HISPANUS.

SUÉTONE, qui loge avec moi, a dessein d'acheter une petite terre, qu'un de vos amis veut vendre. Faites ensorte qu'elle ne soit vendue que ce qu'elle vaut. C'est à ce prix qu'elle lui plaira. Un mauvais marché ne peut être que désagréable, mais principalement par le reproche continuel qu'il semble nous faire de notre imprudence. Cette acquisition (si d'ailleurs elle n'est pas trop chère), tente mon ami par plus d'un endroit. Son peu de distance de Rome; la commodité des chemins; la médiocrité des bâtiments; les dépendances, plus capables d'amuser que d'occuper. En un mot, il ne faut à ces messieurs les savants, absorbés comme lui dans l'étude, que le terrain nécessaire pour délasser leur esprit et réjouir leurs yeux : il ne leur faut qu'une allée pour se promener, qu'une vigne dont ils puissent connoître tous les ceps, que des arbres dont ils sachent le nombre. Je vous mande tout ce détail, pour vous apprendre quelle obligation il m'aura, et toutes celles que lui et moi vous aurons, s'il achète, à des conditions dont il n'ait jamais lieu de se repentir, une petite maison telle que je viens de la dépeindre. Adieu.

LIBER SECUNDUS.

EPISTOLA PRIMA.

PLINIUS VOCONIO ROMANO SUO S.

Post aliquot annos insigne, atque etiam memorabile populi Romani oculis spectaculum exhibuit publicum funus Virginii Rufi, maximi et clarissimi civis, et perindè felicis. Triginta annis gloriæ suæ supervixit. Legit scripta de se carmina, legit historias, et posteritati suæ interfuit. Perfunctus est tertio consulatu, ut summum fastigium privati hominis impleret, quum principis noluisset. Cæsares, quibus suspectus, atque etiam invisus virtutibus fuerat, evasit: reliquit incolumem optimum atque amicissimum, tamquàm ad hunc ipsum honorem publici funeris reservatum. Annum tertium et octogesimum excessit in altissima tranquillitate, pari veneratione. Usus est firmâ valetudine; nisi quòd solebant ei manus tremere, citra dolorem tamen: aditus tantùm mortis durior longiorque, sed hic ipse laudabilis. Nam quum vocem præpararet, acturus in consulatu principi gratias, liber, quem fortè

LIVRE SECOND.

LETTRE PREMIÈRE.

PLINE A VOCONIUS ROMANUS.

La pompe funèbre de Virginius Rufus, également distingué par son mérite et par sa fortune, vient de donner aux Romains un spectacle des plus beaux et des plus mémorables qu'ils aient eus depuis long-temps. Il a joui trente années de sa gloire. Il a eu le plaisir de lire des poëmes et des histoires à sa louange, et de se voir revivre avant que de mourir. Trois fois consul, il se vit élevé au plus haut rang où pouvoit monter un particulier qui n'avoit pas voulu être souverain. Suspect, ou même odieux par ses vertus aux empereurs, il s'étoit sauvé de leur jalousie et de leur haine; et mourant, il a eu la satisfaction de laisser la république entre les mains du meilleur de tous les princes, et qui d'ailleurs l'honoroit d'une amitié particulière. Il semble que les destins eussent réservé un si grand empereur, pour faire les honneurs des funérailles d'un si grand homme (1). Il a vécu quatre-vingt-trois ans, toujours heureux, toujours admiré. Sa santé fut parfaite; et il n'eut d'autre incommodité, qu'un tremblement de mains sans aucune douleur. Il est vrai que sa mort a été longue et douloureuse; mais cela même n'a fait que rehausser sa gloire. Comme il exerçoit sa voix pour se préparer à

(1) J'ai suivi la leçon qui dit *reservatum*, et non celle qui porte *reservatus*, et qui ne m'a pas paru si belle.

acceperat grandiorem, et seni et stanti ipso pondere elapsus est. Hunc dum consequitur colligitque, per leve et lubricum pavimentum fallente vestigio cecidit, coxamque fregit; quæ parùm aptè collocata, reluctante ætate, malè coiit. Hujus viri exsequiæ magnum ornamentum principi, magnum seculo, magnum etiam foro et rostris attulerunt. Laudatus est à consule Cornelio Tacito: nam hic supremus felicitati ejus cumulus accessit, laudator eloquentissimus. Et ille quidem plenus annis abiit, plenus honoribus, illis etiam quos recusavit. Nobis tamen quærendus ac desiderandus est, ut exemplar ævi prioris; mihi verò præcipuè, qui illum non solùm publicè, sed etiam privatim quantùm admirabar, tantùm diligebam: primùm quòd utrique eadem regio, municipia finitima, agri etiam possessionesque conjunctæ; prætereà quòd ille mihi tutor relictus, affectum parentis exhibuit. Sic candidatum me suffragio ornavit; sic ad omnes honores meos ex secessibus adcucurrit, quum jampridem ejusmodi officiis renuntiasset; sic illo die, quo sacerdotes solent nominare quos dignissimos sacerdotio judicant, me semper nominabat. Quin etiam in hac novissima valetudine veri-

remercier publiquement l'empereur du consulat où il l'avoit élevé, un livre assez grand qu'il tenoit, échappe par son propre poids à un homme de cet âge, et qui étoit debout. Il veut le retenir, et se presse de le ramasser; le plancher étoit glissant, le pied lui manque : il tombe et se rompt une cuisse. Elle fut si mal remise, que les os ne purent reprendre, la vieillesse s'opposant aux efforts de la nature. Les obsèques que l'on vient de faire répandent un nouvel éclat sur l'empereur, sur notre siècle, sur le barreau même. Corneille Tacite, consul, a prononcé l'oraison funèbre. La fortune, toujours fidelle à Virginius, gardoit pour dernière grace, un tel orateur à de telles vertus. Quoiqu'il soit mort chargé d'années, comblé d'honneurs, même de ceux qu'il a refusés, nous n'en devons pas moins regretter ce modèle des anciennes mœurs. Mais personne ne le doit plus que moi, qui ne l'aimois, qui ne l'admirois pas moins dans le commerce familier, que dans les emplois publics. Nous étions originaires du même pays. Nous étions nés dans des villes voisines l'une de l'autre. Nos terres se touchoient. Il m'avoit été laissé pour tuteur, et avoit eu pour moi la tendresse d'un père. Je n'ai point obtenu de charge, qu'il ne l'ait briguée publiquement pour moi, et qu'il n'ait accouru du fond de sa retraite pour m'appuyer de sa présence et de son crédit, quoique depuis long-temps il eût renoncé à ces sortes de devoirs. Enfin, le jour que les prêtres ont coutume de nommer ceux qu'ils croient les plus dignes du sacerdoce, jamais il ne manqua de me donner son suffrage. Cette vive affection ne se démentit point pendant sa dernière maladie. Dans la crainte d'être élu l'un des

tus ne fortè inter quinqueviros crearetur, qui minuendis publicis sumptibus judicio senatûs constituebantur, quum illi tot amici senes consularesque superessent, me hujus ætatis, per quem excusaretur, elegit, his quidem verbis : *Etiamsi filium haberem, tibi mandarem.* Quibus ex causis necesse est tamquàm immaturam mortem ejus in sinu tuo defleam; si tamen fas est aut flere, aut omninò mortem vocare, quâ tanti viri mortalitas magis finita quàm vita est. Vivit enim, vivetque semper, atque etiam latiùs in memoria hominum et sermone versabitur, postquàm ab oculis recessit. Volui tibi multa alia scribere, sed totus animus in hac una contemplatione defixus est. Virginium cogito, Virginium video, Virginium jam vanis imaginibus, recentibus tamen, audio, alloquor, teneo : cui fortassè cives aliquos virtutibus pares et habemus, et habebimus, gloriâ neminem. Vale.

---

cinq commissaires que le sénat a chargés du soin de retrancher les dépenses publiques, il me choisit à l'âge où vous me voyez, pour porter ses excuses, par préférence à tant d'amis et vieux et consulaires. Mais de quelles paroles obligeantes n'accompagna-t-il point cette faveur? *Quand j'aurois un fils*, dit-il, *je vous préférerois encore à lui.* Jugez si j'ai raison de verser dans votre sein les larmes que je donne à sa mort, et de les verser, comme si je n'avois pas dû m'y attendre: quoiqu'il ne soit peut-être pas trop permis de la pleurer, ou d'appeler mort le passage qu'il a fait d'une vie courte, à une vie qui ne finira jamais. Car enfin il vit, et ne cessera plus de vivre; jamais si présent à l'esprit des hommes, jamais plus mêlé dans leurs discours, que depuis qu'il ne paroît plus à leurs yeux. J'avois mille autres choses à vous mander; mais mon esprit ne peut se détacher de Virginius; je ne puis penser qu'à Virginius; son idée me revient sans cesse. Je crois l'entendre, l'entretenir, l'embrasser. Nous avons et nous aurons peut-être encore des citoyens, qui sauront atteindre à ses vertus; mais je ne crois pas qu'aucun arrive jamais au comble de sa gloire. Adieu.

EPISTOLA II.

PLINIUS PAULINO SUO S.

IRASCOR: nec liquet mihi an debeam, sed irascor. Scis quàm sit amor, iniquus, interdùm, impotens sæpè, μικραίτιος (1) semper. Hæc tamen causa magna est, nescio an justa: sed ego tamquàm non minùs justa quàm magna sit, graviter irascor, quòd à te tamdiù litteræ nullæ. Exorare me potes uno modo, si nunc saltem plurimas et longissimas miseris. Hæc mihi sola excusatio vera, ceteræ falsæ videbuntur. Non sum auditurus, *Non eram Romæ*, vel, *Occupatior eram*. Illud enim nec Dii sinant, ut infirmior. Ipse ad villam partim studiis, partim desidiâ fruor: quorum utrumque ex otio nascitur. Vale.

EPISTOLA III.

PLINIUS NEPOTI SUO S.

MAGNA Isæum fama præcesserat; major inventus est. Summa est facultas, copia, ubertas. Dicit semper ex tempore, sed tamquàm diù scripserit. Sermo Græcus, immò Atticus: præfationes tersæ, graciles, dulces;

LETTRE II.

PLINE A PAULIN.

Je suis en colère, et tout de bon. Je n'ai pas encore trop bien démêlé si c'est avec raison. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que je suis fort en colère. Vous savez que l'amour est quelquefois injuste, souvent emporté, toujours querelleur. Mon chagrin est très-grand; peut-être n'est-il pas trop juste : mais je ne me fâche ni plus ni moins, que s'il étoit aussi juste que grand. Quoi! si long-temps sans me donner de vos nouvelles! Je ne sache plus qu'un moyen de m'appaiser. C'est de m'écrire à l'avenir fort souvent, et de très-longues lettres. Je ne reçois que cette seule excuse. Je traiterai toutes les autres de chansons. Je ne me paierai pas de toutes ces défaites. *Je n'étois point à Rome*, *j'étois accablé d'affaires*. Car pour l'excuse, *j'étois malade*, aux Dieux ne plaise que vous puissiez vous en servir! Moi je me partage ici entre l'étude et la paresse, enfants de l'oisiveté.

LETTRE III.

PLINE A NEPOS.

La renommée publioit des merveilles d'Iséus avant qu'il parût; et la renommée n'en disoit pas encore assez. Rien n'égale la facilité, la variété, la richesse de ses expressions. Jamais il ne se prépare, et il parle toujours en homme préparé. Il se sert de la langue

(1) In rebus parvis querulus.

graves interdùm et erectæ. Poscit controversias plures, electionem auditoribus permittit, sæpè etiam partes. Surgit, amicitur, incipit: statim omnia, ac penè pariter, ad manum. Sensus reconditi, occursant verba: sed qualia? quæsita et exculta: multa lectio in subitis, multa scriptis elucet. Prooemiatur aptè, narrat apertè, pugnat acriter, colligit fortiter, ornat excelsè: postremò docet, delectat, afficit; quid maximè, dubites: crebra *νοήματα* (1), crebri syllogismi, circumscripti et effecti, quod stilo quoque assequi magnum est. Incredibilis memoria: repetit altiùs quæ dixit ex tempore, ne verbo quidem labitur. Ad tantam *ἕξιν* (2) studio et exercitatione pervenit. Nam diebus et noctibus nihil aliud agit, nihil audit, nihil loquitur. Annum sexagesimum excessit, et adhuc scholasticus tantùm est; quo genere hominum nihil aut simplicius, aut sincerius, aut melius. Nos enim qui in foro verisque litibus terimur, multùm malitiæ, quamvis nolimus, addiscimus. Schola et auditorium, ut ficta causa, ita res inermis, innoxia est; nec minùs felix, senibus præsertim. Nam quid

(1) Sententiæ.

(2) Facultatem.

grecque, ou plutôt de l'Attique. Ses exordes sont polis, déliés, insinuants, quelquefois nobles et majestueux. Il demande plusieurs sujets de problêmes. Il en laisse le choix aux auditeurs, et prend le parti qu'il leur plaît. Il se lève, il se compose, il commence, tout se trouve sous sa main. Ses pensées sont profondes; les paroles, (mais quelles paroles!) les plus propres et les plus choisies, semblent courir et voler au-devant de ses pensées. Il paroît, dans ses discours les moins étudiés, qu'il a lu beaucoup, et beaucoup composé. Il entre avec dignité dans son sujet; il narre avec clarté; il presse vivement; il récapitule avec force, et sème partout des fleurs. En un mot, il instruit, il plaît, il remue, et (ce que vous aurez peine à croire) il ramène sans cesse de courtes réflexions, et des raisonnements si justes et si serrés, que, même la plume à la main, on auroit peine à leur donner plus d'agrément et plus d'énergie. Sa mémoire est un prodige. Il reprend dès le commencement un discours fait sur-le-champ, et n'y manque pas d'un mot. L'étude et l'exercice lui ont acquis ce merveilleux talent. Car ce qu'il fait, ce qu'il entend, ce qu'il dit, tout se rapporte là. Il passe soixante ans, et il s'exerce encore dans les écoles. C'est chez des hommes de son caractère, que l'on trouve de la bonté, de la franchise, de la droiture dans toute sa pureté. Nous autres qui passons notre vie dans les contestations réelles et sérieuses, et dans le tumulte du barreau, nous apprenons, même contre notre intention, plus de chicane que nous ne voulons. Les écoles au contraire, où tout n'est que fiction, que fable, ne nous offrent aussi que des sujets où l'imagination se joue, où l'esprit s'amuse innocemment, sur-tout lorsque l'on est déjà sur l'âge. Car quel plaisir plus innocent pour la vieillesse, que ce qui fait le plus doux amusement d'une

in senectute felicius, quàm quod dulcissimum est in juventa? Quare ego Isæum non disertissimum tantùm, verùm etiam beatissimum judico, quem tu nisi cognoscere concupiscis, saxeus, ferreusque es. Proindè si non ob alia, nosque ipsos, at certè ut hunc audias, veni. Numquamne legisti Gaditanum quemdam, Titi Livii nomine gloriâque commotum, ad visendum eum ab ultimo terrarum orbe venisse, statimque ut viderat, abiisse? Ἀφιλόκαλον, (1) illitteratum, iners, ac penè etiam turpe ~~est, non~~ putare tanti cognitionem, quâ nulla est jucundior, nulla pulchrior, nulla denique humanior. Dices, *Habeo hîc quos legam, non minùs disertos.* Etiam: sed legendi semper occasio est, audiendi non semper. Præthereà multò magis, ut vulgò dicitur, viva vox afficit. Nam licèt acriora sint quæ legas, altiùs tamen in animo sedent, quæ pronuntiatio, vultus, habitus, gestus etiam dicentis adfigit. Nisi verò falsum putamus illud Æschinis, qui quum legisset Rhodiis orationem Demosthenis, admirantibus cunctis, adjecisse fertur, Τί δὲ εἰ αὐτοῦ τοῦ θηρίου ἀκηκόειτε (2); et erat Æschines, si Demostheni credimus, λαμπροφωνότατος (3): fatebatur tamen longè meliùs eadem illa

jeunesse

jeunesse réglée? Je ne crois donc pas seulement Iséus le plus éloquent, mais encore le plus heureux homme du monde; et je vous crois le plus insensible, si vous ne mourez d'envie de le connoître. Quand d'autres affaires, quand l'impatience de me voir ne vous appelleroient pas ici, vous y devriez voler pour l'entendre. N'avez-vous jamais lu qu'un citoyen de Cadix, charmé de la réputation et de la gloire de Tite-Live, vint des extrémités du monde pour le voir, le vit, et s'en retourna. Il faut être sans goût, sans littérature, sans émulation (peu s'en faut que je ne dise sans honneur), pour n'être pas piqué de cette curiosité, la plus agréable, la plus belle, la plus digne d'un honnête homme. Vous me direz peut-être, je lis ici des ouvrages où l'on ne trouve pas moins d'éloquence. Je le veux; mais vous les lirez toujours quand il vous plaira : vous ne pourrez pas toujours entendre ce grand homme. Ignorez-vous d'ailleurs que la prononciation fait bien d'autres impressions, et bien plus profondes? Quelque vivacité qu'il y ait dans ce que vous lisez, ne comptez point qu'il pénètre aussi avant que les traits que l'orateur enfonce par le geste, par la voix, et par tous les autres accompagnements de la déclamation, si vous n'êtes homme à traiter de fable, ce que l'on raconte d'Eschine. Un jour qu'il lisoit à Rhodes la harangue que Démosthènes avoit faite contre lui, les auditeurs charmés applaudissoient. *Que seroit-ce donc,* s'écria-t-il, *si vous eussiez entendu cette bête féroce elle-même?* Cependant Eschine, selon Démosthènes, avoit la déclamation très-véhémente; et ce même Eschine avouoit que

(1) Alienum ab homine rerum honestarum studioso.

(2) Quid si illam ipsam belluam audivissetis?

(3) Clarissimâ voce præditus.

pronuntiasse ipsum qui pepererat. Quæ omnia huc tendunt, ut audias Isæum, vel ideò tantùm ut audieris. Vale.

EPISTOLA IV.

PLINIUS CALVINÆ SUÆ S.

Si pluribus pater tuus, vel unicuilibet alii quàm mihi debuisset, fuisset fortassè dubitandum an adires hereditatem etiam viro gravem: quum verò ego ductus affinitatis officio, dimissis omnibus qui, non dico molestiores, sed diligentiores erant, creditor solus exstiterim; quumque ego nubenti tibi in dotem centum millia contulerim, præter eam summam quam pater tuus quasi de meo dixit (erat enim solvenda de meo) magnum habes facilitatis meæ pignus; cujus fiduciâ debes famam defuncti pudoremque suscipere: ad quod ne te verbis magis quàm rebus horter, quidquid mihi pater tuus debuit, acceptum tibi ferri jubeo. Nec est quòd verearis ne sit mihi onerosa ista donatio. Sunt quidem omninò nobis modicæ facultates, dignitas sumptuosa, reditus, propter conditionem agellorum, nescio minor an incertior: sed quod cessat ex reditu, frugalitate suppletur, ex

Démosthènes avoit infiniment mieux prononcé que lui. Où tendent tous ces raisonnements? A vous obliger d'entendre Iséus, quand ce ne seroit que pour dire que vous l'avez entendu. Adieu.

LETTRE IV.

PLINE A CALVINE.

Si votre père avoit laissé plusieurs créanciers, ou même un seul à qui il dût plus qu'à moi, vous auriez raison de délibérer si vous accepteriez une succession onéreuse, je ne dis pas à une femme seulement, je dis même à un homme. Mais vous avez satisfait tous les autres créanciers plus fâcheux, ou plus vigilants que moi. Les égards que demandoit notre alliance m'ont retenu. Je suis resté seul et le dernier. J'ai contribué cent mille sesterces pour votre dot, outre la somme que votre père promit en quelque façon sur mon bien (car c'étoit moi proprement qui la devois payer). Ainsi ma conduite passée vous répond de moi. Vous pouvez hardiment épargner à votre père la honte de n'avoir point d'héritier. Mais pour donner à mes avis toute la vertu que les effets donnent aux paroles, je vous envoie une quittance générale de tout ce que me doit la succession. N'appréhendez point qu'une telle donation me soit à charge; qu'elle ne vous fasse point de peine. Il est vrai, j'ai un bien médiocre : mon rang exige de la dépense; et mon revenu, par la nature de mes terres, est aussi casuel que modique. Ce qui me manque de ce côté-là,

qua velut ex fonte, liberalitas nostra decurrit. Quæ tamen ita temperanda est, ne nimiâ profusione inarescat: sed temperanda in aliis, in te verò facilè ratio constabit, etiamsi modum excesserit. Vale.

EPISTOLA V.

PLINIUS LUPERCO SUO S.

ACTIONEM et à te frequenter efflagitatam, et à me sæpè promissam exhibui tibi, nondùm tamen totam; adhuc enim pars ejus perpolitur. Interim quæ absolutiora mihi videbantur, non fuit alienum judicio tuo tradi. His tu, rogo, intentionem scribentis accommodes; nihil enim adhuc inter manus habui, cui majorem sollicitudinem præstare deberem. Nam in ceteris actionibus existimationi hominum diligentia tantùm et fides nostra, in hac etiam pietas subjicietur. Indè et liber crevit, dum ornare patriam et amplificare gaudemus; pariterque et defensioni ejus servimus et gloriæ. Tu tamen hæc ipsa, quantùm ratio exegerit, reseca. Quoties enim ad fastidium legentium deliciasque respicio, intelligo nobis commendationem ex ipsa mediocritate libri petendam. Idem tamen, qui à te hanc austeritatem exigo, cogor id,

je le retrouve dans la frugalité, la source la plus assurée de mes libéralités. Je sais bien pourtant qu'il ne faut pas y puiser jusqu'à la tarir; mais je garde cette précaution pour d'autres que vous. Je suis sûr qu'avec une amie de votre caractère, à quelque excès que je porte mes bienfaits, la raison les justifiera toujours. Adieu.

LETTRE V.

PLINE A LUPERCUS.

Je vous envoie une pièce que vous m'avez demandée plus d'une fois, et que je vous ai souvent promise. Vous n'en recevrez pourtant aujourd'hui qu'une partie; l'autre est encore sous la lime. Cependant j'ai cru que je ne ferois pas mal de mettre sous la vôtre ce qui me paroissoit déjà de plus achevé. Lisez, je vous prie, avec la même application que j'ai composé. Il n'est encore sorti de mes mains rien qui ait dû m'intéresser davantage. On n'avoit à juger dans mes autres discours, que de mon zèle et de ma fidélité à remplir mon ministère : ici l'on jugera de l'amour que j'ai pour la patrie. Je ne pouvois manquer d'être long, emporté par le plaisir d'en relever jusqu'aux moindres avantages, de la justifier des plus petits reproches, et de mettre sa gloire dans tout son jour. Coupez pourtant; taillez à votre gré. Car toutes les fois que je fais réflexion sur le dégoût et sur la délicatesse de nos lecteurs, je conçois qu'il est très-prudent de donner à un livre jusqu'au

quod diversum est, postulare, ut in plerisque frontem remittas. Sunt enim quædam adolescentium auribus danda, præsertim si materia non refragetur. Nam descriptiones locorum, quæ in hoc libro frequentiores erunt, non historicè tantùm, sed propè poëticè prosequi fas est. Quod tamen si quis exstiterit qui putet nos lætiùs fecisse, quàm orationis severitas exigat; hujus (ut ita dixerim) tristitiam reliquæ partes actionis exorare debebunt. Adnisi certè sumus, ut quamlibet diversa genera lectorum per plures dicendi species teneremus. Ac sicut veremur, ne quibusdam pars aliqua secundùm suam cujusque naturam non probetur; ità videmur posse confidere, ut universitatem omnibus varietas ipsa commendet. Nam et in ratione conviviorum, quamvis à plerisque cibis singuli temperemus, totam tamen cœnam laudare omnes solemus; nec ea quæ stomachus noster recusat, adimunt gratiam illis quibus capitur. Atque hæc ego sic accipi volo, non tamquam assecutum me esse credam, sed tamquam assequi laboraverim; fortassè non frustra, si modò tu curam tuam admoveris interim istis, mox his quæ sequuntur. Dices te non posse satis diligenter id facere, nisi priùs totam actionem cognoveris. Fateor : in præsentia tamen et ista tibi fami-

mérite du petit volume. Cependant je ne m'abandonne pas si fort à votre sévérité, que je ne lui demande quartier pour les jeux d'esprit qui ont pu m'échapper. Il faut bien donner quelque chose au goût des jeunes gens, sur-tout lorsque le sujet n'y répugne pas. Dans ces sortes d'ouvrages, il est permis de prêter aux descriptions des lieux qui reviennent souvent, non-seulement les ornements de l'histoire, mais peut-être encore les embellissements de la poésie. Que si quelqu'un croit que je me suis sur cela plus égayé que ne le permettoit le sérieux de mon sujet, les autres endroits de mon discours demanderont grace à ce censeur chagrin. J'ai, par la variété de mon style, tâché de satisfaire les différentes inclinations des lecteurs. Ainsi, dans la crainte que l'endroit qui plaît à l'un ne déplaise à l'autre, je me flatte de l'espérance, que cette variété même sauvera le corps entier de l'ouvrage. Quand nous sommes à table, nous ne touchons pas à tous les mets : nous louons pourtant tout le repas; et ce qui n'est pas de notre goût, ne fait point de tort à ce qui en est. Non que je prétende avoir atteint au degré de perfection dont je parle : je veux seulement vous faire entendre que j'y visois. Peut-être même n'aurai-je pas perdu ma peine, si vous prenez celle de retoucher ce que je vous envoie, et ce que je vous enverrai bientôt. Vous direz, qu'il ne vous est pas possible de vous déterminer sans voir toute la pièce. Je l'avoue. Cependant vous vous familiariserez toujours avec ces morceaux, et vous y trouverez quelque

liariora fient, et quædam ex his talia erunt, ut per partes emendari possint. Etenim si avulsum statuæ caput aut membrum aliquod inspiceres, non tu quidem ex illo posses congruentiam æqualitatemque deprehendere; posses tamen judicare, an id ipsum satis elegans esset. Nec alia ex causa principia librorum circumferuntur, quàm quia existimatur pars aliqua etiam sine ceteris esse perfecta. Longiùs me provexit dulcedo quædam tecum loquendi: sed jam finem faciam, ne modum, quem etiam orationi adhibendum puto, in epistola excedam. Vale.

EPISTOLA VI.

PLINIUS AVITO SUO S.

LONGUM est altiùs repetere, nec refert, quemadmodùm acciderit ut homo minimè familiaris cœnarem apud quemdam, ut sibi videbatur, lautum et diligentem; ut mihi, sordidum simul et sumptuosum. Nam sibi et paucis opima quædam, ceteris vilia et minuta ponebat: vinum etiam parvulis lagunculis in tria genera descripserat, non ut potestas eligendi, sed ne jus esset recusandi: aliud sibi et nobis, aliud minoribus amicis (nam gradatim amicos habet) aliud suis nostrisque

endroit qui peut souffrir une critique détachée. Que l'on vous présente une tête, ou quelque autre partie d'une statue, vous ne pourrez pas dire si les proportions sont bien gardées ; vous ne laisserez pas de juger si cette partie est parfaite. Et par quel autre motif va-t-on lire de maison en maison les commencements d'un ouvrage, sinon parce que l'on est persuadé qu'ils peuvent avoir leur beauté, indépendamment du reste? Je m'aperçois que le plaisir de vous entretenir m'a mené loin. Je finis. Il sied trop mal à un homme, qui blâme même les longues harangues, de faire de longues lettres. Adieu.

LETTRE VI.

PLINE A AVITUS.

Il faudroit reprendre trop loin une histoire d'ailleurs inutile, pour vous dire comment, malgré mon humeur réservée, je me suis trouvé à souper chez un homme, selon lui, magnifique et économe, selon moi, somptueux et mesquin tout à la fois. On servoit pour lui et pour un petit nombre de conviés des mets excellents : l'on ne servoit pour les autres que des viandes communes et de mauvais ragoûts. Il y avoit trois sortes de vins dans de petites bouteilles différentes, non pas pour en laisser le choix, mais pour l'ôter. Le premier étoit pour la bouche du maître de la maison, et pour nous qui étions aux premières places. Le second, pour les amis du

libertis. Animadvertit qui mihi proximus recumbebat, et an probarem interrogavit. Negavi. Tu ergo, inquit, quam consuetudinem sequeris? Eadem omnibus pono. Ad cœnam enim, non ad notam, invito; cunctisque rebus exæquo, quos mensâ et toro æquavi. Etiamne libertos? Etiam. Convictores enim tunc, non libertos, puto. Et ille, Magno tibi constat. Minimè. Quî fieri potest? Potest. Quia scilicet liberti mei non idem quod ego bibunt, sed idem ego quod liberti. Et herculè, si gulæ temperes, non est onerosum, quo utaris ipse, communicare cum pluribus. Illa ergo reprimenda, illa quasi in ordinem redigenda est, si sumptibus parcas, quibus aliquantò rectiùs tuâ continentiâ, quàm alienâ contumeliâ consulas. Quorsùs hæc? Ne tibi optimæ indolis juveni quorumdam in mensa luxuria specie frugalitatis imponat. Convenit autem amori in te meo, quoties tale aliquid inciderit, sub exemplo præmonere quid debeas fugere. Igitur memento, nihil magis esse vitandum quam istam luxuriæ et sordium novam societatem, quæ quum sint turpissima discreta ac separata, turpiùs junguntur. Vale.

second rang (car il aime par étage). Le dernier, pour ses affranchis et pour les nôtres. Quelqu'un qui se trouva près de moi, me demanda si j'approuvois l'ordonnance de ce repas. Je lui répondis que non. Et comment donc en usez-vous, dit-il? Je fais servir également tout le monde; car j'assemble mes amis pour les régaler, non pour les offenser par des distinctions injurieuses. La différence du service ne distingue point ceux que ma table égale. Quoi! reprit-il, traitez-vous de même les affranchis? Pourquoi non? Dans ce moment je ne vois point en eux d'affranchis, je n'y vois plus que des convives. Cela vous coûte beaucoup? ajouta-t-il. Point du tout. Quel secret avez-vous donc? Quel secret! C'est que dans ces occasions, je ne fais pas servir de mon vin, mais du vin de mes affranchis. Refusez à l'excessive délicatesse ce qu'elle vous demande, et il ne vous coûtera plus rien de traiter les autres comme vous. Il ne faut prendre que sur ce raffinement de bonne chère, et lui ôter ce qu'il a de trop. Une économie réglée par notre tempérance aura toujours meilleure grace, que celle qui sera fondée sur le mépris que nous faisons des autres. A quoi tend ce discours? A instruire un jeune homme bien né comme vous, à le préserver d'une sorte de profusion énorme, et d'autant plus dangereuse, qu'elle se pare des dehors de l'économie. L'amitié que je vous ai vouée, exige de moi, que toutes les fois qu'en mon chemin je rencontre quelque chose de semblable, je m'en serve pour vous avertir de ce qu'il faut éviter. N'oubliez donc jamais, que l'on ne peut avoir trop d'horreur de ce monstrueux mélange d'avarice et de prodigalité; et que si un seul de ces vices suffit pour ternir la réputation de quelqu'un, celui qui les rassemble, se déshonore infiniment davantage. Adieu.

EPISTOLA VII.

PLINIUS MACRINO SUO S.

Heri à senatu Vestricio Spurinnæ, principe auctore, triumphalis statua decreta est; non ita ut multis, qui numquàm in acie steterunt, numquàm castra viderunt, numquàm denique tubarum sonum, nisi in spectaculis, audierunt; verùm ut illis, qui decus istud sudore et sanguine et factis assequebantur. Nam Spurinna Bructerûm regem vi et armis induxit in regnum; ostentatoque bello, ferocissimam gentem (quod est pulcherrimum victoriæ genus) terrore perdomuit. Et hoc quidem virtutis præmium; illud solatium doloris accepit, quòd filio ejus Cottio, quem amisit absens, habitus est honor statuæ. Rarum id in juvene: sed pater hoc quoque merebatur, cujus gravissimo vulneri magno aliquo fomento medendum fuit. Præterea Cottius ipse tam clarum specimen indolis dederat, ut vita ejus brevis et angusta debuerit hac veluti immortalitate proferri. Nam tanta ei sanctitas, gravitas, auctoritas etiam, ut posset senes illos provocare virtute, quibus nunc honore adæquatus est. Quo qui-

LETTRE VII.

PLINE A MACRIN.

Hier le sénat, sur la proposition qu'en fit l'empereur, ordonna qu'il seroit élevé une statue triomphale à Vestricius Spurinna; non pas comme à tant d'autres, qui ne se sont jamais trouvés à une bataille, qui n'ont jamais vu de camp, et qui n'ont jamais entendu la trompette qu'au milieu des spectacles; mais comme à ceux pour qui leurs travaux, leurs exploits, et leur sang la demandent. Spurinna, à la tête d'une armée, a rétabli le roi des Bructères dans ses Etats; et ce qui est de toutes les victoires la plus glorieuse, il n'a fait que paroître, pour dompter, par la terreur de ses armes, une nation très-belliqueuse. Mais au même temps que l'on a récompensé le héros, on a pris soin de consoler le père. Spurinna, en son absence, a perdu son fils Cottius, à qui l'on a aussi décerné une statue; distinction rarement accordée à un homme de cet âge. Les services du père l'avoient bien méritée : outre qu'une si grande plaie demandoit un tel appareil. L'heureux naturel de Cottius faisoit déjà voir tant de vertus, que l'on ne pouvoit prendre trop de soin d'immortaliser en quelque sorte une vie si précieuse, mais si courte. La pureté de ses mœurs, soutenue d'un extérieur grave, imprimoit tant de respect, qu'il ne l'eût point cédé aux vieillards, à qui ce nouvel honneur l'a justement égalé. Cet honneur, si je ne me trompe, ne se bornera pas à la consolation du père, et à la gloire du fils. Il va faire naître une nouvelle émulation dans tous les cœurs. Les jeunes gens, animés par l'espérance du même prix, vont se distinguer à l'envi dans l'exercice des vertus. Les gens de qualité

dem honore, quantùm ego interpretor, non modò defuncti memoriæ, et dolori patris, verùm etiam exemplo prospectum est. Acuent ad bonas artes juventutem adolescentibus quoque (digni sint modò) tanta præmia constituta: acuent principes viros ad liberos suscipiendos et gaudia ex superstitibus, et ex amissis tam gloriosa solatia. His ex causis statuâ Cottii publicè lætor, nec privatim minùs. Amavi consummatissimum juvenem tam ardenter, quàm nunc impatienter requiro. Erit ergo pergratum mihi hanc effigiem ejus subindè intueri, subindè respicere, sub hac consistere, præter hanc commeare. Etenim si defunctorum imagines domi positæ dolorem nostrum levant; quantò magis hæ, quibus in celeberrimo loco non modò species et vultus illorum, sed honor etiam et gloria refertur? Vale.

EPISTOLA VIII.

PLINIUS CANINIO SUO S.

STUDES? an piscaris? an venaris? an simul omnia? possunt enim omnia simul fieri ad Larium nostrum: nam lacus piscem, feras silvæ quibus lacus cingitur, studia altissimus

s'empresseront d'élever des enfants, ou pour revivre en eux, s'ils les conservent, ou pour être si glorieusement consolés, s'ils les perdent. Voilà ce qui m'engage à me réjouir avec le public, et plus encore avec moi-même, de la statue dressée à Cottius. J'aimois ce jeune homme si accompli; et je l'aimois avec une ardeur qui n'a rien d'égal, que le regret que je sens de sa perte. Je puis donc me promettre beaucoup de satisfaction, à jeter les yeux de temps en temps sur sa statue, à la regarder, à la considérer avec attention, à m'arrêter devant elle, à passer auprès d'elle. Si les portraits des morts qui nous ont été chers adoucissent notre douleur, lors même que nous ne les voyons que dans notre maison, quel charme pour nous de les rencontrer dans les places publiques! Non-seulement ils nous remettent devant les yeux leur air et leurs traits; mais ils nous rappellent toutes leurs vertus et toute leur gloire. Adieu.

LETTRE VIII.

PLINE A CANINIUS.

Est-ce l'étude? est-ce la pêche? est-ce la chasse? ou les trois ensemble qui vous amusent? car on peut prendre ces trois sortes de plaisirs dans notre charmante maison près du lac de Côme. Le lac vous fournit

iste secessus affàtim suggerit. Sed sive omnia simul, sive aliquid facias, non possum dicere, invideo : angor tamen non et mihi licere quæ sic concupisco, ut ægri vinum, balinea, fontes. Numquàmne hos arctissimos laqueos, si solvere negatur, abrumpam? Numquàm, puto. Nam veteribus negotiis nova accrescunt, nec tamen priora peraguntur : tot nexibus, tot quasi catenis majus in dies occupationum agmen extenditur. Vale.

EPISOLA IX.

PLINIUS APOLLINARI SUO S.

Anxium me et inquietum habet petitio Sexti Erucii mei. Afficior curâ; et quam pro me sollicitudinem non adii, quasi pro me altero patior : et alioquin meus pudor, mea existimatio, mea dignitas in discrimen adducitur. Ego Sexto latum clavum à Cæsare nostro, ego quæsturam impetravi : meo suffragio pervenit ad jus tribunatum petendi, quem nisi obtinet in senatu, vereor ne decepisse Cæsarem videar. Proindè adnitendum est mihi ut talem eum judicent omnes, qua-

du poisson; les bois qui l'environnent sont pleins de bêtes fauves; et la profonde tranquillité du lieu invite à l'étude. Mais soit que toutes ces choses ensemble, ou quelqu'autre vous occupent, je n'oserois dire que je vous porte envie. Je souffre pourtant avec beaucoup de peine qu'il ne me soit pas permis, aussi bien qu'à vous, de goûter ces innocents plaisirs, après lesquels je soupire, avec la même ardeur que le malade soupire après les bains, après le vin, après les eaux. Ne m'arrivera-t-il donc jamais de rompre les nœuds qui m'attachent, puisque je ne puis les délier? Non, je n'ose m'en flatter. Chaque jour, nouveaux embarras viennent se joindre aux anciens. Une affaire n'est pas encore finie, qu'une autre commence. La chaîne que forment mes occupations, ne fait que s'alonger et s'appesantir. Adieu.

LETTRE IX.

PLINE A APOLLINAIRE.

Les démarches que fait mon ami Sextus Erutius pour obtenir la charge de tribun, me donnent une véritable inquiétude. Je ressens pour cet autre moi-même des agitations, qu'en pareille occasion je n'ai point senties pour moi. D'ailleurs, il me semble que mon honneur, mon crédit et ma dignité sont compromis. J'ai obtenu de l'empereur pour Sextus une place dans le sénat, et la charge de questeur. Il doit à mes sollicitations la permission de demander celle de tribun. Si le sénat la lui refuse, j'ai peur que je ne paroisse avoir surpris le prince. Je ne dois donc rien oublier pour faire ensorte que le jugement public confirme l'opinion que, sur ma parole, l'empereur en a bien voulu concevoir. Quand une raison si pressante me manqueroit, je n'aurois guère

lem esse princeps mihi credidit. Quæ causa si studium meum non incitaret, adjutum tamen cuperem juvenem probissimum, gravissimum, eruditissimum, omni denique laude dignissimum, et quidem cum tota domo. Nam pater ei Erucius Clarus, vir sanctus, antiquus, disertus, atque in agendis causis exercitatus, quas summâ fide, pari constantiâ, nec verecundiâ minore defendit. Habet avunculum C. Septitium, quo nihil verius, nihil simplicius, nihil candidius, nihil fidelius novi. Omnes me certatim, et tamen æqualiter amant: omnibus nunc ego in uno referre gratiam possum. Itaque prenso amicos, supplico, ambio; domos stationesque circumeo; quantumque vel auctoritate vel gratiâ valeam, precibus experior. Te quoque obsecro ut aliquam oneris mei partem suscipere tanti putes. Reddam vicem, si reposces: reddam et si non reposces. Diligeris, coleris, frequentaris: ostende modò velle te; nec deerunt qui id quod tu velis, cupiant. Vale.

---

moins d'ardeur pour l'élévation de Sextus. C'est un jeune homme plein de probité, de sagesse, de savoir, et de qui l'on ne peut dire trop de bien, ainsi que de toute sa maison. Son père, Erutius Clarus, s'est acquis une grande réputation. Il n'a pas moins de droiture que d'éloquence. Il excelle dans la profession d'avocat, dont il s'acquitte avec autant de modestie et de probité que de courage. Caïus Septitius, son oncle, est la vérité, la franchise, la candeur, la fidélité même. Ils m'aiment tous comme à l'envi, et tous également. Voici une occasion où je puis, en payant un seul, m'acquitter envers tous. J'emploie donc tous mes amis. Je supplie, je brigue, je vais de maison en maison, je cours dans toutes les places publiques; et je n'oublie rien pour voir jusqu'où peuvent aller mon crédit et la considération que l'on a pour moi. Partagez, s'il vous plaît, les soins et les mouvements que je me donne; je vous le rendrai au premier ordre, que même je préviendrai. Je sais combien de gens vous chérissent, vous honorent, vous font la cour. Laissez entrevoir seulement vos intentions; nous ne manquerons pas de personnes empressées à les seconder. Adieu.

EPISTOLA X.

PLINIUS OCTAVIO SUO S.

Hominem te patientem, vel potiùs durum ac penè crudelem, qui tam insignes libros tamdiù teneas! Quousque et tibi et nobis invidebis, tibi maximâ laude, nobis voluptate? Sine per ora hominum ferantur, iisdemque quibus lingua Romana spatiis pervagentur: magna enim longaque exspectatio est, quam frustrari adhuc et differre non debes. Enotuerunt quidam tui versus, et invito te claustra sua refregerunt: hos nisi retrahis in corpus quandoque, ut errones, aliquem cujus dicantur invenient. Habe ante oculos mortalitatem, à qua asserere te hoc uno monumento potes. Nam cetera, fragilia et caduca, non minùs quàm ipsi homines, occidunt desinuntque. Dices ut soles, *Amici mei viderint.* Opto equidem amicos tibi tàm fideles, tàm eruditos, tàm laboriosos, ut tantum curæ intentionisque suscipere et possint et velint; sed dispice ne sit parum providum sperare ex aliis, quod tibi ipse non præstes. Et de editione quidem interim, ut voles: recita saltem, quò magis libeat emittere; utque tan-

de remontrer, que les crimes dont il s'agissoit étoient d'une énormité, qui ne permettoit pas de civiliser l'affaire. On n'accusoit pas Priscus de moins, que d'avoir vendu la condamnation, et même la vie des innocents. Catius Fronto supplia la compagnie de vouloir bien que toute l'accusation fût renfermée dans le péculat, et cet homme, très-savant dans l'art de tirer des larmes, fit jouer tous les ressorts de la pitié. Grande contestation, grandes clameurs de part et d'autre! Selon les uns, la loi assujettit le sénat à juger lui-même: selon les autres, elle lui laisse la liberté d'en user comme il croit convenir à la qualité des crimes. Enfin Julius Férox, consul désigné, homme droit et intègre, ouvre un troisième avis. Il veut que, par provision, l'on donne des juges à Priscus sur le péculat; et qu'avant que de prononcer sur l'accusation capitale, ceux à qui il avoit vendu le sang des innocents soient appelés. Non-seulement cet avis l'emporta, mais il n'y en eut presque plus d'autres après tant de disputes; et l'on éprouva que si les premiers mouvements de la prévention et de la pitié sont vifs et impétueux, la sagesse et la raison peu à peu les appaisent. De là vient que personne n'a le courage de proposer seul, ce qu'il osoit soutenir par des cris confus avec la multitude. La vérité que l'on ne pouvoit découvrir, tant que l'on étoit enveloppé dans la foule, se manifeste tout-à-coup dès que l'on s'en tire. Enfin Vitellius Honoratus, et Flavius

runt qui adesse erant jussi, Vitellius Honoratus, et Flavius Marcianus; ex quibus Honoratus trecentis millibus exsilium equitis Romani, septemque amicorum ejus ultimam pœnam; Marcianus unius equitis Romani septingentis millibus plura supplicia arguebatur emisse: erat enim fustibus cæsus, damnatus in metallum, strangulatus in carcere. Sed Honoratum cognitioni senatûs mors opportuna subtraxit: Marcianus inductus est absente Prisco. Itaque Tuccius Cerealis consularis jure senatorio postulavit, ut Priscus certior fieret; sive quia miserabiliorem, sive quia invidiosiorem fore arbitrabatur, si præsens fuisset; sive (quod maximè credo) quia æquissimum erat commune crimen ab utroque defendi, et si dilui non potuisset, in utroque puniri. Dilata res est in proximum senatum, cujus ipse conspectus augustissimus fuit. Princeps præsidebat (erat enim consul) ad hoc Januarius mensis quum cetera, tum præcipuè senatorum frequentiâ celeberrimus: præterea causæ amplitudo, auctaque dilatione exspectatio et fama, insitumque mortalibus studium magna et inusitata noscendi, omnes undique excitaverat. Imaginare quæ sollicitudo nobis, qui metus, qui-

Martianus, complices assignés, comparurent. Le premier étoit accusé d'avoir acheté trois cent mille sesterces le bannissement d'un chevalier Romain, et la mort de sept de ses amis. Le second en avoit donné sept cent mille, pour faire souffrir divers tourments à un autre chevalier Romain. Ce chevalier avoit été d'abord condamné au fouet, de là envoyé aux mines, et à la fin étranglé en prison. Mais une mort favorable a dérobé Honoratus à la justice du sénat. On amena donc Martianus sans Priscus. Tutius Cerealis, homme consulaire, demanda que, suivant le privilège des sénateurs, Priscus en fût averti : soit qu'il cherchât à lui attirer par-là ou plus de compassion, ou plus de haine ; soit qu'il crût, ce qui me paroît plus vraisemblable, que selon les règles de la justice, dans un crime commun, la défense ou la condamnation doivent être communes. L'affaire fut renvoyée à la première assemblée du sénat, qui fut des plus augustes. Le prince y présidoit, il étoit consul. Nous entrions dans le mois de Janvier, celui de tous qui rassemble à Rome le plus de monde, et particulièrement de sénateurs. D'ailleurs l'importance de la cause, le bruit qu'elle avoit fait, et que tant de remises avoient redoublé, la curiosité naturelle à tous les hommes de voir de près les grands et rares évènements, avoient de toutes parts attiré le monde. Imaginez-vous quels sujets d'inquiétude et de crainte pour nous, qui devions porter la parole en une telle assemblée, et en présence de l'empereur. J'ai

bus super tanta re, in illo cœtu, præsente Cæsare, dicendum erat. Equidem in senatu non semel egi: quinimmò nusquam audiri benigniùs soleo: tunc me tamen, ut nova omnia novo metu permovebant. Obversabatur præter illa quæ suprà dixi, causæ difficultas: stabat modò consularis, modò septemvir epulonum, jam neutrum. Erat ergo perquam onerosum accusare damnatum, quem, ut premebat atrocitas criminis, ita quasi peractæ damnationis miseratio tuebatur. Utcumque tamen animum cogitationemque collegi: cœpi dicere non minore audientium assensu, quàm sollicitudine meâ. Dixi horis penè quinque. Nam duodecim clepsydris, quas spatiosissimas acceperam, sunt additæ quatuor: adeò illa ipsa quæ dura et adversa dicturo videbantur, secunda dicenti fuerunt. Cæsar quidem mihi tantum studium, tantam etiam curam (nimium est enim dicere sollicitudinem) præstitit, ut libertum meum post me stantem sæpiùs admoneret, voci laterique consulerem; quum me vehementiùs putaret intendi, quàm gracilitas mea perpeti posset. Respondit mihi pro Marciano Claudius Marcellinus. Missus deindè senatus, et revocatus in posterum;

plus d'une fois parlé dans le sénat. J'ose dire même, que je ne suis nulle part aussi favorablement écouté. Cependant tout m'étonnoit, comme si tout m'eût été inconnu. La difficulté de la cause ne m'embarrassoit guère moins que le reste. Je regardois dans la personne de Priscus, tantôt un consulaire, tantôt un septemvir, quelquefois un homme déchu de ces deux dignités. J'avois un véritable chagrin d'accuser un malheureux déjà condamné pour le péculat. Si l'énormité de son crime parloit contre lui, la pitié, qui suit ordinairement une première condamnation, parloit en sa faveur. Enfin je me rassurai, je commençai mon discours, et je reçus autant d'applaudissements que j'avois eu de crainte. Je parlai près de cinq heures (car on me donna près d'une heure et demie au-delà des trois et demie qui m'avoient été d'abord accordées). Tout ce qui me paroissoit contraire et fâcheux quand j'avois à le dire, me devint favorable quand je le dis. Les bontés, les soins de l'empereur pour moi, je n'oserois dire ses inquiétudes, allèrent si loin, qu'il me fit avertir plusieurs fois par un affranchi, que j'avois derrière moi, de ménager mes forces, et de ne pas oublier la foiblesse de ma complexion. Claudius Marcellinus défendit Martien. Le sénat se sépara pour se rassembler le lendemain; car il n'y avoit pas assez de temps pour achever un nouveau plaidoyer avant la nuit. Le jour d'après, Salvius Liberalis parla pour Marius. Cet orateur a l'esprit délié. Il est habile, très-véhément, et tout à

neque enim jam inchoari poterat actio, nisi ut noctis interventu scinderetur. Postero die dixit pro Mario Salvius Liberalis, vir subtilis, dispositus, acer, disertus; in illa verò causa omnes artes suas protulit. Respondit Cornelius Tacitus eloquentissimè, et, quod eximium orationi ejus inest, σεμνῶς (1). Dixit pro Mario rursùs Fronto Catius insigniter; utque jam locus ille poscebat, plus in precibus temporis quàm in defensione consumpsit. Hujus actionem vespera inclusit, non tamen sic ut abrumperet: itaque in tertium diem probationes exierunt. Jam hoc ipsum pulchrum et antiquum, senatum, nocte dirimi, triduo vocari, triduo contineri. Cornutus Tertullus cos. designatus, vir egregius, et pro veritate firmissimus, censuit septingenta millia quæ acceperat Marius, ærario inferenda; Mario urbe Italiâque interdicendum; Marciano hoc ampliùs, Africâ. In fine sententiæ adjecit, quòd ego et Tacitus injunctâ advocatione diligenter et fortiter functi essemus, arbitrari senatum ita nos fecisse, ut dignum mandatis partibus fuerit. Assenserunt consules designati, omnes etiam consulares usque ad Pompeium collegam: ille et septingenta millia, quæ acceperat Marius,

la fois très-fleuri. Ce jour-là il déploya tous ses talents. Corneille Tacite répondit avec beaucoup d'éloquence, et fit éclater ce grand, ce sublime, qui règne dans ses discours. Catius Fronto fit une très-belle réplique pour Marius; et s'accommodant à son sujet, il songea plus à fléchir les juges qu'à justifier l'accusé. La nuit survint avant qu'il pût finir; et la plaidoirie fut continuée au jour suivant, où l'on traita ce qui regardoit les preuves. C'étoit en vérité quelque chose de fort beau, de fort digne de l'ancienne Rome, que de voir le sénat trois jours de suite assemblé, trois jours de suite occupé, ne se séparer qu'à la nuit. Cornutus Tertullus, consul désigné, homme d'un rare mérite, et très-zélé pour la vérité, opina le premier. Il fut d'avis de condamner Marius à porter au trésor public les sept cent mille sesterces qu'il avoit reçus, et de le bannir de Rome et d'Italie. Il alla plus loin contre Martien, et fut d'avis de le bannir même d'Afrique. Il conclut, par proposer au sénat de déclarer que nous avions, Tacite et moi, fidèlement et dignement rempli et son attente, et notre ministère. Les consuls désignés, et tous les consulaires qui parlèrent ensuite, se rangèrent à cet avis, jusqu'à ce que Pompéius Colléga en ouvrit un autre. Le sien fut de condamner Marius à porter au trésor public les sept cent mille sesterces, d'en demeurer à la condamnation qu'il avoit déjà subie pour le péculat, et d'en-

(1) Graviter, et quadam cum majestate.

ærario inferendà, et Marcianum in quinquennium relegandum, Marium repetundarum pœnæ, quam jam passus esset, censuit relinquendum. Erant in utraque sententia multi, fortasse etiam plures in hac vel solutiore vel molliore: nam quidam ex illis quoque, qui Cornuto videbantur assensi, hunc qui post ipsos censuerat, sequebantur. Sed quum fieret discessio, qui sellis consulum adstiterant, in Cornuti sententiam ire cœperunt. Tum illi qui se Collegæ adnumerari patiebantur, in diversum transierunt: Collega cum paucis relictus. Multum posteà de impulsoribus suis, præcipuè de Regulo, questus est, qui se in sententia, quam ipse dictaverat, deseruisset. Est alioquin Regulo tam mobile ingenium, ut plurimùm audeat, plurimùm timeat. Hic finis cognitionis amplissimæ: super est tamen λειτȣ́ργιον (1) non leve, Hostilius Firminus, legatus Marii Prisci, qui permistus causæ graviter vehementerque vexatus est. Nam et rationibus Marciani, et sermone, quem ille habuerat in ordine Leptitanorum, operam suam Prisco ad turpissimum ministerium commodasse, stipulatusque de Marciano quinquaginta millia denariûm probabatur: ipse præterea accepisse sestertiûm decem millia fœdissimo quidem titulo, nomine unguentarii, qui titulus à vita

voyer en exil Martien pour cinq ans. Chaque opinion eut grand nombre de partisans; et il y avoit bien de l'apparence, que la dernière, qui étoit la plus douce, l'emporteroit; car plusieurs qui avoient suivi Cornutus, sembloient le quitter, pour celui qui venoit d'opiner après eux. Enfin, lorsqu'on vint à recueillir les voix, tous ceux qui se trouvèrent autour des consuls, commencèrent à se déclarer pour Cornutus. Alors tout changea de face. Ceux qui donnoient lieu de croire qu'ils étoient de l'avis de Colléga, repassèrent tout-à-coup de l'autre côté, ensorte que Colléga se trouva presque seul. Il exhala son chagrin en reproches amers contre ceux qui l'avoient engagé dans ce parti, principalement contre Régulus, qui n'avoit pas le courage de suivre un avis dont il étoit l'auteur. Vous connoissez le caractère de Régulus : c'est un esprit si léger, qu'en un moment il passe de l'audace à la crainte. Voilà quel fut le dénouement de cette grande affaire. Il en reste toutefois un chef, qui n'est pas de petite importance. C'est ce qui regarde Hostilius Firminus, lieutenant de Marius Priscus, qui se trouvant fort impliqué dans cette accusation, a eu de terribles assauts à soutenir. Il est chargé par les registres de Martien, et par la harangue qu'il fit dans l'assemblée des habitants de Leptis, d'avoir rendu d'infames offices à Marius; d'avoir exigé cinquante mille deniers de Martianus, et reçu dix mille

(1) Negotium publicum.

hominis compti semper et pumicati non abhorrebat. Placuit, censente Cornuto, referri de eo proximo senatu: tunc enim, casu incertum, an conscientiâ, abfuerat. Habes res urbanas: invicem rusticas scribe: quid arbusculæ tuæ, quid vineæ, quid segetes agunt, quid oves delicatissimæ? In summa, nisi æquè longam epistolam reddes, non est quòd postea, nisi brevissimam, exspectes. Vale.

EPISTOLA XII.

PLINIUS ABRIANO SUO S.

Λειτούργιον (1) illud, quod superesse Marii Prisci causæ proximè scripseram, nescio an satis circumcisum, tamen et abrasum est. Firminus inductus in senatum respondit crimini noto: secutæ sunt diversæ sententiæ consulum designatorum. Cornutus Tertullus censuit ordine movendum: Acutius Nerva, in sortitione provinciæ rationem ejus non habendam, quæ sententia, tamquàm mitior, vicit, quum sit alioquin durior tristiorque. Quid enim miserius, quàm exsectum et exemptum honoribus senatoriis, labore et molestiâ non carere? Quid gravius quàm tantâ ignominiâ affectum, non in solitudine

sesterces, comme parfumeur de Marius, qualité qui convenoit parfaitement à un homme qui est toujours si peigné, si rasé, si parfumé. Cornutus fut d'avis de renvoyer à la première séance, ce chef qui regardoit Hostilius. Car alors, soit hasard, soit remords, il étoit absent. Vous voilà bien informé de ce qui se passe ici. Informez-moi à votre tour de ce que vous faites à votre campagne. Rendez-moi un compte exact de vos arbres, de vos vignes, de vos blés, de vos troupeaux; et songez que si je ne reçois de vous une très-longue lettre, vous n'en aurez plus de moi que de très-courtes. Adieu.

LETTRE XII.

PLINE A ARRIEN.

Je ne sais si nous avons bien jugé ce dernier chef, qui nous restoit de l'affaire de Priscus, comme je vous l'avois mandé; mais enfin nous l'avons jugé. Firminus comparut au sénat, et se défendit en homme qui se voyoit déjà convaincu. Les avis se partagèrent entre les consuls désignés. Cornutus opinoit à le chasser du sénat; Acutius Nerva, seulement à lui donner l'exclusion dans la distribution des gouvernements. Cette opinion prévalut comme la plus douce, quoiqu'elle soit en effet plus rigoureuse que l'autre. Car enfin, qu'y a-t-il de plus cruel, que de se voir livré aux soins et aux travaux attachés à la dignité de sénateur, sans espérance de jouir jamais des honneurs qui en sont la récompense? Qu'y a-t-il de plus affreux à un homme flétri d'une telle tache, que de n'avoir pas la liberté de se cacher au fond d'une solitude; mais d'être obligé de

(1) Negotium publicum.

latere, sed in hac altissima specula conspiciendum se monstrandumque præbere? Prætereà quíd publicè minùs aut congruens aut decorum, notatum à senatu, in senatu sedere? ipsisque illis, à quibus sit notatus, æquari? et summotum à proconsulatu, quia se in legatione turpiter gesserat, de proconsulibus judicare! damnatumque sordium, vel damnare alios vel absolvere? Sed hoc pluribus visum est: numerantur enim sententiæ, non ponderantur; nec aliud in publico consilio potest fieri, in quo nihil est tam inæquale, quàm æqualitas ipsa: nam quum sit impar prudentia, par omnium jus est. Implevi promissum, priorisque epistolæ fidem exsolvi, quam ex spatio temporis jam recepisse te colligo: nam et festinanti et diligenti tabellario dedi, nisi quid impedimenti in via passus est. Tuæ nunc partes, ut primùm illam, deinde hanc remunereris litteris, quales istinc redire uberrimæ possunt. Vale.

s'exposer aux yeux de cette illustre compagnie? Que peut-on d'ailleurs imaginer de plus bisarre et de plus indigne, que de voir assis dans le sénat un homme que le sénat a noté? de voir un homme condamné prendre place parmi ses juges? un homme exclu du proconsulat, pour avoir prévariqué dans sa lieutenance, juger lui-même les proconsuls? enfin, un concussionnaire déclaré prononcer sur les concussions? Mais ces réflexions n'ont pas touché le plus grand nombre; car on ne pèse pas les voix, on les compte; et il ne faut pas s'attendre à rien de mieux, dans ces sortes d'assemblées où il ne se trouve point de plus grand désordre, que l'égalité du pouvoir. Chacun a la même autorité; tous n'ont pas les mêmes lumières. Je me suis acquitté de ce que je vous avois promis par ma dernière lettre: sa date me fait croire que vous l'avez reçue. Car je l'ai confiée à un courier qui aura fait diligence, s'il n'a point rencontré d'obstacle sur son chemin. C'est à vous aujourd'hui à payer, et ma première et ma seconde lettre, par d'autres aussi remplies que le pays où vous êtes vous le peut permettre. Adieu.

EPISTOLA XIII.

PLINIUS PRISCO SUO S.

Et tu occasiones obligandi me avidissimè amplecteris, et ego nemini libentiùs debeo. Duabus ergo de causis à te potissimùm petere constitui, quod impetratum maximè cupio. Regis exercitum amplissimum: hinc tibi beneficiorum larga materia; longum præterea tempus, quo amicos tuos exornare potuisti. Convertere ad nostros, nec hos multos. Malles tu quidem multos; sed meæ verecundiæ sufficit unus, aut alter, ac potiùs unus. Is erit Voconius Romanus. Pater ei in equestri gradu clarus, clarior vitricus, immò pater alius: nam huic quoque nomini pietate successit. Mater è primis citerioris Hispaniæ. Scis quod judicium provinciæ illius, quanta sit gravitas. Flamen proximè fuit. Hunc ego, quum simul studeremus, arctè familiariterque dilexi: ille meus in urbe, ille in secessu contubernalis: cum hoc seria, cum hoc jocos miscui. Quid enim illo aut fidelius amico, aut sodale jucundius? Mira in sermone, mira etiam in ore ipso vultuque suavitas. Ad hoc ingenium excelsum, subtile, dulce,

LETTRE XIII.

PLINE A PRISCUS.

Nous avons un plaisir égal, vous à me faire des graces, moi à les recevoir de vous. Deux motifs me déterminent donc à vous en demander une, que je souhaite avec passion. Vous êtes à la tête d'une puissante armée. Ce poste est une source de faveurs; et le temps qu'il y a que vous l'occupez, vous a permis assez d'en combler vos amis. Honorez, je vous prie, les miens d'un regard favorable. Ils ne sont pas en grand nombre; et puis quand cela seroit, vous n'en seriez que plus content. Mais je veux demander avec discrétion: je ne parlerai que d'un ou de deux, ou plutôt je ne vous parlerai que d'un. C'est Voconius Romanus. Son père étoit d'une grande distinction dans l'ordre des chevaliers, et son beau-père, ou plutôt son second père (car Voconius a succédé à son nom aussi bien qu'à ses vertus), y acquit encore plus de considération. Sa mère étoit de l'une des meilleures maisons de l'Espagne de deçà l'Ebre. Vous savez quelle est la réputation de cette province, quelle sévérité de mœurs y règne. Pour lui, la dernière charge par où il a passé, a été le sacerdoce. Notre amitié a commencé avec nos études. Nous n'avions qu'une même maison, à la ville et à la campagne. Il entroit dans mes affaires comme dans mes plaisirs. Et où trouver aussi une affection plus sûre, et tout à la fois une compagnie plus agréable? On ne peut exprimer le charme de sa conversation, la douceur de sa physionomie. Il a l'esprit élevé, délicat, doux, aisé, très-propre pour le barreau. Vous ne lirez point ses lettres, sans croire que les muses elles-mêmes

facile, eruditum in causis agendis. Epistolas quidem scribit, ut musas ipsas Latinè loqui credas. Amatur à me plurimùm, nec tamen vincitur. Equidem juvenis statim juveni, quantùm potui per ætatem, avidissimè contuli, et nuper ab optimo principe trium liberorum ei jus impetravi; quod quamquàm parcè et cum delectu daret, mihi tamen, tamquàm eligeret, indulsit. Hæc beneficia mea tueri nullo modo meliùs quàm ut augeam, possum; præsertim quum ipse illa tam gratè interpretetur, ut dum priora accipit, posteriora mereatur. Habes qualis, quàm probatus carusque sit nobis. Quem rogo pro ingenio, pro fortuna tua exornes. In primis ama hominem : nam licèt tribuas ei quantum amplissimum potes, nihil tamen ampliùs potes amicitiâ tuâ, cujus esse eum usque ad intimam familiaritatem capacem, quò magis scires, breviter tibi studia, mores, omnem denique vitam ejus expressi. Extenderem preces, nisi et tu rogari diù nolles, et ego totâ hoc epistolâ fecissem. Rogat enim et quidem efficacissimè, qui reddit causas rogandi. Vale.

---

les ont dictées. Je l'aime plus encore que je ne vous le dis, et je ne l'aime pas pourtant plus qu'il ne m'aime. J'étois tout jeune aussi bien que lui, et déjà, pour le servir, je cherchois avec empressement les occasions que notre âge me pouvoit permettre. Je viens de lui obtenir le privilège que donne le nombre de trois enfants. Quoique l'empereur se soit fait une loi de ne le donner que très-rarement, et avec beaucoup de circonspection, il a bien voulu me l'accorder aussi agréablement que s'il l'avoit donné par choix. Je ne puis mieux soutenir mes premiers bienfaits, que par de nouveaux, principalement avec un homme qui les reçoit d'une manière qui seule pourroit suffire pour en mériter d'autres. Je vous ai dit quel est Romanus, ce que j'en sais, combien je l'aime. Faites-lui, je vous prie, toutes les graces que je puis attendre de votre inclination bienfaisante, et de la situation où vous êtes. Je vous recommande sur-tout de l'aimer. Quelque bien que vous lui fassiez, je n'en vois point de plus précieux pour lui que votre amitié. Dans le dessein de vous apprendre combien il en est digne, je vous ai peint au naturel ses inclinations, son esprit, ses mœurs et toute sa conduite. Je redoublerois encore ici mes recommandations, si je ne savois que vous n'aimez pas à vous faire prier longtemps, et que je ne vous ai déjà que trop prié dans toute cette lettre. Car c'est prier, et prier très-efficacement, que faire sentir la justice de ses prières. Adieu.

EPISTOLA XIV.

PLINIUS MAXIMO SUO S.

Verum opinaris: distringor centumviralibus causis, quæ me exercent magis quàm delectant: sunt enim pleræque parvæ et exiles. Raró incidit vel personarum claritate vel negotii magnitudine insignis. Ad hoc, perpauci cum quibus juvet dicere: ceteri, audaces, atque etiam magna ex parte adolescentuli obscuri, ad declamandum huc transeunt, tam irreverenter et temerè, ut mihi Attilius noster expressè dixisse videatur, *sic in foro pueros à centumviralibus causis auspicari, ut ab Homero in scholis*. Nam hîc quoque, ut illic, primum cœpit esse quod maximum est. At herculè ante memoriam meam, istas majores natu solebant dicere, ne nobilissimis quidem adolescentibus locus erat, nisi aliquo consulari producente: tantâ veneratione pulcherrimum opus colebatur. Nunc, refractis pudoris et reverentiæ claustris, omnia patent omnibus; nec inducuntur, sed irrumpunt. Sequuntur auditores actoribus similes, conducti et redempti mancipes: convenitur in media basilica, ubi tam

LETTRE XIV.

PLINE A MAXIME.

Vous l'avez deviné; je commence à me lasser des causes que je plaide devant les centumvirs. La peine passe le plaisir. La plupart sont peu importantes. Rarement s'en présente-t-il une qui, par la qualité des personnes, ou par la grandeur du sujet, attire l'attention. D'ailleurs, il s'y trouve un très-petit nombre de dignes concurrents. Le reste n'est qu'un amas de gens dont l'audace fait tout le mérite, ou d'écoliers sans talents et sans nom. Ils ne viennent là que pour déclamer, mais avec si peu de respect et de retenue, que selon moi notre ami Attilius a fort bien dit, que *les enfants commencent au barreau par plaider devant les centumvirs, comme au collège, par lire Homère;* car dans l'un et dans l'autre, on commence par ce qu'il y a de plus difficile. Mais avant que je parusse dans le monde, les personnes déjà avancées en âge plaidoient ces sortes de causes (1), et les jeunes gens, même les plus qualifiés, n'étoient point admis à parler devant les centumvirs, si quelque homme consulaire ne les présentoit, tant on avoit alors de vénération pour de si nobles exercices. Aujourd'hui toutes les barrières de la discrétion et de la pudeur rompues, laissent le champ ouvert à tout le monde. Ils n'attendent plus qu'on les présente, ils s'y jettent d'eux-mêmes. A leur suite marchent des auditeurs d'un semblable caractère, et que l'on achète

(1) Je hasarde ici la correction d'un mot du texte qui me paroît altéré. Je lis *Istas solebant dicere*, qui fait un sens parfait, au lieu de... *Ista* qui le gâte.

palam sportulæ quàm in triclinio dantur. Ex judicio in judicium pari mercede transitur. Inde jam non inurbanè σοφοκλεῖς (1) vocantur: iisdem Latinum nomen impositum est *laudicœni*. Et tamen crescit in dies fœditas utrâque linguâ notata. Heri duo nomenclatores mei (habent sanè ætatem eorum qui nuper togas sumpserint) ternis denariis ad laudandum trahebantur: tanti constat ut sis disertissimus. Hoc pretio quamlibet numerosa subsellia implentur: hoc ingens corona colligitur: hoc infiniti clamores commoventur, quum μεσόχορος (2) dedit signum. Opus est enim signo apud non intelligentes, ne audientes quidem: nam plerique non audiunt, nec ulli magis laudant. Si quando transibis per basilicam, et voles scire quomodò quisque dicat, nihil est quod tribunal adscendas, nihil quod præbeas aurem: facilis divinatio. Scito eum pessimè dicere, qui laudabitur maximè. Primus hunc audiendi morem induxit Largius Licinius, hactenùs tamen ut auditores corrogaret. Ita certè ex Quinctiliano præceptore meo audisse memini. Narrabat ille, Assectabar Domitium Afrum,

(1) Acclamantes *sapienter*.

(2) Qui medio in choro consistit.

à beaux deniers comptants. On fait sans honte son marché avec eux; ils s'assemblent dans le palais; et on en fait une salle à manger, où l'orateur régale et défraie; on les voit à ce prix courir d'une cause à l'autre. De là on les a nommés en grec assez plaisamment, *gens gagés pour applaudir;* en latin, *louangeurs pour un repas.* Cette indignité caractérisée dans les deux langues, s'établit de plus en plus. Hier, j'en fus témoin: deux de mes domestiques à peine sortis de l'enfance, et chargés du soin d'annoncer ceux qui m'abordent, allèrent, bon gré, malgré, pour une somme très-modique (1), entonner des louanges ; tant il en coûte pour être excellent orateur. A ce prix, il n'y a point de chaises et de bancs que vous ne remplissiez, point de lieux où vous ne mettiez les auditeurs en presse, point d'applaudissements que vous n'excitiez, quand il plaît à celui qui règle ce beau concert, d'en faire le signal; il faut bien un signal pour des gens qui n'entendent pas et qui même n'écoutent point. Car la plupart ne s'amusent pas à écouter, et ce sont ceux qui louent le plus haut. S'il vous arrive jamais de passer près du palais, et que vous soyez curieux de savoir comment parle chacun de nos avocats, sans vous donner la peine d'entrer et de prêter votre attention, il vous sera facile de le deviner. Voici une règle sûre : celui qui reçoit plus d'applaudissements, est celui qui en mérite le moins. Largius Licinius amena le premier cette mode. Mais il se contentoit de rassembler lui-même ses auditeurs. Je l'ai ouï dire à Quintilien mon maître. J'accompagnois, disoit-il, Domitius Afer, qui plaidoit devant les centumvirs avec gravité et d'un ton fort lent; c'étoit sa

(1) Le texte dit trois deniers, qui valent environ vingt-quatre sous de notre monnoie.

quum apud centumviros diceret graviter et lentè; hoc enim illi actionis genus erat: audit ex proximo immodicum insolitumque clamorem: admiratus reticuit: ubi silentium factum est, repetit quod abruperat: iterùm clamor, itèrùm reticuit: et post silentium, cœpit idem tertiò. Novissimè quis diceret quæsivit: responsum est, Licinius. Tum intermissâ causâ, *Centumviri*, inquit, *hoc artificium periit.* Quod alioquin perire incipiebat, quum perisse Afro videretur; nunc verò propè funditus exstinctum et eversum est. Pudet referre, quæ, quàm fractâ pronuntiatione dicantur; quibus, quàm teneris clamoribus excipiantur. Plausus tantùm, ac potiùs sola cymbala, et tympana illis canticis desunt. Ululatus quidem (neque enim alio vocabulo potest exprimi theatris quoque indecora laudatio) largè supersunt. Nos tamen adhuc et utilitas amicorum, et ratio ætatis moratur ac retinet. Veremur enim ne fortè non has indignitates reliquisse, sed laborem refugisse videamur. Sumus tamen solitò rariores; quod initium est gradatim desinendi. Vale.

manière. Il entendit dans une chambre voisine un bruit extraordinaire. Surpris, il se tut. Le silence succède; il reprend où il en est demeuré. Le bruit recommence, il s'arrête encore une fois. On se tait, il continue à parler, il est encore interrompu. Enfin, fatigué de ces clameurs, il demande qui est-ce donc qui plaide? On lui répond que c'est Licinius. *Messieurs*, dit-il, *c'est fait de l'éloquence*. C'est aujourd'hui que cet art, qui ne commençoit qu'à se perdre, lorsqu'Afer le croyoit déjà perdu, est entièrement éteint et anéanti. J'ai honte de vous dire avec quelles acclamations flatteuses sont reçus les plus mauvais discours, et les plus mollement prononcés. En vérité, il ne manque à cette sorte de symphonie, que des battements de mains, ou plutôt que des cymbales et des tambours. Pour des hurlements (un autre mot seroit trop doux) nous en avons de reste; et le barreau retentit de ces acclamations, indignes du théâtre même. Mon âge pourtant, et l'intérêt de mes amis m'arrêtent encore. Je crains que l'on ne me soupçonne, de ne pas tant fuir ces infamies que le travail. Cependant je commence à me montrer au barreau plus rarement qu'à l'ordinaire; ce qui me conduit insensiblement à disparoître. Adieu.

EPISTOLA XV.

PLINIUS VALERIANO SUO S.

Quomodo te veteres Marsi tui? quomodò emptio nova? placent agri, postquam tui facti sunt? Rarum id quidem: nihil enim æquè gratum est adeptis, quàm concupiscentibus. Me prædia materna parum commodè tractant: delectant tamen, ut materna; et alioquin longâ patientiâ occallui. Habent hunc finem assiduæ querelæ, quòd queri pudet. Vale.

EPISTOLA XVI.

PLINIUS ANNIANO SUO S.

Tu quidem pro cetera tua diligentia admones me, codicillos Aciliani, qui me ex parte instituit heredem, pro non scriptis habendos, quia non sint confirmati testamento. Quod jus ne mihi quidem ignotum est, quum sit iis etiam notum, qui nihil aliud sciunt: sed ego propriam quamdam legem mihi dixi, ut defunctorum voluntates, etiamsi jure deficerentur, quasi perfectas tuerer. Constat autem codicillos istos Aciliani manu

LETTRE XV.

PLINE A VALÉRIEN.

La terre que vous avez acquise depuis long-temps dans le pays des Marses, vous plaît-elle toujours ? Comment vous trouvez-vous de cette acquisition nouvelle ? La possession ne lui a-t-elle rien fait perdre de ses charmes ? Il est rare qu'elle laisse aux choses toutes les graces que leur prêtoient nos desirs. Pour moi, je n'ai pas trop à me louer des terres que j'ai héritées de ma mère : elles ne laissent pas de me faire plaisir, parce qu'elles viennent de ma mère ; et d'ailleurs, une longue habitude m'a endurci. C'est ordinairement où se terminent les plaintes qui reviennent trop souvent. A la fin, on a honte de se plaindre. Adieu.

LETTRE XVI.

PLINE A ANNIEN.

Je reconnois votre attention ordinaire à mes intérêts, quand vous me mandez que les codiciles d'Acilien, qui m'a institué son héritier en partie, doivent être regardés comme nuls, parce que son testament ne les confirme pas. Je n'ignore pas ce point de droit, connu du jurisconsulte le plus médiocre ; mais je me suis fait une loi particulière ; c'est de ne trouver jamais aucun défaut dans la volonté des morts, quoi qu'en puissent dire les formalités. Les codiciles dont il s'agit, sont certainement écrits de la main d'Acilien. C'en est assez pour oublier avec lui, qu'ils doivent être confirmés par son

scriptos. Licèt ergo non sint confirmati testamento, à me tamen ut confirmati observabuntur; præsertim quum delatori locus non sit. Nam si verendum esset, ne quod ego dedissem, populus eriperet, cunctatior fortassè et cautior esse deberem: quum verò liceat heredi donare quod in hereditate subsedit, nihil est quod obstet illi meæ legi, cui publicæ leges non repugnant. Vale.

EPISTOLA XVII.

PLINIUS GALLO SUO S.

Miraris cur me Laurentinum, vel, si ita mavis, Laurens meum tanto opere delectet. Desines mirari, quum cognoveris gratiam villæ, opportunitatem loci, littoris spatium. Decem et septem millibus passuum ab urbe secessit; ut peractis quæ agenda fuerint, salvo jam et composito die, possis ibi manere. Aditur non unâ viâ: nam et Laurentina et Ostiensis eodem ferunt, sed Laurentina à quartodecimo lapide, Ostiensis ab undecimo relinquenda est. Utrimque excipit iter aliqua ex parte arenosum, junctis paulò graviùs et longiùs, equo breve et molle. Varia hinc atque inde facies. Nam modò occurren-

testament, et pour les exécuter comme s'il en avoit fait la cérémonie; sur-tout ici, où je ne vois rien à craindre de la chicane des délateurs. Car, je vous l'avouerai, j'hésiterois davantage, si j'avois lieu d'appréhender qu'une confiscation ne détournât, vers le trésor public, des libéralités que je veux faire aux légataires. Mais, comme il est permis à un héritier de disposer à son gré des biens d'une succession, je ne vois rien qui puisse traverser l'exécution de ma loi particulière, que les lois publiques ne désapprouvent pas. Adieu.

LETTRE XVII.

PLINE A GALLUS.

Vous êtes surpris que je me plaise tant à ma terre de Laurentin, ou, si vous voulez, de Laurens. Vous reviendrez sans peine de votre étonnement, quand vous connoîtrez ce charmant séjour, les avantages de sa situation, l'étendue de nos rivages. Le Laurentin n'est qu'à dix-sept milles de Rome : si bien qu'on y peut aller après avoir achevé toutes ses affaires, et sans rien prendre sur sa journée. Deux grands chemins y mènent, celui de Laurentin et celui d'Ostie. Si vous prenez le premier, il faut le quitter à quatorze milles; si vous prenez le second, il faut le quitter à onze. Tous deux tombent dans un autre, où les sables rendent le voyage assez fâcheux, et assez long pour les voitures; mais à cheval, il est plus doux et plus court. La vue est de tous côtés fort diversifiée : tantôt la route se resserre entre des bois, tantôt elle s'ouvre et s'étend dans de vastes prairies. Là, vous voyez des

tibus silvis via coarctatur, modò latissimis pratis diffunditur et patescit. Multi greges ovium, multa ibi equorum boumque armenta; quæ montibus hieme depulsa, herbis et tepore verno nitescunt. Villa usibus capax, non sumptuosa tutela: cujus in prima parte atrium frugi, nec tamen sordidum; deindè porticus in D litteræ similitudinem circumactæ: quibus parvula, sed festiva area includitur, egregium adversùs tempestates receptaculum; nam specularibus, ac multò magis imminentibus tectis muniuntur. Est contra medias cavædium hilare: mox triclinium satis pulchrum, quod in littus excurrit: ac si quando Africo mare impulsum est, fractis jam et novissimis fluctibus leviter alluitur. Undique valvas aut fenestras non minores valvis habet: atque ita à lateribus et à fronte quasi tria maria prospectat; à tergo cavædium, porticum, aream; porticum rursùs, mox atrium, silvas et longinquos respicit montes. Hujus à læva retractiùs paulò cubiculum est amplum; deindè aliud minus, quod alterâ fenestrâ admittit orientem, occidentem altera retinet. Hæc et subjacens mare longiùs quidem, sed securiùs intuetur. Hujus cubiculi et triclinii illius objectu

troupeaux de moutons, de bœufs, de chevaux, qui s'engraissent dans les pâturages, et profitent du printemps, dès qu'il a chassé l'hiver de leurs montagnes. La maison est d'une grande commodité, et n'est pas d'un grand entretien : l'entrée est propre, sans être magnifique. On trouve d'abord une galerie de figure ronde, qui enferme une petite cour assez riante, et qui offre une agréable retraite contre le mauvais temps; car elle vous met à l'abri par des vîtres qui la ferment de toutes parts, et beaucoup plus par un toit avancé qui la couvre. De cette galerie, vous passez dans une grande cour fort gaie, et dans une assez belle salle à manger, qui s'avance sur la mer, dont les vagues viennent mourir au pied du mur, pour peu que le vent du midi souffle : tout est portes à deux battants, ou fenêtres, dans cette salle; et les fenêtres y sont aussi hautes que les portes : ainsi à droite, à gauche, en face, vous découvrez comme trois mers en une seule; à l'opposite, l'œil retrouve la grande cour, la galerie, la petite cour, encore une fois la galerie, et enfin l'entrée, d'où l'on voit des bois et des montagnes en éloignement. A la gauche de cette salle à manger, est une grande chambre moins avancée vers la mer; et de là on entre dans une plus petite qui a deux fenêtres, dont l'une reçoit les premiers rayons du soleil, l'autre en retient les derniers : celle-ci voit aussi la mer, dont la vue est plus éloignée, et n'en est que plus douce. L'angle, que l'avance de la salle à manger forme avec le mur de la chambre, semble fait pour recueillir, pour arrêter, pour réunir toute l'ardeur du soleil; c'est l'asyle de mes gens contre l'hiver; c'est où ils font leurs exercices : là, on ne connoît d'autre vent que ceux qui, par quelques nuages, troublent plus la sérénité du ciel, que la douceur de l'air qu'on respire en ce lieu. Tout auprès, il y a une chambre

includitur angulus, qui purissimum solem continet et accendit. Hoc hibernaculum, hoc etiam gymnasium meorum est. Ibi omnes silent venti, exceptis qui nubilum inducunt, et serenum antè, quàm usum loci eripiunt. Adnectitur angulo cubiculum in apsida curvatum, quod ambitum solis fenestris omnibus sequitur. Parieti ejus in bibliothecæ speciem armarium insertum est, quod non legendos libros, sed lectitandos capit. Adhæret dormitorium membrum, transitu interjacente, qui suspensus et tubulatus conceptum vaporem salubri temperamento huc illuc digerit et ministrat. Reliqua pars lateris hujus servorum libertorumque usibus detinetur, plerisque tam mundis, ut accipere hospites possint. Ex alio latere cubiculum est politissimum, deindè vel cubiculum grande, vel modica cœnatio, quæ plurimo sole, plurimo mari lucet. Post hanc cubiculum cum procœtone, altitudine æstivum, munimentis hibernum: est enim subductum omnibus ventis. Huic cubiculo aliud, et procœton communi pariete junguntur. Inde balinei cella frigidaria, spatiosa et effusa, cujus in contrariis parietibus duo baptisteria velut ejecta sinuantur, abundè capacia, si mare in proximo cogites. Adjacet unctorio imo hypocaustum: adjacet propnigeon bali-

ronde, et percée de manière que le soleil y donne à toutes les heures du jour : on a ménagé dans le mur une armoire en façon de bibliothèque, où j'ai soin d'avoir de ces livres qu'on ne peut trop lire et relire. De là, vous passez dans des chambres à coucher par un petit corridor, qui, pour être suspendu, et n'avoir qu'un plancher d'aïs, répand et distribue de tous côtés la chaleur qu'il reçoit. Le reste de cette aile est occupé par des affranchis ou par des valets; et cependant la plupart des appartements en sont tenus si proprement, qu'on y peut fort bien loger des maîtres. A l'autre aile, est une chambre fort bien entendue; ensuite une grande chambre, ou une petite salle à manger, que le soleil et la mer à l'envi semblent égayer : vous passez après cela dans une chambre accompagnée de son antichambre, aussi fraîche en été par son exhaussement, que chaude en hiver par les abris qui la mettent à couvert de tous les vents : à côté, on trouve une autre chambre avec son antichambre; de là, on entre dans la salle des bains, où est un réservoir d'eau froide; cette salle est grande et spacieuse : des deux murs opposés sortent en rond deux baignoires si profondes et si larges, que l'on pourroit au besoin y nager à son aise; auprès de là est une étuve pour se parfumer, et ensuite le fourneau nécessaire au service du bain. De plain-pied, vous trouvez encore deux salles, dont les meubles sont plus galants que magnifiques; et un autre bain tempéré, d'où l'on voit la mer en se baignant. Assez près de là, est un jeu de paume, percé de manière que le soleil, dans la saison où il est le plus chaud, n'y entre que sur le déclin du jour, et lorsqu'il a perdu sa force. D'un côté s'élève une tour, au bas de laquelle sont deux cabinets, deux autres au-dessus, et une terrasse où l'on peut manger, et dont la vue se promène au loin, et fort

nei: mox duæ cellæ magis elegantes quàm sumptuosæ. Cohæret calida piscina mirificè, ex qua natantes mare adspiciunt. Nec procul sphæristerium, quod calidissimo soli, inclinato jam die, occurrit. Hinc turris erigitur, sub qua diætæ duæ; totidem in ipsa: præterea cœnatio, quæ latissimum mare, longissimum littus, amœnissimas villas prospicit. Est et alia turris: in hac cubiculum, in quo sol nascitur conditurque; lata post apotheca et horreum. Sub hoc triclinium, quod turbati maris non nisi fragorem et sonum patitur, eumque jam languidum ac desinentem: hortum et gestationem videt, quâ hortus includitur. Gestatio buxo aut rore marino, ubi deficit buxus, ambitur. Nam buxus quâ parte defenditur tectis abundè viret: aperto cœlo apertoque vento, et, quamquàm longinquâ aspergine maris, inarescit. Adjacet gestationi interiore circuitu vinea tenera et umbrosa, nudisque etiam pedibus mollis et cedens. Hortum morus et ficus frequens vestit: quarum arborum illa vel maximè ferax est terra, malignior ceteris. Hac non deteriore, quàm maris facie, cœnatio remota à mari fruitur. Cingitur diætis duabus à tergo, quarum fenestris subjacet vestibulum villæ, et hortus alius, pinguior et rusticus. Hinc cryptoporticus propè publici operis exten-

agréablement, tantôt sur la mer ou sur le rivage, tantôt sur les maisons de plaisance des environs : de l'autre côté est une autre tour; on y trouve une chambre percée au levant et au couchant : derrière est un garde-meuble fort spacieux; et puis un grenier : au-dessous de ce grenier est une salle à manger, où le bruit de la mer agitée vient de si loin qu'on ne l'entend presque plus quand il y arrive : cette salle donne sur le jardin, et sur l'allée qui règne tout autour : cette allée est bordée des deux côtés de buis, ou de romarin au défaut de buis; car dans les lieux où le bâtiment couvre le buis, il conserve toute sa verdure; mais au grand air et en plein vent, l'eau de la mer le dessèche, quoiqu'elle n'y rejaillisse que de fort loin. Entre l'allée et le jardin est une espèce de palissade d'une vigne fort touffue, et dont le bois est si tendre, que l'on pourroit marcher dessus nus pieds sans se blesser. Le jardin est plein de figuiers et de mûriers, à qui le terrein est aussi favorable, que contraire à tous les autres arbres. Une salle à manger près de là jouit de cet aspect, qui n'est guère moins agréable que celui de la mer dont elle est plus éloignée : derrière cette salle, il y a deux appartements, dont les fenêtres regardent l'entrée de la maison, et un potager fort fertile. De là vous trouvez une galerie voûtée, qu'à sa grandeur on pourroit prendre pour un ouvrage public. Elle a grand nombre de croisées sur la mer, et demi-croisées sur le jardin, et quelques ouvertures en petit nombre dans le haut de la voûte (1) : quand le temps est calme et serein, on les ouvre toutes; si le vent donne d'un côté, on ouvre les fenêtres de l'autre. Devant cette galerie est un parterre par-

(1) La leçon *et alternis pauciores* vaut mieux; mais M. de Sacy ne l'a point adoptée. *Note de l'Editeur.*

ditur. Utrimque fenestræ, à mari plures, ab horto singulæ, et altiùs pauciores. Hæ, quum serenus dies et immotus, omnes, quum hinc vel indè ventus inquietus, quà venti quiescunt, sine injuria patent. Ante crytoporticum xystus violis odoratus. Teporem solis infusi repercussu cryptoporticus auget, quæ ut tenet solem, sic aquilonem inhibet, summovetque; quantumque caloris antè, tantùm retrò frigoris: similiter Africum sistit, atque ita diversissimos ventos alium alio latere frangit et finit. Hæc jucunditas ejus hieme, major æstate. Nam ante meridiem xystum; post meridiem gestationis hortique proximam partem umbrâ suâ temperat; quæ, ut dies crevit decrevitque, modò brevior, modò longior hac vel illac cadit. Ipsa verò crytoporticus tunc maximè caret sole, quum ardentissimus culmini ejus insistit. Ad hoc patentibus fenestris Favonios accipit transmittitque; nec unquam aëre pigro et manente ingravescit. In capite xysti deinceps cryptoporticûs horti diæta est, amores mei, re verâ amores; ipse posui. In hac heliocaminus quidem, aliâ xystum, aliâ mare, utrâque solem, cubiculum autem valvis, cryptoporticum fenestrâ prospicit. Quâ mare, contra parietem medium zotheca perquam eleganter, recedit, quæ specularibus et velis obductis

fumé de violettes. La réverbération du soleil, que la galerie renvoie, échauffe le terrein, et en même temps le met à couvert du nord; ainsi, d'un côté la chaleur se conserve, et de l'autre le frais. Enfin, cette galerie vous défend aussi du sud; de sorte que de différents côtés, elle vous offre un abri contre les vents différents. L'agrément que l'on trouve l'hiver en cet endroit, augmente en été. Avant midi, vous pouvez vous promener à l'ombre de la galerie dans le parterre; après midi, dans les allées, ou dans les autres lieux du jardin, qui sont le plus à la portée de cette ombre. On la voit croître ou décroître, selon que les jours deviennent plus longs ou plus courts. La galerie elle-même n'a point de soleil, lorsqu'il est le plus ardent, c'est-à-dire, quand il donne à plomb sur la voûte. L'on y trouve encore cette commodité, qu'elle est percée de manière que les fenêtres, lorsqu'on les veut ouvrir, laissent aux zéphyrs un passage assez libre, pour empêcher que l'air trop renfermé ne se corrompe. Au bout du parterre et de la galerie est, dans le jardin, un appartement détaché, que j'appelle mes délices; je dis mes vraies délices, je l'ai moi-même bâti. Là, j'ai un salon, qui est une espèce de poële solaire, qui d'un côté regarde le parterre, de l'autre la mer, et de tous les deux reçoit le soleil : son entrée répond à une chambre voisine, et une de ses fenêtres donne sur la galerie. J'ai pratiqué du côté de la mer un enfoncement qui fait un effet fort agréable : on y peut placer un lit et deux chaises; et par le moyen d'une cloison vîtrée, que l'on approche ou que l'on recule, ou de rideaux que l'on ouvre ou que l'on ferme, on joint cet enfoncement à la chambre; ou, si l'on veut, on l'en sépare : les pieds du lit sont tournés vers la mer, le chevet vers les maisons. A côté sont des forêts. Trois différentes fenêtres vous

reductisque modò adjicitur cubiculo, modò aufertur. Lectum et duas cathedras capit; à pedibus mare, à tergo villæ, à capite silvæ: tot facies locorum totidem fenestris et distinguit et miscet. Junctum est cubiculum noctis et somni. Non illud voces servulorum, non maris murmur, non tempestatum motus, non fulgurum lumen, ac ne diem quidem sentit, nisi fenestris apertis. Tam alti abditique secreti illa ratio, quod interjacens andron parietem cubiculi hortique distinguit; atque ita omnem sonum mediâ inanitate consumit. Applicitum est cubiculo hypocaustum perexiguum, quod angustâ fenestrâ suppositum calorem, ut ratio exegit, aut effundit aut retinet. Procœton indè et cubiculum porrigitur in solem: quem orientem statim exceptum, ultra meridiem, obliquum quidem, sed tamen servat. In hanc ego diætam quum me recepi, abesse mihi etiam à villa mea videor, magnamque ejus voluptatem præcipuè Saturnalibus capio, quum reliqua pars tecti licentiâ dierum, festisque clamoribus personat: nam nec ipse meorum lusibus, nec illi studiis meis obstrepunt. Hæc utilitas, hæc amœnitas deficitur aquâ salienti, sed puteos, ac potiùs fontes habet. Sunt enim in summo; et omninò littoris illius mira natura: quocumque loco moveris humum,

présentent ces trois différentes vues, et tout à la fois les confondent. De là, on entre dans une chambre à coucher, où la voix des valets, le bruit de la mer, le fracas des orages, les éclairs, ni le jour même ne peuvent pénétrer, à moins que l'on n'ouvre les fenêtres. La raison de cette tranquillité si profonde, c'est qu'entre le mur de la chambre et celui du jardin, il y a un espace vide qui rompt le bruit. A cette chambre tient une petite étuve, dont la fenêtre fort étroite retient ou dissipe la chaleur, selon le besoin. Plus loin, on trouve une antichambre et une chambre, où le soleil entre au moment qu'il se lève, et où il donne encore après midi, mais de côté. Quand je suis retiré dans cet appartement, je m'imagine être à cent lieues de chez moi. Il me fait sur-tout un singulier plaisir dans le temps des saturnales. J'y jouis du silence et du calme, pendant que tout le reste de la maison retentit de cris de joie, que la licence de ces fêtes excite parmi les domestiques. Ainsi mes études ne troublent point les plaisirs de mes gens, ni leurs plaisirs, mes études. Ce qui manque à tant de commodités, à tant d'agréments, ce sont des eaux courantes : à leur défaut, nous avons des puits, ou plutôt des fontaines; car ils sont très-peu profonds. Le terrein est admirable. En quelqu'endroit que vous fouilliez, vous avez de l'eau; mais de l'eau pure, claire et fort douce, quoique près de la mer. Les forêts d'alentour vous donnent plus de bois que vous n'en voulez. Ostie vous fournit abondamment toutes les autres choses nécessaires à la vie. Le village même peut suffire aux besoins d'un homme frugal. Il n'y a qu'une seule maison de campagne entre la mienne et le village : on y trouve jusqu'à trois bains publics. Imaginez-vous combien cela est commode, soit que vous arriviez lorsqu'on ne vous attend pas, soit que le peu de séjour que vous

obvius et paratus humor occurrit, isque sincerus, ac ne leviter quidem tantâ maris vicinitate salsus. Suggerunt affatim ligna proximæ silvæ: ceteras copias Ostiensis colonia ministrat. Frugi quidem homini sufficit etiam vicus, quem una villa discernit. In hoc balinea meritoria tria: magna commoditas, si fortè balineum domi vel subitus adventus, vel brevior mora calefacere dissuadeat. Littus ornant varietate gratissimâ nunc continua, nunc intermissa tecta villarum, quæ præstant multarum urbium faciem, sive ipso mari, sive ipso littore utare, quod nonnumquàm longa tranquillitas mollit, sæpius frequens et contrarius fluctus indurat. Mare non sanè pretiosis piscibus abundat: soleas tamen et squillas optimas suggerit. Villa verò nostra etiam mediterraneas copias præstat, lac in primis: nam illuc è pascuis pecora conveniunt, si quando aquam umbramque sectantur. Justisne de causis eum tibi videor incolere, inhabitare, diligere secessum? quem tu nimis urbanus es, nisi concupiscis: atque utinam concupiscas! ut tot tantisque dotibus villulæ nostræ maxima commendatio ex tuo contubernio accedat. Vale.

avez résolu de faire dans votre maison, ne vous donne pas le temps de préparer vos propres bains. Tout le rivage est bordé de maisons, les unes contiguës, les autres séparées, qui, par leur beauté différente, forment le plus agréable aspect du monde, et semblent offrir plus d'une ville à vos yeux. Vous pouvez également jouir de cette vue, soit que vous vous promeniez sur terre ou sur mer. La mer y est quelquefois tranquille, le plus souvent fort agitée. On y pêche beaucoup de poisson, mais ce n'est pas du plus délicat. On y prend pourtant des soles excellentes, et des cancres assez bons. La terre ne vous est pas moins libérale de ses biens. Sur-tout nous avons du lait en abondance au Laurentin; car les troupeaux aiment à s'y retirer, quand la chaleur les chasse du pâturage, et les oblige de chercher de l'ombrage ou de l'eau. N'ai-je pas raison de tant chérir cette retraite, d'en faire mes délices, d'y demeurer si long-temps? En vérité, vous aimez trop la ville, si vous n'avez envie de passer avec moi quelques jours en un lieu si agréable. Puissiez-vous y venir, pour ajouter à tous les charmes de ma maison, ceux qu'elle emprunteroit de votre présence! Adieu.

EPISTOLA XVIII.

PLINIUS MAURICO SUO S.

Quid à te mihi jucundius potuit injungi, quàm ut præceptorem fratris tui liberis quærerem? Nam beneficio tuo in scholam redeo: illam dulcissimam ætatem quasi resumo. Sedeo inter juvenes, ut solebam; atque etiam experior quantùm apud illos auctoritatis ex studiis habeam. Nam proximè frequenti auditorio inter se coram multis ordinis nostri clarè loquebantur; intravi, conticuerunt. Quod non referrem, nisi ad illorum magis laudem quàm ad meam pertineret; ac nisi sperare te vellem posse fratris tui filios probè discere. Quod superest, quum omnes qui profitentur audiero, quid de quoque sentiam scribam; efficiamque, quantùm tamen epistolâ consequi potero, ut ipse omnes audisse videaris. Debeo enim tibi, debeo memoriæ fratris tui hanc fidem, hoc studium, præsertim super tanta re. Nam quid magis interest vestrà, quàm ut liberi (dicerem tui, nisi nunc illos magis amares) digni illo patre, te patruo reperiantur? Quam curam mihi, etiamsi non mandasses, vindicassem. Nec ignoro

LETTRE XVIII.

PLINE A MAURICUS.

Quelle commission plus agréable pouviez-vous me donner, que celle de chercher un précepteur pour vos neveux? Je vous suis redevable du plaisir de revoir des lieux où l'on a pris soin de former ma jeunesse, et où il me semble que je reprends en quelque sorte mes plus belles années. Je recommence à m'asseoir, comme j'avois coutume de faire, entre les jeunes gens, et je m'aperçois de la considération que mon inclination pour les belles-lettres, me donne auprès d'eux. Le dernier jour. j'arrivai, pendant qu'ils disputoient ensemble dans une assemblée nombreuse, et en présence de plusieurs sénateurs. J'entrai : ils se turent. Je ne vous rapporterois pas ce détail, s'il ne leur faisoit plus d'honneur qu'à moi, et s'il ne vous promettoit une heureuse éducation pour vos neveux. Ce qui me reste, c'est d'entendre tous les professeurs, et de vous mander mon sentiment. Je ferai si bien, autant qu'une lettre le pourra permettre, que vous serez en état d'en juger, comme si vous les aviez entendus vous-même. Je vous dois ce soin; je le dois à la mémoire de votre frère, et sur-tout dans une occasion de cette importance. Car que pouvez-vous avoir plus à cœur, que de rendre ses enfants (je dirois les vôtres, si ce n'est que vous aimez ceux-ci davantage); de rendre, dis-je, ses enfants dignes d'un tel père et d'un tel oncle? J'aurois de mon propre mouvement rempli ce devoir, quand même vous ne l'eussiez pas exigé. Je sais que la préférence donnée à un précepteur, ne manquera pas de me brouiller avec

suscipiendas offensas in eligendo præceptore: sed oportet me non modò offensas, verùm etiam simultates pro fratris tui filiis tam æquo animo subire, quàm parentes pro suis. Vale.

EPISTOLA XIX.

PLINIUS CEREALI SUO S.

HORTARIS ut orationem amicis pluribus recitem. Faciam, quia hortaris; quamvis vehementer addubitem. Neque enim me præterit actiones quæ recitantur, impetum omnem caloremque ac propè nomen suum perdere, ut quas soleant commendare simul et accendere judicum consessus, celebritas advocatorum, exspectatio eventûs, fama non unius actoris, diductumque in partes audientium studium; ad hoc dicentis gestus, incessus, discursus etiam, omnibusque motibus animi consentaneus vigor corporis. Undè accidit ut hi qui sedentes agunt, quamvis illis maxima ex parte supersint eadem illa, quæ stantibus, tamen hoc, quòd sedent, quasi debilitentur et deprimantur. Recitantium verò præcipua pronuntiationis adjumenta, oculi, manus præpediuntur: quò minùs mirum est si auditorum intentio languescit, nullis extrinsecùs aut blandimentis

tous les autres. Mais pour l'intérêt de vos neveux, il n'est point d'inimitiés si fortes que je ne doive affronter, avec autant de courage qu'un père le feroit pour ses propres enfants. Adieu.

LETTRE XIX.

PLINE A CEREALIS.

Vous me pressez de lire mon plaidoyer dans une assemblée d'amis : je ne m'y sens pas trop disposé; mais vous le voulez, je le ferai. Je sais que dans la lecture, les harangues perdent leur feu, leur force ; en un mot, qu'elles cessent presque d'être harangues. Rien ne les fait ordinairement tant valoir, rien ne les anime tant, que la présence des juges, le concours des avocats, l'attente du succès, la réputation des acteurs, et l'inclination secrète qui divise les auditeurs, et les attache à différents partis. Le geste même de l'orateur, sa démarche, sa prononciation; enfin, un air vif répandu dans toute sa personne, et qui exprime les mouvements de son ame, tout frappe, tout impose. On s'en aperçoit dans ceux qui déclament assis. Quoiqu'ils conservent d'ailleurs tous les autres avantages, cette seule posture semble rendre toute leur action plus foible et plus languissante. Ceux qui lisent ont bien plus à perdre. Comme ils ne peuvent presque se servir, ni de l'œil, ni de la main, si propres à soutenir le déclamateur, il ne faut pas s'étonner que l'attention languisse,

capta aut aculeis excitata. His accedit quòd oratio de qua loquor, pugnax et contentiosa est. Porrò ità naturâ comparatum est, ut ea quæ scripsimus cum labore, etiam cum labore audiri putemus. Et sanè quotusquisque tam rectus auditor, quem non potiùs dulcia hæc et sonantia, quàm austera et pressa delectent? Est quidem omninò turpis ista discordia; est tamen, quia plerumque evenit ut aliud auditores, aliud judices exigant, quum alioquin præcipuè auditor iis affici debeat, quibus idem, si foret judex, maximè permoveretur. Potest tamen fieri, ut quamquàm in his difficultatibus, libro isti novitas lenocinetur; novitas apud nostros; apud Græcos enim est quiddam quamvis ex diverso, non tamen omninò dissimile. Nam ut illis erat moris leges, quas ut contrarias prioribus legibus arguebant, aliarum collatione convincere, ita nobis inesse repetundarum legi, quod postularemus, quum hac ipsâ lege, tum aliis colligendum fuit quod nequaquàm blandum auribus imperitorum, tantò majorem apud doctos habere gratiam debet, quantò minorem apud indoctos habet. Nos autem, si placuerit recitare, adhibituri sumus eruditissimum quemque: sed planè adhuc an sit recitandum, examina tecum, omnesque quos ego movi in utraque parte

lorsqu'aucun agrément extérieur ne la pique, ne la réveille. Outre ces désavantages, j'avois celui de traiter un sujet rempli de subtilités et de chicanes. Il est naturel à l'orateur de croire que le sujet qui lui a donné du dégoût et de la peine, en doit donner aussi à ses auditeurs. Où en trouver d'assez équitables, pour préférer un discours grave et serré, à un discours coulant et harmonieux? C'est une discorde honteuse, mais très-réelle pourtant, que celle des juges et des auditeurs, qui demandent des choses toutes différentes. Un auditeur raisonnable devroit se mettre à la place du juge, et n'être touché que de ce qui le toucheroit lui-même, s'il avoit à prononcer. Cependant, malgré tant d'obstacles, la nouveauté pourra peut-être faire passer ma pièce. J'entends nouveauté par rapport à nous; car les Grecs avoient un genre d'éloquence, qui, bien qu'opposé à celui dont je vous parle, revient en quelque sorte au même. Quand ils réfutoient une loi comme contraire à une plus ancienne, qui n'étoit point révoquée, ils déterminoient ordinairement le sens contesté, en comparant ces lois avec d'autres qui pouvoient y avoir du rapport. Moi, au contraire, ayant à défendre la disposition que je prétendois trouver dans la loi du péculat, je l'ai soutenue par d'autres lois qui l'expliquoient plus clairement. Le vulgaire aura peine à goûter un ouvrage de cette nature; mais il n'en doit avoir que plus de grace pour les savants. Si vous persistez toujours à vouloir que je lise ma pièce, je la lirai indistinctement devant toutes les personnes habiles. Mais encore une fois, examinez bien sérieusement, si je dois m'engager à cette lecture; comptez,

calculos pone; idque elige in quo vicerit ratio: à te enim ratio exigetur, nos excusabit obsequium. Vale.

EPISTOLA XX.

PLINIUS CALVISIO SUO S.

ASSEM para, et accipe auream fabulam, fabulas immò; nam me priorum nova admonuit: nec refert à qua potissimùm incipiam. Verania Pisonis graviter jacebat: hujus dicô Pisonis, quem Galba adoptavit. Ad hanc Regulus venit. Primùm impudentiam hominis, qui venerit ad ægram, cujus marito inimicissimus, ipsi invisissimus fuerat. Esto, si venit tantùm: at ille etiam proximus toro sedit: quo die, quâ horâ nata esset interrogavit. Ubi audivit, componit vultum, intendit oculos, movet labra, agitat digitos, computat, nihil, nisi ut diù miseram exspectatione suspendat. *Habes*, inquit, *climactericum tempus, sed evades. Quod ut tibi magis liqueat, aruspicem consulam, quem sum frequenter expertus*. Nec mora: sacrificium facit; affirmat exta cum siderum significatione congruere. Illa, ut in periculo credula, poscit codicillos: legatum Regulo scribit; mox

pesez tout ce que je viens de vous dire, et n'écoutez, pour vous déterminer, que la raison. Vous seul aurez besoin d'apologie. Je trouverai la mienne dans ma complaisance. Adieu.

LETTRE XX.

PLINE A CALVISIUS.

Que me donnerez-vous? et je vous conterai une histoire qui vaut son pesant d'or. Je vous en dirai même plus d'une; car la dernière m'en rappelle d'autres : il n'importe par où commencer. Véranie, veuve de Pison (celui qui fut adopté par Galba) étoit à l'extrémité. Régulus la vient voir. Quelle effronterie à un homme qui avoit toujours été l'ennemi déclaré du mari, et l'horreur de la femme! Encore passe pour la visite : mais il prend la place la plus proche d'elle, ose s'asseoir près de son lit, lui demande le jour, l'heure de sa naissance. Elle lui dit l'un et l'autre. Aussitôt il compose son visage, fixe ses yeux, remue les lèvres, compte par ses doigts sans rien compter; et tout ce vain mystère ne va qu'à tenir l'esprit de cette pauvre malade suspendu par une longue attente. *Vous êtes*, dit-il, *dans votre année climactérique; mais vous guérirez. Pour plus grande certitude, je vais consulter un sacrificateur, dont je me suis souvent fort bien trouvé.* Il part; il fait un sacrifice, revient, jure que les entrailles des victimes sont d'accord avec ce qu'il a promis de la part des astres. Cette femme crédule, comme on l'est d'ordinaire dans le péril, fait un codicile, et laisse un legs à Régulus. Peu après, le mal redouble; et dans les derniers soupirs, elle s'écrie : *Le scélérat! le perfide! qui renchérit même sur le parjure,*

ingravescit; clamat moriens : *O hominem nequam, perfidum, ac plus etiam quàm perjurum! qui sibi per salutem filii pejerasset.* Facit hoc Regulus non minùs sceleratè quàm frequenter, quòd iram deorum, quos ipse quotidiè fallit, in caput infelicis pueri detestatur. Velleius Blæsus, ille locuples consularis, novissimâ valetudine conflictabatur : cupiebat mutare testamentum. Regulus, qui speraret aliquid ex novis tabulis, quia nuper captare eum cœperat, medicos hortari, rogare, quoquo modo spiritum homini prorogarent. Postquàm signatum est testamentum, mutat personam, vertit allocutionem, iisdem medicis, *Quousque miserum cruciatis? quid invidetis bonâ morte, cui dare vitam non potestis?* Moritur Blæsus; et, tamquàm omnia audisset, Regulo ne tantulum quidem. Sufficiunt duæ fabulæ. An scholasticâ lege tertiam poscis? est undè fiat. Aurelia, ornata femina, signatura testamentum, sumpserat pulcherrimas tunicas. Regulus quum venisset ad signandum, *Rogo*, inquit, *has mihi leges.* Aurelia ludere hominem putabat; ille seriò instabat. Ne multa : coëgit mulierem aperire tabulas, ac sibi tunicas, quas erat induta, legare ; observavit scribentem ; ins-

et

et affirme des impostures par les jours de son fils! Ce crime est familier à Régulus. Il expose sans scrupule à la colère des Dieux, qu'il trompe tous les jours, la tête de son malheureux fils, et le donne pour garant d'un si grand nombre de faux serments. Velleïus Blésus, ce riche consulaire, vouloit, pendant sa dernière maladie, changer quelque chose à son testament. Régulus, qui se promettoit quelque avantage de ce changement, parce qu'il avoit pris des mesures pour s'insinuer dans l'esprit du malade, s'adresse aux médecins, les prie, les conjure, de prolonger à quelque prix que ce soit, la vie de son ami. Le testament est à peine scellé, que Régulus change de personnage et de ton. *Eh! messieurs,* dit-il aux médecins, *combien de temps voulez-vous encore tourmenter un malheureux? Pourquoi envier une douce mort à qui vous ne pouvez conserver la vie?* Blésus meurt; et comme s'il eût tout entendu, il ne laisse rien à Régulus. C'est bien assez de deux contes : m'en demandez-vous un troisième, selon la coutume des écoliers? Il est tout prêt. Aurélie, femme d'un rare mérite, se pare de ses plus riches habits, sur le point de signer son testament. Régulus, invité à la signature (1), arrive; et aussitôt, sans autre détour: *Je vous prie,* lui dit-il, *de me léguer ces habits.* Aurélie, de croire qu'il plaisante; lui de la presser fort sérieusement : enfin, il fait si bien, qu'il la contraint d'ouvrir son testament, et de lui faire un legs de l'habit qu'elle portoit. Il ne se contenta pas de la voir écrire, il voulut encore lire ce qu'elle avoit écrit. Il est vrai qu'Aurélie est réchappée ; mais ce n'est pas la faute de Régulus : il avoit bien compté qu'elle mourroit. Un homme de ce caractère ne laisse pas de recueillir des successions, et

(1) C'étoit une action de cérémonie chez les Romains.

pexit an scripsisset. Et Aurelia quidem vivit; ille tamen istud tamquam morituram coëgit: et hic hereditates, hic legata, quasi mereatur, accipit. Ἀ'λλὰ τί διατείνομαι (1) in ea civitate, in qua jampridem non minora præmia, immò majora, nequitia et improbitas, quàm pudor et virtus habent? Adspice Regulum, qui ex paupere et tenui ad tantas opes per flagitia processit, ut ipse mihi dixerit, quum consuleret, quàm citò sestertium sexcenties impleturus esset, invenisse sese exta duplicia, quibus portendi, millies et ducenties habiturum. Et habebit, si modò, ut cœpit, aliena testamenta (quod est improbissimum genus falsi) ipsis, quorum sunt illa, dictaverit. Vale.

(1) Sed quid pluribus verbis contendo.

de recevoir des legs, comme s'il le méritoit. Cela doit-il surprendre dans une ville, où le crime et l'impudence sont en possession de disputer, ou même de ravir à l'honneur et à la vertu leurs récompenses? Voyez Régulus. C'étoit un gueux : il est devenu si riche, à force de lâchetés et de crimes, qu'il m'a dit : *Je sacrifiois un jour aux Dieux, pour savoir si je parviendrois jamais à jouir de soixante millions de sesterces ; doubles entrailles trouvées dans la victime m'en promirent six vingt millions.* Il les aura, n'en doutez point, s'il continue à dicter ainsi des testaments ; espèce de fausseté, de toutes les faussetés, à mon avis, la plus punissable. Adieu.

LIBER TERTIUS.

EPISTOLA PRIMA.

PLINIUS CALVISIO SUO S.

Nescio an ullum jucundius tempus exegerim, quàm quo nuper apud Spurinnam fui; adeò quidem, ut neminem magis in senectute (si modò senescere datum est) æmulari velim. Nihil est enim illo vitæ genere distinctius: me autem ut certus siderum cursus, ita vita hominum disposita delectat, senum præsertim. Nam Juvenes adhuc confusa quædam et quasi turbata non indecent: senibus placida omnia et ordinata conveniunt, quibus industria sera, turpis ambitio est. Hanc regulam Spurinna constantissimè servat; quin etiam parva hæc (parva, si non quotidiè fiant) ordine quodam et velut orbe circumagit. Manè lectulo continetur: horâ secundâ calceos poscit: ambulat millia passuum tria; nec minùs animum quàm corpus exercet. Si adsunt amici, honestissimi sermones explicantur: si non, liber legitur; interdùm etiam præ-

LIVRE TROISIEME.

LETTRE PREMIÈRE.

PLINE A CALVISIUS.

Je ne crois pas avoir jamais mieux passé le temps, que j'ai fait dernièrement auprès de Spurinna. J'en suis si charmé, que si j'ai à vieillir, je ne sache personne à qui je voulusse davantage ressembler dans ma vieillesse. Rien n'est mieux entendu que son genre de vie. Le cours réglé des astres ne me fait pas plus de plaisir que l'arrangement dans la vie des hommes, et sur-tout dans celle des vieillards. Comme il y a une espèce d'agitation, et je ne sais quel désordre, qui ne sied pas mal aux jeunes gens; rien aussi ne convient mieux, que l'ordre et la tranquillité, aux gens avancés en âge. Pour eux, l'ambition est honteuse et le travail hors de saison. Spurinna suit religieusement cette règle. Il renferme même comme dans un cercle les petits devoirs qu'il s'impose; petits, si la régularité qui les rappelle chaque jour ne leur donnoit du prix. Le matin, il se recueille quelque temps dans son lit; à huit heures, il s'habille, il fait une lieue à pied; et pendant cette promenade, il n'exerce pas moins son esprit que son corps. S'il est en compagnie, on s'entretient des meilleures choses; s'il est seul, on lit: on lit même quand il y a compagnie, et qu'elle aime la lecture. Ensuite il se repose, et reprend un livre, ou une conversation qui

sentibus amicis, si tamen illi non gravantur. Deinde considet, et liber rursùs, aut sermo libro potior: mox vehiculum adscendit: assumit uxorem singularis exempli, vel aliquem amicorum, ut me proximè. Quàm pulchrum illud, quàm dulce secretum! quantum ibi antiquitatis! quæ facta, quos viros audias, quibus præceptis imbuare! quamvis ille hoc temperamentum modestiæ suæ indixerit, ne præcipere videatur. Peractis septem millibus passuum, iterum ambulat mille, iterum residet, vel se cubiculo ac stilo reddit. Scribit enim, et quidem utrâque linguâ, lyrica doctissimè. Mira illis dulcedo, mira suavitas, mira hilaritas: cujus gratiam cumulat sanctitas scribentis. Ubi hora balinei nuntiata est (est autem hieme nona, æstate octava) in sole, si caret vento, ambulat nudus. Deinde movetur pilâ vehementer et diù: nam hoc quoque exercitationis genere pugnat cum senectute. Lotus accubat, et paulisper cibum differt: interim audit legentem remissius aliquid et dulcius. Per hoc omne tempus liberum est amicis vel eadem facere, vel alia, si malint. Apponitur cœna non minùs nitida quàm frugi, in argento puro et antiquo. Sunt in usu et Corin-

vaut mieux qu'un livre. Peu après, il monte dans une chaise avec sa femme, qui est d'un rare mérite, ou avec quelqu'un de ses amis, comme, par exemple, ces derniers jours avec moi. Quels charmes ne trouve-t-on point lorsqu'un si grand homme épanche son cœur? Quelle profonde connoissance de l'antiquité! Vous ne pouvez vous imaginer combien d'actions héroïques vous repassent sous les yeux; combien de héros vous entretiennent; combien de sages maximes il débite, sans effaroucher, par des airs dogmatiques, que sa modestie a grand soin d'éviter. Quand on a fait plus de deux lieues, il met pied à terre, et marche environ un quart de lieue. Après cela, il prend quelque repos, ou retourne travailler dans son cabinet; car il fait très-bien des vers lyriques, en grec et en latin. Ses poésies ont une douceur, une grace, une gaieté qui surprennent, et la probité de l'auteur en rehausse le prix. Dès qu'un esclave annonce l'heure du bain (c'est ordinairement à deux heures en hiver, à trois en été), il se déshabille et se promène au soleil, s'il ne fait point de vent. De là, il va jouer à la paume, long-temps et violemment; car il oppose encore ce genre d'exercice à la pesanteur de la vieillesse. Après le bain, il se met dans son lit, et diffère un peu le repas. Il s'amuse par une lecture divertissante. Pendant ce temps-là, ses amis ont, selon leur goût, la liberté de se divertir, ou aux mêmes choses, ou à des choses différentes. On sert avec autant de propreté que de frugalité, dans de la vaisselle d'argent propre et antique. Il a même un buffet d'airain de Corinthe, qui le réjouit sans l'attacher. Souvent le

thia, quibus delectatur, nec afficitur. Frequenter comœdis cœna distinguitur, ut voluptates quoque studiis condiantur. Sumit aliquid de nocte, et æstate. Nemini hoc longum est: tantâ comitate convivium trahitur. Indè illi post septimum et septuagesimum annum aurium oculorumque vigor integer; indè agile et vividum corpus, solaque ex senectute prudentia. Hanc ego vitam voto et cogitatione præsumo, ingressurus avidissimè, ut primùm ratio ætatis receptui canere permiserit. Interim mille laboribus conteror, quorum mihi et solatium et exemplum est idem Spurinna. Nam ille quoque, quoad honestum fuit, obiit officia, gessit magistratus, provincias rexit, multoque labore hoc otium meruit. Igitur eumdem mihi cursum, eumdem terminum statuo; idquè jam nunc apud te subsigno, ut si me longiùs evehi videris, in jus voces ad hanc epistolam meam, et quiescere jubeas, quum inertiæ crimen effugero. Vale.

---

repas est entremêlé de comédie, pour ajouter à la bonne chère les assaisonnements de l'étude. La nuit, même en été, le trouve encore à table; et personne ne s'aperçoit d'y avoir trop demeuré, tant le repas se passe agréablement. Par là, il s'est conservé, à soixante et dix-sept ans passés, la vûe et l'ouie saines et entières, le corps dans toute sa force, et sans avoir rien de la vieillesse, que la seule prudence. J'ambitionne cette vie, je la goûte déjà par avance, bien résolu de l'embrasser, dès que l'âge m'aura permis de sonner la retraite. Cependant mille travaux m'accablent; mais l'exemple de Spurinna me guide tout à la fois et me soutient. Tant que la bienséance l'a voulu, il a rempli tous les devoirs publics. Il a passé par les charges, il a gouverné les provinces, et il a mérité, par les fatigues qu'il a soutenues, le repos dont il jouit. Je me propose donc, et la même course et le même but. C'est la parole que je vous donne aujourd'hui. Si vous voyez que jamais je m'emporte plus loin, citez-moi devant les juges, en vertu de cette lettre, et faites-moi condamner au repos, quand je n'aurai plus à craindre le reproche d'oisiveté. Adieu.

EPISTOLA II.

PLINIUS MAXIMO SUO S.

Quod ipse amicis tuis obtulissem, si mihi eadem materia suppeteret, id nunc jure videor à te meis petiturus. Arrianus Maturius Altinatium est princeps. Quum dico princeps, non de facultatibus loquor, quæ illi largè supersunt, sed de castitate, justitia, gravitate, prudentia. Hujus ego consilio in negotiis, judicio in studiis utor. Nam plurimùm fide, plurimùm veritate, plurimùm intelligentiâ præstat. Amat me (nihil possum ardentius dicere) ut tu. Caret ambitu; ideò se in equestri gradu tenuit, quum facilè posset adscendere altissimum. Mihi tamen ornandus excolendusque est. Itaque magni æstimo dignitati ejus aliquid adstruere inopinantis, nescientis, immò etiam fortasse nolentis: adstruere autem quod sit splendidum nec molestum; cujus generis, quæ primà occasio tibi, conferas in eum, rogo: habebis me, habebis ipsum gratissimum debitorem. Quamvis enim ista non appetat, tam gratè tamen excipit, quàm si concupiscat. Vale.

LETTRE II.

PLINE A MAXIME.

Je crois être en droit de vous demander, pour mes amis, ce que je vous offrirois pour les vôtres, si j'étois à votre place. Arianus Maturius tient le premier rang parmi les Altinates. Quand je parle de rangs, je ne les règle pas sur les biens de la fortune dont il est comblé, mais sur la pureté des mœurs, sur la justice, sur l'intégrité, sur la prudence. Ses conseils dirigent mes affaires, et son goût mes études. Il a toute la droiture, toute la sincérité, toute l'intelligence qui se peut desirer. Il m'aime (je ne puis dire rien de plus) autant que vous m'aimez vous-même. Comme il ne connoît point l'ambition, il s'est tenu dans l'ordre des chevaliers, quoiqu'aisément il eût pu monter aux plus grandes dignités. Je voudrois pourtant lui donner un plus grand relief. J'ai une forte passion de l'élever à quelque grade sans qu'il y pense, sans qu'il le sache, et peut-être même sans qu'il y consente; mais j'en veux un qui lui fasse beaucoup d'honneur et peu d'embarras. C'est une faveur que je vous demande pour lui, à la première occasion qui s'en présentera. Lui et moi en aurons une parfaite reconnoissance. Car quoiqu'il ne souhaite point ces sortes de graces, il les reçoit, comme s'il les avoit fort souhaitées. Adieu.

EPISTOLA III.

PLINIUS CORELLIÆ HISPULLÆ S.

Quum patrem tuum, gravissimum et sanctissimum virum, suspexerim magis an amaverim dubitem; teque in memoriam ejus et in honorem tuum unicè diligam; cupiam necesse est, atque etiam, quantùm in me fuerit, enitar, ut filius tuus avo similis exsistat: equidem malo materno; quamquam illi paternus etiam clarus spectatusque contigerit. Pater quoque et patruus illustri laude conspicui. Quibus omnibus ita demum similis adolescet, si imbutus honestis artibus fuerit, quas plurimùm refert à quo potissimùm accipiat. Adhuc illum pueritiæ ratio intra contubernium tuum tenuit; præceptores domi habuit, ubi est vel erroribus modica vel etiam nulla materia. Jam studia ejus extra limen proferenda sunt; jam circumspiciendus rhetor Latinus, cujus scholæ severitas, pudor, in primis castitas constet. Adest enim adolescenti nostro cum ceteris naturæ fortunæque dotibus eximia corporis pulchritudo; cui in hoc lubrico ætatis non præceptor modò, sed custos etiam rectorque quærendus est. Videor ego demonstrare tibi posse Julium

LETTRE III.

PLINE A CORELLIA.

Je ne pourrois pas dire si j'ai eu ou plus de tendresse, ou plus de vénération pour votre père, homme d'un mérite et d'une probité rares. Ce que je sens, c'est que par rapport à sa mémoire, et par rapport à vous-même, je vous chéris uniquement. Jugez de là si je puis manquer de contribuer, non-seulement par des vœux, mais par tous mes efforts, à faire que votre fils ressemble à son aïeul. J'aime mieux qu'il se forme sur le maternel, quoique d'ailleurs je n'ignore pas que l'aïeul paternel s'étoit acquis beaucoup de considération, et que votre mari et son frère se sont fait un grand nom. Le secret pour mettre votre fils en état de marcher dignement sur leurs traces, c'est de lui donner un bon guide, qui sache lui montrer les routes de la science et de l'honneur; mais il importe de bien choisir ce guide. Jusqu'ici l'enfance de votre fils l'a tenu auprès de vous, et sous la conduite de ses précepteurs. Là, rien de ce qu'il a appris n'a pu donner d'atteintes à son innocence, ou n'a pu lui en donner que de légères. Aujourd'hui, qu'il faut l'envoyer aux écoles publiques, on doit prendre un professeur en éloquence qui soit distingué par sa régularité, et sur-tout par sa modestie et par sa vertu. Car entre les autres avantages que cet enfant a reçus de la nature et de la fortune, il est d'une beauté singulière; et c'est ce qui engage encore plus dans un âge si tendre, à ne lui pas donner un précepteur seulement, mais un gouverneur en quelque sorte, et un défenseur. Je ne vois personne plus propre à cet emploi que Julius Genitor. Je l'aime; et l'amitié que je lui

Genitorem. Amatur à me: judicio tamen meo non obstat caritas hominis, quæ ex judicio nata est. Vir est emendatus et gravis: paulò etiam horridior et durior, ut in hac licentia temporum. Quantum eloquentiâ valeat pluribus credere potes: nam dicendi facultas aperta et exposita statim cernitur. Vita hominum altos recessus magnasque latebras habet; cujus pro Genitore me sponsorem accipe. Nihil ex hoc viro filius tuus audiet, nisi profuturum: nihil discet, quod nescisse rectiùs fuerit. Nec minùs sæpè ab illo quàm à te meque admonebitur, quibus imaginibus oneretur, quæ nomina et quanta sustineat. Proindè, faventibus diis, trade eum præceptori, à quo mores primùm, mox eloquentiam discat, quæ malè sine moribus discitur. Vale.

EPISTOLA IV.

PLINIUS MACRINO SUO S.

Quamvis et amici quos præsentes habebam, et sermones hominum factum meum comprobasse videantur, magni tamen æstimo scire quid sentias tu. Nam cujus integrâ re consilium exquirere optassem, hujus etiam peractâ judicium nosse mirè concu-

porte ne séduit point mon jugement, à qui elle doit sa naissance. C'est un homme grave et irréprochable : peut-être un peu trop sévère et trop dur, si l'on s'en rapporte à la licence de ces derniers temps. Comme tout le monde le peut entendre, et que l'éloquence se manifeste d'elle-même, vous pouvez vous informer à tout le monde de son éloquence. Il n'en est pas de même des qualités de l'ame : elle a des abymes où il n'est presque pas possible de pénétrer, et de ce côté-là, je vous suis caution de Genitor. Votre fils ne lui entendra rien dire, dont il ne puisse faire son profit; il n'apprendra rien de lui, qu'il eût été plus à propos d'ignorer. Il n'aura pas moins de soin, que vous et moi, de lui remettre sans cesse devant les yeux les portraits de ses ancêtres, et de lui faire sentir tout le poids du fardeau que leurs grands noms lui imposent. N'hésitez donc pas à le mettre entre les mains d'un précepteur, qui le formera d'abord aux bonnes mœurs, et ensuite à l'éloquence, où l'on ne fait jamais de grands progrès sans les bonnes mœurs. Adieu.

LÉTTRE IV.

PLINE A MACRINUS.

Quoique ceux de mes amis qui se sont trouvés ici, et le public même, semblent avoir approuvé ma conduite, dans la conjoncture dont je vais vous parler, je serai pourtant fort aise de savoir encore ce que vous en pensez. Comme j'eusse souhaité de régler par votre avis les démarches que j'avois à faire, je ne desire pas avec moins de passion d'apprendre votre jugement sur les démarches que j'ai faites. J'étois allé en Toscane, après

pisco. Quum publicum opus meâ pecuniâ inchoaturus in Tuscos excucurrissem, accepto, ut præfectus ærarii, commeatu, legati provinciæ Bæticæ, questuri de proconsulatu Cæcilii Classici, advocatum me à senatu petierunt. Collegæ, optimi, meique amantissimi, de communis officii necessitatibus prælocuti, excusare me et eximere tentârunt. Factum est senatusconsultum perquam honorificum, *ut darer provincialibus patronus, si ab ipso me impetrassent.* Legati rursùs inducti, iterum me jam præsentem advocatum postulaverunt, implorantes fidem meam, quam essent contra Massam Bæbium experti, allegantes patrocinii fœdus. Secuta est senatûs clarissima assensio, quæ solet decreta præcurrere. Tum ergo: *Desino,* inquam, *P. C. putare me justas excusationis causas attulisse.* Placuit et modestia sermonis et ratio. Compulit autem me ad hoc consilium non solùm consensus senatûs (quamquàm hic maximè) verùm et alii quidam minores, sed tamen numeri. Veniebat in mentem, priores nostros etiam singulorum hospitum injurias accusationibus voluntariis executos; quò deformiùs arbitrabar publici hospitii jura negligere. Præterea quum recor-

avoir obtenu mon congé, sans lequel ma charge d'intendant des finances ne me permettoit pas de quitter Rome. Je me disposois à faire commencer, dans cette province, quelqu'ouvrage public à mes dépens, lorsque des députés d'Andalousie vinrent supplier le sénat de vouloir bien m'ordonner d'être leur avocat dans l'accusation qu'ils venoient intenter contre Cecilius Classicus, leur dernier gouverneur. Mes collègues, par un excès de bonté et d'amitié pour moi, représentèrent les engagements de nos charges, et n'oublièrent rien pour me faire dispenser. Sur leurs remontrances, le sénat fit un décret qui m'est infiniment honorable, *que l'on me donneroit pour avocat à ces peuples, s'ils pouvoient m'obtenir de moi-même*. Après mon retour, les députés, de nouveau introduits dans le sénat, lui réitérèrent en ma présence leurs supplications, et me conjurèrent, par cette générosité dont ils avoient ressenti les effets contre Bebius Massa, de ne pas leur refuser la protection qu'ils avoient droit d'attendre de moi comme mes anciens clients. Aussitôt cette espèce d'applaudissement, qui précède ordinairement les décrets, s'excite dans le sénat. Alors je me lève. *Messieurs*, dis-je, *je cesse de croire que mes excuses fussent justes*. Le motif et la simplicité de cette réponse la firent bien recevoir. Ce qui m'y détermina, ce ne fut pas seulement l'intention visible du sénat (ce qui pourtant est la plus forte de toutes les considérations); mais encore plusieurs autres raisons, qui, quoique moins importantes, n'étoient pas à négliger. Quand je repassois dans mon esprit la générosité qui avoit porté nos ancêtres à poursuivre volontairement la réparation des injures particulières faites à ceux avec qui ils vivoient dans cette liaison que nous appelons d'hospitalité, j'avois honte de manquer aux droits d'une alliance publique. D'ailleurs, lorsque je pensois

darer quanta pro iisdem Bæticis priore advocatione etiam pericula subiissem, conservandum veteris officii meritum novo videbatur. Est enim ità comparatum, ut antiquiora beneficia subvertas, nisi illa posterioribus cumules. Nam quamlibet sæpè obligati, si quid unum neges, hoc solùm meminerunt quod negatum est. Ducebar etiam, quòd decesserat Classicus, amotumque erat, quod in ejusmodi causis solet esse tristissimum, periculum senatoris. Videbam ergo advocationi meæ non minorem gratiam, quàm si viveret ille, propositam, invidiam nullam. In summa, computabam, si munere hoc jam tertiò fungerer, faciliorem mihi excusationem fore, si quis incidisset, quem non deberem accusare. Nam quum est omnium officiorum finis aliquis, tum optimè libertati venia obsequio præparatur. Audisti consilii mei motus; superest alterutra ex parte judicium tuum; in quo mihi æquè jucunda erit simplicitas dissentientis, quàm comprobantis auctoritas. Vale.

à quels périls m'avoit exposé la défense des peuples d'Andalousie, dans la cause que je plaidai pour eux, je ne pouvois me résoudre à perdre, par le refus d'un second service, le mérite du premier, qui m'avoit tant coûté. Car enfin, telle est la disposition du cœur humain. Vous détruisez vos premiers bienfaits, si vous ne prenez soin de les soutenir par de seconds. Obligez cent fois, refusez une, on ne se souviendra que du refus. La mort de Classicus m'invitoit encore à me charger de cette cause, et en éloignoit ce qui la rendoit plus désagréable, le danger où l'on expose un sénateur. Je trouvois donc que cette accusation m'assuroit autant de reconnoissance, que si Classicus eût vécu, et ne me laissoit nul ressentiment à craindre. Enfin, je comptois qu'après avoir plaidé deux fois pour cette province, il me seroit plus aisé de m'excuser, si elle me vouloit charger dans la suite une troisième fois, contre quelqu'un qu'il ne me convînt pas d'accuser; car tout devoir a ses bornes. Notre complaisance, dans une occasion, prépare une excuse à la liberté de nos refus dans une autre. Je vous ai informé des plus secrets motifs de ma conduite, c'est à vous d'en juger. Si vous la condamnez, votre sincérité ne me fera guère moins de plaisir que votre approbation, si vous me la donnez. Adieu.

EPISTOLA V.

PLINIUS MACRO SUO S.

PERGRATUM est mihi quòd tam diligenter libros avunculi mei lectitas, ut habere omnes velis, quærasque qui sint omnes. Fungar indicis partibus; atque etiam quo sint ordine scripti notum tibi faciam: est enim hæc quoque studiosis non injucunda cognitio. De jaculatione equestri unus: hunc, quum præfectus alæ militaret, pari ingenio curâque composuit. De vita Pomponii Secundi duo, à quo singulariter amatus, hoc memoriæ amici quasi debitum munus exsolvit. Bellorum Germaniæ viginti, quibus omnia quæ cum Germanis gessimus bella collegit. Inchoavit, quum in Germania militaret, somnio monitus. Adstitit enim quiescenti Drusi Neronis effigies, qui Germaniæ latissimè victor ibi periit: commendabat memoriam suî, orabatque ut se ab injuria oblivionis assereret. Studiosi tres, in sex volumina propter amplitudinem divisi; quibus oratorem ab incunabulis instituit et perficit. Dubii sermonis octo scripsit sub Nerone novissimis annis, quum omne studiorum genus paulò liberius et erectius, periculosum servitus

LETTRE V.

PLINE A MACER.

Vous me faites un grand plaisir, de lire avec tant de passion les ouvrages de mon oncle, et de vouloir les connoître tous et les avoir tous. Je ne me contenterai pas de vous les indiquer; je vous marquerai encore dans quel ordre ils ont été faits. C'est une connoissance qui n'est pas sans agréments pour les gens de lettres. Lorsqu'il commandoit une brigade de cavalerie, il a composé un livre de l'art de lancer le javelot à cheval; et dans ce livre, l'esprit et l'exactitude se font également remarquer. Deux autres, de la Vie de Pomponius Secundus. Il en avoit été singulièrement aimé, et il crut devoir cette marque de reconnoissance à la mémoire de son ami. Il nous en a laissé vingt autres des guerres d'Allemagne, où il a renfermé toutes celles que nous avons eues avec les peuples de ce pays. Un songe lui fit entreprendre cet ouvrage. Lorsqu'il servoit dans cette province, il crut voir en songe Drusus Néron, qui, après avoir fait de grandes conquêtes, y étoit mort. Ce prince le conjuroit de ne le pas laisser enseveli dans l'oubli. Nous avons encore de lui trois livres, intitulés : *l'Homme de lettres,* que leur grosseur obligea mon oncle de partager en six volumes. Il prend l'orateur au berceau, et ne le quitte point, qu'il ne l'ait conduit à la plus haute perfection. Huit livres, sur les façons de parler douteuses. Il fit cet ouvrage pendant les dernières années de l'empire de Néron, où la tyrannie rendoit dangereux tout genre d'étude plus libre et plus élevé. Trente et un,

fecisset. A fine Aufidii Bassi triginta unus. Naturæ historiarum triginta septem; opus diffusum, eruditum, nec minùs varium quàm ipsa natura. Miraris quòd tot volumina, multaque in his tam scrupulosa, homo occupatus absolverit? Magis miraberis, si scieris illum aliquamdiù causas actitasse; decessisse anno sexto et quinquagesimo; medium tempus distentum impeditumque quà officiis maximis, quà amicitiâ principum egisse. Sed erat acre ingenium, incredibile studium, summa vigilantia. Lucubrare à Vulcanalibus incipiebat, non auspicandi causâ, sed studendi, statim à nocte multa: hieme verò, horâ septimâ, vel quum tardissimè, octavâ, sæpè sextâ. Erat sanè somni paratissimi, nonnumquam etiam inter studia instantis et deserentis. Ante lucem ibat ad Vespasianum imperatorem; nam ille quoque noctibus utebatur: indè ad delegatum sibi officium. Reversus domum, quod reliquum erat temporis, studiis reddebat. Post cibum sæpe (quem interdiù levem et facilem, veterum more, sumebat) æstate, si quid otii, jacebat in sole: liber legebatur: adnotabat excerpebatque. Nihil enim legit, quod non excerperet. Dicere etiam solebat: *Nullum esse librum tàm malum, ut non aliquâ parte prodesset.* Post solem plerumque frigidâ lava-

pour servir de suite à l'histoire qu'Aufidius Bassus a écrite. Trente-sept, de l'histoire naturelle. Cet ouvrage est d'une étendue, d'une érudition infinie, et presque aussi varié que la nature elle-même. Vous êtes surpris, comme un homme, dont le temps étoit si rempli, a pu écrire tant de volumes, et y traiter tant de différents sujets, la plupart si épineux et si difficiles. Vous serez bien plus étonné quand vous saurez qu'il a plaidé pendant quelque temps, et qu'il n'avoit que cinquante-six ans quand il est mort. On sait qu'il en a passé la moitié dans les embarras que les plus importants emplois et la bienveillance des princes lui ont attirés. Mais c'étoit une pénétration, une application, une vigilance incroyables. Il commençoit ses veilles aux fêtes de Vulcain (1), non pas pour chercher dans le ciel des présages, mais pour étudier. Il se mettoit à l'étude en été, dès que la nuit étoit tout-à-fait venue; en hiver, à une heure du matin, au plus tard à deux, souvent à minuit. Il n'étoit pas possible de moins donner au sommeil, qui quelquefois le prenoit et le quittoit sur les livres. Avant le jour, il se rendoit chez l'empereur Vespasien, qui faisoit aussi un bon usage des nuits. De là, il alloit s'acquitter de ce qui lui avoit été ordonné. Ses affaires faites, il retournoit chez lui; et ce qui lui restoit de temps, c'étoit encore pour l'étude. Après le dîner (toujours très-simple et très-léger, suivant la coutume de nos pères), s'il se trouvoit quelques moments de loisir, en été, il se couchoit au soleil. On lui lisoit quelque livre, il en faisoit ses remarques et ses extraits; car jamais il n'a rien lu sans extraire. Aussi avoit-il coutume de dire, qu'il n'y a si mauvais livres, où l'on ne puisse apprendre quelque

(1) Elles se célébroient ordinairement au mois d'Août.

batur, deindè gustabat; dormiebatque minimùm. Mox, quasi alio die, studebat in cœnæ tempus: super hanc liber legebatur, adnotabatur, et quidem cursim. Memini quemdam ex amicis, quum lector quædam perperam pronuntiasset, revocasse et repeti coëgisse; huic avunculum meum dixisse, *Intellexeras nempe?* quum ille annuisset: *Cur ergo revocabas? decem ampliùs versus hâc tuâ interpellatione perdidimus.* Tanta erat parcimonia temporis. Surgebat æstate à cœna, luce: hieme, intra primam noctis, et tamquam aliquâ lege cogente. Hæc inter medios labores urbisque fremitum. In secessu solum balinei tempus studiis eximebatur: quum dico balinei, de interioribus loquor. Nam dum destringitur tergiturque, audiebat aliquid aut dictabat. In itinere, quasi solutus ceteris curis, huic uni vacabat. Ad latus notarius cum libro et pugillaribus, cujus manus hieme manicis muniebantur, ut ne cœli quidem asperitas ullum studii tempus eriperet: qua ex causa Romæ quoque sellâ vehebatur. Repeto, me correptum ab eo cur ambularem; *Poteras*, inquit, *has horas non perdere.* Nam perire omne tempus arbitrabatur, quod studiis non impertiretur. Hac intentione tot ista volumina peregit, Electorumque commentarios centum sexaginta mihi reliquit, opis-

chose.

chose. Après s'être retiré du soleil, il se mettoit le plus souvent dans le bain d'eau froide. Il mangeoit un morceau, et dormoit très-peu de temps. Ensuite, et comme si un nouveau jour eût recommencé, il reprenoit l'étude jusqu'au temps du souper. Pendant qu'il soupoit, nouvelle lecture, nouveaux extraits, mais en courant. Je me souviens qu'un jour, le lecteur ayant mal prononcé quelques mots, un de ceux qui étoient à table l'obligea de recommencer. *Quoi! ne l'avez-vous pas entendu*, dit mon oncle. *Pardonnez-moi*, reprit son ami. *Et pourquoi donc*, reprit-il, *le faire répéter? Votre interruption nous coûte plus de dix lignes*. Voyez si ce n'étoit pas être bon ménager du temps. L'été, il sortoit de table avant que le jour nous eût quitté; en hiver, entre sept et huit: et tout cela, il le faisoit au milieu du tumulte de Rome, malgré toutes les occupations que l'on y trouve, et le faisoit comme si quelque loi l'y eût forcé. A la campagne, le seul temps du bain étoit exempt d'étude: je veux dire le temps qu'il étoit dans l'eau; car pendant qu'il en sortoit, et qu'il se faisoit essuyer, il ne manquoit point ou de lire ou de dicter. Dans ses voyages, c'étoit sa seule application. Comme si alors il eût été plus dégagé de tous les autres soins, il avoit toujours à ses côtés son livre, ses tablettes et son copiste. Il lui faisoit prendre ses gants en hiver, afin que la rigueur même de la saison ne pût dérober un moment à l'étude. C'étoit par cette raison, qu'à Rome, il n'alloit jamais qu'en chaise. Je me souviens qu'un jour il me reprit de m'être promené. *Vous pouviez*, dit-il, *mettre ces heures à profit*. Car il comptoit pour perdu, tout le temps que l'on n'employoit pas aux sciences. C'est par cette prodigieuse assiduité qu'il a su achever tant de volumes, et qu'il m'a laissé cent soixante tomes remplis de ses remarques, écrites sur la

thographos quidem, et minutissimè scriptos, quâ ratione multiplicatur hic numerus. Referebat ipse potuisse se, quum procuraret in Hispania, vendere hos commentarios Largio Licinio, quadringentis millibus nummûm; et tunc aliquantò pauciores erant. Nonne videtur tibi, recordanti quantum legerit, quantum scripserit, nec in officiis ullis, nec in amicitia principum fuisse? rursùs, quum audis quid studiis laboris impenderit, nec scripsisse satis nec legisse? Quid est enim quod non aut illæ occupationes impedire, aut hæc instantia non possit efficere? Itaque soleo ridere, quum me quidam studiosum vocant; qui si comparer illi, sum desidiosissimus. Ego autem tantùm, quem partim publica, partim amicorum officia distringunt? Quis ex istis, qui totâ vitâ litteris adsident, collatus illi, non quasi somno et inertiæ deditus erubescat? Extendi epistolam, quamvis hoc solum quod requirebas, scribere destinassem, quos libros reliquisset. Confido tamen, hæc quoque tibi non minùs grata quàm ipsos libros futura; quæ te non tantùm ad legendos eos, verùm etiam ad simile aliquid elaborandum, possunt æmulationis stimulis excitare. Vale.

---

page et sur le revers en très-petits caractères; ce qui les multiplie beaucoup. Il me contoit qu'il n'avoit tenu qu'à lui, pendant qu'il étoit procureur de César en Espagne, de les vendre à Largius Licinius, quatre cent mille sesterces; et alors ces mémoires n'étoient pas tout-à-fait en si grand nombre. Quand vous songez à cette immense lecture, à ces ouvrages infinis qu'il a composés, ne croiriez-vous pas qu'il n'a jamais été, ni dans les charges, ni dans la faveur des princes? Mais quand on vous dit tout le temps qu'il a ménagé pour les belles-lettres, ne commencez-vous pas à croire, qu'il n'a pas encore assez lu et assez écrit? Car, d'un côté, quels obstacles les charges et la cour ne forment-elles point aux études? et de l'autre, que ne peut point une si constante application? C'est donc avec raison que je me moque de ceux qui m'appellent studieux, moi qui, en comparaison de lui, suis un franc fainéant. Cependant je donne à l'étude tout ce que les devoirs, et publics et particuliers, me laissent de temps. Eh! qui, parmi ceux même qui consacrent toute leur vie aux belles-lettres, pourra soutenir cette comparaison, et ne pas rougir, comme si le sommeil et la mollesse partageoient ses jours? Je m'aperçois que mon sujet m'a emporté plus loin que je ne m'étois proposé. Je voulois seulement vous apprendre ce que vous desiriez savoir, quels ouvrages mon oncle a composés. Je m'assure pourtant, que ce que je vous ai mandé ne vous fera guère moins de plaisir que leur lecture. Non-seulement cela peut piquer encore davantage votre curiosité, mais vous piquer vous-même d'une noble envie de faire quelque chose de semblable. Adieu.

EPISTOLA VI.

PLINIUS SEVERO SUO S.

Ex hereditate, quæ mihi obvenit, emi proximè Corinthium signum, modicum quidem, sed festivum et expressum, quantùm ego sapio, qui fortasse in omni re, in hac certè perquàm exiguum sapio. Hoc tamen signum ego quoque intelligo. Est enim nudum, nec aut vitia, si qua sunt, celat; aut laudes parum ostentat. Effingit senem stantem: ossa, musculi, nervi, venæ, rugæ etiam ut spirantis apparent: rari et cedentes capilli, lata frons, contracta facies, exile collum: pendent lacerti, papillæ jacent, recessit venter. A tergo quoque eadem ætas, ut à tergo. Æs ipsum, quantùm verus color indicat, vetus et antiquum. Talia denique omnia, ut possint artificum etiam oculos tenere, delectare imperitorum. Quod me, quamquam tirunculum, sollicitavit ad emendum. Emi autem, non ut haberem domi (neque enim ullum adhuc Corinthium domi habeo) verùm ut in patria nostra celebri loco ponerem, ac potissimùm in Jovis templo. Videtur enim dignum templo, dignum Deo donum. Tu ergo, ut soles omnia quæ à me tibi injunguntur, suscipe

LETTRE VI.

PLINE A SÉVÈRE.

Ces jours passés, j'ai acheté, des deniers d'une succession qui m'est échue, une figure d'airain de Corinthe, petite à la vérité, mais belle et bien travaillée, au moins suivant mes lumières, qui ne vont pas loin en aucune chose, moins encore dans celle-ci. Je crois pourtant en avoir assez, pour juger de l'excellence de cette statue. Comme elle est nue, elle ne cache point ses défauts, et nous étale toutes ses beautés. C'est un vieillard debout. Les os, les muscles, les nerfs, les veines, les rides même vous paroissent comme dans un homme vivant. Ses cheveux sont clairs et plats, son front large, le visage étroit, le cou maigre, les bras abattus, les mamelles pendantes, le ventre enfoncé; le dos exprime parfaitement la vieillesse; et la couleur de l'airain ne permet pas de douter que la figure ne soit fort ancienne. Enfin, tout y est assez achevé pour arrêter les yeux des maîtres, et pour charmer ceux des ignorants. C'est ce qui m'a engagé à l'acheter, tout médiocre connoisseur que je suis, non dans le dessein d'en parer ma maison, car je ne me suis point encore avisé de lui donner de ces sortes d'embellissements, mais pour orner quelque lieu remarquable dans notre patrie, comme le temple de Jupiter. Le présent me paroît digne d'un temple, digne d'une divinité. Faites donc faire à ma statue un piedestal, de tel marbre

hanc curam, et jam nunc jube basim fieri, ex quo voles marmore, quæ nomen meum honoresque capiat, si hos quoque putabis addendos. Ego signum ipsum, ut primùm invenero aliquem qui non gravetur, mittam tibi; vel ipse, quod mavis, adferam mecum. Destino enim (si tamen officii ratio permiserit) excurrere istò. Gaudes, quòd me venturum esse polliceor: sed contrahes frontem, quum adjecero, ad paucos dies. Neque enim diutiùs abesse me eadem hæc, quæ nondum exire, patiuntur. Vale.

EPISTOLA VII.

PLINIUS CANINIO SUO S.

Modò nuntiatus est Silius Italicus in Neapolitano suo inediâ vitam finisse. Causa mortis, valetudo. Erat illi natus insanabilis clavus, cujus tædio ad mortem irrevocabili constantiâ decucurrit; usque ad supremum diem beatus et felix, nisi quòd minorem ex liberis duobus amisit, sed majorem melioremque, florentem atque etiam consularem reliquit. Læserat famam suam sub Nerone; credebatur spontè accusasse. Sed in Vitellii amicitia sapienter se et comiter gesserat: ex proconsulatu Asiæ gloriam reportaverat: ma-

qu'il vous plaira, et prenez sur vous ce soin avec la même vivacité que vous montrez dans les moindres choses dont je vous charge. On y lira mon nom et mes qualités, si vous croyez que mes qualités y doivent aussi avoir place. Moi, j'aurai soin de vous envoyer mon vieillard, par la première commodité qui se présentera; ou (ce que vous aimerez beaucoup mieux) je vous le porterai moi-même. Car je me propose, pour peu que les devoirs de ma charge me le permettent, de faire une course jusques chez vous. Je vois déjà la joie se répandre sur votre visage à cette nouvelle; mais vous allez vous refrogner. Je n'y serai que très-peu de jours. Les mêmes raisons qui retardent mon départ aujourd'hui, me défendent une longue absence. Adieu.

LETTRE VII.

PLINE A CANINIUS.

Le bruit vient de se répandre ici, que Silius Italicus a fini ses jours, par une abstinence volontaire, dans sa terre près de Naples. Un abcès incurable qui lui étoit survenu, l'a dégoûté de la vie, et l'a fait courir à la mort avec une constance inébranlable. Jamais la moindre disgrace ne troubla son bonheur, si ce n'est peut-être la perte de son second fils; mais l'aîné, qui valoit beaucoup mieux, et qu'il a laissé consulaire et plein de santé, l'en a bien dédommagé. Sa réputation avoit reçu quelque atteinte du temps de Néron. Il fut soupçonné de s'être rendu volontairement délateur; mais il avoit usé sagement et en honnête homme de la faveur de Vitellius. Il acquit beaucoup de gloire dans le gouvernement d'Asie; et par une honorable retraite, il avoit effacé la

culam veteris industriæ laudabili otio abluerat. Fuit inter principes civitatis sine potentia, sine invidia. Salutabatur, colebatur, multumque in lectulo jacens, cubiculo semper non ex fortuna frequenti. Doctissimis sermonibus dies transigebat, quum à scribendo vacaret. Scribebat carmina majore curâ quàm ingenio : nonnumquàm judicia hominum recitationibus experiebatur. Novissimè, ita suadentibus annis, ab urbe secessit, seque in Campania tenuit; ac ne adventu quidem novi Principis indè commotus est. Magna Cæsaris laus, sub quo hoc liberum fuit; magna illius qui hac libertate ausus est uti. Erat φιλόκαλος (1) usque ad emacitatis reprehensionem. Plures iisdem in locis villas possidebat, adamatisque novis, priores negligebat. Multum ubique librorum, multum statuarum, multum imaginum, quas non habebat modò, verùm etiam venerabatur; Virgilii ante omnes, cujus natalem religiosiùs quàm suum celebrabat, Neapoli maximè, ubi monumentum ejus adire, ut templum, solebat. In hac tranquillitate annum quintum et septuagesimum excessit, delicato magis corpore quàm infirmo. Utque novissimus à Nerone factus est consul, ita postremus ex omnibus quos Nero consules fecerat, decessit. Illud etiam notabile; ultimus ex Neronianis consularibus obiit, quo consule

tache de ses premières intrigues. Il a su tenir son rang parmi les plus grands de Rome, sans se faire valoir et sans se faire envier. On le visitoit, on le respectoit; et quoiqu'il gardât souvent le lit, et toujours la chambre, où sa fortune ne pouvoit attirer personne, la bonne compagnie ne le quittoit point. Quand il ne composoit pas, il passoit les jours dans de savantes conversations. Il faisoit des vers où il y avoit plus d'art que de génie; et il lès lisoit quelquefois pour sonder le goût du public. Enfin, il prit conseil de sa vieillesse, et sortit de Rome pour se retirer dans la Pouille, d'où rien n'a pu depuis l'arracher, non pas même l'avènement du nouveau prince à l'empire. Que cette liberté fait d'honneur à Trajan, qui l'a bien voulu donnér, et à Silius qui l'a osé prendre! Tout ce qui paroissoit beau le tentoit; jusques-là, que son empressement pour l'avoir lui attiroit des reproches. Il achetoit en un même pays plusieurs maisons; et la passion qu'il prenoit pour la dernière, le dégoûtoit des autres. Il se plaisoit à rassembler dans chacune grand nombre de livres, de statues, de portraits, qu'il n'aimoit pas seulement, mais dont il étoit enchanté. Le portrait de Virgile l'emportoit sur tous les autres. Il fêtoit la naissance de cè poète avec beaucoup plus de solennité que la sienne propre; principalement à Naples, où il n'approchoit de son tombeau qu'avec le même respect, qu'il eût approché d'un temple. Il a vécu dans cette tranquillité soixante et quinze ans, avec un corps délicat, plutôt qu'infirme. Comme il fut le dernier consul que fit Néron, il mourut aussi le dernier de tous ceux que ce prince avoit honorés de cette dignité. Il paroît même remarquable que cet homme, qui se trouva consul quand Néron fut tué, ait survécu à tous les autres qui avoient été élevés au con-

(1) Rerum pulchrarum cupidus.

Nero periit. Quod me recordantem, fragilitatis humanæ miseratio subit. Quid enim tàm circumcisum, tàm breve, quàm hominis vita longissima? An non videtur tibi Nero modò fuisse, quum interim ex iis qui sub illo gesserant consulatum, nemo jam superest? Quamquam quid hoc miror? Nuper Lucius Piso, pàter Pisonis illius qui à Valerio Festo per summum facinus in Africa occisus est, dicere solebat, *Neminem se videre in senatu, quem consul ipse sententiam rogavisset.* Tàm angustis terminis tantæ multitudinis vivacitas ipsa concluditur, ut mihi non veniâ solùm dignæ, verùm etiam laude videantur illæ regiæ lacrymæ. Nam ferunt Xerxem, quum immensum exercitum oculis obiisset, illacrymasse, quòd tot millibus tam brevis immineret occasus. Sed tantò magis hoc, quidquid est temporis futilis et caduci, si non datur factis (nam horum materia in aliena manu) nos certè studiis proferamus; et quatenùs nobis denegatur diù vivere, relinquamus aliquid quo nos vixisse testemur. Scio te stimulis non egere; me tamen tuî caritas evocat, ut currentem quoque instigem, sicut tu soles me Α'γαθὴ δ' ἔρις (1), quum invicem se mutuis exhortationibus amici ad amorem immortalitatis exacuunt. Vale.

sulat par cet empereur. Je ne puis y penser sans être vivement touché de la misère humaine. Car que peut-on imaginer de si court et de si borné, qui ne le soit moins que la vie même la plus longue? Ne vous semble-t-il pas qu'il n'y ait qu'un jour que Néron régnoit? Cependant, de tous ceux qui ont exercé le consulat sous lui, il n'en reste pas un seul. Mais pourquoi s'en étonner? Lucius Pison, le père de celui que Valérius Festus assassina si cruellement en Afrique, avoit coutume de nous dire qu'il ne voyoit plus aucun de ceux dont il avoit pris l'avis dans le sénat, étant consul. Les jours comptés à cette multitude infinie d'hommes répandus sur la terre, sont en si petit nombre, que je n'excuse pas seulement, mais que je loue même les larmes de ce prince dont parle l'histoire. Vous savez ce que l'on dit de Xerxès. Après avoir attentivement regardé cette prodigieuse armée qu'il commandoit, il ne put s'empêcher de pleurer le sort de tant de milliers d'hommes qui devoit sitôt finir. Combien cette réflexion doit-elle être puissante, pour nous engager à faire un bon usage de ce peu de moments qui nous échappent si vîte! Si nous ne pouvons les employer à des actions d'éclat, que la fortune ne laisse pas toujours à notre portée, donnons-les au moins entièrement à l'étude. S'il n'est pas en notre pouvoir de vivre long-temps, laissons au moins des ouvrages qui ne permettent pas d'oublier jamais que nous avons vécu. Je sais bien que vous n'avez pas besoin d'être excité : mon amitié pourtant m'avertit de vous animer dans votre course, comme vous m'animez vous-même dans la mienne. O la noble ardeur que celle de deux amis, qui, par de mutuelles exhortations, allument de plus en plus en eux l'amour de l'immortalité! Adieu.

(1) Bona autem concertatio *hæc mortalibus*. Hesiodus.

EPISTOLA VIII.

PLINIUS TRANQUILLO SUO S.

Facis pro cetera reverentia quam mihi præstas, quòd tam sollicitè petis, ut tribunatum quem à Neratio Marcello, clarissimo viro, impetravi tibi, in Cæsennium Silvanum, propinquum tuum transferam. Mihi autem sicut jucundissimum, ipsum te tribunum ita non minùs gratum alium per te videre. Neque enim esse congruens arbitror, quem augere honoribus cupias, huic pietatis titulis invidere, qui sunt omnibus honoribus pulchriores. Video etiam, quum sit egregium et mereri beneficia et dare; utramque te laudem simul assecuturum, si, quod ipse meruisti, alii tribuas. Præterea intelligo, mihi quoque gloriæ fore, si ex hoc tuo facto non fuerit ignotum, amicos meos non gerere tantùm tribunatus posse, verùm etiam dare. Quare ego verò honestissimæ voluntati tuæ pareo; neque enim adhuc nomen in numeros relatum est; ideoque liberum est nobis Silvanum in locum tuum subdere: cui cupio tàm gratum esse munus tuum, quàm tibi meum est. Vale.

LETTRE VIII.

PLINE A TRANQUILLE (1).

VOTRE air de cérémonie avec moi ne se dément point, quand vous me priez, avec tant de circonspection, de vouloir bien faire passer à Césennius Silvanus, votre proche parent, la charge de colonel que j'ai obtenue pour vous de Neratius Marcellus. Je n'aurai pas moins de plaisir à vous mettre en état de donner à quelqu'un cette place, qu'à vous la voir remplir vous-même. Je ne crois point qu'il soit raisonnable d'envier à ceux que l'on veut élever aux honneurs, le titre de bienfaiteur, qui seul vaut mieux que tous les honneurs ensemble. Je sais même qu'il est aussi glorieux de répandre les graces, que de les mériter. Vous aurez à la fois cette double gloire, si vous honorez un autre d'une dignité où votre mérite vous avoit appelé. Ne croyez pas que je m'oublie dans cette occasion : je sens que la considération qu'on a pour moi, va croître infiniment dans le monde. On y connoîtra que mes amis peuvent non-seulement exercer la charge de colonel, mais même la donner. Je vous obéis donc avec plaisir dans une chose si juste. Heureusement votre nom n'a point encore été porté sur le rôle public. Ainsi nous avons la liberté de mettre à la place celui de Silvanus. Puisse-t-il être aussi sensible à cette grace, qu'il reçoit de vous, que vous l'êtes à ce petit service que je vous rends ! Adieu.

(1) C'est Suétone l'historien.

EPISTOLA IX.

PLINIUS MINUCIANO SUO S.

Possum jam perscribere tibi quantum in publica provinciæ Bæticæ causa laboris exhauserim. Nam fuit multiplex, actaque sæpiùs cum magna varietate. Undè varietas? undè plures actiones? Cæcilius Classicus, homo fœdus et apertè malus, proconsulatum in ea non minùs violenter quàm sordidè gesserat, eodem anno quo in Africa Marius Priscus. Erat autem Priscus ex Bætica, ex Africa Classicus. Indè dictum Bæticorum (ut plerumque dolor etiam venustos facit) non illepidum ferebatur: *dedi malum, et accepi.* Sed Marium una civitas publicè, multique privati reum peregerunt; in Classicum tota provincia incubuit. Ille accusationem vel fortuitâ vel voluntariâ morte prævertit; nam fuit mors ejus infamis, ambigua tamen. Ut enim credibile videbatur, voluisse exire de vita, quum defendi non posset; ita mirum, pudorem damnationis morte fugisse, quem non puduisset, damnanda committere. Nihilominùs Bætica etiam in defuncti accusatione perstabat. Provisum hoc legibus, intermissum tamen, et post longam intercapedinem

LETTRE IX.

PLINE A MINUTIANUS.

Je puis enfin vous faire ici le détail de tous les travaux que m'a coûté la cause que j'ai plaidée pour la province d'Andalousie (1). Cette cause a duré plusieurs audiences, avec des succès fort différents. Vous demandez d'où peut venir cette différence? De la même raison qui a obligé de partager la cause en plusieurs audiences. Classicus, ame basse, et qui alloit au crime à découvert, avoit gouverné cette province avec autant de cruauté que d'avarice, la même année que sous Marius Priscus l'Afrique éprouvoit semblable sort. Priscus étoit originaire d'Andalousie, et Classicus d'Afrique: de là ce bon mot des Andalousiens (car il échappe quelquefois de bons mots à la douleur): *L'Afrique nous rend ce que nous lui avons prêté*. Il y eut pourtant cette différence entre ces deux hommes, qu'une seule ville poursuivit criminellement Priscus, et que plusieurs particuliers se rendirent ses parties; au lieu que toute l'Andalousie en corps fondit sur Classicus. Il prévint les suites de ce procès par une mort qu'il dut, ou à sa bonne fortune, ou à son courage. Car la mort de cet infame ne laisse pas d'être équivoque. Si d'un côté il paroît fort vraisemblable, qu'en perdant l'espérance de se justifier, il ait voulu perdre la vie; il n'est pas concevable de l'autre, qu'un scélérat, qui n'a pas eu honte de commettre les actions les plus condamnables, ait eu le cœur d'affronter la mort, pour se dérober à la honte de la condamnation. L'An-

(1) Le texte dit la Bétique, partie de l'Andalousie.

tunc reductum. Addiderunt Bætici, quòd simul socios ministrosque Classici detulerunt, nominatimque in eos inquisitionem postulaverunt. Aderam Bæticis, mecumque Luceius Albinus, vir in dicendo copiosus, ornatus; quem ego quum olim mutuò diligerem, ex hac officii societate amare ardentiùs cœpi. Habet quidem gloria, in studiis præsertim, quiddam ακοινώνητον (1): nobis tamen nullum certamen, nulla contentio; quum uterque pari jugo non pro se, sed pro causa niteretur. Cujus et magnitudo et utilitas visa est postulare, ne tantum oneris singulis actionibus subiremus. Verebamur ne nos dies, ne vox, ne latera deficerent, si tot crimina, tot reos uno velut fasce complecteremur; deinde ne judicum intentio multis nominibus multisque causis non lassaretur modò, verùm etiam confunderetur; mox ne gratia singulorum collata atque permista, pro singulis quoque vires omnium acciperet; postremò ne potentissimi, vilissimo quoque quasi piaculari dato, alienis pœnis elaberentur. Etenim tum maximè favor et ambitio dominatur, quum sub aliqua specie severitatis delitescere potest. Erat in consilio Sertorianum illud exemplum, qui robustissimum et infirmissimum militem jussit caudam equi: reliqua nosti. Nam nos quoque

dalousie cependant demandoit que, tout mort qu'il étoit, son procès fût instruit. Les lois le vouloient ainsi. L'usage sembloit s'y opposer. Enfin, après une longue interruption, les lois ont, dans cette occasion, repris leur première force. Les peuples de cette province alloient encore plus loin. Ils prétendoient que Classicus n'étoit pas le seul coupable. Ils accusoient nommément les ministres, les complices de ses crimes, et demandoient justice contre eux. Je parlois pour l'Andalousie, et j'étois secondé par Luceïus Albius. C'est un homme qui n'étale pas moins de richesses que de fleurs dans ses discours, et pour qui cette société de ministère a redoublé mon ancienne amitié pour lui. Il semble que les rivaux de gloire, sur-tout parmi les gens de lettres, soient fort disposés à la discorde. Nous n'avons pas eu pourtant la moindre dispute. Chacun, sans écouter l'amour propre, marchoit d'un pas égal où l'appeloit le bien de la cause. Son étendue, et l'utilité de nos clients, nous firent dès le commencement reconnoître, qu'il ne falloit pas que chacun de nous renfermât tant d'actions différentes dans un seul discours. Nous craignions que le jour, que la voix, que les forces ne nous manquassent, si nous rassemblions, comme en un seul corps d'accusation, tant de crimes et tant de criminels. Tous ces noms, tous ces faits différents pouvoient d'ailleurs non-seulement épuiser l'attention des juges, mais même confondre leurs idées. Nous appréhendions encore que le crédit particulier de chacun des accusés, si on les réunissoit dans un même jugement, ne devînt commun à tous par ce mélange. Enfin, nous voulions éviter que, dans la confusion, le plus puissant ne se sauvât aux dépens du plus foible, et qu'un indigne

(1) Incommunicabile, impatiens consortis.

tam numerosum agmen reorum ita demum videbamus posse superari, si per singulos carperetur. Placuit in primis ipsum Classicum ostendere nocentem : hic aptissimus ad socios ejus et ministros transitus erat, quia socii ministrique probari, nisi illo nocente, non poterant. Ex quibus duos statim Classico junximus, Bæbium Probum, et Fabium Hispanum, utrumque gratiâ, Hispanum etiam facundiâ validum. Et circa Classicum quidem brevis et expeditus labor. Suâ manu reliquerat scriptum, quid ex quaque re, quid ex quaque causa accepisset. Miserat etiam epistolas Romam ad amiculam quamdam, jactantes et gloriosas, his quidem verbis; *Io, io, liber ad te venio : jam sestertium quadragies redegi, parte venditâ Bæticorum.* Circa Hispanum et Probum multum sudoris. Horum antequàm crimina ingrederer, necessarium credidi elaborare ut constaret, ministerium crimen esse; quod nisi effecissem, frustra ministros probassem. Neque enim ita defendebantur ut negarent, sed ut necessitati veniam precarentur : esse enim se provinciales, et ad omne proconsulum imperium metu cogi. Solet dicere Claudius Restitutus, qui mihi respondit, vir exercitatus et vigilans, et quamlibet subitis paratus, numquam sibi tantum caliginis, tantum perturbationis offusum,

sacrifice ne dérobât à la justice les plus nobles victimes. Car jamais la faveur et la brigue n'agissent plus sûrement, que lorsqu'elles peuvent se couvrir du masque de la sévérité. Nous voulions imiter Sertorius, qui commanda au plus fort de ses soldats d'arracher tout à la fois la queue d'un cheval, et au plus foible, de ne l'arracher que poil à poil. Vous savez le reste. Nous jugions de même, qu'il ne nous étoit pas possible de triompher d'un si gros escadron d'accusés, si nous ne les détachions les uns des autres. La première chose que nous crûmes devoir bien établir, c'est que Classicus étoit coupable. C'étoit une préparation naturelle et nécessaire à l'accusation de ses officiers et de ses complices, qui ne pouvoient jamais être criminels, s'il étoit innocent. Nous en choisîmes deux d'entre eux pour lui joindre, Bébius Probus et Fabius Hispanus, l'un et l'autre considérables par leur crédit, Hispanus même par son éloquence. Classicus nous fit peu de peine. Il avoit laissé parmi ses papiers un mémoire écrit de sa main, où l'on trouvoit au juste ce que lui avoit valu chacune de ses concussions. Nous avions même une lettre de lui fort vaine et fort impertinente, qu'il écrivit à une de ses maîtresses à Rome, en ces termes : *Réjouissons-nous ; je pars pour me rendre auprès de vous ; et je pars grand seigneur. J'ai amassé quatre millions de sesterces du prix d'une partie des domaines d'Andalousie.* Probus et Hispanus nous embarrassèrent davantage. Avant que d'entrer dans la preuve de leurs crimes, je crus qu'il étoit nécessaire de faire voir que l'exécution de l'ordre d'un gouverneur, en une chose manifestement injuste, étoit un crime. Autrement, c'étoit perdre son temps que de prouver qu'ils avoient été les exécuteurs des ordres de Classicus. Car ils ne nioient pas les faits dont ils étoient

quàm quum ea prærepta et extorta defensioni suæ cerneret, in quibus omnem fiduciam reponebat. Consilii nostri exitus fuit : bona Classici, quæ habuisset ante provinciam, placuit senatui à reliquis separari; illa filiæ, hæc spoliatis relinqui. Additum est ut pecuniæ, quas creditoribus solverat, revocarentur. Hispanus et Probus in quinquennium relegati : adeò grave visum est, quòd initio dubitabatur, an omninò crimen esset. Post paucos dies Clavium Fuscum Classici generum, et Stilonium Priscum, qui tribunus cohortis sub Classico fuerat, accusavimus dispari eventu. Prisco in biennium Italiâ interdictum : absolutus est Fuscus. Actione tertiâ commodissimum putavimus plures congregare, ne, si longiùs esset extracta cognitio, satietate et tædio quodam justitia cognoscentium severitasque languesceret : alioquin supererant minores rei, datâ operâ hunc in locum reservati; exceptâ tamen Classici uxore, quæ sicut implicita suspicionibus, ita non satis convinci probationibus visa est. Nam Classici filia, quæ et ipsa inter reos erat, ne suspicionibus quidem hærebat. Itaque quum ad nomen ejus in extrema actione venissem (neque enim, ut initio, sic etiam in fine verendum erat, ne per hoc totius accusationis auctoritas minueretur) honestissi-

chargés; mais ils s'excusoient sur l'obéissance qui les y avoit forcés, et qui demandoit leur grace. Ils prétendoient la mériter d'autant plus justement, qu'ils étoient des gens de province, accoutumés à trembler au moindre commandement du gouverneur. Claudius Restitutus, qui me répliqua, publie hautement que, malgré le long exercice et cette vivacité naturelle qui lui tient la répartie toujours prête, il ne fut jamais plus troublé, jamais plus déconcerté, que lorsqu'il se vit arracher les seules armes où il avoit mis toute sa confiance. Voici quel fut l'évènement. Le sénat ordonna que les biens dont Classicus jouissoit avant qu'il prît possession de son gouvernement, seroient séparés de ceux qu'il avoit acquis depuis. Les premiers furent adjugés à sa fille; les autres furent abandonnés aux peuples d'Andalousie. On alla plus loin : on ordonna que les créanciers qu'il avoit payés, rendroient ce qu'ils avoient reçu; et l'on exila pour cinq ans Hispanus et Probus : tant ce qui d'abord ne paroissoit presque pas criminel, parut atroce dans la suite. Peu de jours après, nous plaidâmes contre Claudius Fuscus, gendre de Classicus, et contre Stillonius Priscus, qui avoit commandé une cohorte sous lui. Le succès fut différent. Priscus fut banni de l'Italie pour deux ans; Fuscus fut renvoyé absous. Dans la troisième audience, il nous sembla plus convenable de rassembler grand nombre de complices. Il étoit dangereux qu'en faisant traîner plus long-temps cette affaire, le dégoût et l'ennui ne refroidissent l'attention des juges, et ne lassassent leur sévérité. Il ne nous restoit d'ailleurs que des criminels d'une moindre importance, et que nous avions tout exprès réservés pour les derniers. J'en excepte pourtant la femme de Classicus. L'on avoit contre elle assez d'indices pour la soupçonner; mais

mum credidi, non premere immerentem; idque ipsum dixi et liberè et variè. Nam modò legatos interrogabam, docuissentne me aliquid, quod re probari posse confiderent; modò consilium à senatu petebam, putaretne debere me, si quam haberem in dicendo facultatem, in jugulum innocentis quasi telum aliquod intendere: postremò totum locum hoc fine conclusi, *dicet aliquis, Judicas ergo? Ego verò non judico, memini tamen me advocatum ex judicibus datum.* Hic numerosissimæ causæ terminus fuit, quibusdam absolutis, pluribus damnatis, atque etiam relegatis, aliis in tempus, aliis in perpetuum. Eodem senatusconsulto industria, fides, constantia nostra plenissimo testimonio comprobata est; dignum, solumque par pretium tanti laboris. Concipere animo potes quàm simus fatigati, quibus toties agendum, toties altercandum, tam multi testes interrogandi, sublevandi, refutandi. Jam illa quàm ardua, quàm molesta, tot reorum amicis secretò rogantibus negare, adversantibus palam obsistere? Referam unum aliquod ex iis quæ dixi. Quum mihi quidam è judicibus ipsis pro reo gratiosissimo reclamarent: *Non minùs*, inquam, *hic innocens erit, si ego omnia dixero*. Conjectabis ex hoc quantas contentiones, quantas etiam offensas

non assez de preuves pour la convaincre. A l'égard de sa fille aussi accusée, les soupçons même manquoient. Lors donc qu'à la fin de cette audience, j'eus à parler d'elle, n'ayant plus à craindre, comme je l'aurois eu au commencement, d'ôter à l'accusation quelque chose de son poids, je crus qu'il étoit de la justice de ne point opprimer l'innocence. Je ne me contentai pas de le penser, je le dis librement, et de plus d'une manière. Tantôt je demandois aux députés s'ils m'avoient instruit de quelque fait qu'ils se pussent promettre de prouver contre elle; tantôt je m'adressois au sénat, et le suppliois de me dire s'il croyoit qu'au cas que j'eusse quelque sorte d'éloquence, il me fût permis d'en abuser, pour perdre une personne qui étoit innocente, et pour lui plonger le poignard dans le sein. Enfin, je conclus par ces paroles : *Quelqu'un dira : Vous vous érigez donc en juge? Non; mais je n'oublie pas que je suis un avocat tiré du nombre des juges.* Telle a été la fin de cette grande cause. Les uns ont été absous; la plupart condamnés, et bannis, ou à temps, ou à perpétuité. Le décret du sénat loue en termes fort honorables notre fidélité, notre application, notre fermeté; et cela seul pouvoit dignement récompenser de si grands travaux. Vous comprenez aisément à quel point m'ont fatigué tant de plaidoiries différentes, tant d'opiniâtres disputes, tant de témoins à interroger, à raffermir, à réfuter. Représentez-vous quel embarras, quel chagrin, de se montrer toujours inexorable aux sollicitations secrètes, et de résister en face aux protecteurs déclarés d'un si grand nombre de coupables. En voici un exemple. Quelques-uns des juges mêmes, au gré de qui je pressois trop un accusé des plus accrédités, ne purent s'empêcher de s'écrier hautement, et de m'interrompre. *Eh! laissez-moi continuer*, leur dis-je, *cet*

subierimus, duntaxat ad breve tempus. Nam fides in præsentia eos quibus resistit offendit; deindè ab illis ipsis suspicitur laudaturque. Non potui magis te in rem præsentem perducere. Dices, non fuit tanti : quid enim mihi cum tam longa epistola? Nolito ergo identidem quærere quid Romæ geratur : et tamen memento non esse epistolam longam, quæ tot dies, tot cognitiones, tot denique reos causasque complexa sit. Quæ omnia videor mihi non minùs breviter quàm diligenter persecutus. Temerè dixi, diligenter : succurrit quod præterieram, et quidem serò : sed quamquàm præposterè, reddetur. Facit hoc Homerus, multique illius exemplo. Est alioquin perdecorum; à me tamen non ideo fiet. Ex testibus quidam, sive iratus, quod evocatus esset invitus, sive subornatus ab aliquo reorum, ut accusationem exarmaret, Norbanum Licinianum, legatum et inquisitorem, reum postulavit, tamquam in causa Castæ (uxor hæc Classici) prævaricaretur. Est lege cautum ut reus antè peragatur, tunc de prævaricatore quæratur; videlicet, quia optimè ex accusatione ipsa accusatoris fides æstimatur. Norbano tamen non ordo legis, non legati nomen, non inquisitionis officium præsidio fuit : tantâ conflagravit invidià homo alioquin flagitiosus, et Domitiani temporibus

homme

homme n'en sera pas moins innocent, quand j'aurai tout dit. Imaginez-vous par-là quelles contradictions il m'a fallu essuyer, quelles inimitiés je me suis attirées. Il est vrai qu'elles ne dureront pas; car l'intégrité, qui dans le moment blesse ceux à qui elle résiste, devient bientôt l'objet de leur admiration et de leurs louanges. Je ne pouvois pas vous exposer plus clairement toute cette affaire. Vous allez me dire : elle n'en valoit pas la peine; je me serois bien passé d'une si longue lettre. Cessez donc de me demander de temps en temps ce que l'on fait à Rome; et souvenez-vous qu'une lettre ne peut être longue, lorsqu'elle comprend l'instruction et le détail d'un grand procès, les chefs d'accusation, le nombre et la qualité des accusés, la diversité des condamnations. Il me semble qu'il n'étoit pas possible de vous le mander, ni en moins de mots, ni plus exactement. Je me vante à tort d'exactitude : il me revient un peu tard une circonstance qui m'étoit échappée. Je vais la mettre ici, quoique hors de sa place. Homère, et tant d'habiles gens après lui, n'en usent-ils pas de même? et après tout, cela n'a-t-il pas son agrément? Moi, je n'y entends pas finesse. L'un des témoins, ou chagrin de se voir cité malgré lui, ou corrompu par quelqu'un des complices qui vouloit déconcerter les accusateurs, accusa Norbanus Licinianus, l'un des députés et des commissaires, de prévariquer en ce qui regardoit Casta, femme de Classicus. Les lois veulent que l'on juge l'accusation principale, avant que d'entrer en connoissance de la prévarication; parce que rien n'est plus propre à faire bien juger de la prévarication, que la manière dont l'accusation paroît avoir été instruite. Cependant, ni la disposition des lois, ni la qualité de député, ni la fonction de commissaire, ne purent garantir Norbanus, tant on avoit de haine et

usus, ut multi; electusque tunc à provincia ad inquirendum, non tamquam bonus et fidelis, sed tamquam Classici inimicus. Erat ab illo relegatus. Dari sibi diem, et edi crimina postulabat. Neutrum impetravit; coactus est statim respondere: respondit: malum pravumque ingenium hominis facit ut dubitem confidenter an constanter, certè paratissimè. Objecta sunt multa, quæ magis quàm prævaricatio nocuerunt. Quin etiam duo consulares, Pomponius Rufus et Libo Frugi, læserunt eum testimonio, tamquam apud judicem sub Domitiano Salvii Liberalis accusatoribus adfuisset. Damnatus et in insulam relegatus est. Itaque quum Castam accusarem, nihil magis pressi, quàm quòd accusator ejus prævaricationis crimine corruisset. Pressi tamen frustra. Accidit enim res contraria et nova, ut, accusatore prævaricationis damnato, rea absolveretur. Quæris quid nos, dum hæc aguntur? Indicavimus senatui ex Norbano didicisse nos publicam causam, rursùsque debere ex integro discere, si ille prævaricator probaretur. Atque ita dum ille peragitur reus sedimus. Postea Norbanus omnibus diebus cognitionis interfuit; eamdemque usque ad extremum vel constantiam vel audaciam pertulit. Interrogo ipse me, an aliquid omiserim rursùs: et rursùs penè

d'indignation contre cet homme. C'étoit un scélérat, qui, du temps de Domitien, avoit usé de sa faveur comme la plupart des autres, et que la province avoit choisi pour commissaire, en vue, non de sa droiture et de son intégrité, mais de son inimitié déclarée contre Classicus, par qui il avoit été banni. Norbanus demanda un jour au moins pour préparer sa défense. On n'eut pas plus d'égard à cette seconde remontrance qu'à la première. Il fallut répondre dans le moment. Il le fit. Son caractère fourbe et méchant ne me permet pas de décider, si ce fut avec audace ou avec fermeté; mais il est certain que ce fut avec toute la présence d'esprit imaginable. On le chargea de beaucoup de faits particuliers, qui lui firent plus de tort que la prévarication. Pomponius Rufus et Libo Frugi, tous deux consulaires, déposèrent contre lui que, du temps de Domitien, il avoit plaidé pour les accusateurs de Salvius Libéralis. Norbanus fut condamné et relégué. Ainsi, lorsque j'accusai Casta, j'appuyai principalement sur le jugement de prévarication prononcé contre son accusateur. Mais j'appuyai inutilement: car il arriva une chose toute nouvelle, et qui paroît renfermer contradiction. Les mêmes juges qui avoient déclaré l'accusateur convaincu de prévarication, prononcèrent l'absolution de l'accusée. Vous êtes curieux de savoir quel parti nous prîmes dans cette conjoncture. Ce fut de remontrer au sénat, que nous tenions de Norbanus seul toutes nos instructions; et de soutenir, que s'il étoit jugé prévaricateur, il falloit nous donner le temps de chercher et de rassembler de nouveaux mémoires. Après cela, pendant toute l'instruction de son procès, nous demeurâmes spectateurs. Pour lui, il continua d'être présent à tout, et montra jusqu'à la fin, ou la même fermeté, ou la même audace. J'examine si je n'omèts

omisi. Summo die Salvius Liberalis reliquos legatos graviter increpuit tamquam non omnes, quos mandasset provincia, reos peregissent; atque ut est vehemens et disertus, in discrimen adduxit. Protexi viros optimos, eosdemque gratissimos: mihi certè debere se prædicant, quòd illum turbinem evaserint. Hic erit epistolæ finis, re verâ finis: litteram non addam, etiamsi adhuc aliquid præteriisse me sensero. Vale.

EPISTOLA X.

PLINIUS SPURINNÆ SUO, ET COTTIÆ S.

Composuisse me quædam de filio vestro non dixi vobis, quum proximè apud vos fui; primùm quidem, quia non ideò scripseram ut dicerem, sed ut meo amori, meo dolori satisfacerem; deindè, quia te, Spurinna, quum audisses recitasse me, ut mihi ipse dixisti, quid recitassem simul audisse credebam. Præterea veritus sum, ne vos festis diebus confunderem, si in memoriam gravissimi luctûs reduxissem. Nunc quoque paulisper hæsitavi, id solum quod recitavi mitterem exigentibus vobis, an adjicerem quæ in aliud volumen cogito reservare. Neque

rien encore. Oui : j'allois oublier que le dernier jour Salvius Libéralis parla fortement contre tous les autres députés, comme s'ils avoient trahi la province, et qu'ils eussent épargné plusieurs personnes qu'ils avoient ordre d'accuser. Son esprit, son feu, son éloquence, firent grand'peur aux pauvres gens. Persuadé de leur vertu et de leur reconnoissance, je les défendis. Ils publient que je les ai sauvés d'une terrible tempête. Ce sera ici la fin de ma lettre. Je n'y ajouterai pas une syllabe, quand même je m'apercevrois que j'ai oublié quelque chose. Adieu.

LETTRE X.

PLINE A SPURINNA ET A COCCIA.

Si les derniers jours que je passai chez vous, je ne vous dis point que j'avois composé un ouvrage à la louange de votre fils, deux raisons m'en ont empêché. L'une, que je ne l'avois pas composé pour vous le dire, mais pour satisfaire à ma tendresse, et pour soulager ma douleur; l'autre, que les mêmes personnes qui vous avoient parlé de mon ouvrage, et qui en avoient ouï la lecture (comme vous-même, Spurinna, me l'avez dit), avoient dû, ce me semble, vous en apprendre le sujet. Je craignois d'ailleurs de prendre mal mon temps, si dans des jours destinés à la joie, j'eusse rappelé de si tristes idées. J'ai même encore un peu hésité aujourd'hui, si je me contenterois de vous envoyer la pièce que j'ai prononcée, et que vous exigez de moi; ou si je n'y ajouterois point d'autres écrits, que je réserve pour un recueil séparé. Car il ne suffit pas à

enim affectibus meis uno libello carissimam mihi et sanctissimam memoriam prosequi satis est; cujus famæ latiùs consuletur, si dispensata et digesta fuerit. Verùm hæsitanti mihi, omnia quæ jam composui vobis exhiberem, an adhuc aliqua differrem, simpliciùs et amiciùs mihi visum est omnia, præcipuè quum affirmetis intra vos futura, donec placeat emittere. Quod superest, rogo ut pari simplicitate, si qua existimabitis addenda, commutanda, omittenda, indicetis mihi. Difficile est hucusquè intendere animum in dolore; difficile: sed tamen ut sculptorem, ut pictorem, qui filii vestri imaginem faceret, admoneretis quid exprimere, quid emendare deberet; ita me quoque formate, regite, qui non fragilem et caducam, sed immortalem, ut vos putatis, effigiem conor efficere; quæ hòc diuturnior erit, quò verior, melior, absolutior fuerit. Vale.

---

un cœur aussi touché que le mien, de renfermer dans un petit livre la mémoire d'une personne si chère et si précieuse. Il faut donner plus d'étendue à sa gloire. Elle l'aura, si divers ouvrages la répandent et la publient. Mais dans le doute si je vous enverrois tout ce que j'ai composé sur ce sujet, ou si j'en retiendrois une partie, j'ai trouvé qu'il convenoit mieux à ma franchise et à notre amitié, de vous envoyer tout, principalement après la promesse que vous me faites d'en garder le secret entre nous deux, jusqu'à ce que l'envie me prenne de publier ces ouvrages. Il ne me reste plus qu'à vous demander une grace, c'est de vouloir bien me dire, avec la même franchise, ce que je dois ajouter, changer, supprimer. Je sais bien que dans la douleur il est difficile de conserver un esprit assez libre pour cela; mais, tout difficile qu'il est, usez-en avec moi comme avec un sculpteur, avec un peintre, qui travailleroit à la statue, au portrait de votre fils. Vous l'avertiriez qu'il n'a pas bien exprimé un trait, qu'il doit retoucher l'autre. Ayez pour moi la même attention. Soutenez, conduisez ma plume. Elle travaille, si l'on vous en croit, à une image que le temps ne doit jamais effacer. Plus cette image sera naturelle, ressemblante, parfaite, plus elle sera durable. Adieu.

EPISTOLA XI.

PLINIUS JULIO GENITORI SUO S.

Est omninò Artemidori nostri tam benigna natura, ut officia amicorum in majus extollat: indè etiam meum meritum, ut vera, ita supra meritum prædicatione circumfert. Equidem quum essent philosophi ab urbe summoti, fui apud illum in suburbano, et quò notabilius hoc periculosiusque esset, fui prætor. Pecuniam etiam, quâ tunc illi ampliore opus erat, ut æs alienum exsolveret, contractum ex pulcherrimis causis, mussantibus magnis quibusdam et locupletibus amicis, mutuatus ipse, gratuitam dedi. Atque hæc feci, quum septem amicis meis aut occisis aut relegatis (occisis, Senecione, Rustico, Helvidio; relegatis, Maurico, Gratillâ, Arriâ, Fanniâ) tot circa me jactis fulminibus quasi ambustus, mihi quoque impendere idem exitium certis quibusdam notis augurarer. Non ideò tamen eximiam gloriam meruisse me, ut ille prædicat, credo: sed tantùm effugisse flagitium. Nam et C. Musonium, socerum ejus, quantùm licitum est per ætatem, cum admiratione dilexi;

LETTRE XI.

PLINE A JULIUS GENITOR.

C'EST le caractère de notre ami Artémidore, d'exagérer toujours les services qu'on lui rend. Il est vrai qu'il a reçu de moi celui dont il vous a parlé; mais il est encore plus vrai, qu'il l'estime beaucoup plus qu'il ne vaut. Les philosophes avoient été chassés de Rome. J'allai le trouver dans une maison qu'il avoit aux portes de la ville, et j'y allai dans une conjoncture où ma visite étoit plus remarquable et plus dangereuse. J'étois préteur. Il ne pouvoit qu'avec une grosse somme acquitter les dettes qu'il avoit contractées pour des sujets très-louables. Quelques-uns de ses amis, les plus puissants et les plus riches, ne voulurent pas s'apercevoir de son embarras. Moi, j'empruntai la somme, et je lui en fis don. J'avois lieu pourtant de trembler alors pour moi-même. On venoit de faire mourir, ou d'envoyer en exil sept de mes amis. Les morts étoient Senecion, Rusticus, Helvidius; les exilés, Mauricus, Gratilla, Arria, Fannia. La foudre tombée autour de moi tant de fois, qu'elle m'avoit comme brûlé, sembloit me présager évidemment un semblable sort. Mais il s'en faut bien que je croie avoir pour cela mérité toute la gloire qu'il me donne. Je n'ai fait qu'éviter l'infamie. J'ai eu, autant que la différence de nos âges le pouvoit permettre, une amitié pleine de tendresse et d'admiration pour Caius Musonius, son beau-père. Artémidore lui-même étoit de mes plus intimes amis, dès le temps que j'étois tribun dans l'armée de Syrie. C'est la première marque que j'aie donné d'un naturel heureux, de montrer du

et Artemidorum ipsum jam tum, quum in Syria tribunus militarem, arctâ familiaritate complexus sum; idque primum nonnullius indolis dedi specimen, quòd virum aut sapientem, aut proximum simillimumque sapienti intelligere sum visus. Nam ex omnibus qui nunc se philosophos vocant, vix unum aut alterum invenies tantâ sinceritate, tantâ veritate. Mitto quâ patientiâ corporis hiemes juxtà et æstates ferat, ut nullis laboribus cedat, ut nihil in cibo aut potu voluptatibus tribuat, ut oculos animumque contineat. Sunt hæc magna, sed in alio; in hoc verò minima, si ceteris virtutibus comparentur: quibus meruit ut à C. Musonio ex omnibus omnium ordinum assectatoribus gener assumeretur. Quæ mihi recordanti est quidem jucundum quòd me quùm apud alios, tùm apud te tantis laudibus cumulat. Vereor tamen ne modum excedat, quem benignitas ejus (illuc enim undè cœpi revertor) non solet tenere. Nam in hoc uno interdùm, vir alioquin prudentissimus, honesto quidem, sed tamen errore versatur, quòd pluris amicos suos, quàm sunt, arbitratur. Vale.

goût pour un sage, ou du moins pour un homme qui ressemble si fort à ceux que l'on honore de ce nom. Car en vérité, entre tous ceux que l'on appelle philosophes, vous en trouverez difficilement un ou deux aussi sincères, aussi vrais que lui. Je ne vous parle point de son courage à supporter la rigueur des saisons. Je ne vous dis point qu'il est infatigable dans les plus rudes travaux; que les plaisirs de la table lui sont inconnus, et qu'il donne aussi peu de licence à ses desirs, qu'à ses yeux. Ces qualités pourroient briller dans un autre. Chez lui, elles sont obscurcies par ses autres vertus. Il leur doit la préférence que Musonius lui donna sur des rivaux de tous états, lorsqu'il le choisit pour gendre. Je ne puis faire ces réflexions sans être sensible au plaisir d'apprendre qu'il me vante si fort, et principalement auprès de vous. Je finis cependant par où j'ai commencé. J'appréhende bien qu'il ne sorte des bornes où son inclination bienfaisante ne lui permet guère de se contenir. C'est son défaut, beau à la vérité, mais défaut important, et le seul que je connoisse à cet homme si sage d'ailleurs. Il voit toujours dans ses amis plus de mérite qu'ils n'en ont. Adieu.

EPISTOLA XII.

PLINIUS CATILIO SUO S.

Veniam ad cœnam : sed jam nunc paciscor, sit expedita, sit parca : Socraticis tantùm sermonibus abundet : in his quoque teneat modum. Erunt officia antelucana, in quæ incidere impunè ne Catoni quidem licuit ; quem tamen C. Cæsar ità reprehendit ut laudet. Describit enim, eos quibus obvius fuerat, qùum caput ebrii retexissent, erubuisse : deindè adjicit, *Putares non ab illis Catonem, sed illos à Catone deprehensos.* Potuitne plus auctoritatis tribui Catoni, quàm si ebrius quoque tam venerabilis erat? Nostræ tamen cœnæ ut apparatûs et impendii, sic temporis modus constet. Neque enim ii sumus, quos vituperare ne inimici quidem possint, nisi ut simul laudent. Vale.

LETTRE XII.

PLINE A CATILIUS.

J'IRAI souper chez vous, mais je veux faire mon marché. Je prétends que le repas soit court et frugal. Seulement beaucoup de morale enjouée; et de cela même, point d'excès. Demain avant le jour, différents dévoirs éveilleront des gens que Caton même ne rencontra pas impunément. César à ce propos le blâme d'une manière qui le loue. Il dépeint dans un si grand embarras, ceux qui rencontrèrent Caton ivre, qu'ils rougirent aussitôt qu'ils lui eurent découvert le visage. *On eût dit*, ajoute-t-il, *que Caton venoit de les prendre sur le fait, et non pas qu'ils venoient d'y prendre Caton.* Quelle plus haute idée peut-on donner de l'autorité que Caton avoit acquise, que de le représenter si respectable, tout enseveli qu'il étoit dans le vin? Ce n'est donc pas assez de régler l'ordre et la dépense de notre repas, si nous n'en fixons la durée. Car après tout, nous ne sommes pas arrivés à ce degré de réputation, où la médisance, dans la bouche même de nos ennemis, soit notre éloge. Adieu.

EPISTOLA XIII.

PLINIUS ROMANO SUO S.

LIBRUM quo nuper optimo principi consul gratias egi misi exigenti tibi, missurus etsi non exegisses. In hoc consideres velim, ut pulchritudinem materiæ, ita difficultatem. In ceteris enim lectorem novitas ipsa intentum habet; in hac, nota, vulgata, dicta sunt omnia: quò fit ut quasi otiosus securusque lector tantùm elocutioni vacet, in qua satisfacere difficiliùs est, quum sola æstimatur. Atque utinam ordo saltem et transitus et figuræ simul spectarentur! Nam invenire præclarè, enuntiare magnificè interdum etiam barbari solent: disponere aptè, figurare variè, nisi eruditis, negatum est. Nec verò affectanda sunt semper elata et excelsa. Nam ut in pictura lumen non alia res magis quàm umbra commendat, ita orationem tàm summittere quàm attollere decet. Sed, quid ego hæc doctissimo viro? Quin potiùs illud, *Adnota quæ putaveris corrigenda.* Ita enim magis credam cetera tibi placere, si quædam displicuisse cognovero. Vale.

LETTRE XIII.

PLINE A ROMANUS.

Je vous ai envoyé, comme vous le desirez, le remercîment que j'ai fait à l'empereur au commencement de mon consulat : vous l'auriez reçu, quand même vous ne me l'eussiez pas demandé. Ne faites pas moins d'attention, je vous prie, sur la difficulté, que sur la beauté du sujet. Dans la plupart des ouvrages, la seule nouveauté suffit pour réveiller le lecteur : ici, le sujet tant de fois rebattu, semble épuisé. Il arrive de là que chacun, indifférent sur tout le reste, ne s'attache qu'aux tours et à l'expression, qui, dans un examen ainsi détaché, se soutiennent difficilement. Et plût à Dieu que l'on s'arrêtât du moins au plan, aux liaisons, aux figures du discours ! Car enfin, les plus grossiers peuvent quelquefois inventer heureusement, et s'exprimer en termes pompeux ; mais ordonner avec art, répandre une agréable variété, placer à propos les figures, c'est ce qui n'appartient qu'aux plus délicats. Il ne faut pas même affecter toujours des pensées sublimes et brillantes. Comme dans un tableau, rien ne fait tant paroître la lumière, que le mélange des ombres ; aussi, dans une harangue, rien ne fait tant valoir le merveilleux, que le contraste du simple. Mais j'oublie que je parle à un maître. Je ne dois l'avertir que de ne me pas épargner. C'est par la sévérité de votre critique sur les endroits foibles, que je jugerai de la sincérité de votre approbation pour tout le reste. Adieu.

EPISTOLA XIV.

PLINIUS ACILIO SUO S.

Rem atrocem, nec tantùm epistolâ dignam, Largius Macedo, vir prætorius, à servis suis passus est, superbus alioquin dominus et sævus, et qui servisse patrem suum parùm, immò nimiùm meminisset. Lavabatur in villa Formiana : repentè eum servi circumsistunt : alius fauces invadit : alius os verberat : alius pectus, et ventrem, atque etiam (fœdum dictu) verenda contundit : et quum exanimem putarent, abjiciunt in fervens pavimentum, et experirentur, an viveret. Ille, sive quia non sentiebat, sive quia non sentire simulabat, immobilis et extentus, fidem peractæ mortis implevit. Tum demùm quasi æstu solutus effertur : excipiunt servi fideliores : concubinæ cum ululatu et clamore concurrunt. Ita et vocibus excitatus, et recreatus loci frigore, sublatis oculis agitatoque corpore, vivere se (et jam tutum erat) confitetur. Diffugiunt servi; quorum magna pars comprehensa est, ceteri requiruntur: ipse paucis diebus ægrè focillatus, non sine ultionis solatio decessit, ità vivus vindicatus, ut occisi solent. Vides

LETTRE XIV.

PLINE A ACILIUS.

Les esclaves de Largius Macédo, qui a été préteur, viennent d'exercer sur lui les dernières cruautés. L'aventure est des plus tragiques, et telle, qu'une simple lettre ne suffit pas pour en faire sentir toute l'horreur. Il étoit maître dur, inhumain, et qui se souvenoit peu, ou plutôt ne se souvenoit que trop que son père avoit été lui-même dans l'esclavage. Il prenoit le bain dans sa maison de Formies, lorsque tout-à-coup ses esclaves l'environnent. L'un le prend à la gorge; l'autre le frappe au visage; celui-ci lui donne mille coups dans le ventre et dans l'estomac; celui-là, dans des endroits que la pudeur ne permet pas de nommer; et lorsqu'ils crurent l'avoir tué, ils le jetèrent sur un plancher fort chaud, pour voir s'il ne vivroit point encore. Lui, soit qu'en effet il eût perdu le sentiment, soit qu'il feignît de ne rien sentir, demeure étendu et immobile, et les confirme dans la pensée qu'il étoit mort. Aussitôt ils l'emportèrent, comme si la chaleur du bain l'eût fait évanouir. Ceux de ses esclaves qui n'étoient point complices, et ses concubines, accourent avec de grands cris, et avec de grands gémissements. Largius, réveillé par le bruit, et ranimé par la fraîcheur du lieu, entr'ouvre les yeux; et par un petit mouvement, donne quelques

quot periculis, quot contumeliis, quot ludibriis simus obnoxii. Nec est quod quisquam possit esse securus, quia sit remissus et mitis: non enim judicio domini, sed scelere perimuntur. Verùm hæc hactenùs. Quid præterea novi? Quid? Nihil: alioquin subjungerem; nam et charta adhuc superest, et dies feriatus patitur plura contexi. Addam quod opportunè de eodem Macedone succurrit. Quum in publico Romæ lavaretur, notabilis, atque etiam, ut exitus docuit, ominosa res accidit. Eques Romanus à servo ejus, ut transitum daret, manu leviter admonitus, convertit se, nec servum, à quo erat tactus, sed ipsum Macedonem tam graviter palmâ percussit, ut penè concideret. Ita balineum illi, quasi per gradus quosdam, primùm contumeliæ locus, deinde exitii fuit. Vale.

EPISTOLA XV.

PLINIUS PROCULO SUO S.

PETIS ut libellos tuos in secessu legam, examinemque an editione sint digni: adhibes preces; allegas exemplum: rogas etiam, ut aliquid subsecivi temporis studiis meis sub-

signes de vie : il le pouvoit alors sans danger. Les esclaves prennent la fuite. On arrête les uns; on court après les autres. Le maître, avec beaucoup de peine, n'a survécu que peu de jours. Avant que de mourir, il a eu la consolation de se voir vengé, comme l'on venge les morts. Voyez, je vous prie, à quel danger, à quelle insolence, et à quel outrage nous sommes exposés. Il ne faut pas que personne se croie en sureté, parce qu'il est doux et humain; car les esclaves n'égorgent point leurs maîtres par raison, mais par fureur. C'en est assez sur ce sujet. N'y a-t-il plus rien de nouveau? Rien. Je ne manquerois pas de vous l'écrire. J'ai du papier de reste; j'ai du loisir; il est fête. J'ajouterai pourtant ce qui me revient fort à propos du même Macédo. Un jour qu'il se baignoit à Rome dans un bain public, il lui arriva une aventure remarquable, et de très-mauvais augure, comme la suite l'a fait voir. Un chevalier Romain, poussé doucement par un esclave de Macédo, et averti de faire place, se tourna brusquement, et porta un si rude coup, non à l'esclave, mais au maître, qu'il pensa le renverser. Ainsi le bain a été funeste à Macédo, comme par degrés. La première fois, il y reçut un affront. La seconde fois, il y perdit la vie. Adieu.

LETTRE XV.

PLINE A PROCULUS.

Vous me priez de lire vos ouvrages dans ma retraite, et de vous dire s'ils sont dignes d'être publiés. Vous m'en pressez; vous autorisez vos prières par des exemples; vous me conjurez même de prendre sur mes études une partie du loisir que je leur destine, et de la

traham, impertiam tuis. Adjicis M. Tullium mirâ benignitate poëtarum ingenia fovisse. Sed ego nec rogandus sum, nec hortandus. Nam et poëticen ipsam religiosissimè veneror, et te validissimè diligo. Faciam ergo quod desideras, tàm diligenter quàm libenter. Videor autem jam nunc posse rescribere esse opus pulchrum, nec supprimendum, quantùm æstimare licuit ex iis quæ me præsente recitasti; si modò mihi non imposuit recitatio tua: legis enim suavissimè et peritissimè. Confido tamen me non sic auribus duci, ut omnes aculei judicii mei illarum delinimentis refringantur. Hebetentur fortassè et paululùm retundantur; evelli quidem extorquerique non possunt. Igitur non temerè jam nunc de universitate pronuntio: de partibus experiar legendo. Vale.

EPISTOLA XVI.

PLINIUS NEPOTI SUO S.

ADNOTASSE videor facta dictaque virorum, feminarumque illustrium, alia clariora esse, alia majora. Confirmata est opinio mea hesterno Fanniæ sermone. Neptis hæc Arriæ illius, quæ marito et solatium mortis et exem-

donner aux vôtres. Enfin, vous me citez Cicéron, qui se faisoit un plaisir de favoriser et d'animer les poëtes. Vous me faites tort. Il ne faut ni me prier, ni me presser. Je suis adorateur de la poésie, et j'ai pour vous une tendresse que rien n'égale. Ne doutez donc pas que je ne fasse, avec autant d'exactitude que de joie, ce que vous desirez. Je pourrois déjà vous mander que rien n'est plus beau, et ne mérite mieux de paroître; du moins autant que j'en puis juger par les endroits que vous m'avez fait voir, si pourtant votre prononciation ne m'a point imposé; car vous lisez d'un ton fort imposteur. Mais j'ai assez bonne opinion de moi, pour croire que le charme de l'harmonie ne va point jusqu'à m'ôter le jugement. Elle peut bien le surprendre, mais non pas le corrompre, ni l'altérer. Je crois donc déjà pouvoir hasarder mon avis sur le corps de l'ouvrage. La lecture m'apprendra ce que je dois penser de chaque partie. Adieu.

LETTRE XVI.

PLINE A NÉPOS.

J'AVOIS toujours cru, qu'entre les actions et les paroles des hommes et des femmes illustres, quelques-unes avoient plus d'éclat, d'autres plus de grandeur. L'entretien que j'eus hier avec Fannia, m'a confirmé dans cette opinion. C'est la petite-fille de cette célèbre

plum fuit. Multa referebat aviæ suæ non minora hoc, sed obscuriora; quæ tibi existimo tàm mirabilia legenti fore, quàm mihi audienti fuerunt. Ægrotabat Cæcinna Pætus, maritus ejus; ægrotabat et filius, uterque mortiferè, ut videbatur. Filius decessit eximiâ pulchritudine, pari verecundiâ, et parentibus non minùs ob alia carus, quàm quòd filius erat. Huic illa ità funus paravit, ità duxit exsequias, ut ignoraret maritus. Quinimmò quoties cubiculum ejus intraret, vivere filium, atque etiam commodiorem esse simulabat: ac persæpè interroganti quid ageret puer, respondebat, Benè quievit, libenter cibum sumpsit. Deinde quum diù cohibitæ lacrymæ vincerent prorumperentque, egrediebatur: tunc se dolori dabat: satiata, siccis oculis, composito vultu redibat, tamquam orbitatem foris reliquisset. Præclarum quidem illud ejusdem, ferrum stringere, perfodere pectus, extrahere pugionem, porrigere marito, addere vocem immortalem ac penè divinam, *Pæte, non dolet.* Sed tamen facienti ista dicentique gloria et æternitas ante oculos erant: quò majus est sine præmio æternitatis, sine præmio gloriæ abdere lacrymas, operire luctum, amissoque filio matrem adhuc agere. Scribonianus arma in Illyrico contra Claudium moverat:

Arria, qui, par son exemple, apprit à son mari à mourir sans regret. Fannia me contoit plusieurs autres traits d'Arria, non moins héroïques, quoique moins connus. Vous aurez, je m'imagine, autant de plaisir à les lire, que j'en ai eu à les entendre. Son mari et son fils étoient en même temps attaqués d'une maladie qui paroissoit mortelle. Le fils mourut. C'étoit un jeune homme d'une beauté, d'une modestie, qui charmoient; et plus cher encore à son père et à sa mère par de rares vertus, que par le nom de fils. Arria donna de si bons ordres pour les obsèques, que le père n'en sut rien. Toutes les fois même qu'elle entroit dans la chambre de son mari, elle lui faisoit entendre que leur fils se portoit mieux. Souvent pressée de dire comment il étoit, elle répondoit qu'il n'avoit pas mal dormi, qu'il avoit mangé avec assez d'appétit. Enfin, lorsqu'elle sentoit qu'elle ne pouvoit plus retenir ses larmes, elle sortoit; elle s'abandonnoit à sa douleur; et après l'avoir soulagée, elle rentroit les yeux secs, le visage serein, comme si elle eût laissé son deuil à la porte. Rien n'est plus beau, je l'avoue, que ce qu'elle fit en mourant. Quoi de plus glorieux que de prendre un poignard, que de l'enfoncer dans son sein, que de l'en tirer tout sanglant, et de la même main le présenter à son mari, avec ces paroles immortelles et presque divines: *Mon cher Pétus, cela ne fait point de mal!* Mais après tout, la gloire et l'immortalité présentes dans ce moment à ses yeux, la soutenoient. Combien faut-il plus de force et de courage, lorsque, dénuée d'un si puissant secours, elle fait rentrer ses pleurs, disparoître son désespoir, et qu'elle montre un visage de mère contente, quand elle n'a plus de fils? Scribonien avoit soulevé l'Illyrie contre l'empereur Claude. Scribonien est défait et tué; Pétus, qui s'étoit attaché à lui, est pris et mené à Rome. On

fuerat Pætus in partibus, et occiso Scriboniano, Romam trahebatur. Erat adscensurus navem: Arria milites orabat ut simul imponeretur. *Nempè enim*, inquit, *daturi estis consulari viro servulos aliquos, quorum è manu cibum capiat, à quibus vestiatur, à quibus calcietur: omnia sola præstabo.* Non impetravit. Conduxit piscatoriam naviculam, ingensque navigium minimo secuta est. Eadem apud Claudium, uxori Scriboniani, quum illa profiteretur indicium, *Ego*, inquit, *te audiam, cujus in gremio Scribonianus occisus est, et vivis?* Ex quo manifestum est ei consilium pulcherrimæ mortis non subitum fuisse. Quin etiam quum Thrasea gener ejus deprecaretur ne mori pergeret, interque alia dixisset, Tu vis ergo filiam tuam, si mihi pereundum fuerit, mori mecum? respondit, *Si tam diù tantâque concordiâ vixerit tecum, quàm ego cum Pæto, volo.* Auxerat hoc responso curam suorum. Attentiùs custodiebatur: sensit, et, *Nihil agitis*, inquit. *Potestis enim efficere ut malè moriar; ne moriar, non potestis.* Dum hæc dicit, exsiluit cathedrâ, adversoque parieti caput ingenti impetu impegit, et corruit. Focillata, *Dixeram*, inquit, *vobis, inventuram me quamlibet duram ad mortem viam, si vos facilem negassetis.* Videnturne hæc tibi majora illo, *Pæte, non dolet*, ad

l'embarque.

l'embarque. Arria conjure les soldats qui l'escortent de la recevoir dans leur bord. *Vous ne pouvez,* leur disoit-elle, *refuser à un homme consulaire quelques esclaves qui lui servent à manger, qui l'habillent, qui le chaussent. Seule, je lui rendrai tous ces services.* Les soldats furent inexorables : Arria loue une barque de pêcheurs; et dans un si petit bâtiment, se met à la suite d'un gros vaisseau. Arrivée à Rome, elle rencontre dans le palais de l'empereur la femme de Scribonien, qui révéloit les complices, et qui voulut lui parler. *Que je t'écoute,* lui dit-elle, *toi qui as vu tuer ton mari entre tes bras, et qui vis encore?* Vous pouvez juger de là que ce ne fut pas sans réflexion, et par une aveugle impétuosité, qu'elle choisit une si glorieuse mort. Un jour Thraséas, son gendre, qui la conjuroit de quitter la résolution où elle étoit de mourir, lui dit : Vous voulez donc, si l'on me force à quitter la vie, que votre fille la quitte avec moi? Elle lui répondit, sans s'émouvoir : *Oui, je le veux, quand elle aura vécu avec vous aussi long-temps, et dans une aussi parfaite union que j'ai vécu avec Pétus.* Ce discours avoit redoublé l'inquiétude et l'attention de toute sa famille. On l'observoit de beaucoup plus près. Elle s'en aperçut. *Vous perdrez votre temps,* dit-elle. *Vous pouvez bien faire que je meure d'une mort plus douloureuse; mais il n'est pas en votre pouvoir de m'empêcher de mourir.* A peine a-t-elle achevé ces paroles, qu'elle se lève précipitamment de sa chaise, va se heurter la tête avec violence contre le mur, et tombe comme morte. Revenue à elle-même, *je vous avois bien promis,* dit-elle, *que je saurois m'ouvrir les passages les plus difficiles à la mort, si vous me fermiez ceux qui sont aisés.* Ces traits ne vous paroissent-ils point plus héroïques encore, que celui-ci naturellement préparé par les autres : *Mon*

quod per hæc perventum est? Quum interim illud quidem ingens fama, hæc nulla circumfert. Undè colligitur, quod initio dixi, alia esse clariora, alia majora. Vale.

EPISTOLA XVII.

PLINIUS SERVIANO SUO S.

RECTÈNE omnia, quòd jampridem epistolæ tuæ cessant? An omnia rectè; sed occupatus es tu? An tu non occupatus; sed occasio scribendi vel rara, vel nulla? Exime hunc mihi scrupulum, cui par esse non possum. Exime autem vel datâ operâ tabellario misso: ego viaticum, ego etiam præmium dabo: nuntiet mihi modò quod opto. Ipse valeo; si valere est, suspensum et anxium vivere, exspectantem in horas, timentemque pro capite amicissimo quidquid accidere homini potest. Vale.

EPISTOLA XVIII.

PLINIUS SEVERO SUO S.

OFFICIUM consulatûs injunxit mihi ut reipubl. nomine principi gratias agerem; quod ego in senatu quum ad rationem et loci et temporis ex more fecissem, bono civi con-

cher Pétus, cela ne fait point de mal? Cependant toute la terre parle de cette action. Celles qui l'ont préparée sont inconnues. Concluez donc avec moi, qu'entre les actions des hommes illustres, les unes ont plus d'éclat, les autres plus de grandeur. Adieu.

LETTRE XVII.

PLINE A SERVIEN.

A quoi tient-il donc que je ne reçoive de vos nouvelles? Tout va-t-il bien? ou quelque chose iroit-il mal? êtes-vous accablé d'affaires? ou jouissez-vous d'un doux loisir? les commodités pour écrire sont-elles rares? ou vous manquent-elles? Tirez-moi de cette inquiétude que je ne puis plus supporter, et n'épargnez pas un courrier exprès. J'offre d'en faire la dépense. Je le paierai bien, s'il m'apprend ce que je desire. Pour moi, je me porte bien, si c'est se bien porter que de vivre dans une cruelle incertitude, que d'attendre de moment à autre des nouvelles qui ne viennent point; que de craindre pour ce que j'ai de plus cher, tous les malheurs attachés à la condition humaine. Adieu.

LETTRE XVIII.

PLINE A SÉVÈRE.

Les devoirs du consulat m'ont engagé à remercier le prince au nom de la république. Après m'en être acquitté dans le sénat, d'une manière convenable au lieu, au temps, à la coutume, j'ai cru qu'en bon citoyen, je devois jeter sur le papier les choses que j'avois dites,

venientissimum credidi, eadem illa spatiosiùs et uberiùs volumine amplecti: primùm ut imperatori nostro virtutes suæ veris laudibus commendarentur: deindè ut futuri principes non quasi à magistro, sed tamen sub exemplo præmonerentur, quâ potissimùm viâ possent ad eamdem gloriam niti. Nam præcipere qualis esse debeat princeps pulchrum quidem, sed onerosum, ac propè superbum est: laudare verò optimum principem, ac per hoc posteris, velut è specula, lumen quod sequantur ostendere, idem utilitatis habet, arrogantiæ nihil. Cepi autem non mediocrem voluptatem, quòd hunc librum quum amicis recitare voluissem, non per codicillos, non per libellos, sed si commodum esset, et si valdè vacaret, admoniti (numquam porrò, aut valdè raròo, vacat Romæ, aut commodum est audire recitantem) fœdissimis insuper tempestatibus per biduum convenerunt; quumque modestia mea finem recitationi facere voluisset, ut adjicerem tertium diem exegerunt. Mihi hunc honorem habitum putem, an studiis? Studiis malo, quæ propè exstincta refoventur. At cui materiæ hanc sedulitatem præstiterunt? Nempè quam in senatu quoque, ubi perpeti necesse erat, gravari tamen vel puncto temporis solebamus, eamdem nunc

et leur y donner plus d'étendue. Ma première vue a été de faire aimer encore davantage à l'empereur ses vertus, par les charmes d'une louange naïve. J'ai voulu en même temps tracer à ses successeurs, par son exemple mieux que par aucun précepte, la route de la solide gloire. S'il y a beaucoup d'honneur à former les princes par de nobles leçons, il y a bien autant d'embarras dans cette entreprise, et peut-être encore plus de présomption. Mais laisser à la postérité l'éloge d'un prince accompli, montrer comme d'un phâre aux empereurs qui viendront après lui une lumière qui les guide, c'est tout à la fois être aussi utile et plus modeste. Ce qui m'a fait le plus de plaisir, c'est que dans le dessein de lire cet ouvrage à mes amis, je ne les invitai point par des billets de cérémonie, selon l'usage. Je les fis seulement avertir que je leur lirois ma pièce un certain jour, s'ils avoient du loisir de reste pour venir l'entendre. Vous savez qu'à Rome, jamais on ne trouve de loisir pour ces sortes de choses. Cependant ils y sont tous accourus deux jours de suite, et par le plus mauvais temps du monde. Non contents de cela, lorsque par discrétion je voulus cesser, ils exigèrent absolument de moi, que le lendemain je leur donnasse la lecture du reste. A qui dois-je croire que cet honneur a été rendu? Est-ce à ma personne? est-ce à l'amour des lettres? J'incline bien plus à penser que c'est au dessein de rallumer l'amour des lettres presque éteint. Mais songez, je vous prie, quel est le sujet qui semble avoir si fort piqué leur curiosité. Comment se peut-il que ce qui, sous d'autres empereurs, nous ennuyoit dans le sénat même, lorsque la politique ne nous y demandoit qu'un moment d'attention, se fasse lire et écouter avec empressement pendant trois jours? Ce n'est point qu'il entre aujourd'hui plus d'éloquence,

et qui recitare et qui audire triduò velint, inveniuntur; non quia eloquentiùs quàm priùs, sed quia liberiùs, ideoque etiam libentiùs scribitur. Accedet ergo hoc quoque laudibus principis nostri, quòd res antea tàm invisa quàm falsa, nunc ut vera, ita amabilis facta est. Sed ego quum studium audientium, tum judicium mirè probavi. Animadverti enim severissima quæque vel maximè satisfacere. Memini quidem, me non multis recitasse quod omnibus scripsi; nihilominùs tamen, tamquam sit eadem omnium futura sententia, hac severitate aurium lætor. Ac sicut olim theatra malè musicos canere docuerunt, ita nunc in spem adducor posse fieri, ut eadem theatra benè canere musicos doceant. Omnes enim qui placendi causâ scribunt, qualia placere viderint, scribent. Ac mihi quidem confido in hoc genere materiæ lætioris stili constare rationem, quum ea potiùs quæ pressiùs et adstrictiùs, quàm illa quæ hilariùs et quasi exsultantiùs scripsi, possint videri arcessita et inducta. Non ideò tamen segniùs precor, ut quandoque veniat dies (utinamque jam venerit!) quo austeris illis severisque dulcia hæc blandaque vel justâ possessione decedant. Habes acta mea tridui; quibus cognitis volui tantùm te voluptatis absentem, et studiorum nomine et meo capere, quantùm præsens percipere potuisses. Vale.

c'est qu'il entre plus de liberté dans ces discours. Rien ne sera donc plus glorieux pour notre auguste empereur, que lorsqu'on verra ces sortes de harangues, aussi odieuses que fausses sous d'autres règnes, devenues sous le sien aussi aimables que sincères. Quant à moi, je n'ai pas été moins charmé du goût de mes auditeurs, que de leur empressement. Je me suis aperçu que les endroits les moins fleuris plaisoient du moins autant que les autres. Il est vrai que je n'ai lu qu'à peu de personnes cet ouvrage fait pour tout le monde. Je ne puis m'empêcher cependant d'être flatté de ces suffrages particuliers. Il me semble qu'ils me répondent de ceux du public. Je veux espérer que comme la flatterie, qui régnoit jusques sur les théâtres, avoit fait de très-mauvais musiciens il n'y a pas long-temps, la liberté qui règne aujourd'hui par-tout en peut faire d'excellents (1). Tous ceux qui n'écrivent que pour plaire, se régleront toujours sur le goût général. J'ai cru qu'il m'étoit permis de traiter mon sujet avec un peu d'étendue et de liberté. J'ose dire même que ce qu'il y a de sérieux et de serré dans mon ouvrage, paroîtra recherché et amené avec art, plutôt que ce qu'il y a de vif et d'égayé. Je ne souhaite pas cependant avec moins d'ardeur que ce jour vienne, et fût-il déjà venu! où le style mâle et nerveux bannira pour jamais le style mou et efféminé qui s'est établi parmi nous. Voilà ce que j'ai dit et ce que j'ai fait pendant trois jours. Je ne veux pas que votre absence vous dérobe rien des plaisirs que votre amitié pour moi et votre inclination pour les belles-lettres vous eussent donné, si vous aviez été présent. Adieu.

(1) C'est une allusion au règne de Néron, qui se piquoit de chanter, et qui chantoit mal. Il falloit former son chant sur le sien, et l'approuver.

EPISTOLA XIX.

PLINIUS CALVISIO SUO S.

Assumo te in consilium rei familiaris, ut soleo. Prædia agris meis vicina, atque etiam inserta, venalia sunt. In his me multa sollicitant, aliqua nec minora deterrent. Sollicitat primùm ipsa pulchritudo jungendi; deindè, quòd non minùs utile quàm voluptuosum, posse utraque eâdem operâ, eodem viatico invisere, sub eodem procuratore, ac penè iisdem actoribus habere, unam villam colere et ornare, alteram tantùm tueri. Inest huic computationi sumptus supellectilis, sumptus atriensium, topiariorum, fabrorum, atque etiam venatorii instrumenti; quæ plurimùm refert, unum in locum conferas, an in diversa dispergas. Contrà, vereor ne sit incautum, rem tam magnam iisdem tempestatibus, iisdem casibus subdere. Tutiùs videtur incerta fortunæ possessionum varietatibus experiri. Habet etiam multum jucunditatis soli cœlique mutatio, ipsaque illa peregrinatio inter sua. Jam, quod deliberationis nostræ caput est, agri sunt fertiles, pingues, aquosi: constant campis, vineis, silvis, quæ

LETTRE XIX.

PLINE A CALVISIUS.

J'ai, selon ma coutume, recours à vous, comme au chef de mon conseil. Une terre voisine des miennes, et qui s'y trouve en quelque sorte enclavée, est à vendre. Plus d'une raison m'invite à l'acheter; plus d'une raison m'en détourne. L'agrément d'unir cette terre à celle que je possède; première amorce. Seconde tentation, le plaisir, et tout à la fois la commodité d'aller de l'une à l'autre tout d'une traite, et sans être obligé à double dépense; de les régir par un même intendant, et presque par les mêmes fermiers; d'embellir l'une et de me contenter d'entretenir l'autre. Je compte encore que je m'épargne de nouveaux meubles, des portiers, des jardiniers, d'autres semblables gens, et des équipages de chasse. Il n'est pas indifférent d'avoir à faire cette dépense en deux lieux ou en un seul. D'un autre côté, voici ce qui me tient en balance. Je crains qu'il n'y ait quelque imprudence à mettre tant de biens sous un même climat, à les exposer aux mêmes accidents. Il me paroît plus sûr de se précautionner contre les caprices de la fortune, par la différente situation de nos terres. Ne vous semble-t-il pas même qu'il est agréable de changer quelquefois de terrain et d'air, et que le voyage d'une maison à l'autre a ses charmes? Mais venons au principal sujet de nos délibérations. Le terroir est gras, fertile, arrosé : on y trouve des terres labourables, des vignes, et des bois dont la coupe est d'un revenu modique à la vérité, mais certain. Malgré tous ces avantages, cette terre est en désordre par l'indi-

materiam et ex ea reditum sicut modicùm, ita statum præstant. Sed hæc felicitas terræ imbecillis cultoribus fatigatur. Nam possessor prior sæpiùs vendidit pignora; et dum reliqua colonorum minuit ad tempus, vires in posterum exhausit, quarum defectione rursùs reliqua creverunt. Sunt ergo instruendi complures frugi mancipes. Nam nec ipse usquam vinctos habeo, nec ibi quisquam. Superest ut scias quanti videantur posse emi; sestertio tricies, non quia non aliquando quinquagies fuerint; verùm et hac penuriâ colonorum, et communi temporis iniquitate, ut reditus agrorum, sic etiam pretium retrò abiit. Quæris an hoc ipsum tricies facilè colligere possimus? Sum quidem propè totus in prædiis: aliquid tamen fœnero: nec molestum erit mutuari. Accipiam à socru, cujus arcâ non secùs ac meâ utor. Proindè hoc te non moveat, si cetera non refragantur; quæ velim quàm diligentissimè examines. Nam quum in omnibus rebus, tum in disponendis facultatibus plurimùm tibi et usus et providentiæ superest. Vale.

---

gence de ceux qui la devoient cultiver. Son dernier maître a vendu plus d'une fois tout ce qui servoit à la faire valoir; et pendant que par cette vente il diminue dans le temps présent les arrérages dont les fermiers étoient redevables, il leur ôte tous les moyens de se rétablir à l'avenir, et les surcharge de nouvelles dettes. Il faut donc faire provision de plusieurs bons fermiers. Parmi mes esclaves, je n'en ai point de propres à cela, et il n'en reste aucun dans la maison dont il s'agit. Pour vous instruire du prix, il est de trois millions de sesterces. Il a été autrefois jusqu'à cinq. Mais la diminution du revenu, causée, soit faute de bons fermiers, soit par la misère des temps, a produit, par une suite naturelle, la diminution du fonds. Vous me demandez si j'ai trois millions de sesterces bien comptés. Il est vrai que la plus grande partie de mon bien est en terres. J'ai pourtant quelque argent qui roule dans le commerce; et d'ailleurs, je ne me ferois pas une peine d'emprunter. J'ai toujours une ressource prête dans la bourse de ma belle-mère, où je prends aussi librement que dans la mienne. Ainsi, que cela ne vous arrête point, si le reste vous plaît. Apportez-y, je vous en supplie, toute votre attention. Car vous êtes le premier homme du monde en toutes choses, mais surtout en économie. Adieu.

EPISTOLA XX.

PLINIUS MAXIMO SUO S.

Meministine te sæpè legisse quantas contentiones excitarit lex tabellaria, quantumque ipsi latori vel gloriæ, vel reprehensionis attulerit? At nunc in senatu sine ulla dissensione hoc idem, ut optimum, placuit. Omnes comitiorum die tabellas postulaverunt. Excesseramus sanè manifestis illis apertisque suffragiis licentiam concionum. Non tempus loquendi, non tacendi modestia, non denique sedendi dignitas custodiebatur. Magni undique dissonique clamores: procurrebant omnes cum suis candidatis: multa agmina in medio, multique circuli et indecora confusio: adeò desciveramus à consuetudine parentum, apud quos omnia disposita, moderata, tranquilla, majestatem loci pudoremque retinebant. Supersunt senes, ex quibus audire soleo hunc ordinem comitiorum. Citato nomine candidati, silentium summum. Dicebat ipse pro se, vitam suam explicabat, testes et laudatores dabat, vel eum sub quo militaverat, vel eum cui quæstor fuerat, vel utrumque, si poterat. Addebat

LETTRE XX.

PLINE A MAXIME.

Vous vous souvenez sans doute d'avoir lu souvent quels troubles excita la loi qui règle l'élection des magistrats par scrutin; quels applaudissements, quels reproches elle attira d'abord à son auteur. Cependant elle vient de passer tout d'une voix dans le sénat. Le jour de l'élection, chacun a demandé le scrutin. En vérité, la coutume de donner tout haut son suffrage avoit banni de nos assemblées toute bienséance. On ne savoit plus ni parler à son rang, ni se taire à propos, ni se tenir en place. On n'entendoit de tous côtés que de grandes clameurs. Chacun couroit de toute part avec ceux dont il portoit les intérêts. Différentes troupes tumultuairement répandues au milieu du sénat, n'y laissoient plus voir qu'une confusion indécente; tant nous nous étions éloignés des mœurs de nos pères, chez qui l'ordre, la modestie, la tranquillité répondoient si bien à la majesté du lieu, et au respect qu'il exige. Nous avons des vieillards qui m'ont souvent raconté que les magistrats étoient élus de cette manière. Celui qui se présentoit pour une charge, étoit appelé à haute voix. Il se faisoit un profond silence. Le candidat prenoit la parole. Il rendoit compte de sa conduite, et citoit pour témoins et pour garants, ou celui sous les ordres de qui il avoit porté les armes, ou celui dont il avoit été questeur, ou, s'il le pouvoit, l'un et l'autre ensemble. Il nommoit quelques-uns de ses protecteurs. Ceux-ci parloient en sa faveur avec auto-

quosdam ex suffragatoribus: illi graviter et paucis loquebantur. Plus hoc quàm preces proderat. Nonnumquàm candidatus aut natales competitoris, aut annos, aut etiam mores arguebat. Audiebat senatus gravitate censoriâ: ita sæpiùs digni quàm gratiosi prævalebant. Quæ nunc immodico favore corrupta, ad tacita suffragia, quasi ad remedium, decucurrerunt; quod interim planè remedium fuit: erat enim novum et subitum. Sed vereor ne procedente tempore ex ipso remedio vitia nascantur. Est enim periculum ne tacitis suffragiis impudentia irrepat. Nam quotocuique eadem honestatis cura secreto, quæ palam? Multi famam, conscientiam pauci verentur. Sed nimis citò de futuris: interim beneficio tabellarum habebimus magistratus, qui maximè fieri debuerunt. Nam ut in recuperatoriis judiciis, sic nos in his comitiis, quasi repentè apprehensi, sinceri judices fuimus. Hæc tibi scripsi, primùm ut aliquid novi scriberem; deindè ut nonnumquàm de republica loquerer, cujus materiæ nobis quantò rarior quàm veteribus occasio, tantò minùs omittenda est. Et herculè quousque illa vulgaria? *Eho, quid agis? ecquid commodè vales?* Habeant nostræ quo-

rité et en peu de mots ; et cela valoit mille fois davantage que toutes les sollicitations imaginables. Les concurrents avoient la liberté de relever les défauts de la naissance, de l'âge, des mœurs de leurs compétiteurs. Le sénat donnoit audience avec une gravité austère. Et de la sorte, le mérite presque toujours l'emportoit sur le crédit. Ces louables coutumes, corrompues par la chaleur des brigues, nous ont forcé de chercher un remède dans les suffrages secrets ; et certainement il a eu son effet, parce qu'il étoit nouveau et imprévu. Mais je crains que, dans la suite, le remède même ne nous attire d'autres maux ; et qu'à la faveur du scrutin, l'injustice et l'insolence ne fassent leur coup plus sûrement. Combien se trouve-t-il de personnes sur qui la probité garde autant d'empire en secret qu'en public ? Bien des gens craignent le déshonneur, très-peu leur conscience. Mais je m'alarme trop tôt sur l'avenir. Cependant, graces au scrutin, nous avons pour magistrats les plus dignes de l'être. Il est arrivé dans cette élection, comme dans cette espèce de procès, où la nomination des juges ne précède le jugement que du temps qu'il faut pour entendre les parties. Nous avons été pris au dépourvu, et nous avons été justes. Quand je vous mande tout ce détail, c'est premièrement pour vous apprendre des nouvelles, et encore pour mêler la république dans nos entretiens. Nous devons d'autant plus profiter des occasions qui s'offrent d'en parler, qu'elles sont beaucoup plus rares pour nous, qu'elles ne l'étoient pour les anciens. Franchement, je suis dégoûté de ces ennuyeuses phrases qui reviennent sans cesse. *A quoi passez-vous le temps ? Vous portez-vous bien ?* Donnons à notre tour un peu plus de liberté

que litteræ aliquid non humile, nec sordidum, nec privatis rebus inclusum. Sunt quidem cuncta sub unius arbitrio, qui pro utilitate communi solus omnium curas laboresque suscepit: quidam tamen, salubri temperamento, ad nos quoque velut rivi ex illo benignissimo fonte decurrunt, quos et haurire ipsi, et absentibus amicis quasi ministrare epistolis possumus. Vale.

EPISTOLA XXI.

PLINIUS PRISCO SUO S.

Audio Valerium Martialem decessisse, et molestè fero. Erat homo ingeniosus, acutus, acer, et qui plurimùm in scribendo et salis haberet et fellis, nec candoris minùs. Prosecutus eram viatico secedentem. Dederam hoc amicitiæ, dederam etiam versiculis quos de me composuit. Fuit moris antiqui, eos qui vel singulorum laudes, vel urbium scripserant, aut honoribus aut pecuniâ ornare: nostris verò temporibus, ut alia speciosa et egregia, ita hoc in primis exolevit. Nam postquàm desiimus facere laudanda, laudari quoque ineptum putamus. Quæris qui sint versiculi, quibus gratiam retulerim? Remitterem te ad

à nos lettres : tirons-les de cette indigne bassesse, et ne les renfermons pas toutes dans nos affaires domestiques. Il est vrai que l'empire se conduit aujourd'hui par les mouvements d'un seul homme, qui prend sur lui tous les soins, tous les travaux dont il soulage les autres. Il veut bien cependant quelquefois, par un salutaire tempérament, nous y associer. Il découle jusqu'à nous des ruisseaux de cette source de toute-puissance; et non-seulement nous pouvons puiser dans ces ruisseaux, mais en faire passer quelque partie à nos amis par nos lettres. Adieu.

LETTRE XXI.

PLINE A PRISCUS.

J'APPRENDS que Martial est mort, et j'en ai beaucoup de chagrin. C'étoit un esprit agréable, délié, piquant, et qui savoit parfaitement mêler le sel et l'amertume dans ses écrits, sans qu'il en coûtât rien à la probité. A son départ de Rome, je lui donnai de quoi l'aider à faire son voyage. Je devois ce petit secours à notre amitié; je le devois aux vers qu'il a faits pour moi. L'ancien usage étoit d'accorder des récompenses utiles, ou honorables, à ceux qui avoient écrit à la gloire des villes, ou de quelques particuliers. Aujourd'hui, la mode en est passée, avec tant d'autres qui n'avoient guère moins de grandeur et de noblesse. Depuis que nous cessons de faire des actions louables, nous méprisons la louange. Vous êtes curieux de savoir quels étoient donc les vers que je crus dignes de ma reconnoissance. Je vous renverrois au livre même, si je ne me souvenois de quelques-uns. S'ils vous plaisent,

ipsum volumen, nisi quosdam tenerem. Tu, si placuerint hi, ceteros in libro requires. Alloquitur Musam, mandat ut domum meam in Esquiliis quærat, adeat reverenter :

Sed ne tempore non tuo disertam
Pulses ebria januam, videto.
Totos dat tetricæ dies Minervæ,
Dum centum studet auribus virorum
Hoc quod secula posterique possint
Arpinis (1) *quoque comparare chartis.*
Seras tutior ibis ad lucernas;
Hæc hora est tua, quum furit Lyæus :
Quum regnat rosa, quum madent capilli :
Tunc me vel rigidi legant Catones.

Meritòne eum qui hæc de me scripsit, et tunc dimisi amicissimè, et nunc, ut amicissimum, defunctum esse doleo? Dedit enim mihi quantùm maximum potuit, daturus ampliùs, si potuisset. Tametsi quid homini potest dari majus, quàm gloria, et laus, et æternitas? At non erunt æterna quæ scripsit. Non erunt fortassè : ille tamen scripsit tamquam essent futura. Vale.

(1) Arpinis..... chartis. *Ciceronis, qui fuit Arpinas.*

délices du genre humain; et pour vous dire en un mot tout ce que je pense, chacun à l'envi, en faisant sa cour à Régulus, l'imite. Il s'est retiré dans ses jardins au-delà du Tibre. Là, il remplit de grandes galeries une vaste étendue de terrain, et borde tout le rivage de statues. Il est le premier homme du monde pour loger ensemble la magnificence et l'avarice, l'infamie et la vanité. Il incommode toute la ville, qu'il met en grand mouvement dans une très-fâcheuse saison; et c'est pour lui une consolation que d'incommoder. Il dit qu'il veut se marier, et il le dit artificieusement comme mille autres choses. Préparez-vous à apprendre au premier jour les noces d'un homme en deuil, les noces d'un vieillard; les unes trop tôt, les autres trop tard célébrées. Demandez-vous ce qui me le persuade? Ce n'est point sur ce qu'il l'assure très-affirmativement que j'en juge; car personne ne sait mieux mentir : mais c'est parce qu'il est infaillible que Régulus fera toujours ce que l'on ne doit pas faire. Adieu.

LETTRE III.

PLINE A ANTONIN.

Je ne suis point surpris, ni que vous ayez plusieurs fois rempli le consulat avec autant de gloire que les consuls de l'ancienne Rome, ni que vous vous soyez conduit dans le gouvernement d'Asie d'une manière qui n'a guère d'exemples; je dirois qui n'en a point, si votre modestie pouvoit me le pardonner. Je ne m'étonne point enfin, de ce que vous n'êtes pas moins le premier de Rome par votre intégrité et par votre autorité, que par votre âge; non que de si glorieux avantages ne méritent notre vénération. Mais je vous admire bien

tatem istam pari jucunditate condire, summæque gravitati tantum comitatis adjungere, non minùs difficile quàm magnum est. Id tu quum incredibili quadam suavitate sermonum, tum vel præcipuè stilo assequeris. Nam et loquenti tibi illa Homerici senis (1) mella profluere, et quæ scribis, complere apes floribus, et innectere videntur. Ita certè sum affectus ipse, quum Græca epigrammata tua, quum iambos proximè legerem. Quantum ibi humanitatis, venustatis! quàm dulcia illa! quàm antiqua! quàm arguta! quàm recta! Callimachum me, vel Herodem, vel si quid his melius, tenere credebam; quorum tamen neuter utrumque aut absolvit aut attigit. Hominemne Romanum tam Græcè loqui? Non, me Dius fidius, ipsas Athenas tam Atticas dixerim. Quid multa? Invideo Græcis, quòd illorum linguâ scribere maluisti. Neque enim conjecturâ eget, quid sermone patrio exprimere possis, quum hoc insititio et inducto tam præclara opera perfeceris. Vale.

(1) Vide Iliad. I, 249.

plus dans la vie privée. Car il est aussi beau que difficile d'assaisonner tant de sévérité avec tant d'agrément; de mêler tant de politesse avec tant de gravité. C'est ce que vous faites admirablement, et dans vos entretiens et dans vos ouvrages. On ne peut vous entendre sans se représenter ce vieillard d'Homère, dont les discours

Avoient je ne sais quoi de plus doux que le miel :

ni lire ce que vous écrivez, sans s'imaginer que les abeilles y répandent le suc le plus pur des fleurs, et qu'elles en font le tissu. C'est ce qui m'est arrivé, quand j'ai lu vos épigrammes grecques et vos vers iambes. Quelle naïveté, quelle élégance n'y ai-je pas trouvée ! Que ces poésies sont tendres ! qu'elles sont galantes ! Quel goût de l'antiquité ! quelle finesse ! quelle justesse ! Je croyois lire Callimaque, Hérode, ou d'autres auteurs plus délicats encore, s'il y en a ; car certainement ces deux poètes n'ont pas excellé dans ces deux sortes de poésies, et l'un même n'a composé qu'en un de ces genres. Est-il possible qu'un homme né à Rome parle si bien grec ? En vérité, je ne crois pas que l'on parle si bien la langue attique dans Athènes. Vous dirai-je tout ce que je pense ? Je ne pardonne point aux Grecs le choix que vous avez fait de leur langue préférablement à la nôtre. Car il ne faut pas être devin pour savoir quelles beautés vos ouvrages eussent eu dans votre langue naturelle, si vous avez su leur en donner tant dans une langue étrangère. Adieu.

EPISTOLA IV.

PLINIUS SOSSIO SUO S.

CALVISIUM Nepotem validissimè diligo, virum industrium, rectum, disertum, quod apud me vel potissimum est. Idem C. Calvisium, contubernalem meum, amicum tuum, arctâ propinquitate complectitur: est enim filius sororis. Hunc rogo semestri tribunatu splendidiorem et sibi et avunculo suo facias. Obligabis me, obligabis Calvisium nostrum, obligabis ipsum, non minùs idoneum debitorem, quàm nos putas. Multa beneficia in multos contulisti: ausim contendere, nullum te meliùs, æquè benè vix unum aut alterum collocasse. Vale.

EPISTOLA V.

PLINIUS SPARSO SUO S.

ÆSCHINEM aiunt petentibus Rhodiis legisse orationem suam, deindè Demosthenis, summis utramque clamoribus. Quod tantorum virorum contigisse scriptis non miror, quum orationem meam proximè doctissimi homines hoc studio, hoc assensu, hoc etiam

LETTRE IV.

PLINE A SOSSIUS.

J'AI toute la tendresse imaginable pour Calvisius Népos. Il a de l'habileté, de la droiture, de l'éloquence; qualités principales, selon moi. Il est proche parent de C. Calvisius qui demeure en même maison que moi, et qui est votre intime ami. C'est le fils de sa sœur; donnez-lui, je vous supplie, une charge de tribun sémestre, qui le relève à ses propres yeux et à ceux de son oncle. Vous m'obligerez; vous obligerez notre ami Calvisius; vous obligerez Népos lui-même, qui certainement n'est pas un débiteur moins solvable que nous pouvons vous le paroître. Vous avez souvent fait des graces; mais j'ose vous assurer que vous n'en avez jamais mieux placé aucune, et à peine une ou deux aussi bien. Adieu.

LETTRE V.

PLINE A SPARSUS.

ON dit qu'un jour Eschine lut sa harangue et celle de Démosthènes aux Rhodiens qui l'en prioient, et que l'une et l'autre excitèrent de grandes acclamations. Les applaudissements que les pièces de ces excellents hommes ont reçus, ne m'étonnent plus depuis que dernièrement, à la lecture d'une des miennes, dans une assemblée de savants, j'ai trouvé la même attention,

labore per biduum audierint: quamvis hanc intentionem eorum nulla hinc et indè collatio, nullum quasi certamen accenderet. Nam Rhodii quum ipsis orationum virtutibus, tum etiam comparationis aculeis excitabantur: nostra oratio sine æmulationis gratia probabatur. An meritò, scies quum legeris librum, cujus amplitudo non sinit me longiore epistolâ præloqui. Oportet enim nos in hac certè, in qua possumus, breves esse, quò sit excusatiùs, quòd librum ipsum, non tamen ultra causæ amplitudinem, extendimus. Vale.

EPISTOLA VI.

PLINIUS NASONI SUO S.

Tusci grandine excussi, in regione Transpadana summa abundantia, sed par vilitas nuntiatur: solum mihi Laurentinum meum in reditu. Nihil quidem ibi possideo præter tectum et hortum, statimque arenas: solum tamen mihi in reditu. Ibi enim plurimùm scribo: nec agrum (quem non habeo) sed ipsum me studiis excolo, ac jam possum tibi, ut aliis in locis horreum plenum, sic ibi scrinium ostendere. Igitur tu quoque, si certa et fructuosa prædia concupiscis, aliquid in hoc littore para. Vale.

les mêmes empressements deux jours entiers. Cependant, pour réveiller leur curiosité, je n'avois pas le charme secret qui se rencontre dans la comparaison de deux pièces, et dans cette espèce de combat qu'elles forment entr'elles, et qui attache l'auditeur. Outre les beautés qu'avoient les deux discours, les Rhodiens étoient piqués par le plaisir de les comparer. Le mien, quoique destitué de ce dernier attrait, a sû plaire. Est-ce avec justice? Vous en jugerez quand vous aurez lu cet ouvrage, dont la longueur ne souffre pas une plus longue préface. Il faut au moins une courte lettre, pour faire mieux recevoir mon excuse d'avoir composé un si gros livre. Je ne crois pourtant pas avoir passé les bornes de mon sujet. Adieu.

LETTRE VI.

PLINE A NASON.

Mes terres de Toscane ont été grêlées. Celles d'au-delà du Pô ont été plus heureuses : tout y abonde ; mais aussi rien ne s'y vend. Je ne puis compter que sur le revenu de ma terre de Laurentin. Il est vrai que je n'y possède qu'une maison et un jardin : le reste n'est que sable. Le terrain n'est pourtant pas ingrat pour moi. J'y compose sans distraction ; et si je ne puis y cultiver des terres que je n'ai pas, j'y cultive au moins mon esprit. Ailleurs, je vous ferai voir des granges pleines : ici, des porte-feuilles bien remplis. Si donc un revenu solide et certain vous tente, venez faire des acquisitions sur ce rivage. Adieu.

EPISTOLA VII.

PLINIUS LEPIDO SUO S.

Sæpè tibi dico inesse vim Regulo. Mirum est quàm efficiat, in quod incubuit. Placuit ei lugere filium: luget ut nemo. Placuit statuas ejus et imagines quàm plurimas facere: hoc omnibus officinis agit. Illum coloribus, illum cerâ, illum ære, illum argento, illum auro, ebore, marmore effingit. Ipse verò et nuper, adhibito ingenti auditorio, librum de vita ejus recitavit, de vita pueri recitavit: tamen eumdem librum in exemplaria transcriptum mille per totam Italiam provinciasque dimisit. Scripsit publicè, ut à decurionibus eligeretur vocalissimus aliquis ex ipsis, qui legeret eum populo: factum est. Hanc ille vim (seu quo alio nomine vocanda est intentio quidquid velis obtinendi) si ad potiora vertisset, quantùm boni efficere potuisset? quamquàm minor vis bonis quàm malis inest, ac sicut *ἀμαθία μὲν θράσος, λογισμὸς δὲ ὄκνον φέρει*(1), ita recta ingenia debilitat verecundia, perversa confirmat audacia. Exemplo est Regulus. Imbecillum latus, os confusum, hæsitans lingua, tardissima inventio, memoria

LETTRE VII.

PLINE A LÉPIDUS.

Je le répète souvent : Régulus a plus de constance que l'on ne s'imagine. C'est une chose étonnante que son ardeur pour tout ce qu'il entreprend. Il s'est mis en tête de pleurer son fils : il le pleure mieux qu'homme du monde. Il lui a pris en gré d'en avoir des statues et des portraits : vous ne voyez plus les sculpteurs et les peintres occupés d'autre chose. Couleur, cire, cuivre, argent, or, ivoire, marbre, on met tout en œuvre pour nous représenter le fils de Régulus. Ces jours passés, dans une nombreuse assemblée, il lut la vie de son fils, et de son fils enfant. Peu content d'en avoir répandu mille copies dans l'Italie et dans toutes les provinces de l'empire, il a, par une espèce de lettre circulaire, convié la plupart des villes de choisir entre leurs décurions le meilleur déclamateur pour la lire au peuple. On l'a lue. Que ne pouvoit-on pas attendre de cet homme, s'il eût tourné vers de dignes objets cette constante ardeur, ou, si vous voulez, cet attachement opiniâtre pour tout ce qu'il desire ? Ce n'est pas que les méchants n'aient toujours plus de fermeté que les bons. Comme l'ignorance inspire de la hardiesse, et que le savoir donne de la timidité, la modestie semble amollir l'honnête homme, pendant que l'audace affermit le scélérat. Régulus en est un exemple. Il a la poitrine

(1) Inscitia quidem audaciam, consideratio autem tarditatem affert. (*Thucydides.*)

nulla; nihil denique præter ingenium insanum: et tamen eò impudentiâ ipsoque illo furore pervenit, ut à plurimis orator habeatur. Itaque Herennius Senecio mirificè Catonis illud de oratore in hunc è contrario vertit: *Orator est vir malus, dicendi imperitus.* Non mehercule Cato ipse tam benè verum oratorem, quàm hic Regulum expressit. Habesne quo tali epistolæ parem gratiam referas? Habes, si scripseris num aliquis in municipio vestro ex sodalibus meis, num etiam ipse tu hunc luctuosum Reguli librum, ut circulator, in foro legeris, *ἐπάρας* scilicet, ut ait Demosthenes, *τὴν φωνὴν, καὶ γεγηθὼς καὶ λαρυγγίζων* (1). Est enim tam ineptus, ut risum magis possit exprimere, quàm gemitum. Credas non de puero scriptum, sed à puero. Vale.

EPISTOLA VIII.

PLINIUS ARRIANO SUO S.

GRATULARIS mihi quòd acceperim auguratum: jure gratularis: primùm, quòd gravissimi principis judicium in minoribus etiam rebus consequi pulchrum est: deindè quòd sacerdotium ipsum quum priscum et

foible, l'air embarrassé, la langue épaisse, l'imagination paresseuse; il n'a point de mémoire; enfin, il n'a pour tous talents qu'un esprit extravagant. Cependant, sans autre secours que son extravagance et son effronterie, il s'est acquis auprès de bien des gens la réputation d'orateur. C'est donc admirablement qu'Hérennius Sénécion, renversant la définition faite par Caton au livre de l'Orateur, et l'appliquant à Régulus, dit que *l'orateur est un méchant homme, qui ignore l'art de parler.* En vérité, Caton n'a pas mieux défini son orateur, que Sénécion a caractérisé Régulus. Avez-vous de quoi payer cette lettre en même monnoie? Votre paiement est tout prêt, si vous me pouvez mander que cet ouvrage lamentable a été lu dans votre ville par quelqu'un de mes amis, ou par vous-même, monté comme un charlatan sur deux tréteaux dans la place publique; que vous avez fait à haute voix cette lecture, et l'avez soutenue par un ton de confiance et d'autorité, pour parler le langage de Démosthènes. Cette pièce est d'une impertinence à vous faire plus rire que pleurer. Elle vous paroîtra plutôt faite par un enfant que pour un enfant. Adieu.

LETTRE VIII.

PLINE A ARRIEN.

Vous vous réjouissez avec moi de ma promotion à la dignité d'augure, et vous avez raison. Il est toujours glorieux d'obtenir, même dans les plus petites occasions, l'approbation d'un prince aussi sage que le

(1) Attollens vocem, et exsultabundus, et verba ex gutture promens. (*De Coronâ.*)

religiosum, tum hoc quoque sacrum planè et insigne est, quòd non adimitur viventi. Nam alia, quamquàm dignitate propemodùm paria, ut tribuuntur, sic auferuntur: in hoc fortunæ hactenùs licet, ut dari possit. Mihi verò etiam illud gratulatione dignum videtur, quòd successi Julio Frontino, principi viro, qui me nominationis die per hos continuos annos inter sacerdotes nominabat, tamquam in locum suum cooptaret; quod nunc eventus ità comprobavit, ut non fortuitum videatur. Te quidem (ut scribis) ob hoc maximè delectat auguratus meus, quòd Marcus Tullius augur fuit. Lætaris enim quòd honoribus ejus insistam, quem æmulari in studiis cupio. Sed utinam, ut sacerdotium idem, et consulatum multò etiam junior quàm ille sum consecutus; ita senex saltem ingenium ejus aliqua ex parte assequi possim! Sed nimirum quæ sunt in manu hominum, ea et mihi et multis contigerunt: illud verò ut apisci arduum, sic etiam sperare nimium est, quod dari non nisi à Diis potest. Vale.

---

nôtre. D'ailleurs, ce sacerdoce est non-seulement vénérable par son antiquité, mais il a cet avantage sur les autres, qu'il ne se perd qu'avec la vie. Tous les sacerdoces, à peu près égaux dans leurs prérogatives, se peuvent ôter comme ils se donnent; mais l'empire de la fortune sur celui-ci se borne à le donner. Ce qui me le rend encore plus agréable, c'est d'avoir succédé à Julius Frontinus, homme d'un rare mérite. Sa constance depuis plusieurs années à m'honorer de son suffrage pour cette place, le jour que l'on déclaroit ceux qu'on en jugeoit les plus dignes, sembloit me désigner son successeur. L'évènement a été si bien d'accord avec ses voeux, qu'il ne paroît pas que le hasard s'en soit mêlé. Mais ce qui vous plaît davantage, si j'en crois votre lettre, c'est que Cicéron fut augure. Vous me voyez avec joie marcher dans la carrière des honneurs, sur les traces d'un homme que je voudrois suivre dans celle des sciences. Et plût au ciel qu'après être parvenu, beaucoup plus jeune que lui, au consulat et au sacerdoce, je pusse, au moins dans ma vieillesse, posséder une partie de ses talents! Mais les graces dont les hommes disposent, peuvent bien venir jusqu'à moi et jusqu'à d'autres; celles qui dépendent des Dieux, il y auroit trop de peine à les acquérir, et trop de présomption à se les promettre. Adieu.

EPISTOLA IX.

PLINIUS URSO SUO S.

CAUSAM per hos dies dixit Julius Bassus, homo laboriosus, et adversis suis clarus. Accusatus est sub Vespasiano à privatis duobus: ad senatum remissus, diù pependit; tandem absolutus vindicatusque est. Titum timuit, ut Domitiani amicus: à Domitiano relegatus est; revocatus à Nerva, sortitusque Bithyniam, rediit reus. Accusatus non minùs acriter quàm fideliter defensus, varias sententias habuit, plures tamen quasi mitiores. Egit contra eum Pomponius Rufus, vir paratus et vehemens. Rufo successit Theophanes, unus ex legatis, fax accusationis et origo. Respondi ego: nam mihi Bassus injunxerat ut totius defensionis fundamenta jacerem; dicerem de ornamentis suis, quæ illi et ex generis claritate, et ex periculis ipsis magna erant; dicerem de conspiratione delatorum, quam in quæstu habebant; dicerem causas, quibus factiosissimum quemque, ut illum ipsum Theophanem, offendisset. Eumdem me voluerat occurrere crimini, quo maximè premebatur; in aliis enim, quamvis auditu gravioribus, non absolutionem modò, verùm etiam laudem *mere-

LETTRE IX.

PLINE A URSUS.

Ces jours passés, on a plaidé la cause de Junius Bassus, homme illustre par les traverses et par les disgraces qu'il a souffertes. Il fut accusé par deux particuliers, du temps de Vespasien. Renvoyé au sénat pour se justifier, il y vit son sort long-temps incertain : enfin, il se justifia pleinement et fut absous. Il craignit Titus, parce qu'il étoit ami de Domitien; et Domitien lui-même le relégua. Rappelé par Nerva, il obtint le gouvernement de Bithynie. A son retour, il fut accusé de malversation. Vivement pressé, fidèlement défendu, il n'eut pas tous les juges favorables. Le plus grand nombre pourtant fut de l'avis le plus doux. Rufus, qui parle aisément et avec véhémence, l'accusa le premier, et il fut secondé par Théophanes, l'un des députés, le chef et l'auteur de l'accusation. Je commençai la défense de Bassus. Il m'avoit chargé de jeter les fondements de son apologie; de faire valoir toute la considération que lui donnoient sa naissance et ses malheurs; d'exagérer la conspiration des délateurs qui vivoient de cet indigne métier; de mettre au jour ce qui le rendoit un objet de haine aux factieux, et particulièrement à Théophanes. Mais il ne m'avoit rien tant recommandé, que de m'attacher à la réfutation du crime, dont il paroissoit que les accusateurs faisoient leur capital. Car sur tous les autres chefs de l'accusation, c'étoit peu d'absoudre Bassus, il méritoit des éloges. Ce qui le chargeoit donc davantage, c'est que cet homme, d'une franchise ennemie de toute précaution, avoit reçu, comme une marque d'amitié, ce qu'il avoit plu aux

batur. Hoc illum onerabat, quòd homo simplex et incautus quædam à provincialibus, ut amicus, acceperat. Nam fuerat in provincia eadem quæstor. Hæc accusatores furta, rapinas, ipse munera vocabat : sed lex munera quoque accipi vetat. Hîc ego quid agerem ? Quod iter defensionis ingrederer ? Negarem ? Verebar ne planè furtum videretur, quod confiteri timerem. Præterea rem manifestam infitiari, augentis erat crimen, non diluentis; præsertim quum reus ipse nihil integrum advocatis reliquisset : multis enim, atque etiam principi dixerat, sola se munuscula, duntaxat natali suo aut Saturnalibus accepisse, et plerisque misisse. Veniam ergo peterem ? Jugulassem reum, quem ità deliquisse concederem, ut servari, nisi veniâ, non posset. Tamquam rectè factum tuerer ? Non illi profuissem, sed ipse impudens exstitissem. In hac difficultate placuit medium quiddam tenere. Videor tenuisse. Actionem meam, ut prælia solet, nox diremit. Egeram horis tribus et dimidiâ; supererat sesquihora. Nam quum lege accusator sex horas, novem reus accepisset, ita diviserat tempus reus intèr me, et eum qui dicturus post erat, ut ego quinque horis, ille reliquis uteretur. Mihi successus actionis silentium finemque suadebat. Temerarium est enim secundis non

gens de la province de lui envoyer. Il n'étoit pas extraordinaire qu'il y eût fait des amis. Il y avoit été questeur. Ses accusateurs appeloient cela des vols et des concussions : lui l'appeloit des présents. Mais le point de la difficulté, c'est que la loi défend de recevoir même des présents. Que faire dans cet embarras? Nier le fait? c'étoit reconnoître tacitement pour vol ce que l'on n'osoit avouer. Contester ce qui se trouvoit manifestement prouvé, c'étoit aggraver le crime loin de le détruire. D'ailleurs, Bassus n'en avoit pas laissé la liberté aux avocats. Il avoit dit à plusieurs personnes, et même au prince, qu'il avoit reçu et envoyé quelques bagatelles le jour de sa naissance et aux saturnales. Devois-je donc recourir à la clémence? Je mettois le poignard à la gorge de l'accusé. On est criminel dès que l'on a besoin de grace. Falloit-il soutenir que son action étoit innocente? Sans le justifier, je me déshonorois. Je crus qu'il étoit nécessaire de prendre je ne sais quel milieu; et je m'imagine l'avoir trouvé. La nuit, qui d'ordinaire finit les combats, finit aussi mon discours. J'avois parlé pendant trois heures et demie. Il me restoit encore une heure et demie à remplir. Car, suivant la loi, l'accusateur avoit six heures, et l'accusé neuf. Celui-ci avoit partagé son temps de manière qu'il m'en avoit donné cinq heures, et quatre à celui qui devoit me relever. Le succès de mon discours m'invitoit au silence. Car il y a de la témérité à ne se pas contenter de ce qui nous a réussi. J'avois encore à craïndre, que si je recommençois le jour suivant, les forces ne me manquassent. Il est plus difficile de se remettre au travail, que de le continuer pendant que l'on est en haleine. Je courois même un autre risque. L'interruption pouvoit rendre, ou languissant ce qui me restoit à dire, ou ennuyeux ce qu'il falloit répéter.

esse contentum. Ad hoc verebar ne mox corporis vires iterato labore desererent, quem difficiliùs est repetere quàm jungere. Erat ètiam periculum, ne reliqua actio mea et frigus ut deposita, et tædium ut resumpta, pateretur. Ut enim faces ignem assiduâ concussione custodiunt, dimissum ægerrimè reparant, sic et dicentis calor et audientis intentio continuatione servatur, intercapedine et quasi remissione languescit. Sed Bassus multis precibus, penè etiam lacrymis obsecrabat, implerem meum tempus. Parui, utilitatemque ejus prætuli meæ. Benè cessit: inveni ita erectos animos senatûs, ita recentes, ut priore actione incitati magis quàm satiati viderentur. Successit mihi Lucius Albinus tam aptè, ut orationes nostræ varietatem duarum, contextum unius habuisse credantur. Respondit Herennius Pollio instanter et graviter. Deindè Theophanes rursùs: fecit enim hoc quoque, ut cetera, impudentissimè, quòd post duos et consulares, et disertos, tempus sibi, et quidem laxiùs vindicavit. Dixit in noctem, atque etiam nocte, illatis lucernis. Postero die egerunt pro Basso Titius Homulus et Fronto, mirificè : quartum diem probationes occupaverunt. Censuit Bæbius Macer, consul designatus, lege repetundarum Bassum teneri : Cæpio Hispo,

Comme un flambeau conserve tout son feu dans l'agitation continuelle, et se rallume difficilement quand une fois il est éteint, l'action aussi lorsqu'elle est continuée, entretient à la fois, et la vivacité de l'orateur, et l'attention des auditeurs; mais si quelque intervalle coupe le discours, celui qui parle se refroidit, et refroidit ceux qui l'écoutent. Bassus cependant s'obstinoit à me presser avec instance, et presque les larmes aux yeux, d'employer en sa faveur ce qui me restoit de temps. J'obéis; et je préférai son intérêt au mien. Je fus agréablement trompé. Je trouvai dans les esprits une attention si neuve et si vive, qu'ils paroissoient bien plutôt mis en goût, que rassasiés par le discours précédent. Lucius Albinus prit la parole après moi, et entra si bien dans ce que j'avois dit, que nos plaidoyers eurent les agréments de deux pièces différentes, et semblèrent n'en former qu'une. Hérennius Pollio répliqua avec autant de force que de gravité, et après lui, Théophanes pour la seconde fois. Car pour comble de présomption, il voulut encore étaler son éloquence, après deux hommes consulaires très-éloquents, et consumer la plus grande partie de l'audience. Il plaida non-seulement jusqu'à la nuit, mais bien avant dans la nuit. Le lendemain, Titius Homulus et Fronton parlèrent pour Bassus, et firent des prodiges. Le quatrième jour, les témoins furent examinés; et on opina. Bébius Macer, consul désigné, déclara Bassus convaincu de péculat. Cépion fut d'avis, que sans toucher à l'honneur de Bassus, on civilisât l'affaire, et qu'on la renvoyât devant les juges ordinaires. On ne peut douter qu'ils n'eussent tous deux raison. Comment cela se peut-il, dites-vous? C'est que Macer s'en tenoit à la lettre de la loi; et que suivant la rigueur de

salvâ dignitate, judices dandos. Uterque rectè. Quî fieri potest, inquis, quum tam diversa censuerint? quia scilicet et Macro, legem intuenti, consentaneum fuit damnare eum qui contra legem munera acceperat: et Cæpio, quum putaret licere senatui, sicut licet, et mitigare leges et intendere, non sine ratione veniam dedit facto, vetito quidem, non tamen inusitato. Prævaluit sententia Cæpionis: quinimmo consurgenti ei ad censendum acclamatum est, quod solet residentibus. Ex quo potes æstimare quanto consensu sit exceptum quum diceret, quod tam favorabile fuit quum dictus videretur. Sunt tamen ut in senatu, ita in civitate, in duas partes hominum judicia divisa. Nam quibus sententia Cæpionis placuit, sententiam Macri ut duram rigidamque reprehendunt; quibus Macri, illam alteram dissolutam atque etiam incongruentem vocant. Negant enim congruens esse retinere in senatu, cui judices dederis. Fuit et tertia sententia: Valerius Paulinus assensus Cæpioni hoc ampliùs censuit, referendum de Theophane, quum legationem renuntiasset. Arguebatur enim multa in accusatione fecisse, quæ illâ ipsâ lege, quâ Bassum accusaverat, tenerentur. Sed hanc sententiam consules (quamquam maximæ parti senatûs mirè probabatur) non sunt

la loi, qui défend de recevoir des présents, on ne pouvoit se dispenser de condamner celui qui en avoit reçu. Cépion, au contraire, persuadé que le sénat peut étendre ou modérer la rigueur des lois, comme effectivement il le peut, croyoit avoir droit de pardonner une prévarication autorisée par l'usage. L'avis de Cépion l'emporta. Il fut même prévenu, dès qu'il se leva pour opiner, par ces acclamations qui ne se donnent qu'à ceux qui, après avoir opiné, reprennent leur place. Jugez des applaudissements qui suivirent son discours, par ceux qui le précédèrent. Cependant sur cette affaire Rome n'est pas moins partagée que le sénat. Les uns accusent Macer d'une sévérité mal entendue; les autres reprochent à Cépion un relâchement qui choque toutes les bienséances. Comment comprendre, disent-ils, que l'on renvoie un homme à des juges ordinaires pour lui faire son procès, et qu'en même temps on lui conserve sa place dans le sénat? Valérius Paulinus ouvrit un troisième avis. Ce fut d'ajouter à celui de Cépion, que l'on informeroit contre Théophanes, après qu'il auroit achevé sa commission. Paulinus soutenoit que cet homme, dans le cours de l'accusation, avoit lui-même en plusieurs chefs contrevenu à la loi sur laquelle il vouloit faire condamner Bassus. Mais quoique ce dernier avis plût fort à la plus grande partie du sénat, les consuls le laissèrent tomber. Il fit pourtant à Paulinus tout l'honneur qu'il pouvoit attendre de sa justice et de sa fermeté. Le sénat s'étant séparé, Bassus se vit de

persequuti. Paulinus tamen et justitiæ famam et constantiæ tulit. Misso senatu, Bassus magnâ hominum frequentiâ, magno clamore, magno gaudio exceptus est. Fecerat eum favorabilem renovata discriminum vetus fama, notumque periculis nomen, et in procero corpore mœsta et squalida senectus. Habebis hanc interim epistolam ut πρόδρομον (1): exspectabis orationem plenam onustamque; exspectabis diù: neque enim leviter et cursim, ut de re tanta, retractanda est. Vale.

EPISTOLA X.

PLINIUS SABINO SUO S.

Scribis mihi Sabinam, quæ nos reliquit heredes, Modestum servum suum nusquam liberum esse jussisse; eidem tamen sic adscripsisse legatum, *Modesto, quem liberum esse jussi.* Quæris quid sentiam? Contuli cum prudentibus. Convenit inter omnes nec libertatem deberi, quia non sit data; nec legatum, quia servo suo dederit. Sed mihi manifestus error videtur; ideoque puto nobis, quasi scripserit Sabina, faciendum quod ipsa scripsisse se credidit. Confido accessurum te sententiæ meæ, quum religiosissimè

toutes parts abordé, environné avec de grands cris, et avec toutes les démonstrations d'une joie extrême. Un nom fameux par ses malheurs, le souvenir de ses périls passés rappelé par le nouveau danger qu'il venoit de courir, une vieillesse abattue et comme accablée, et en même temps un air noble et grand lui avoient attiré les vœux de tout le monde. Cette lettre vous tiendra lieu de préface. Quant à la pièce entière, vous attendrez, s'il vous plaît; et vous ne vous lasserez pas d'attendre. Vous comprenez bien, par l'importance du sujet, qu'il ne suffit pas d'y retoucher légèrement, et de la repasser en courant. Adieu.

LETTRE X.

PLINE A SABINUS.

Vous me marquez que Sabine, qui nous a fait ses héritiers, ne paroît par aucune disposition de son testament, avoir affranchi Modestus son esclave, et que cependant elle lui laisse un legs en ces termes : *Je lègue à Modestus, à qui j'ai déjà donné la liberté.* Vous me demandez mon avis. J'ai consulté nos maîtres. Tous prétendent que nous ne devons à cet esclave, ni la liberté qui ne lui a point été donnée, ni le legs dont l'esclave du testateur, et qui reste son esclave, est incapable. Mais moi, je ne doute pas que Sabine ne se soit trompée ; et je suis persuadé que nous ne devons pas hésiter à faire ce que nous ferions, si elle avoit écrit ce qu'elle croyoit écrire. Je m'assure que vous serez de mon sentiment, vous qui faites profession d'être reli-

(1) Præcursoris officium fungentem.

soleas custodire defunctorum voluntatem, quam bonis heredibus intellexisse pro jure est. Neque enim minùs apud nos honestas, quàm apud alios necessitas valet. Moretur ergo in libertate sinentibus nobis, fruatur legato, quasi omnia diligentissimè caverit. Cavit enim, quæ heredes benè elegit. Vale.

EPISTOLA XI.

PLINIUS MINUCIANO SUO S.

Audistine Valerium Licinianum in Sicilia profiteri? Nondum te puto audisse; est enim recens nuntius. Prætorius hic modò inter eloquentissimos causarum actores habebatur: nunc eò decidit ut exsul de senatore, rhetor de oratore fieret. Itaque ipse in præfatione dixit dolenter et graviter: *Quos tibi, fortuna, ludos facis! Facis enim ex professoribus senatores, ex senatoribus professores.* Cui sententiæ tantùm bilis, tantum amaritudinis inest, ut mihi videatur ideò professus, ut hoc diceret. Idem, quum Græco pallio amictus intrasset (carent enim togæ jure, quibus aquâ et igni interdictum est) postquam se composuit, circumspexitque habitum suum, *Latinè,* inquit, *declamaturus sum.* Dices, Tristia et miseranda!

gieux

gieux observateur de la volonté des morts. Elle tient lieu de toutes les lois du monde à de dignes héritiers, dès qu'ils la peuvent entrevoir. La bienséance n'a pas moins de pouvoir sur des personnes comme nous, que la nécessité sur les autres. Laissons donc Modestus jouir de la liberté; laissons-le jouir de son legs, comme si la testatrice avoit pris les précautions que la loi exige. C'est les prendre toutes, que de bien choisir ses héritiers. Adieu.

LETTRE XI.

PLINE A MINUTIEN.

Avez-vous ouï dire que Licinien enseigne la rhétorique en Sicile? J'ai peine à croire que vous le sachiez; car la nouvelle vient d'arriver. Il n'y a pas long-temps que cet homme, après avoir été préteur, paroissoit dans le premier rang au barreau. Quelle chûte! Le voilà, de sénateur, devenu banni! d'orateur, devenu rhéteur! Lui-même, dans le discours qu'il fit à l'ouverture de son école, en prit occasion de s'écrier, d'un ton aussi grave que lamentable : *Fortune! ce sont-là de tes jeux! tu tires de l'école un pédant, pour en faire un sénateur; et tu chasses du sénat un sénateur, pour en faire un pédant!* Je trouve tant de bile, tant d'aigreur dans cette pensée, que j'ai bien du penchant à croire qu'il n'a pris ce parti que pour la débiter. Lorsqu'il se mit en possession de sa chaire, il parut vêtu à la grecque avec un manteau (car les bannis perdent le droit de porter la robe). Après s'être composé, après avoir jeté les yeux sur son habit : *Messieurs*, dit-il, *je vais parler latin*; et (2) mêla dans la suite de son discours les réflexions du

(1) M. de Sacy a lu *dicens tristia*, etc. et il lie ces mots avec ce qui précède.

Dignum tamen illum, qui hæc ipsa studia incesti scelere maculaverit! Confessus est quidem incestum; sed incertum utrum quia verum erat, an quia graviora metuebat, si negasset. Fremebat enim Domitianus, æstuabatque ingenti invidiâ destitutus. Nam quum Corneliam Vestalium maximam defodere vivam concupisset, ut qui illustrari seculum suum ejusmodi exemplo arbitraretur, Pontificis maximi jure, seu potiùs immanitate tyranni, licentiâ domini, reliquos pontifices non in regiam, sed in Albanam villam convocavit; nec minore scelere, quàm quod ulcisci videbatur, absentem inauditamque damnavit incesti; quum ipse fratris filiam incesto non polluisset solùm, verùm etiam occidisset: nam vidua abortu periit. Missi statim pontifices, qui defodiendam necandamque curarent. Illa nunc ad Vestam, nunc ad ceteros Deos manus tendens, multa, sed hoc frequentissimè clamitabat: *Me Cæsar incestam putat, quâ sacra faciente, vicit, triumphavit.* Blandiens hæc, an irridens; ex fiducia sui, an ex contemptu principis dixerit, dubium est. Dixit, donec ad supplicium, nescio an innocens, certè tanquam innocens ducta est. Quin etiam, quum in illud subterra-

monde les plus tristes et les plus touchantes. Doit-on croire qu'il ait déshonoré tant d'érudition par un inceste. Il est vrai qu'il a avoué ce crime; mais on ne sait encore si c'est la crainte ou la vérité qui lui arracha cet aveu. Domitien, au désespoir, haï, détesté de tout le monde, ne savoit à qui recourir. Il s'étoit mis en tête de faire enterrer vive Cornélie Maximille, vestale; et cela, dans l'extravagante pensée d'illustrer son siècle par un tel exemple. Il joint toute la fureur d'un tyran à l'autorité d'un souverain pontife, pour convoquer les autres pontifes, non pas dans son palais, mais dans sa maison d'Albane (1). Là, sans aucune formalité, et par un crime plus grand que celui qu'il vouloit punir, il déclare incestueuse cette malheureuse fille, sans la citer, sans l'entendre; lui qui, non content d'avoir débauché sa nièce, avoit encore causé sa mort. Elle étoit veuve. Leur commerce eut les suites ordinaires du mariage; elle voulut les prévenir et les cacher : il lui en coûta la vie. Aussitôt après ce barbare arrêt contre Cornélie, les pontifes furent renvoyés pour le faire exécuter. Elle s'écrie, lève les mains au ciel, invoque tantôt Vesta, tantôt les autres Dieux; et entre plusieurs exclamations, répète souvent celle-ci : *Quoi! César me déclare incestueuse, moi dont les sacrifices l'ont fait vaincre, l'ont fait triompher!* On ne sait pas trop bien si, par ces paroles, elle voulut flatter ou insulter le prince; si le témoignage de sa conscience, ou son mépris pour l'empereur les lui suggéroient. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne cessa de les répéter jusqu'au lieu du supplice. Elle y arriva. Innocente (2)? je n'en sais rien; mais du moins conduite en criminelle. Comme il fallut l'enfermer dans le caveau, et qu'en y descendant,

(1) Aujourd'hui Albano.

(2) M. de Sacy lit *nocens*.

neum cubiculum demitteretur, hæsissetque descendenti stola, vertit se ac recollegit: quumque ei carnifex manum daret, aversata est, et resiluit, fœdumque contactum, quasi planè à casto puroque corpore, novissimâ sanctitate rejecit, omnibusque numeris pudoris, *πολλὴν πρόνοιαν εἶχεν εὐσχήμως πεσεῖν* (1). Præterea Celer eques Romanus, cui Cornelia objiciebatur, quum in comitio virgis cæderetur, in hac voce perstiterat: *Quid feci? nihil feci.* Ardebat ergo Domitianus et crudelitatis et iniquitatis infamiâ. Arripit Licinianum, quòd in agris suis occultasset Corneliæ libertam. Ille ab iis quibus erat curæ, præmonetur, si comitium et virgas pati nollet, ad confessionem confugeret, quasi ad veniam: fecit. Locutus est pro absente Herennius Senecio tale quiddam, quale est illud, Κεῖται Πάθροκλος (2). Ait enim, *Ex advocato nuntius factus sum. Recessit Licinianus.* Gratum hoc Domitiano, adeò quidem ut gaudio proderetur, diceretque: *Absolvit nos Licinianus.* Adjecit etiam, *non esse verecundiæ ejus instandum:* ipsi verò permisit, si qua posset, ex rebus suis raperet, antequam bona publicarentur; exsiliumque molle, velut præmium, dedit. Ex quo tamen postea cle-

sa robe se fut accrochée, elle se retourna, et la débarrassa. Le bourreau voulut alors lui présenter la main : elle en eut horreur, et rejeta l'offre, comme si elle n'eût pu l'accepter sans ternir la pureté dont elle faisoit profession. Elle se souvint jusqu'à la fin, de ce qu'exigeoit d'elle la plus sévère bienséance.

Elle eut grand soin de faire une chûte modeste.

D'ailleurs, lorsque Céler, chevalier Romain, que l'on donnoit pour galant à Cornélie, fut battu de verges dans la place publique où se font les assemblées, on ne lui put jamais faire dire autre chose, sinon : *Qu'ai-je fait? Je n'ai rien fait.* L'on reprochoit donc hautement à Domitien l'injustice et la cruauté de son arrêt. Il se rabat sur Licinien, et le fait poursuivre, sous prétexte que, dans une de ses terres, il avoit caché une affranchie de Cornélie. Des émissaires secrets prirent soin de l'avertir, qu'il n'y avoit qu'un aveu qui le pût garantir et lui obtenir sa grace. Il le fit. Sénécion porta la parole en son absence pour lui, à peu près dans ces termes d'Homère : *Patrocle est mort.* Car il ne dit autre chose, sinon : *D'avocat, je suis devenu courier. Licinien s'est retiré.* Cela causa tant de plaisir à Domitien, que sa joie le trahit, et lui fit dire dans ses transports : *Licinien nous a pleinement absous. Il ne faut pas,* ajouta-t-il, *pousser à bout sa discrétion.* Il lui permit d'emporter tout ce qu'il pourroit de ses biens, avant qu'ils fussent vendus à l'encan, et lui assigna, pour son exil, un lieu des plus commodes, comme le

(1) Magnam cautionem adhibuit, ut decenter caderet. (*Ex Euripidis Hecuba.*)

(2) Jacet Patroclus. (*Iliad. XVIII, 20.*)

mentiâ divi Nervæ translatus est in Siciliam, ubi nunc profitetur, seque de fortuna præfationibus vindicat. Vides quàm obsequenter paream tibi, qui non solùm res urbanas, verùm etiam peregrinas tam sedulò scribo, ut altiùs repetam. Et sanè putabam te, quia tunc abfuisti, nihil aliud de Liciniano audisse, quàm relegatum ob incestum. Summam enim rerum nuntiat fama, non ordinem. Mereor ut vicissim quid in oppido tuo, quid in finitimis agatur (solent enim notabilia quædam incidere) perscribas: denique quidquid voles, dummodò non minùs longâ epistolâ nunties. Ego non paginas tantùm, sed etiam versus syllabasque numerabo. Vale.

EPISTOLA XII.

PLINIUS ARRIANO SUO S.

AMAS Egnatium Marcellinum, atque etiam mihi sæpè commendas: amabis magis, commendabisque, si cognoveris recens ejus factum. Quum in provinciam quæstor exisset, scribamque qui sorte obtigerat, ante legitimum salarii tempus amisisset, quod acceperat scribæ daturus, intellexit et statuit sub-

prix de sa complaisance. La bonté de Nerva l'a depuis transféré en Sicile. Là, il tient école aujourd'hui, et se venge de la fortune dans les discours qui précèdent ses leçons. Vous voyez quelle est ma soumission à vos ordres. Je ne me contente pas de vous informer de ce qui se passe à Rome, mais encore des nouvelles étrangères, avec tant d'exactitude, que je les reprends dès leur origine. Comme vous étiez absent dans le temps que cette affaire s'est passée, je me suis imaginé que vous auriez seulement appris qu'on avoit banni Licinien pour inceste. La renommée rapporte bien les faits en gros; rarement elle se charge du détail. Je mérite bien, ce me semble, qu'à votre tour, vous preniez la peine de m'écrire ce qui se passe, soit dans votre ville, soit aux environs; car il ne laisse pas d'y arriver quelquefois des évènements remarquables. Enfin, écrivez tout ce qu'il vous plaira, pourvu que votre lettre soit aussi longue que la mienne. Je vous en avertis, je ne compterai pas seulement les pages, mais jusqu'aux syllabes. Adieu.

LETTRE XII.

PLINE A ARRIEN.

Vous aimez Egnace Marcellin, et vous me le recommandez souvent; vous l'aimerez et vous me le recommanderez encore davantage, quand vous saurez ce qu'il vient de faire. Il étoit allé exercer la charge de questeur dans une province. Son commis mourut avant que ses appointements fussent échus. Marcellin aussitôt se résolut à rendre ces appointements qui lui avoient été payés d'avance pour ce commis. A son retour, il supplie l'empereur, et ensuite, par ordre de l'empereur, le

sidere apud se non oportere. Itaque reversus, Cæsarem, deindè, Cæsare auctore, senatum consuluit quid fieri de salario vellet. Parva quæstio, sed tamen quæstio. Heredes scribæ sibi, præfecti ærarii populo vindicabant. Acta causa est: dixit heredum advocatus, deindè populi: uterque percommodè. Cæcilius Strabo ærario censuit inferendum: Bæbius Macer heredibus dandum. Obtinuit Strabo. Tu lauda Marcellinum, ut ego statim feci. Quamvis enim abundè sufficiat illi, quòd est et à principe et à senatu probatus, gaudebit tamen testimonio tuo. Omnes enim, qui gloriâ famâque ducuntur, mirum in modum assensio et laus à minoribus etiam profecta delectat. Te verò Marcellinus ita reveretur, ut judicio tuo plurimùm tribuat. Accedit his, quòd si cognoverit factum suum istò usque penetrasse, necesse est laudis suæ spatio et cursu et peregrinatione lætetur. Etenim nescio quo pacto vel magis homines juvat gloria lata quàm magna. Vale.

---

sénat, de lui marquer l'usage qu'il devoit faire de ce fonds. La question étoit peu importante, mais c'étoit toujours une question. Les héritiers d'un côté, de l'autre les trésoriers publics, le réclamoient. La cause a été fort bien plaidée de part et d'autre. Strabon a opiné pour le fisc. Bébius Macer, pour les héritiers. L'avis de Strabon a été suivi. Il ne vous reste qu'à donner à Marcellin les louanges qu'il mérite. Moi, je l'ai payé comptant. Quoique l'approbation publique du prince et du sénat ne lui laisse rien à desirer, je m'assure que la vôtre lui fera plaisir. C'est le caractère de tous ceux que possède l'amour de la véritable gloire : l'applaudissement, de quelque part qu'il vienne, a pour eux des charmes. Jugez de l'impression que vos éloges feront sur Marcellin, qui n'a pas moins de vénération pour votre personne, que de confiance en votre discernement. Il ne pourra jamais apprendre, que le bruit de son action ait pénétré jusques dans le pays où vous êtes, sans être ravi du chemin que sa réputation aura fait. Car, je ne sais pourquoi, les hommes sont plus touchés d'une gloire étendue, que d'une grande gloire. Adieu.

EPISTOLA XIII.

PLINIUS CORNELIO TACITO SUO S.

SALVUM te in urbem venisse gaudeo. Venisti autem, si quando aliàs, nunc maximè mihi desideratus. Ipse pauculis diebus in Tusculano commorabor, ut opusculum quod est in manibus, absolvam. Vereor enim ne, si hanc intentionem jam in finem laxavero, ægrè resumam. Interim, ne quid festinationi meæ pereat, quod sum præsens petiturus, hac quasi præcursoriâ epistolâ rogo. Sed priùs accipe causas rogandi, deindè ipsum quod peto. Proximè quum in patria mea fui, venit ad me salutandum municipis mei filius prætextatus. Huic ego, *Studes?* inquam. Respondit, *Etiam. Ubi? Mediolani. Cur non hîc?* Et pater ejus (erat enim unà, atque etiam ipse adduxerat puerum). *Quia nullos hîc præceptores habemus. Quare nullos? Nam vehementer intererat vestrâ qui patres estis* (et opportunè complures patres audiebant) *liberos vestros hîc potissimùm discere.* Ubi enim aut jucundiùs morarentur quàm in patria? aut pudiciùs continerentur quàm sub oculis parentum? aut minore sumptu quàm domi?

LETTRE XIII.

PLINE A CORNEILLE TACITE.

Je me réjouis que vous soyez de retour à Rome en bonne santé. Vous ne pouviez jamais arriver pour moi plus à propos. Je ne resterai que fort peu de jours dans ma maison de Tusculum (1), pour achever un petit ouvrage que j'y ai commencé. Je crains que si je l'interromps sur la fin, je n'aie beaucoup de peine à le reprendre. Cependant, afin que mon impatience n'y perde rien, je vous demande d'avance, par cette lettre, une grace, que je me promets de vous demander bientôt de vive voix. Mais avant que de vous exposer le sujet de ma prière, il faut vous dire ce qui m'engage à vous prier. Ces jours passés, comme j'étois à Côme, lieu de ma naissance, un jeune enfant, fils d'un de mes compatriotes, vint me saluer. *Vous étudiez,* lui dis-je? Il me répond, qu'*oui. En quel lieu? A Milan. Pourquoi n'est-ce pas dans ce lieu-ci?* Son père, qui l'accompagnoit, et qui me l'avoit présenté, prend la parole. *Nous n'avons point,* dit-il, *ici de maîtres. Et pourquoi n'en avez-vous point? Il vous étoit fort important à vous autres pères* (cela venoit à propos, grand nombre de pères m'écoutoient) *de faire instruire ici vos enfants.* Où leur trouver un séjour plus agréable que la patrie? où former leurs mœurs plus surement que sous les yeux de leurs parents? où les entretenir à moins de frais que chez vous? A combien croyez-vous que vous reviendroit le fonds nécessaire pour avoir ici des professeurs? Combien, pour établir ce fonds, vous faudroit-il

(1) Aujourd'hui Frescati.

Quantulum est ergo collatâ pecuniâ conducere præceptores? quodque nunc in habitationes, in viatica, in ea quæ peregrè emuntur (omnia autem peregrè emuntur) impenditis, adjicere mercedibus? Atque adeò ego, qui nondum liberos habeo, paratus sum pro republica nostra, quasi pro filia vel parente, tertiam partem ejus quod conferre vobis placebit, dare. Totum etiam pollicerer, nisi timerem ne hoc munus meum quandoque ambitu corrumperetur, ut accidere multis in locis video, in quibus præceptores publicè conducuntur. Huic vitio occurri uno remedio potest, si parentibus solis jus conducendi relinquatur, iisdemque religio rectè judicandi necessitate collationis addatur. Nam qui fortassè de alieno negligentes, certè de suo diligentes erunt; dabuntque operam ne à me pecuniam non nisi dignus accipiat, si accepturus et ab ipsis erit. Proindè consentite, conspirate, majoremque animum ex meo sumite, qui cupio esse quàm plurimum, quod debeam conferre. Nihil honestius præstare liberis vestris, nihil gratius patriæ potestis. Educentur hîc, qui hîc nascuntur; statimque ab infantia natale solum amare, frequentare consuescant. Atque utinam tam

ajouter à ce que vos enfants vous coûtent ailleurs, où il faut payer voyage, nourriture, logements, acheter toutes choses; car tout s'achète lorsqu'on n'est pas chez soi? Moi qui n'ai point encore d'enfants, je suis tout prêt, en faveur de ma patrie, pour qui j'ai un cœur de fils et de père, à donner le tiers de la somme que vous voudrez mettre à cet établissement. J'offrirois le tout; mais je craindrois que cette dépense, qui ne seroit à charge à personne, ne rendît tout le monde moins circonspect dans le choix des maîtres; que la brigue seule ne disposât de ces places; et que chacun de vous ne perdît tout le fruit de ma libéralité. C'est ce que je vois en divers lieux où il y a des chaires de professeurs fondées. Je ne sais qu'un moyen de prévenir ce désordre. C'est de ne confier qu'aux pères le soin du choix; et de les obliger à bien choisir, par la nécessité de la contribution, et par l'intérêt de placer utilement leur dépense. Car ceux qui peut-être ne seroient pas fort attentifs au bon usage du bien d'autrui, le seront certainement à ne pas mal employer le leur, et n'oublieront rien pour mettre en bonnes mains le fonds que j'aurai fait, si le leur l'accompagne. Prenez donc une sage résolution à l'envi l'un de l'autre, et réglez vos efforts sur les miens. Je souhaite sincèrement que mon contingent soit considérable. Vous ne pouvez rien faire de plus avantageux à vos enfants, rien de plus agréable à votre patrie. Que vos enfants reçoivent l'éducation dans le même lieu où ils ont reçu la naissance. Accou-

claros præceptores inducatis, ut finitimis oppidis studia hinc petantur, utque nunc liberi vestri aliena in loca, ita mox alieni in hunc locum confluant! Hæc putavi altiùs et quasi à fonte repetenda; quò magis scires quàm gratum mihi foret, si susceperis quod injungo. Injungo autem, et pro rei magnitudine rogo, ut ex copia studiosorum, quæ ad te ex admiratione ingenii tui convenit, circumspicias præceptores, quos sollicitare possimus; sub ea tamen conditione, ne cui fidem meam obstringam. Omnia enim libera parentibus servo. Illi judicent, illi eligant: ego mihi curam tantùm et impendium vindico. Proindè si quis fuerit repertus qui ingenio suo fidat, eat illuc eâ lege, ut hinc nihil aliud certum quàm fiduciam suam ferat. Vale.

EPISTOLA XIV.

PLINIUS PATERNO SUO S.

Tu fortasse orationem, ut soles, et flagitas et exspectas: at ego quasi ex aliqua peregrina delicataque merce lusus meos tibi prodo. Accipies cum hac epistola hendecasyllabos nostros, quibus nos in vehiculo, in balineo, inter cœnam oblectamus otium temporis. His

tumez-les dès l'enfance à se plaire, à se fixer dans leur pays natal. Puissiez-vous choisir de si excellents maîtres, que leur réputation peuple vos écoles ; et que par une heureuse vicissitude, ceux qui voient venir vos enfants étudier chez eux, envoient à l'avenir les leurs étudier chez vous ! Voilà ce que je leur dis ; et j'ai cru que je ne pouvois mieux vous faire entendre combien je serois sensible au bon office que je vous demande, qu'en reprenant, dès la source, les raisons que j'ai de le desirer. Je vous supplie donc, dans cette foule de savants, que la réputation de votre esprit attire de toutes parts auprès de vous, jetez les yeux sur ceux qui peuvent être les plus propres à l'emploi que je vous propose ; mais ne m'engagez point. Mon intention est de laisser les pères maîtres absolus du choix. Je leur abandonne l'examen et la décision ; je ne me réserve que la dépense et le soin de leur chercher des sujets. S'il s'en trouve donc quelqu'un, qui se fie à ses talents, jusqu'au point de s'embarquer dans ce voyage sans autre garantie, il peut l'entreprendre, et compter uniquement sur son mérite. Adieu.

LETTRE XIV.

PLINE A PATERNUS.

Vous avez bien l'air de me demander à votre ordinaire quelque plaidoyer, et de vous attendre à le recevoir ; mais moi je vous présente mes amusements, comme des curiosités étrangères. Vous recevrez dans ce paquet de petits vers que j'ai faits en chaise, dans le bain, à table. Ces enfants de mon loisir me feront paroître tour-à-tour plaisant, badin, amant, chagrin, plaintif, colère. Tantôt mes descriptions sont plus

jocamur, ludimus, amamus, dolemus, querimur, irascimur: describimus aliquid modò pressiùs, modò elatiùs; atque ipsâ varietate tentamus efficere, ut alia aliis, quædam fortassè omnibus placeant. Ex quibus tamen si nonnulla tibi petulantiora paulò videbuntur, erit eruditionis tuæ cogitare, summos illos et gravissimos viros, qui talia scripserunt, non modò lasciviâ rerum, sed ne verbis quidem nudis abstinuisse; quæ nos refugimus, non quia severiores (undè enim?) sed quia timidiores sumus. Scimus alioquin hujus opusculi illam esse verissimam legem quam Catullus expressit:

Nam castum esse decet pium poëtam
Ipsum, versiculos nihil necesse est;
Qui tunc denique habent salem et leporem,
Si sunt molliculi et parum pudici.

Ego quanti faciam judicium tuum, vel ex hoc potes æstimare, quòd malui omnia à te pensitari, quàm electa laudari. Et sanè quæ sunt commodissima, desinunt videri, quum paria esse cœperunt. Præterea sapiens subtilisque lector non debet diversis conferre diversa, sed singula expendere, nec deterius alio putare, quod est in suo genere perfectum. Sed quid ego plura? Nam longiore

simples, tantôt plus nobles. J'essaie de satisfaire par cette variété les différents goûts ; et même de répandre dans mon ouvrage quelques beautés qui puissent plaire à tout le monde. Si par hasard vous trouvez des endroits un peu libres, il sera du devoir de votre érudition de vous rappeler, que non-seulement les grands hommes et les plus austères, qui ont écrit dans ce genre, n'ont pas choisi leurs sujets au gré d'une Lucrèce ; mais qu'ils ont même, sans scrupule, appelé chaque chose par son nom. C'est une liberté que je ne me donne pas : non que je me pique d'être plus sage (car de quel droit ?) mais parce que je suis plus timide. Il me semble d'ailleurs que la véritable règle, pour cette espèce de poésie, est renfermée dans ces petits vers de Catulle :

Le poète doit être sage :
Pour ses vers il importe peu :
Ils n'auroient ni grace ni feu,
Sans un air de libertinage.

Le parti que je prends d'exposer l'ouvrage entier à votre censure, plutôt que de mendier vos louanges par des endroits détachés et choisis, doit vous apprendre l'opinion que j'ai de votre discernement. En effet, les morceaux d'une pièce, qui séparés peuvent plaire, perdent souvent cet avantage, quand on les trouve en compagnie de plusieurs autres, qui leur ressemblent trop. Le lecteur, pour peu qu'il soit habile et délicat, sait qu'il ne doit pas comparer ensemble des poésies de différents genres ; mais les examiner chacune, par rap-

præfatione vel excusare vel commendare ineptias, ineptissimum est. Unum illud prædicendum videtur, cogitare me has nugas meas ita inscribere, Hendecasyllabi, qui titulus solâ metri lege constringitur. Proindè sive epigrammata, sive idyllia, sive eclogas, sive (ut multi) poëmatia, seu quod aliud vocare malueris, licebit voces: ego tantùm hendecasyllabos præsto. A simplicitate tua peto, quod de libello meo dicturus es aliis, mihi dicas: neque est difficile quod postulo. Nam si hoc opusculum nostrum, aut potissimum esset, aut solum, fortasse posset durum videri dicere, Quære quod agas: molle et humanum est, Habes quod agas. Vale.

EPISTOLA XV.

PLINIUS FUNDANO SUO S.

Si quid omnino, hoc certè judicio facio, quòd Asinium Rufum singulariter amo. Est homo eximius, et bonorum amantissimus. Cur enim non me quoque inter bonos numerem? Idem Cornelium Tacitum (scis quem virum) arctâ familiaritate complexus est. Proindè si utrumque nostrûm probas,

port aux règles particulières à son espèce. Selon cette méthode, il se gardera bien de censurer, comme plus mauvais, ce qui a le point de perfection qui lui convient. Mais pourquoi tant discourir ? Prétendre par une longue préface, justifier, ou faire valoir des badineries, c'est de toutes les badineries la plus ridicule. Je crois seulement vous devoir avertir, que je me propose d'intituler ces bagatelles, *Hendécasyllabes*, titre qui n'a de rapport qu'à la mesure des vers. Vous les pouvez donc appeler épigrammes, idylles, églogues; ou, comme plusieurs ont fait, poésies : enfin, de tel autre nom qu'il vous plaira. Je ne m'engage, moi, qu'à vous donner des hendécasyllabes. J'exige seulement de votre sincérité, que vous me disiez de mon livre, tout ce que vous en direz aux autres. Ce que je vous demande, ne vous doit rien coûter. Si ce petit ouvrage étoit le seul qui fût sorti de mes mains, ou qu'il fût le plus considérable, il y auroit peut-être de la dureté à me dire : Cherchez d'autres occupations. Mais vous pouvez, sans blesser la politesse, me dire : Eh ! vous avez tant d'autres occupations. Adieu.

LETTRE XV.

PLINE A FUNDANUS.

Si mon discernement paroît en quelque chose, il se montre sur-tout dans mon amitié particulière pour Asinius Rufus. C'est un homme rare, qui aime passionnément les gens de bien comme nous. Eh ! pourquoi ne me mettrois-je pas du nombre ? Il est aussi ami de Corneille Tacite. Quel homme ! vous le savez. Si vous avez donc quelque estime pour lui et pour moi, vous ne pouvez en refuser à Rufus, puisque rien n'est plus

de Rufo quoque necesse est idem sentias, quum sit ad connectendas amicitias vel tenacissimum vinculum, morum similitudo. Sunt ei liberi plures: nam in hoc quoque functus est optimi civis officio, quòd fœcunditate uxoris largè frui voluit eo seculo, quo plerisque etiam singulos filios orbitatis præmia graves faciunt; quibus ille despectis, avi quoque nomen assumpsit. Est enim avus, et quidem ex Saturio Firmo, quem diliges ut ego, si ut ego, propiùs inspexeris. Hæc eò pertinent ut scias quàm copiosam, quàm numerosam domum uno beneficio sis obligaturus: ad quod petendum, voto primùm, deindè bono quodam omine adducimur. Optamus enim tibi, ominamurque in proximum annum consulatum. Ita nos virtutes tuæ, ita judicia principis augurari volunt. Concurrit autem ut si eodem anno quæstor maximus ex liberis Rufi, Asinius Bassus, juvenis (nescio an dicam, quod me pater et sentire et dicere cupit, adolescentis verecundia vetat) ipso patre melior. Difficile est ut mihi de absente credas, quanquam credere soles omnia, tantùm in illo industriæ, probitatis, eruditionis, ingenii, studii, memoriæ denique esse, quantùm expertus invenies. Vellem tam ferax seculum bonis artibus haberemus, ut aliquos Basso præferre deberes:

propre à faire naître l'amitié que la ressemblance des mœurs. Il a plusieurs enfants; car il a compté entre les autres obligations d'un bon citoyen, celle de donner des sujets à l'Etat; et cela dans un siècle où les soins que l'on rend à ceux qui n'ont point d'enfants, dégoûtent même d'un fils unique. Ces honteuses amorces l'ont si peu tenté, qu'il n'a pas craint d'être aïeul. Il a des petits-fils de Saturius Firmus, son gendre, homme que vous aimerez autant que je l'aime, quand vous le connoîtrez autant que je le connois. Voyez, je vous prie, quelle nombreuse famille vous obligerez à la fois par une seule grace. Nous vous la demandons, parce que nos desirs, et d'heureux présages, nous persuadent que vous serez bientôt en état de l'accorder. Nous vous souhaitons le consulat; et nous prévoyons, que l'année prochaine, il ne vous peut manquer. Nos augures, nos garants sont vos vertus, et le discernement du prince. Les mêmes raisons vous donnent pour questeur Asinius Bassus, l'aîné des fils de Rufus. C'est un jeune homme.... je ne sais ce que je dois dire. Le père veut que je dise et que je pense que son fils vaut mieux que lui; la modestie du fils me le défend. Vous qui n'hésitez jamais à me croire, lui croirez difficilement sans le voir, l'habileté, la probité, l'érudition, l'esprit, l'application, la mémoire que l'expérience vous fera découvrir en lui. Je voudrois que notre siècle fût assez fécond en bons sujets pour vous en donner un, digne d'être préféré à Bassus. Je serois le premier à vous avertir, à vous presser d'y regarder plus d'une fois, et de peser long-temps avant que de faire pencher

tum ego te primus hortarer moneremque, circumferres oculos, ac diù pensitares quem potissimùm eligeres. Nunc verò: sed nihil volo de amico meo arrogantiùs dicere: hoc solùm dico, dignum esse juvenem quem more majorum in filii locum assumas. Debent autem sapientes viri, ut tu, tales quasi liberos à republica accipere, quales à natura solemus optare. Decorus erit tibi consuli quæstor patre prætorio, propinquis consularibus; quibus, judicio ipsorum, quamquam adolescentulus adhuc, jam tamen invicem ornamento est. Proindè indulge precibus meis, obsequere consilio; et ante omnia, si festinare videor, ignosce: primùm, quòd in ea civitate, in qua omnia quasi ab occupantibus aguntur, quæ legitimum tempus exspectant, non matura, sed sera sunt; deindè quòd rerum quas assequi cupias, præsumptio ipsa jucunda est. Revereatur jam te Bassus ut consulem; tu dilige eum ut quæstorem; nos denique, utriusque vestrûm amantissimi, duplici lætitiâ perfruamur. Etenim quum sic te, sic Bassum diligamus, ut et illum cujuscumque, et tuum quemcumque quæstorem in petendis honoribus omni ope, labore, gratiâ simus juvaturi, perquam jucundum nobis erit, si in eumdem juvenem studium nostrum, et amicitiæ meæ et consulatûs tui

la balance. Par malheur aujourd'hui..... Mais je ne veux pas vous vanter trop mon ami. Je vous dirai seulement qu'il mériteroit que, selon la coutume de nos ancêtres, vous l'adoptassiez pour votre fils. Ceux qui, comme vous, se distinguent par une haute sagesse, devroient prendre dans le sein de la république leurs enfants tels qu'ils voudroient les avoir reçus de la nature. Ne vous sera-t-il pas honorable, lorsque vous serez consul, d'avoir pour questeur le fils d'un homme qui a exercé la préture, et le proche parent de plusieurs consulaires, à qui, tout jeune qu'il est, il donne, de leur propre aveu, autant d'éclat qu'il en reçoit d'eux. Ayez donc quelque égard à mes prières; ne négligez pas mes avis, et sur-tout pardonnez à une sollicitation prématurée. L'amitié ne sait point attendre. Elle anticipe les temps par ses desirs. D'ailleurs, dans une ville où il semble que tout soit fait pour celui qui le premier s'en empare, on trouve que le temps d'agir est passé, si l'on attend qu'il soit venu. Enfin, il est doux de goûter par avance le plaisir des succès que l'on desire. Que déjà Bassus vous respecte comme son consul. Vous, aimez-le comme votre questeur. Pour moi, qui vous aime également l'un et l'autre, je commence à sentir une double joie. Car dans la tendre amitié qui m'attache à vous et à Bassus, je suis prêt à mettre tout en œuvre, soins, amis, crédit, pour élever aux charges, ou Bassus, quel que soit le consul dont il sera questeur, ou le questeur que vous aurez choisi, quel qu'il puisse

ratio contulerit : si denique precibus meis tu potissimùm adjutor accesseris, cujus senatus et suffragio libentissimè indulgeat, et testimonio plurimùm credat. Vale.

EPISTOLA XVI.

PLINIUS VALERIO PAULINO SUO S.

Gaude meo, gaude tuo, gaude etiam publico nomine. Adhuc honor studiis durat. Proximè quum dicturus apud centumviros essem, adeundi mihi locus, nisi à tribunali, nisi per ipsos judices non fuit : tantâ stipatione cetera tenebantur. Ad hoc, quidam ornatus adolescens scissis tunicis, ut in frequentia solet fieri, solâ velatus togâ perstitit, et quidem horis septem. Nam tamdiù dixi magno cum labore, sed majore cum fructu. Studeamus ergo, nec desidiæ nostræ prætendamus alienam. Sunt qui audiant, sunt qui legant; nos modò dignum aliquid auribus, dignum chartis elaboremus. Vale.

être.

être. J'aurai un sensible plaisir si mon attachement aux intérêts de votre consulat, et mon amitié pour Bassus, rassemblent tous mes vœux en une même personne ; si enfin je vous ai pour second dans mes sollicitations ; vous dont les avis sont d'une si grande autorité, et le témoignage d'un si grand poids dans le sénat. Adieu.

LETTRE XVI.

PLINE A VALÉRIUS PAULINUS.

Réjouissez-vous pour vous, pour moi, pour notre siècle. On aime encore les sciences. Ces jours passés, je devois plaider devant les centumvirs. Je me présentai. Mais la foule étoit si grande, qu'il me fut impossible de me faire d'autre passage, pour aller au barreau, qu'au travers du tribunal même où les juges sont assis. Il se trouva un jeune homme de qualité dont une partie des habits fut déchirée, comme il arrive souvent dans la presse ; il demeura pourtant couvert de sa seule veste sept heures entières : car je parlai pendant tout ce temps avec beaucoup de fatigue, et avec plus de succès encore. Courage donc ; appliquons-nous à l'étude ; et n'excusons plus notre paresse sur celle des auditeurs et des lecteurs. L'on n'en manque point. Ayons soin seulement que l'on ne manque ni de bons discours, ni de bons livres. Adieu.

EPISTOLA XVII.

PLINIUS GALLO SUO S.

Et admones, et rogas ut suscipiam causam absentis Corelliæ contra C. Cæcilium, consulem designatum. Quòd admones, gratias ago; quòd rogas, queror. Admoneri enim debeo, ut sciam; rogari non debeo, ut faciam quod mihi non facere turpissimum est. An ego tueri Corellii filiam dubitem? Est quidem mihi cum isto contra quem me advocas, non planè familiaris, sed tamen amicitia. Accedit huc dignitas hominis, atque hic ipse, cui destinatus est, honor; cujus nobis hòc major habenda reverentia est, quòd jam illo functi sumus. Naturale est enim ut ea, quæ quis adeptus est ipse, quàm amplissima existimari velit. Sed mihi cogitanti adfuturum me Corellii filiæ, omnia ista frigida et inania videntur. Obversatur oculis ille vir, quo neminem ætas nostra graviorem, sanctiorem, subtiliorem denique tulit: quem ego quum ex admiratione diligere cœpissem, quod evenire contrà solet, magis admiratus sum, postquam penitùs inspexi. Inspexi enim penitùs: nihil à me ille secretum, non

LETTRE XVII.

PLINE A GALLUS.

Vous m'avertissez que C. Cécilius, consul désigné, poursuit un jugement contre Corellia, qui n'est pas en cette ville; et vous me priez de la défendre. Je vous remercie de l'avis; mais je me plains de la prière. Je dois être averti pour savoir ce qui se passe; mais on ne doit pas me prier de faire ce qu'il me seroit très-honteux de ne faire pas. Balancerois-je à me déclarer pour la fille de Corellius? Il est vrai que je suis dans des liaisons, non pas d'intime confiance, mais d'amitié ordinaire, avec celui contre qui vous voulez que je plaide. Il est vrai qu'on a pour lui une grande considération, et que la place où il est destiné, me demande d'autant plus d'égard, que j'ai eu l'honneur de la remplir. Car il est naturel d'augmenter, autant qu'on le peut, l'idée des dignités que l'on a possédées. Mais toutes ces raisons s'évanouissent, dès que je fais réflexion qu'il s'agit de la fille de Corellius. J'ai sans cesse devant les yeux ce grand homme, qui n'a cédé à personne de son siècle en autorité, en droiture et en esprit. L'admiration que son mérite m'avoit inspirée, fit naître mon attachement pour lui; et il arriva, contre l'ordinaire, que je ne l'admirai jamais tant, que lorsque je le connus plus à fond; et on ne pouvoit plus à fond le connoître. Il

joculare, non serium; non triste, non lætum. Adolescentulus eram, et jam mihi ab illo honor, atque etiam (audebo dicere) reverentia, ut æquali, habebatur. Ille meus in petendis honoribus suffragator et testis; ille in inchoandis deductor et comes; ille in gerendis consiliator et rector; ille denique in omnibus officiis nostris, quamquam et imbecillus et senior, quasi juvenis et validus conspiciebatur. Quantùm ille famæ meæ domi, quantùm in publico, quantùm etiam apud principem adstruxit! Nam quum fortè de bonis juvenibus apud Nervam imperatorem sermo incidisset, et plerique me laudibus ferrent, paulisper se intra silentium tenuit, quod illi plurimùm auctoritatis addebat; deindè gravitate quam noras, *Necesse est*, inquit, *parciùs laudem Secundum, quia nihil nisi ex consilio meo facit.* Quâ voce tribuit mihi, quantum petere voto immodicum erat, nihil me facere non sapientissimè, quum omnia ex consilio sapientissimi viri facerem. Quin etiam moriens, filiæ suæ (ut ipsa solet prædicare), *Multos quidem amicos*, inquit, *tibi in longiore vita paravi, præcipuos tamen Secundum et Cornutum.* Quod dum recordor, intelligo mihi laborandum, ne quâ

n'avoit point de secret pour moi. Il partageoit avec moi ses amusements, ses affaires, sa joie, ses peines. J'étois encore tout jeune, et non-seulement il avoit pour moi de l'honnêteté, mais, j'ose le dire, la même considération que pour un homme de son âge. Je n'ai point demandé de charge, qu'il n'ait été mon solliciteur et ma caution. Je n'ai pris possession d'aucune, qu'il ne m'ait conduit, qu'il ne m'ait accompagné; je n'en ai point exercé, que par ses avis et avec son secours. En un mot, toutes les fois qu'il a été question de mes intérêts, il a paru toujours à la tête de mes amis, tout cassé, tout infirme qu'il étoit. Quel soin ne prenoit-il pas de me faire une réputation, soit en particulier, soit en public, soit à la cour? Un jour, chez l'empereur Nerva, la conversation tomba sur les jeunes gens de grande espérance. La plupart dirent mille biens de moi. Corellius, après avoir quelque temps gardé le silence, qui donnoit un nouveau poids à ses paroles : *Pour moi*, dit-il de ce ton grave que vous lui connoissiez, *je suis obligé de louer Pline plus sobrement; car il ne fait rien que par mes conseils*. Par-là, il me donnoit plus de gloire que je n'en osois desirer. Il faisoit entendre que toutes mes démarches, sous un aussi bon guide, ne pouvoient manquer d'être sûres. Enfin, mourant, il dit pour dernier adieu à sa fille, qui le répète souvent : *Je vous ai dans le cours d'une longue vie fait grand nombre d'amis; mais comptez sur Pline et sur Cor-*

parte videar hanc de me fiduciam providentissimi viri destituisse. Quare ego vero Corelliæ adero promptissimè; nec subire offensas recusabo: quamquam non solùm veniam me, verùm etiam laudem apud istum ipsum, à quo, ut ais, nova lis fortasse ut feminæ, intenditur, arbitror consecuturum, si hæc eadem in actione, latiùs scilicet et uberiùs quàm epistolarum angustiæ sinunt, contigerit mihi vel in excusationem, vel etiam in commendationem meam dicere. Vale.

EPISTOLA XVIII.

PLINIUS ANTONINO SUO S.

Quemadmodum magis approbare tibi possum quanto opere mirer epigrammata tua græca, quàm quòd quædam æmulari latinè et exprimere tentavi? In deterius quidem. Accidit hoc, primùm imbecillitate ingenii mei, deindè inopiâ, ac potiùs, ut Lucretius ait, egestate patrii sermonis. Quòd si hæc, quæ sunt latina, et mea, habere tibi aliquid venustatis videbuntur, quantùm putas inesse eis gratiæ, quæ et à te, et græcè proferuntur? Vale.

nutus. Je ne puis m'en souvenir, sans comprendre l'obligation où je suis d'agir de manière qu'il ne paroisse pas que j'aie en rien trompé la confiance d'un homme dont le jugement étoit si sûr. Je suis donc prêt d'épouser avec toute l'ardeur imaginable les intérêts de Corellia, et de m'exposer pour son service aux plus vifs ressentiments. Lors même que, pour autoriser ma conduite, ou pour me faire honneur, j'aurai donné, à tout ce que je viens de vous dire, cette étendue que demande un plaidoyer, et que ne permet pas une lettre, peut-être Cécilius, qui, selon vous, ne hasarde ce procès, que dans l'espérance de n'avoir affaire qu'à une femme, ne pourra se défendre, non-seulement de me le pardonner, mais encore de m'en louer. Adieu.

LETTRE XVIII.

PLINE A ANTONIN.

J'AI essayé de traduire en latin quelques-unes de vos épigrammes grecques. Puis-je mieux vous prouver à quel point j'en suis charmé? J'ai bien peur de les avoir gâtées, soit par la foiblesse de mon génie, soit par la stérilité, ou, pour parler comme Lucrèce, par la pauvreté de notre langue. Que si vous croyez apercevoir quelque agrément dans la traduction, qui est latine et de ma façon, imaginez-vous les graces de l'original, qui est grec et de votre main. Adieu.

EPISTOLA XIX.

PLINIUS HISPULLÆ SUÆ S.

Quum sis pietatis exemplum, fratremque optimum, et amantissimum tui, pari caritate dilexeris, filiamque ejus ut tuam diligas, nec tantùm amitæ ejus, verùm etiam patris amissi affectum repræsentes, non dubito maximo tibi gaudio fore, quum cognoveris dignam patre, dignam te, dignam avo evadere. Summum est acumen, summa frugalitas: amat me, quod castitatis indicium est. Accedit his studium litterarum, quod ex mei caritate concepit. Meos libellos habet, lectitat, ediscit etiam. Quâ illa sollicitudine, quum videor acturus, quanto, quum egi, gaudio afficitur? Disponit, qui nuntient sibi, quem assensum, quos clamores excitarim, quem eventum judicii tulerim. Eadem, si quando recito, in proximum, discreta velo, sedet, laudesque nostras avidissimis auribus excipit. Versus quidem meos cantat formatque citharâ, non artifice aliquo docente, sed amore, qui magister est optimus. His ex causis in spem certissimam adducor, perpetuam nobis majoremque in dies futuram esse concordiam. Non enim ætatem meam, aut corpus, quæ

LETTRE XIX.

PLINE A HISPULLA.

Comme je suis persuadé que vous êtes d'un bon naturel ; que vous aimiez autant votre frère qu'il vous aimoit ; que sa fille (1) n'a pas seulement trouvé en vous une amitié de tante, mais toute la tendresse du père qu'elle a perdu ; je vais vous dire des choses qui vous plairont infiniment. Votre nièce ne dégénère point. Chaque jour elle se montre digne de son père, digne de son aïeul, digne de vous. Elle a beaucoup d'esprit, beaucoup de retenue, beaucoup de tendresse pour moi ; ce qui est un gage bien sûr de sa vertu. D'ailleurs, elle aime les lettres ; et c'est l'envie de me plaire, qui a tourné ses inclinations de ce côté-là. Elle a continuellement mes ouvrages entre les mains ; elle ne cesse de les lire, elle les apprend par cœur. Vous ne pouvez vous imaginer ni son inquiétude avant que je plaide, ni sa joie après que j'ai plaidé. Elle charge toujours quelqu'un de venir en diligence lui apprendre quels applaudissements j'ai reçus, quel succès a eu la cause. S'il m'arrive de lire quelque pièce en public, elle sait se ménager une place, où, derrière un rideau, elle écoute avidement les louanges que l'on me donne. Elle chante mes vers ; et instruite par l'amour seul, le plus excellent de tous les maîtres, elle fait redire à sa lyre ce qu'exprime sa voix. J'ai donc raison de me promettre que le temps ne fera que cimenter de plus en plus notre union. Car elle n'aime en moi ni la jeunesse, ni la figure, qui dépérissent chaque jour, mais la gloire, qui ne périt jamais. Eh ! que pouvois-je attendre autre

(1) C'étoit la femme de Pline.

paulatim occidunt ac senescunt, sed gloriam diligit. Nec aliud decet tuis manibus educatam, tuis præceptis institutam; quæ nihil in contubernio tuo viderit nisi sanctum honestumque: quæ denique amare me ex tua prædicatione consueverit. Nam quum matrem meam parentis loco venerarere, me quoque à pueritia statim formare, laudare, talemque, qualis nunc uxori meæ videor, ominari solebas. Certatim ergo tibi gratias agimus; ego, quòd illam mihi, illa, quòd me sibi dederis, quasi invicem elegeris. Vale.

EPISTOLA XX.

PLINIUS MAXIMO SUO S.

Quid senserim de singulis libris tuis, notum tibi, ut quemque perlegeram, feci. Accipe nunc quid de universis generaliter judicem. Est opus pulchrum, validum, acre, sublime, varium, elegans, purum, figuratum, spatiosum etiam, et cum magna tua laude diffusum. In quo tu ingenii simul dolorisque velis latissimè vectus es, et horum utrumque invicem adjumento fuit. Nam dolori sublimitatem et magnificentiam ingenium; ingenio vim et amaritudinem dolor addidit. Vale.

chose d'une personne élevée sous vos yeux, formée par vos leçons, qui n'a rien pris que de vertueux et d'honnête dans votre commerce, et dont les éloges perpétuels qu'elle vous entendoit faire de moi, ont fait naître l'amour? Vos sentiments pour ma mère, que vous respectiez comme la vôtre, et la part que vous preniez à mon éducation, vous ont accoutumée à me vanter dès ma plus tendre enfance, et dès-lors, à promettre de moi tout ce que ma femme s'en imagine aujourd'hui. Nous vous remercions à l'envi; moi, de ce qu'elle est ma femme; elle, de ce que je suis son mari: tous deux, de ce que vous avez uni deux personnes faites l'une pour l'autre. Adieu.

LETTRE XX.

PLINE A MAXIME.

A MESURE que j'ai achevé de lire chaque partie de votre ouvrage, je vous en ai mandé mon sentiment: il faut vous dire aujourd'hui ce que je pense de l'ouvrage entier. Il m'a paru beau, solide, varié, délicat, élégant, poli, sublime, plein de figures agréables, et d'une étendue qui ne fait que contribuer à la gloire de l'auteur. Votre esprit et votre douleur ont ensemble déployé toute leur force, et se sont réciproquement soutenus. L'esprit y donne de la magnificence et de la majesté à la douleur; et la douleur donne de la vivacité et de la véhémence à l'esprit. Adieu.

EPISTOLA XXI.

PLINIUS VELIO CEREALI SUO S.

Tristem et acerbum casum Helvidiarum sororum! Utraque à partu, utraque filiam enixa decessit. Afficior dolore, nec tamen supra modùm doleo : ita mihi luctuosum videtur, quòd puellas honestissimas in flore primo fœcunditas abstulit. Angor infantium sorte, quæ sunt parentibus statim, et dum nascuntur, orbatæ. Angor optimorum maritorum, angor etiam meo nomine. Nam patrem illarum defunctum quoque perseverantissimè diligo, ut actione meâ, librisque testatum est : cui nunc unus ex tribus liberis superest, domumque pluribus adminiculis paulò antè fundatam desolatus fulcit ac sustinet. Magno tamen fomento dolor meus acquiescet, si hunc saltem fortem et incolumem, paremque illi patri, illi avo fortuna servaverit. Cujus ego pro salute, pro moribus, hòc sum magis anxius, quòd unicus factus est. Nosti in amore mollitiem animi mei, nosti metus. Quò minùs te mirari oportebit, quòd plurimùm timeam, de quo plurimùm spero. Vale.

LETTRE XXI.

PLINE A VÉLIUS CÉRÉALIS.

Que le sort des Helvidies est triste et funeste! Ces deux sœurs sont mortes en couche, toutes deux après avoir mis au monde une fille. Je suis pénétré de douleur; et je ne puis l'être trop, tant il me paroît cruel de perdre, par une malheureuse fécondité, ces deux aimables personnes dans la fleur de leur âge. Je plains de pauvres enfants, à qui le même moment donne le jour et ôte leur mère. Je plains les maris. Je me plains moi-même. J'aime le père des Helvidies, tout mort qu'il est; et je l'aime avec une constance dont mes discours et mes livres sont de fidèles témoins. Je ne puis, sans un extrême chagrin, voir qu'il ne lui reste qu'un seul de ses trois enfants; et que sa maison, auparavant soutenue de tant d'appuis, n'en ait plus qu'un. Ce me sera pourtant une douce consolation, si la fortune nous conserve au moins ce fils, pour nous rendre en sa personne son aïeul et son père. Sa vie et ses mœurs me donnent d'autant plus d'inquiétude, qu'il est devenu unique. Vous qui connoissez ma foiblesse et mes alarmes pour les personnes que j'aime, vous ne serez pas surpris de me voir tant craindre pour un jeune homme de qui l'on a tant à espérer. Adieu.

EPISTOLA XXII.

PLINIUS SEMPRONIO RUFO SUO S.

INTERFUI principis optimi cognitioni, in consilium assumptus. Gymnicus agon apud Viennenses ex cujusdam testamento celebrabatur. Hunc Trebonius Rufinus, vir egregius nobisque amicus, in duumviratu suo tollendum abolendumque curavit. Negabatur ex auctoritate publica fecisse. Egit ipse causam non minùs feliciter quàm disertè. Commendabat actionem, quòd tamquam homo Romanus et bonus civis in negotio suo maturè et graviter loquebatur. Quum sententiæ perrogarentur, dixit Junius Mauricus (quo viro nihil firmius, nihil verius) non esse restituendum Viennensibus agona : adjecit, *Vellem etiam Romæ tolli posset.* Constanter inquis, et fortiter. Quidni? Sed hoc à Maurico novum non est. Idem apud Nervam imperatorem non minùs fortiter. Cœnabat Nerva cum paucis. Vejento proximus, atque etiam in sinu recumbebat. Dixi omnia, quum hominem nominavi. Incidit sermo de Catullo Messalino, qui luminibus captus, ingenio sævo mala cæcitatis addiderat. Non verebatur, non erubescebat, non miserebatur : quò

LETTRE XXII.

PLINE A SEMPRONIUS RUFUS.

J'AI été appelé au conseil de l'empereur, pour dire mon avis sur une question singulière. On célébroit à Vienne des jeux publics, fondés par le testament d'un particulier. Trébonius Rufinus, homme d'un rare mérite, et mon ami, les abolit pendant qu'il étoit duumvir. L'on soutenoit qu'il n'avoit pu s'attribuer cette autorité. Il plaida lui-même avec autant de succès que d'éloquence. Ce qui donna plus d'éclat à son action, c'est que dans sa propre cause il parla en Romain, en bon citoyen, avec beaucoup de sagesse et de dignité. Lorsqu'on prit les voix, Junius Mauricus, dont la fermeté et la sincérité n'ont rien d'égal, ne se contenta pas de dire, qu'il ne falloit pas rétablir ces spectacles à Vienne, il ajouta : *Je voudrois même qu'on les supprimât à Rome.* C'est, dites-vous, montrer beaucoup de hardiesse et de force ; mais cela n'est pas surprenant dans Mauricus. Ce qu'il dit à la table de Nerva, n'est pas moins hardi. Cet empereur soupoit avec un petit nombre de ses amis. Vejento, célèbre adulateur, étoit le plus près de lui, et penché sur son sein. C'est tout vous dire, que de vous nommer le personnage. La conversation tomba sur Catullus Messalinus, qui, cruel naturellement, avoit, en perdant la vue, achevé de perdre tout sentiment d'humanité. Il ne connoissoit ni l'honneur, ni la honte, ni la pitié. Il étoit entre les mains de Domitien, comme un trait, toujours prêt à être emporté par une impétuosité aveugle, et que cet empereur bar-

sæpius à Domitiano, non secus ac tela, quæ et ipsa cæca et improvida feruntur in optimum quemque contorquebatur. De hujus nequitia sanguinariisque sententiis in commune omnes super cœnam loquebantur, quum ipse imperator, *Quid putamus passurum fuisse, si viveret?* Et Mauricus, *Nobiscum cœnaret.* Longiùs abii, libens tamen. Placuit agona tolli, qui mores Viennensium infecerat, ut noster hîc omnium. Nam Viennensium vitia intra ipsos residunt, nostra latè vagantur. Utque in corporibus, sic in imperio, gravissimus est morbus, qui à capite diffunditur. Vale.

EPISTOLA XXIII.

PLINIUS POMPONIO BASSO SUO S.

MAGNAM cepi voluptatem, quum ex communibus amicis cognovi, te, ut sapientiâ tuâ dignum est, et disponere otium, et ferre; habitare amœnissimè, et nunc terrâ, nunc mari corpus agitare; multum disputare, multùm audire, multùm lectitare; quumque plurimùm scias, quotidiè tamen aliquid addiscere. Ita senescere oportet virum, qui magistratus amplissimos gesserit, exercitus rexerit, totumque se reipublicæ, quamdiù

bare lançoit souvent contre les plus gens de bien. Chacun, pendant le souper, s'entretenoit de la scélératesse de Messalinus et de ses avis sanguinaires. Alors Nerva prenant la parole : *Que pensez-vous*, dit-il, *qu'il lui arrivât, s'il vivoit encore? De souper avec nous*, répondit hardiment Mauricus. Je me suis trop écarté ; mais non pas sans dessein. On prononça la suppression de ces jeux, qui n'avoient fait que corrompre les mœurs de Vienne, comme nos jeux corrompent les mœurs de l'univers. Car les vices des Viennois sont renfermés dans leurs murailles : les nôtres se répandent par toute la terre. Et dans le corps politique, comme dans le corps humain, la plus dangereuse de toutes les maladies, c'est celle qui vient de la tête. Adieu.

LETTRE XXIII.

PLINE A POMPONIUS BASSUS.

J'APPRENDS avec plaisir par nos amis communs, que dans un séjour délicieux, vous usez de votre loisir en homme sage ; que souvent vous vous promenez sur terre et sur mer ; que vous donnez beaucoup de temps aux dissertations, aux conférences, à la lecture ; et qu'il n'est point de jour que vous n'ajoutiez quelque nouvelle connoissance à cette grande érudition que vous avez déjà. C'est ainsi que doit vieillir un homme, non moins distingué dans les fonctions de la magistrature que dans le commandement des armées, et qui s'est

decebat, obtulerit. Nam et prima vitæ tempora et media patriæ, extrema nobis impertire debemus, ut ipsæ leges monent, quæ majorem annis LX otio reddunt. Quando mihi licebit? Quando per ætatem honestum erit imitari istud pulcherrimæ quietis exemplum? Quando secessus mei non desidiæ nomen, sed tranquillitatis accipient? Vale.

EPISTOLA XXIV.

PLINIUS VALENTI SUO S.

PROXIMÈ quum apud centumviros, in quadruplici judicio dixissem, subiit recordatio, egisse me juvenem æquè in quadruplici judicio. Processit animus, ut solet, longiùs: cœpi reputare quos in hoc judicio, quos in illo socios laboris habuissem. Solus eram qui in utroque dixissem: tantas conversiones aut fragilitas mortalitatis, aut fortunæ mobilitas facit. Quidam ex iis qui tunc egerant, decesserunt; exsulant alii; huic ætas et valetudo silentium suasit; hic spontè beatissimo otio fruitur; alius exercitum regit; illum civilibus officiis principis amicitia exemit. Circa nos ipsos quàm multa mutata sunt! Studiis processimus; studiis periclitati

tout dévoué au service de la république, tant que l'honneur l'a voulu. Nous devons à la patrie notre premier et notre second âge ; mais nous nous devons le dernier à nous-mêmes. Les lois semblent nous le conseiller, lorsqu'à soixante ans elles nous rendent au repos. Quand aurai-je la liberté d'en jouir? Quand l'âge me permettra-t-il d'imiter une retraite si honorable? Quand la mienne ne pourra-t-elle plus être appelée paresse, mais une glorieuse oisiveté? Adieu.

LETTRE XXIV.

PLINE A VALENS.

Ces jours passés, comme je plaidois devant les centumvirs, les quatre chambres assemblées, je me souvins que la même chose m'étoit arrivée dans ma jeunesse. Mes réflexions, à l'ordinaire, m'emportèrent plus loin. Je commençai à rappeler dans ma mémoire ceux qui, comme moi, suivoient le barreau dans le temps de la première cause, et ceux qui le suivoient dans le temps de celle-ci. Je m'aperçus que j'étois le seul qui se fût trouvé à l'une et à l'autre, tant les lois de la nature, tant les caprices de la fortune font de révolutions dans le monde. Les uns sont morts, les autres bannis. L'âge où les infirmités ont condamné celui-ci au silence, la sagesse ménage à celui-là une heureuse tranquillité. L'un commande une armée; la faveur du prince dispense l'autre des emplois pénibles.

sumus; rursusque processimus. Profuerunt nobis bonorum amicitiæ, bonorum obfuerunt, iterumque prosunt. Si computes annos, exiguum tempus; si vices rerum, ævum putes. Quod potest esse documento, nihil desperare nulli rei fidere, quum videamus tot varietates tam volubili orbe circumagi. Mihi autem familiare est omnes cogitationes meas tecum communicare; iisdemque te vel præceptis vel exemplis monere, quibus ipse me moneo: quæ ratio hujus epistolæ fuit. Vale.

EPISTOLA XXV.

PLINIUS MAXIMO SUO S.

Scripseram tibi verendum esse ne ex tacitis suffragiis vitium aliquod exsisteret. Factum est proximis comitiis, in quibusdam tabellis multa jocularia, atque etiam fœda dictu; in una verò pro candidatorum nominibus, suffragatorum nomina inventa sunt. Excanduit senatus, magnoque clamore ei qui scripsisset, iratum principem est comprecatus. Ille tamen fefellit, et latuit, fortassè etiam inter indignantes fuit. Quid hunc putamus domi facere, qui in tanta re, tam

Moi-même, à quelles vicissitudes n'ai-je point été sujet? Les belles-lettres m'ont élevé d'abord, abaissé dans la suite, enfin relevé. Mes liaisons avec les gens de bien m'ont été fort utiles, puis très-préjudiciables, à la fin très-avantageuses. Si vous supputez les années où sont arrivées tant de révolutions, le temps vous paroîtra court; si vous faites attention sur les évènements, vous croirez parcourir un siècle. Tant de changements si rapidement amenés, sont bien propres à nous apprendre qu'on ne doit désespérer de rien, ne compter sur rien. J'ai coutume de vous communiquer toutes mes pensées, de vous faire les mêmes leçons, de vous proposer les mêmes exemples qu'à moi-même. C'est l'intention que j'ai dans cette lettre. Adieu.

LETTRE XXV.

PLINE A MAXIME.

JE vous avois bien dit, qu'il étoit à craindre que le scrutin n'amenât quelque désordre. C'est ce qui vient d'arriver à la dernière élection des magistrats. Dans plusieurs billets, on a trouvé des plaisanteries; en quelques-uns, des impertinences grossières; dans un entre autres, à la place du nom des candidats, le nom des protecteurs. Le sénat, plein d'indignation, fit grand bruit, et souhaita que toute la colère de l'empereur pût tomber sur l'auteur de cette insolence. Mais il a échappé à tous ces ressentiments; il est demeuré ignoré, et peut-être étoit-il un de ceux qui crioient le plus haut. Quelle liberté, à votre avis, ne se donne pas chez lui, cet homme qui, dans une affaire sérieuse, en une occasion de cette importance, ose faire ainsi le farceur, et qui bouffonne et turlupine au milieu du sénat? Un tel

serio tempore, tam scurriliter ludat? qui denique omninò in senatu dicax et urbanus et bellus est? Tantum licentiæ pravis ingeniis adjicit illa fiducia. *Quis enim sciet?* Poposcit tabellas, stilum accepit, demisit caput; neminem veretur, se contemnit. Indè ista ludibria, scenâ et pulpito digna. Quò te vertas? quæ remedia conquiras? Ubique vitia remedia fortiora: ἀλλα ταῦτα τῶν ὑπὲρ ἡμᾶς ἄλλῳ μελήσει (1), cui multum quotidiè vigiliarum multum laboris adjicit hæc nostra iners, sed tamen effrenata petulantia. Vale.

EPISTOLA XXVI.

PLINIUS NEPOTI SUO S.

PETIS ut libellos meos, quos studiosissimè comparasti, legendos recognoscendosque curem; faciam. Quid enim suscipere libentiùs debeo, te præsertim exigente? nam quum vir gravissimus, doctissimus, disertissimus, super hæc occupatissimus, maximæ provinciæ præfuturus, tanti putes scripta nostra circumferre tecum; quanto opere mihi providendum est, ne tè hæc pars sarcinarum, tamquam supervacua, offendat? Adnitar ergo primùm, ut comites istos quàm com-

homme se dit à lui-même : *Eh! qui le saura?* Cette pensée produit seule cette audace dans les ames basses. Demander du papier, prendre la plume, baisser la tête pour écrire, ne craindre point le témoignage des autres, mépriser le sien propre; voilà quelle est la source d'où coulent ces bons mots dignes du théâtre et des halles. De quel côté se tourner? Quelque remède que l'on emploie, le mal surmonte le remède. Mais ce soin regarde quelqu'autre puissance, au zèle et aux travaux de laquelle notre mollesse et notre licence préparent de jour en jour de nouveaux sujets de réforme. Adieu.

LETTRE XXVI.

PLINE A NÉPOS.

Vous voulez que je charge quelqu'un de relire et de corriger avec exactitude l'exemplaire de mes ouvrages, que vous avez acheté. Je le ferai. Quel soin plus agréable pourrois-je prendre, principalement à votre prière? Lorsqu'un homme de votre importance, si savant, si éloquent, par-dessus tout cela si occupé, et qui va gouverner une grande province, a si bonne opinion de mes ouvrages, que de les vouloir emporter avec lui, dans quelle obligation ne suis-je pas de mettre ordre que cette partie de son bagage ne l'embarrasse pas comme

(1) Sed hæc supra nos; alii curæ erunt; *nimirum Trajano, optimo principi.*

modissimos habeas; deindè ut reversus invenias quos istis addere velis. Neque enim mediocriter me ad nova opera tu lector hortaris. Vale.

EPISTOLA XXVII.

PLINIUS FALCONI SUO S.

Tertius dies est, quod audivi recitantem Sentium Augurinum cum summa mea voluptate, immo etiam admiratione: poëmatia appellat: multa tenuiter, multa subliniter, multa venustè, multa tenerè, multa dulciter, multa cum bile. Aliquot annis puto nihil generis ejusdem absolutius scriptum, nisi fortè me fallit aut amor ejus, aut quòd me ipsum laudibus vexit. Nam lemma sibi sumpsit, quòd ego interdum versibus ludo. Atque adeo judicii me te judicem faciam, si mihi ex hoc ipso lemmate secundus versus occurrerit; nam ceteros teneo: et jam explicui.

Canto carmina versibus minutis,
His olim quibus et meus Catullus,
Et Calvus, veteresque. Sed quid ad me?
Unus Plinius est mihi priores.
Mavult versiculos, foro relicto,
Et quærit quod amet, putatque amari,
Ille ò Plinius, ille! quid Catones?
I nunc qui sapias, amare noli.

inutile?

inutile? Je ferai donc ensorte que cette compagnie ne vous soit pas à charge, et je vous en préparerai une recrue à votre retour. Car rien ne peut tant m'engager à de nouvelles compositions, qu'un lecteur tel que vous. Adieu.

LETTRE XXVII.

PLINE A FALCON.

Il y a trois jours que j'entendis avec beaucoup de plaisir et même avec admiration, la lecture des ouvrages de Sentius Augurinus. Il les appelle petites poésies. Il y en a de délicates, de simples, de nobles, de galantes, de tendres, de douces, de piquantes. Si l'amitié que je lui porte, ou les louanges qu'il m'a données, ne m'ont point ébloui, il ne s'est rien fait de plus achevé dans ce genre depuis quelques années. Le sujet de la pièce qu'il a faite pour moi, roule sur ce que je m'amuse quelquefois à faire des vers badins. Vous allez vous-même juger de mon jugement, si le second vers de cette pièce me revient; car je tiens les autres. Bon! le voilà revenu.

Ma muse enjouée et badine
Imite Catulle et Calvus;
Mais je veux n'imiter que Pline :
Lui seul les vaut tous deux, s'il ne vaut encor plus.
Qui sait mieux, dans un tendre ouvrage,
Parler un amoureux langage?
Quoi! ce Pline si sérieux
Et si grave? .... Oui, ce Pline, épris de deux beaux yeux,
Fait quelquefois des vers où règne la tendresse.
Il célèbre l'amour, Caton en fit autant.
Vous qui vous piquez de sagesse,
Refusez d'aimer maintenant,

Vides quàm acuta omnia, quàm apta, quàm expressa! Ad hunc gustum totum librum repromitto; quem tibi, ut primùm publicaverit, exhibebo. Interim ama juvenem, et temporibus nostris gratulare pro ingenio tali, quod ille moribus adornat. Vivit cum Spurinna, vivit cum Antonino; quorum alteri affinis, utrique contubernalis est. Possis ex hoc facere conjecturam, quàm sit emendatus adolescens, qui à gravissimis senibus sic amatur. Est enim illud verissimum:

γιγνώσκων ὅτι
Τοιοῦτος ἐστιν, οἷσπερ ἥδεται ξυνών (1). Vale.

EPISTOLA XXVIII.

PLINIUS SEVERO SUO S.

Herennius Severus, vir doctissimus, magni æstimat in bibliotheca sua ponere imagines municipum tuorum, Cornelii Nepotis et Titi Cassii; petitque, si sunt istic, ut esse credibile est, exscribendas pingendasque delegem. Quam curam tibi potissimùm injungo: primùm, quia desideriis meis amicissimè obsequeris: deindè, quia tibi studiorum summa reverentia, summus amor stu-

Vous voyez quelle finesse, quelle justesse, quelle vivacité: Le livre entier est écrit dans ce goût. Je vous en promets un exemplaire dès qu'il aura vu le jour. Aimez toujours ce jeune homme par avance. Réjouissez-vous pour notre siècle, illustré par un esprit si rare, et à qui les vertus qui l'accompagnent donnent un nouveau prix. Il passe sa vie tantôt auprès de Spurinna, tantôt auprès d'Antonin, allié de l'un, intime ami de tous les deux. Jugez par-là du mérite d'un jeune homme, que des vieillards si vénérables aiment tant. Car rien n'est plus vrai que cette maxime :

D'ordinaire on ressemble à ceux que l'on fréquente.

Adieu.

LETTRE XXVIII.

PLINE A SÉVÈRE.

Herennius Sévérus, très-savant homme, se fait un grand honneur de placer dans sa bibliothèque les portraits de deux de vos compatriotes, Cornélius Népos et Titus Cassius. Il me prie de lui en faire faire des copies, s'ils se trouvent dans le lieu où vous êtes, comme il y a apparence qu'ils y sont. Trois raisons m'engagent à vous charger de ce soin. L'une, c'est que votre complaisance et votre amitié ne laissent

(1) Sciens, quòd talis sit, quales ii, quibuscum versari delectatur. (*Ex Euripidis Phœnice.*)

diosorum: postremò, quòd patriam tuam, omnesque qui nomen ejus auxerunt, ut patriam ipsam, veneraris et diligis. Peto autem ut pictorem quàm diligentissimum assumas. Nam quum est arduum similitudinem effingere ex vero, tùm longè difficillima est imitationis imitatio. A qua rogo ut artificem, quem elegeris, ne in meliùs quidem sinas aberrare. Vale.

EPISTOLA XXIX.

PLINIUS ROMANO SUO S.

Eia tu, quum proximè res agentur, quoquo modo ad judicandum veni. Nihil est quòd in dexteram aurem fiduciâ mei dormias: non impunè cessatur. Ecce Licinius Nepos prætor, acer et fortis vir, mulctam dixit etiam senatori. Egit ille in senatu causam suam; egit autem sic, ut deprecaretur. Remissa est mulcta; sed timuit, sed rogavit, sed opus veniâ fuit. Dices: Non omnes prætores tam severi. Falleris. Nam vel instituere vel reducere ejusmodi exemplum, non nisi severi; institutum, reductumve exercere, etiam lenissimi possunt. Vale.

jamais languir mes moindres desirs. L'autre, votre passion pour les belles-lettres, et votre amour pour ceux qui les cultivent. Enfin, votre dévouement aux intérêts de votre patrie, et de toutes les personnes qui lui ont fait honneur, et pour qui vous n'avez guère moins de respect et de tendresse que pour elle. Je vous supplie donc de choisir le plus excellent peintre. Car s'il est extrêmement difficile d'attraper la ressemblance dans un original, combien l'est-il davantage dans une copie? Faites, je vous prie, qu'elle ne s'en écarte en rien, pas même pour faire mieux. Adieu.

LETTRE XXIX.

PLINE A ROMANUS.

HOLA, paresseux, ne manquez pas de vous ranger à votre devoir, et de venir faire votre métier de juge à la première audience qui se tiendra. Ne comptez pas que vous puissiez vous en reposer sur moi. On ne s'en dispense pas impunément. Licinius Népos, préteur, homme ferme et sévère, vient de condamner à l'amende un sénateur même. Le sénateur a plaidé sa cause dans le sénat; mais il a plaidé en homme qui demande grace. Il a été déchargé; mais il en a eu la peur, mais il a prié, mais il a eu besoin de pardon. Tous les préteurs, dites-vous, ne sont pas si méchants. Vous vous trompez. Il faut de la sévérité pour établir, ou pour ramener de tels exemples: mais quand ils sont une fois établis ou ramenés, l'esprit le plus doux peut aisément les suivre. Adieu.

EPISTOLA XXX.

PLINIUS LICINIO SUO S.

Attuli tibi ex patria mea pro munusculo quæstionem, altissimâ istâ eruditione dignissimam. Fons oritur in monte, per saxa decurrit, excipitur cœnatiunculâ manu factâ: ibi paulùm retentus in Larium lacum decidit. Hujus mira natura: ter in die, statis auctibus ac diminutionibus crescit decrescitque. Cernitur id palam, et cum summa voluptate deprehenditur. Juxtà recumbis et vesceris; atque etiam ex ipso fonte (nam est frigidissimus) potas: interim ille certis dimensisque momentis vel subtrahitur vel assurgit. Annulum, seu quid aliud, ponis in sicco: alluitur sensim, ac novissimè operitur: detegitur rursùs, paulatimque deseritur: si diutiùs observes, utrumque iterum ac tertiò videas. Spiritusne aliquis occultior os fontis et fauces modò laxat, modò includit, prout illatus occurrit aut decessit expulsus? Quod in ampullis ceterisque generis ejusdem videmus accidere, quibus non hians, nec statim patens exitus. Nam illa quoque, quamquàm prona atque vergentia, per quasdam obluctantis

LETTRE XXX.

PLINE A LICINIUS.

Je vous ai rapporté de mon pays pour présent, de quoi exercer cette vaste érudition à qui rien n'échappe. Une fontaine prend sa source dans une montagne, coule entre des rochers, passe dans une petite salle à manger faite auprès, s'arrête quelque temps, et enfin tombe dans le lac de Côme. Ce qui rend cette fontaine merveilleuse, c'est qu'elle a un flux et un reflux; qu'elle hausse et baisse réglément trois fois le jour. Ce jeu de la nature est sensible aux yeux; et on ne le peut voir sans un extrême plaisir. Vous pouvez vous asseoir sur les bords de cette fontaine, y manger, boire même de son eau, car elle est très-fraîche; et vous voyez cependant, ou qu'elle monte peu à peu, ou qu'insensiblement elle se retire. Vous mettez un anneau, ou ce qu'il vous plaît, en un endroit de ses bords qui est à sec: l'eau, qui revient peu à peu, gagne l'anneau, le mouille, et le couvre tout-à-fait. Quelques moments après, l'eau, qui baisse peu à peu, découvre l'anneau, et à la fin l'abandonne. Si vous observez long-temps ces mouvements divers, vous verrez la même chose arriver jusqu'à deux et trois fois par jour. Quelque vent renfermé dans le sein de la terre, ouvriroit-il, ou fermeroit-il quelquefois la source de cette fontaine, selon que ce vent ou revient plus tôt, ou qu'il a été plus avant poussé, à peu près comme il arrive dans une bouteille dont l'ouverture est un peu étroite? Quoique vous la renversiez, l'eau qui en sort ne coule pas également; mais, comme si l'air qui fait effort pour entrer la retenoit, elle ne tombe que par de fréquents élans,

animæ moras crebris quasi singultibus sistunt, quod effundunt. An quæ Oceano natura, fonti quoque? quâque ille ratione aut impellitur aut resorbetur, hac modicus hic humor vicibus alternis supprimitur vel erigitur? An ut flumina, quæ in mare deferuntur, adversantibus ventis, obvioque æstu retorquentur, ita est aliquid quod hujus fontis excursum repercutiat? An latentibus venis certa mensura, quæ dum colligit quod exhauserat, minor rivus et pigrior; quum collegit, agilior majorque profertur? An nescio quod libramentum abditum et cæcum, quod quum exinanitum est, suscitat et elicit fontem: quum repletur, moratur et strangulat? Scrutare tu causas (potes enim) quæ tantum miraculum efficiunt. Mihi abundè est, si satis expressi quod efficitur. Vale.

---

qui ne ressemblent pas mal à des sanglots. La même cause qui fait croître et décroître la mer si régulièrement, feroit-elle le mouvement réglé de cette fontaine? Ne seroit-ce point aussi, que comme les fleuves emportés par leur pente vers la mer, sont forcés quelquefois de remonter, par des vents, ou par un reflux, qui s'opposent à leurs cours; de même il se rencontre quelque obstacle interne, qui successivement arrête et renvoie l'eau de cette fontaine? N'y auroit-il point plutôt une certaine capacité dans les veines qui fournissent cette eau, et qui fait que lorsqu'elles se sont épuisées, et qu'elles en rassemblent de nouvelles, la fontaine qui n'en reçoit plus, diminue, et coule plus lentement; qu'au contraire elle augmente, et coule plus vîte, dès que ces mêmes veines remplies renvoient la nouvelle eau qu'elles ont ramassée? Enfin, se feroit-il quelque balancement secret dans le lieu qui renferme ces eaux, ensorte que, lorsqu'il est moins rempli, il en fasse un épanchement plus libre; et qu'au contraire, lorsqu'il est plus plein, il le fasse plus difficilement et par bouillons. C'est à vous à découvrir, et à nous apprendre les véritables causes de ce prodige. Qui le pourroit mieux? Pour moi, je suis content, si je vous ai bien exposé le fait. Adieu.

LIBER QUINTUS.

EPISTOLA PRIMA.

PLINIUS SEVERO SUO S.

LEGATUM mihi obvenit modicum, sed amplissimo gratius. Cur amplissimo gratius? Pomponia Gratilla, exheredato filio Assudio Curiano, heredem reliquerat me: dederat coheredes Sertorium Severum, prætorium virum, aliosque equites Romanos splendidos. Curianus orabat ut sibi donarem portionem meam, seque præjudicio juvarem: eamdem tacitâ conventione salvam mihi pollicebatur. Respondebam non convenire moribus meis aliud palam, aliud agere secretò. Præterea non esse satis honestum donare et locupleti et orbo: in summa, non profuturum ei, si donassem; profuturum, si cessissem: esse autem me paratum cedere, si iniquè exheredatum mihi liqueret. Ad hoc ille, *Rogo cognoscas*. Cunctatus paulùm, *Faciam*, inquam: *neque enim video cur ipse me minorem putem, quàm tibi videor. Sed jam nunc memento non defuturam mihi constantiam, si ita fides duxerit, secundùm matrem tuam pronuntiandi.*

LIVRE CINQUIÈME.

LETTRE PREMIÈRE.

PLINE A SÉVÈRE.

On vient de me faire un petit legs, que j'estime plus qu'un legs considérable. Vous demandez pourquoi? Le voici. Pomponia Gratilla déshérita son fils Assudius Curianus, et m'institua héritier avec Sertorius Sévérus, qui a été préteur, et avec quelques autres qui sont distingués dans l'ordre des chevaliers Romains. Curianus me pressa de vouloir bien lui donner ma part dans la succession, et d'établir par-là un préjugé en sa faveur contre mes cohéritiers; mais en même temps il m'offrit de me laisser, par une contre-lettre, cette même portion que je lui donnerois. Je lui répondis que ce n'étoit pas mon caractère de feindre publiquement une chose, et de faire secrètement l'autre; que d'ailleurs je ne croyois pas qu'une donation faite à un homme riche et sans enfants eût un bon air; qu'enfin elle seroit inutile à ses desseins; qu'au contraire, un désistement de mon droit les favoriseroit beaucoup; et que j'étois prêt à me désister, s'il me pouvoit prouver qu'il eût été déshérité injustement. J'y consens, reprit-il, et je ne veux point d'autre juge que vous. Après avoir hésité un moment, je le veux bien, lui dis-je; car je ne vois pas pourquoi j'aurois de moi moins bonne opinion que vous ne l'avez: mais souvenez-vous que rien ne m'ébranlera, si la justice m'engage à décider pour votre mère. Comme vous voudrez, répondit-il; car vous ne voudrez jamais que ce qui sera le plus juste. Je choisis donc dans Rome, pour juger avec moi, deux hommes

Ut voles, ait, *voles enim*, *quod æquissimum*. Adhibui in consilium duos, quos tunc civitas nostra spectatissimos habuit, Corellium et Frontinum. His circumdatus, in cubiculo meo sedi. Dixit Curianus quæ pro se putabat. Respondi paucis ego; neque enim aderat alius qui defunctæ pudorem tueretur; deindè secessi, et ex consilii sententia: *Videtur*, inquam, *Curiane*, *mater tua justas habuisse causas irascendi tibi*. Post hoc ille cum ceteris subscripsit centumvirale judicium, mecum non subscripsit. Appetebat judicii dies: coheredes mei componere et transigere cupiebant, non diffidentiâ causæ, sed metu temporum. Verebantur quod videbant multis accidisse, ne ex centumvirali judicio capitis rei exirent. Et erant quidam in illis, quibus objici et Gratillæ amicitia et Rustici posset: rogant me ut cum Curiano loquar. Convenimus in ædem Concordiæ. Ibi ego: *Si mater*, inquam, *te ex parte quarta scripsisset heredem*, *num queri posses? Quid si heredem quidem instituisset ex asse*, *sed legatis ita exhausisset*, *ut non ampliùs apud te quàm quarta remaneret? Igitur sufficere tibi debet*, *si exheredatus à matre quartam partem ab heredibus ejus accipias*, *quam tamen ego augebo. Scis te non subscripsisse mecum*, *et jam biennium transisse*, *omniaque me usu cepisse. Sed ut coheredes mei*

de la première considération, Corellius et Frontinus. Avec eux, je donne audience à Curianus dans ma chambre. Il dit tout ce qu'il crut pouvoir établir la justice de ses plaintes. Je répliquai en peu de mots; car personne n'étoit là pour défendre l'honneur de la testatrice. Après cela, je m'éloignai de lui pour délibérer; et ensuite, de l'avis de mon conseil, je lui dis : Il me paroît, Curianus, que le chagrin de votre mère contre vous étoit juste. Quelque temps après, il fait assigner mes cohéritiers devant les centumvirs; il n'excepte que moi. Le jour que l'affaire se devoit juger approchoit. Ils souhaitoient tous un accommodement, non qu'ils se défiassent de leur cause, mais les temps leur faisoient peur. Ils appréhendoient (ce qu'ils avoient vu plus d'une fois arriver à d'autres) qu'au sortir d'un procès civil devant les centumvirs, ils ne tombassent dans un procès criminel et capital. Il y en avoit parmi eux, contre qui l'amitié de Gratilla et de Rusticus pouvoit fournir un prétexte d'accusation. Ils me prient de pressentir Curianus. Je prends rendez-vous avec lui dans le temple de la Concorde. Là je lui dis: Si votre mère vous eût institué héritier pour un quart, ou si même elle vous eût fait son unique héritier; mais que par des legs elle eût si fort chargé sa succession, qu'il ne vous en restât que le quart de libre, auriez-vous droit de vous plaindre? Vous devez donc être content, si étant déshérité, ses héritiers vous abandonnent la quatrième partie de ce qui peut leur en revenir. J'y veux pourtant encore ajouter du mien. Vous savez que vous ne m'avez point assigné : ainsi la prescription qui m'est acquise par une possession publique et paisible pendant deux années, met ma portion

tractabiliorem experiantur; utque tibi nihil abstulerit reverentia mei, offero pro mea parte tantumdem. Tuli fructum non conscientiæ modò, verùm etiam famæ. Ille ergo Curianus legatum mihi reliquit, et factum meum, nisi fortè blandior mihi, antiquum nobili honore signavit. Hæc tibi scripsi, quia de omnibus, quæ me vel delectant vel angunt, non aliter tecum quàm mecum loqui soleo: deindè, quòd durum existimabam, te amantissimum meî fraudare voluptate quam ipse câpiebam. Neque enim sum tàm sapiens, ut nihil meâ intersit, an iis quæ honestè fecisse me credo, testificatio quædam, et quasi præmium accedat. Vale.

EPISTOLA II.

PLINIUS FLACCO SUO S.

Accepi pulcherrimos turdos, cum quibus parem calculum ponere, nec ullis copiis ex Laurentino, nec maris tam turbidis tempestatibus possum. Recipies ergo epistolas steriles, et simpliciter ingratas; ac ne illam quidem solertiam Diomedis in permutando munere imitantes. Sed, quæ facilitas tua, hòc magis dabis veniam, quòd se non mereri fatentur. Vale.

héréditaire à couvert de vos prétentions. Cependant, pour vous obliger à faire meilleure composition à mes cohéritiers, et pour vous rendre tout ce que votre considération pour moi pourroit vous avoir coûté, je consens que votre quart se prenne sur ma portion, comme sur la leur. Le témoignage secret de ma conscience ne fut pas le seul fruit que je recueillis de cette action; elle me fit honneur. C'est donc ce même Curianus qui m'a laissé un legs. Il l'accompagne d'un éloge qui (si je ne me flatte point trop) est digne de nos ancêtres. Je vous écris ce détail, parce que j'ai coutume de m'entretenir avec vous, aussi naïvement qu'avec moi-même, de tout ce qui me cause de la peine ou du plaisir. Je croirois qu'il seroit injuste de garder pour soi toute sa joie, et de l'envier à son ami. Car enfin, je veux bien l'avouer, ma sagesse ne va point jusqu'à ne compter pour rien cette espèce de récompense, que la vertu trouve dans l'approbation de ceux qui l'estiment. Adieu.

LETTRE II.

PLINE A FLACCUS.

Les grives que vous m'avez envoyées sont si excellentes, que je ne puis, ni par terre, ni par mer, trouver au Laurentin de quoi vous le rendre. Attendez-vous donc à une lettre, où la stérilité et l'ingratitude se laisseront voir à découvert. Je ne veux pas seulement essayer de les cacher sous un échange, à la manière de Diomède (1); mais voyez quel fonds je fais sur votre générosité : je compte mon pardon d'autant plus sûr, que je m'en reconnois moins digne. Adieu.

(1) Diomède avoit échangé des armes de fer contre des armes d'or avec Glaucus.

EPISTOLA III.

PLINIUS ARISTONI SUO S.

Quum plurima officia tua mihi grata et jucunda sunt, tum vel maximè, quòd me celandum non putasti, fuisse apud te de versiculis meis multum copiòsumque sermonem; eumque diversitate judiciorum longiùs processisse: exstitisse etiam quosdam, qui scripta quidem ipsa non improbarent, me tamen amicè simpliciterque reprehenderent, quòd hæc scriberem recitaremque. Quibus ego, ut augeam meam culpam, ita respondeo: Facio nonnumquàm versiculos severos parum, facio: nam et comœdias audio, et specto mimos, et lyricos lego, et sotadicos intelligo: aliquando prætereà rideo, jocor, ludo: utque omnia innoxiæ remissionis genera breviter amplectar, homo sum. Nec verò molestè fero hanc esse de moribus meis existimationem, ut, qui nesciunt talia doctissimos, gravissimos, sanctissimos homines scriptitasse, me scribere mirentur. Ab illis autem quibus notum est quos quantosque auctores sequar, facilè impetrari posse confido, ut errare me, sed cum illis sinant, quorum non seria modò, verùm etiam lusus exprimere laudabile est. An ego verear (ne-

LETTRE III.

PLINE A ARISTON.

Entre une infinité d'obligations que je vous ai, je compte pour une des plus grandes, celle d'avoir bien voulu m'apprendre avec tant de franchise, la longue dissertation que l'on a faite chez vous sur mes vers, et les différents jugements que l'on en porte. Je vois même qu'il se trouve des gens qui ne trouvent pas les vers mauvais, mais qui en amis sincères ne trouvent pas bon, ni que je les fasse, ni que je les lise à d'autres. Je leur répondrai d'une manière qui va me rendre encore bien plus coupable à leurs yeux. Je m'amuse quelquefois à faire des vers peu sérieux; je compose des comédies; je prends plaisir au théâtre; je lis volontiers les poésies lyriques; les satyriques me divertissent; je ne suis pas même fâché de rire, de plaisanter, de badiner. Enfin, pour rassembler en un mot tous les plaisirs innocents, je suis homme. Ceux qui ignorent que les plus savants personnages, les plus sages, les plus irrépréhensibles, ont écrit de ces bagatelles, me font honneur, quand ils sont surpris de m'y voir donner quelques heures ; mais j'ose me flatter que ceux qui connoissent mes garants et mes guides, me pardonneront aisément, si je hasarde à m'égarer sur les pas de tant d'hommes illustres, qu'il n'est pas moins glorieux de suivre dans leurs amusements, que dans leurs occupations. Aurois-je honte

minem viventium, ne quam in speciem adulationis incidam, nominabo) sed ego verear ne me non satis deceat, quod decuit M. Tullium, C. Calvum, Asinium Pollionem, M. Messallam, Q. Hortensium, M. Brutum, L. Sullam, Q. Catulum, Q. Scævolam, Ser. Sulpicium, Varronem, Torquatum (immò Torquatos) C. Memmium, Lentulum, Gætulicum, Annæum Senecam, et proximè Virginium Rufum; et si non sufficiunt exempla privata, divum Julium, divum Augustum, divum Nervam, T. Cæsarem? Neronem enim transeo, quamvis sciam non corrumpi in deterius, quæ aliquando etiam à malis, sed honesta manere, quæ sæpiùs à bonis fiunt. Inter quos vel præcipuè numerandus est P. Virgilius, Cornelius Nepos, et priùs Ennius, Acciusque. Non quidem hi senatores, sed sanctitas morum non distat ordinibus. Recito tamen, quod illi an fecerint nescio. Etiam. Sed illi judicio suo poterant esse contenti; mihi modestior conscientia est, quàm ut satis absolutum putem, quod à me probetur. Itaque has recitandi causas sequor: primùm quòd ipse qui recitat, aliquantò acriùs scriptis suis, auditorum reverentiâ, intendit; deindè quòd de quibus dubitat, quasi ex consilii sententia statuit. Multa etiam à multis admonetur:

(Je ne veux nommer personne entre les vivants, pour ne me pas rendre suspect de flatterie) aurois-je honte de faire ce qu'ont fait Cicéron, Calvus, Asinius, Messala, Hortensius, Brutus, Sylla, Catule, Scévola, Sulpitius, Varron, Torquatus, ou plutôt les Torquatus, Memmius, Lentulus, Getulicus, Sénèque, et de nos jours encore Virginius Rufus? Les exemples des particuliers ne suffisent-ils pas? Je citerai Jules-César, Auguste, Nerva, Titus. Je ne parle point de Néron; je n'ignore pourtant pas, que ce qui est honnête ne cesse pas de l'être, parce que des scélérats le font quelquefois; mais que l'honnêteté demeure inséparablement attachée à ce qui est le plus souvent pratiqué par les gens de bien. Entre ceux-ci, on doit compter Virgile, Cornélius Népos, et plus anciennement Ennius et Accius. Il est vrai que ceux-ci n'ont pas été sénateurs; mais la probité n'admet ni distinction ni rang. J'avoue que je lis mes ouvrages dans des assemblées d'amis; et je ne sais s'ils ont lu les leurs; mais ils pouvoient s'en reposer sur eux; et moi, je ne puis assez me fier à moi-même, pour croire parfait ce qui me le paroît. Je lis donc à mes amis. Voici mes raisons. Un auteur qui compose, redouble son application, quand il songe aux auditeurs qu'il doit avoir. D'ailleurs, s'il a des doutes sur son ouvrage, il les résout, comme à la pluralité des voix. Enfin, il reçoit différents avis de différentes personnes; et si on ne lui en donne point, les yeux, l'air, un geste, un signe, un bruit sourd, le silence

et si non admoneatur, quid quisque sentiat perspicit ex vultu, oculis, nutu, manu, murmure, silentio; quæ satis apertis notis judicium ab humanitate discernunt. Atque adeò, si cui fortè eorum qui interfuerunt, curæ fuerit eadem illa legere, intelliget me quædam aut commutasse, aut præterisse, fortassè etiam ex suo judicio, quamvis ipse nihil dixerit mihi. Atque hæc ita disputo, quasi populum in auditorium, non in cubiculum amicos advocarim, quos plures habere, multis gloriosum, reprehensioni nemini fuit. Vale.

EPISTOLA IV.

PLINIUS VALERIANO SUO S.

Res parva, sed initium non parvæ. Solers, vir prætorius, à senatu petiit ut sibi instituere in agris suis nundinas permitteretur: contradixerunt Vicentinorum legati: adfuit Tuscilius Nominatus: dilata causa est. Alio senatu Vicentini sine advocato intraverunt: dixerunt se deceptos; lapsine verbo, an quia ita sentiebant? Interrogati à Nepote prætore, quem docuissent; responderunt, Quem priùs. Interrogati an tunc gratis adfuisset: responderunt, Sex millibus nummûm. An

même, parlent assez clairement à qui ne les confond pas avec le langage de la politesse, C'est pourquoi si quelqu'un de ceux qui m'ont écouté veut prendre la peine de lire ce qu'il a entendu, il trouvera que j'ai changé ou retranché des endroits qu'il avoit peut-être lui-même critiqués, quoiqu'il ne m'en ait rien dit. Prenez garde que je vous dis toutes ces choses, comme si pour m'entendre j'avois assemblé le peuple dans une salle publique, et non pas mes amis seulement, et dans ma chambre. Un grand nombre d'amis a souvent fait honneur, et n'a jamais attiré de reproches. Adieu.

LETTRE IV.

PLINE A VALÉRIANUS.

Je vais vous conter une chose peu importante, si vous ne remontez jusqu'au principe. Un homme qui a exercé la préture, et qui est très-éclairé sur ses intérêts, a demandé au sénat permission d'établir des foires dans ses terres. Les députés de Vicente s'y sont opposés; et Thessalus Nominatus s'est présenté pour les défendre. L'affaire fut remise. Les Vicentins revinrent au sénat un autre jour, mais sans avocat. Ils se plaignirent d'avoir été trompés, soit qu'ils le crussent ainsi, soit que ce mot leur eût échappé, Le préteur Népos leur demanda quel avocat ils avoient chargé de leur cause? Ils répondirent que c'étoit le même qui les avoit

rursùs aliquid dedissent; dixerunt, Mille denarios. Nepos postulavit ut Nominatus induceretur. Hactenùs illo die. Sed quantum auguror, longiùs res procedet. Nam pleraque tacta, et omninò tantum commota, latissimè serpunt. Erexi aures tuas. Quamdiù nunc oportet, quàm blandè roges, ut reliqua cognoscas? si tamen non antè ob hæc ipsa veneris Romam, spectatorque malueris esse, quàm lector. Vale.

EPISTOLA V.

PLINIUS MAXIMO SUO S.

NUNTIATUM mihi est C. Fannium decessisse, qui nuntius me gravi dolore confudit: primùm quòd amavi hominem elegantem et disertum; deindè quòd judicio ejus uti solebam. Erat enim naturâ acutus, usu exercitatus, varietate promptissimus. Angit me super ista casus ipsius. Decessit veteri testamento: omisit quos maximè diligebat; prosecutus est quibus offensior erat. Sed hoc utcumque tolerabile: gravius illud, quòd pulcherrimum opus imperfectum reliquit. Quamvis enim agendis causis distringeretur, scribebat tamen exitus occisorum aut relegatorum à Nerone; et jam tres libros absolverat

accompagnés la première fois. Ce qu'ils lui avoient donné? Ils disent qu'il a reçu d'eux six mille sesterces. S'ils ne lui avoient rien donné depuis? Ils déclarent qu'ils lui ont encore payé mille deniers. Népos a requis que Nominatus fût mandé. C'est tout ce qui se passa ce jour-là. Mais, si je ne me trompe, cette affaire n'en demeurera pas là; car la plupart des choses cachées ont de grandes suites, pour peu que l'on vienne à les remuer. Je vous ai inspiré toute la curiosité qu'il faut pour vous engager à me demander le reste; si pourtant pour la satisfaire, vous n'aimez mieux venir à Rome, et être spectateur plutôt que lecteur. Adieu.

LETTRE V.

PLINE A MAXIMUS.

On me mande que C. Fannius est mort. Cette nouvelle m'afflige beaucoup. J'aimois sa politesse et son éloquence; je prenois volontiers ses avis; il étoit naturellement pénétrant, consommé dans les affaires par une longue expérience, fertile en expédients. Je le plains de n'avoir pas, avant que de mourir, révoqué un ancien testament où il oublie ses meilleurs amis, et où il comble de biens ses ennemis les plus déclarés; mais encore cela peut être supportable. Ce qui doit nous désoler, c'est qu'il a laissé imparfait un ouvrage excellent. Quoique le barreau semblât l'occuper assez, il écrivoit pourtant les tristes aventures de ceux que Néron avoit bannis, ou fait périr. Déjà trois livres de cet ouvrage, qui tient le milieu entre la simple relation et l'histoire, étoient achevés. Le style en est pur, le tour délicat, les faits exactement rassemblés. L'em-

subtiles et diligentes et Latinos, atque inter sermonem historiamque medios. Ac tantò magis reliquos perficere cupiebat, quantò frequentiùs hi lectitabantur. Mihi autem videtur acerba semper et immatura mors eorum, qui immortale aliquid parant. Nam qui voluptatibus dediti quasi in diem vivunt, vivendi causas quotidiè finiunt : qui verò posteros cogitant, et memoriam sui operibus extendunt, his nulla mors non repentina est, ut quæ semper inchoatum aliquid abrumpat. Caius quidem Fannius, quod accidit, multò antè præsensit. Visus est sibi per nocturnam quietem jacere in lectulo suo compositus in habitu studentis, habere ante se scrinium; ita solebat: mox imaginatus est venisse Neronem, in toro resedisse; prompsisse primum librum quem de sceleribus ejus ediderat, eumque ad extremum revolvisse; idem in secundo ac tertio fecisse, tunc abiisse. Expavit; et sic interpretatus est tamquàm idem sibi futurus esset scribendi finis, qui fuisset illi legendi: et fuit idem. Quod me recordantem miseratio subit, quantum vigiliarum, quantum laboris exhauserit frustra. Occursant animo mea mortalitas, mea scripta. Nec dubito te quoque eadem cogitatione terreri pro istis, quæ inter manus habes. Proìndè, dum suppetit vita, enitamur ut

pressement

pressement qu'on témoignoit à lire ces premiers livres, redoubloit la passion qu'il avoit de finir les autres. Il me semble que la mort de ces grands hommes, qui consacrent leurs veilles à l'immortalité, est toujours cruelle, et vient toujours trop tôt. Car ceux qui, enivrés des plaisirs, vivent au jour la journée, achèvent chaque jour de vivre. Mais ceux qui s'occupent de la postérité, et qui, à la faveur de leurs écrits, essaient de transmettre leur nom jusqu'à elle, sont toujours surpris par la mort, qui, en quelque temps qu'elle vienne, les empêche de finir quelque ouvrage commencé. Il est vrai que C. Fannius eut comme un présage de ce qui lui devoit arriver. Il songea la nuit, en dormant, qu'il étoit couché dans la situation d'un homme qui étudie ; et que, selon sa coutume, il avoit près de lui la cassette où il enfermoit ses papiers. Il s'imagina peu après voir entrer Néron, qui s'assit sur son lit, prit le premier livre, qui contenoit les horreurs de son règne, et que Fannius avoit rendu public, le lut d'un bout à l'autre ; prit ensuite et lut de même le second et le troisième, et se retira. Fannius, saisi de frayeur, donna cette interprétation à ce songe, qu'il ne pousseroit pas plus loin son histoire, que Néron avoit poussé sa lecture. Et cela s'est trouvé vrai. Je ne puis y penser sans le plaindre d'avoir perdu tant de veilles et tant de travaux. L'incertitude de ma mort, et mes écrits, me reviennent dans l'esprit. Je ne doute pas que vous ne ressentiez mêmes alarmes pour les vôtres.

mors quàm paucissima quæ abolere possit, inveniat. Vale.

EPISTOLA VI.

PLINIUS APOLLINARI SUO S.

Amavi curam et sollicitudinem tuam, quòd quum audisses me æstate Tuscos meos petiturum, ne facerem suasisti, dum putas insalubres. Est sanè gravis et pestilens ora Tuscorum, quæ per littus extenditur. Sed hi procul à mari recesserunt: quin etiam Apennino, saluberrimo montium, subjacent. Atque adeò, ut omnem pro me metum ponas, accipe temperiem cœli, regionis situm, villæ amœnitatem: quæ et tibi auditu et mihi relatu jucunda erunt. Cœlum est hieme frigidum et gelidum; myrtos, oleas, et quæ alia assiduo tepore lætantur, aspernatur ac respuit: laurum tamen patitur, atque etiam nitidissimam profert; interdum, sed non sæpiùs quàm sub urbe nostra, necat. Æstatis mira clementia. Semper aër spiritu aliquo movetur: frequentiùs tamen auras quàm ventos habet. Hinc senes multi: videas avos, proavosque jam juvenum; audias fabulas veteres, sermonesque majorum; quum-

Ainsi, pendant que nous jouissons de la vie, travaillons à ne laisser exposé au caprice de la mort, que le moins d'ouvrages que nous pourrons. Adieu.

LETTRE VI.

PLINE A APOLLINAIRE.

J'ai été sensible à votre attention sur moi, et à votre inquiétude, lorsqu'informé que je devois aller cet été à ma terre de Toscane, vous avez essayé de m'en détourner, parce que vous n'en croyez pas l'air sain. Il est vrai que le canton de Toscane, qui s'étend le long de la mer, est dangereux et empesté; mais ma terre en est fort éloignée. Elle est un peu au-dessous de l'Apennin, dont l'air est plus pur que d'aucune autre montagne. Et afin que vous soyez bien guéri de votre peur, voici quelle est la température du climat, la situation du pays, la beauté de la maison. Vous n'aurez guère moins de plaisir à lire ma description, que moi à vous la faire. En hiver, l'air y est froid, et il y gèle; il y est fort contraire aux myrtes, aux oliviers, et aux autres espèces d'arbres qui ne se plaisent que dans la chaleur. Cependant il y vient des lauriers, qui conservent toute leur verdure, malgré la rigueur de la saison. Véritablement elle en fait quelquefois mourir; mais ce n'est pas plus souvent qu'aux environs de Rome. L'été y est merveilleusement doux: vous y avez toujours de l'air; mais les vents y respirent plus qu'ils n'y soufflent. Rien n'est plus commun que d'y voir de jeunes gens qui ont encore leurs grands-pères et leurs bisaïeux; que d'entendre ces jeunes gens raconter de vieilles histoires qu'ils ont apprises de leurs ancêtres. Quand vous y êtes, vous croyez être né dans un autre

que veneris illò, putes alio te seculo natum. Regionis forma pulcherrima. Imaginare amphitheatrum aliquod immensum, et quale sola rerum natura possit effingere. Lata et diffusa planities montibus cingitur; montes summâ sui parte procera nemora et antiqua habent. Frequens ibi et varia venatio. Indè cæduæ silvæ cum ipso monte descendunt: has inter pingues terrenique colles (neque enim facilè usquam saxum, etiam si quæratur, occurrit) planissimis campis fertilitate non cedunt; opimamque messem seriùs tantùm, sed non minùs percoquunt. Sub his per latus omne vineæ porriguntur, unamque faciem longè latèque contexunt; quarum à fine imoque quasi margine arbusta nascuntur; prata indè, campique; campi, quos nonnisi ingentes boves et fortissima aratra perfringunt. Tantis glebis tenacissimum solum, quum primùm prosecatur, assurgit, ut nono demum sulco perdometur. Prata florida et gemmea trifolium, aliasque herbas, teneras semper et molles, et quasi novas, alunt. Cuncta enim perennibus rivis nutriuntur. Sed ubi aquæ plurimùm, palus nulla; quia devexa terra quidquid liquoris accepit, nec absorbuit, effundit in Tiberim. Medios ille agros secat, navium patiens, omnesque fruges devehit in urbem, hieme duntaxat et

siècle. La disposition du terrain est très-belle. Imaginez-vous un amphithéâtre immense, et tel que la nature le peut faire; une vaste plaine environnée de montagnes chargées sur leurs cîmes de bois très-hauts et très-anciens. Là, le gibier de différente espèce est très-commun. De là descendent des taillis par la pente même des montagnes. Entre ces taillis se rencontrent des collines, d'un terroir si bon et si gras, qu'il seroit difficile d'y trouver une pierre, quand même on l'y chercheroit. Leur fertilité ne le cède point à celle des pleines campagnes; et si les moissons y sont plus tardives, elles n'y mûrissent pas moins. Au pied de ces montagnes, on ne voit, tout le long du côteau, que des vignes, qui, comme si elles se touchoient, n'en paroissent qu'une seule. Ces vignes sont bordées par quantité d'arbrisseaux. Ensuite sont des prairies et des terres labourables, si fortes, qu'à peine les meilleures charrues et les mieux attelées peuvent en faire l'ouverture. Alors même, comme la terre est très-liée, elles en enlèvent de si grandes mottes, que pour les bien séparer, il y faut repasser le soc jusqu'à neuf fois. Les prés, émaillés de fleurs, y fournissent du trèfle et d'autres sortes d'herbes, toujours aussi tendres et aussi pleines de suc que si elles ne venoient que de naître. Ils tirent cette fertilité des ruisseaux qui les arrosent, et qui ne tarissent jamais. Cependant, en des lieux où l'on trouve tant d'eaux, l'on ne voit point de marécages, parce que la terre, disposée en pente, laisse couler dans le Tibre le reste des eaux dont elle ne s'est point abreuvée. Il passe tout au travers des campagnes, et porte des bateaux, sur lesquels, pendant l'hiver et le printemps, on peut charger toutes sortes de provisions pour Rome. En été, il baisse si fort, que son lit, presque à sec, l'oblige à quitter son nom de

vere; æstate summittitur, immensique fluminis nomen arenti alveo deserit, autumno resumit. Magnam capies voluptatem, si hunc regionis situm ex monte prospexeris. Neque enim terras tibi, sed formam aliquam, ad eximiam pulchritudinem pictam, videberis cernere: eâ varietate, eâ descriptione, quocumque inciderint, oculi reficientur. Villa in colle imo sita prospicit quasi ex summo: ita leniter et sensim, clivo fallente, consurgit, ut quum adscendere te non putes, sentias adscendisse. A tergo Apenninum, sed longiùs habet. Accipit ab hoc auras quamlibet sereno et placido die, non tamen acres et immodicas, sed spatio ipso lassas et infractas. Magnâ sui parte meridiem spectat, æstivumque solem ab hora sexta, hibernum aliquantò maturiùs, quasi invitat in porticum latam, et prominulam. Multa in hac membra; atrium etiam ex more veterum. Ante porticum xystus concisus in plurimas species, distinctusque buxo; demissus indè pronusque pulvinus, cui bestiarum effigies invicem adversas buxus inscripsit. Acanthus in plano mollis, et, penè dixerim, liquidus. Ambit hunc ambulatio pressis varièque tonsis viridibus inclusa: ab his gestatio in modum circi, quæ buxum multiformem, humilesque et retentas manu arbusculas cir-

grand fleuve, qu'il reprend en automne. Vous aurez un grand plaisir à regarder la situation de ce pays du haut d'une montagne. Vous ne croirez point voir des terres, mais un paysage peint exprès, tant vos yeux, de quelque côté qu'ils se tournent, seront charmés par l'arrangement et par la variété des objets. La maison, quoique bâtie au bas de la colline, a la même vue que si elle étoit placée au sommet. Cette colline s'élève par une pente si douce, que l'on s'aperçoit que l'on est monté, sans avoir senti que l'on montoit. Derrière la maison est l'Apennin, mais assez éloigné. Dans les jours les plus calmes et les plus sereins, elle en reçoit des haleines de vent, qui n'ont plus rien de violent et d'impétueux, pour avoir perdu toute leur force en chemin. Son exposition est presque entièrement au midi, et semble inviter le soleil en été vers le milieu du jour, en hiver un peu plus tôt, à venir dans une galerie fort large et longue à proportion. La maison est composée de plusieurs pavillons. L'entrée est à la manière des anciens. Au devant de la galerie, on voit un parterre, dont les différentes figures sont tracées avec du buis. Ensuite est un lit de gazon peu élevé, et autour duquel le buis représente plusieurs animaux qui se regardent. Plus bas est une pièce toute couverte d'acanthes (1), si douces et si tendres sous les pieds, qu'on ne les sent presque pas. Cette pièce est enfermée dans une promenade environnée d'arbres, qui, pressés les uns contre les autres, et diversement taillés, forment une palissade. Auprès est une allée tournante en forme de cirque, au dedans de laquelle on trouve du buis taillé de différentes façons, et des arbres que l'on a soin de tenir bas. Tout cela est fermé de murailles sèches,

(1) Branche-ursine.

cumit. Omnia maceriâ muniuntur: hanc gradata buxus operit et subtrahit. Pratum indè non minùs naturâ, quàm superiora illa arte, visendum: campi deindè porrò, multaque alia prata et arbusta. A capite porticûs triclinium excurrit; valvis xystum desinentem, et protinùs pratum, multumque ruris videt fenestris; hac latus xysti, et quod prosilit villæ, hac adjacentis hypodromi nemus comasque prospectat. Contra mediam ferè porticum diæta paulùm recedit; cingit areolam, quæ quatuor platanis inumbratur. Inter has marmoreo labro aqua exundat, circumjectasque platanos, et subjecta platanis leni adspergine fovet. Est in hac diæta dormitorium cubiculum, quod diem, clamorem, sonum excludit; junctaque et quotidiana amicorum cœnatio, quæ areolam illam, porticum aliam, eademque omnia, quæ porticus, adspicit. Est et aliud cubiculum à proxima platano, viride et umbrosum, marmore excultum podio tenùs: nec cedit gratiæ marmoris ramos, insidentesque ramis aves imitata pictura, cui subest fonticulus. In hoc fonte crater, circà siphunculi plures miscent jucundissimum murmur. In cornu porticûs amplissimum cubiculum à triclinio occurrit; aliis fenestris xystum, aliis despicit pratum, sed antè piscinam, quæ fenestris

qu'un buis étagé couvre et cache à la vue. De l'autre côté est une prairie, qui ne plaît guère moins par ses beautés naturelles, que toutes les choses dont je viens de parler, par les beautés qu'elles empruntent de l'art. Ensuite sont des pièces brutes, des prairies et des arbrisseaux. Au bout de la galerie est une salle à manger, dont la porte donne sur l'extrémité du parterre, et les fenêtres sur les prairies, et sur une grande partie des pièces brutes. Par ces fenêtres, on voit de côté le parterre, et ce qui de la maison même s'avance en saillie, avec le haut des arbres du manège. De l'un des côtés de la galerie et vers le milieu, on entre dans un appartement qui environne une petite cour ombragée de quatre planes, au milieu desquels est un bassin de marbre, d'où l'eau, qui se dérobe, entretient, par un doux épanchement, la fraîcheur des planes et des plantes qui sont au-dessous. Dans cet appartement est une chambre à coucher; la voix, le bruit, ni le jour n'y pénètrent point : elle est accompagnée d'une salle où l'on mange d'ordinaire, et quand on veut être en particulier avec ses amis. Une autre galerie donne sur cette petite cour, et a toutes les mêmes vues que je viens de décrire. Il y a encore une chambre, qui, pour être proche de l'un des planes, jouit toujours de la verdure et de l'ombre. Elle est revêtue de marbre tout autour, à hauteur d'appui; et au défaut du marbre est une peinture qui représente des feuillages et des oiseaux sur des branches, mais si délicatement, qu'elle ne cède point à la beauté du marbre même. Au-dessous est une petite fontaine qui tombe dans un bassin, d'où l'eau, en s'écoulant par plusieurs petits tuyaux, forme un agréable murmure. D'un coin de la galerie on passe dans une grande chambre, qui est vis-à-vis la salle à manger : elle a ses fenêtres, d'un

servit ac subjacet, strepitu visuque jucunda. Nam ex edito desiliens aqua, suscepta marmore, albescit. Idem cubiculum hieme tepidissimum, quia plurimo sole perfunditur. Cohæret hypocauston, et, si dies nubilus, immisso vapore solis vicem supplet. Indè apodyterium balinei laxum et hilare excipit cella frigidaria, in qua baptisterium amplum atque opacum. Si natare latiùs aut tepidiùs velis, in area piscina est, in proximo puteus, ex quo possis rursùs adstringi, si pœniteat teporis. Frigidariæ cellæ connectitur media, cui sol benignissimè præstò est: caldariæ magis; prominet enim. In hac tres descensiones: duæ in sole, tertia à sole longiùs, à luce non longiùs. Apodyterio superpositum est sphæristerium, quod plura genera exercitationis, pluresque circulos capit. Nec procul à balineo scalæ, quæ in cryptoporticum ferunt, priùs ad diætas tres: harum alia areolæ illi, in qua platani quatuor, alia prato, alia vineis imminet diversis, diversasque cœli partes, ut prospectus, habet. In summa cryptoporticu cubiculum, ex ipsa cryptoporticu excisum, quod hypodromum, vineas, montes intuetur. Jungitur cubiculum obvium soli, maximè hiberno. Hinc oritur diæta, quæ villæ hypodromum adnectit. Hæc facies, hic visus à fronte. A latere

côté sur le parterre, de l'autre sur la prairie; et immédiatement au-dessous de ses fenêtres est une pièce d'eau qui réjouit également les yeux et les oreilles; car l'eau, en y tombant de haut dans un grand bassin de marbre, paroît toute écumante, et forme je ne sais quel bruit qui fait plaisir. Cette chambre est fort chaude en hiver, parce que le soleil y donne de toutes parts. Tout auprès est un poële, qui supplée à la chaleur du soleil, quand les nuages le cachent. De l'autre côté est une salle où l'on se déshabille pour prendre le bain; elle est grande et fort gaie. Près de là on trouve la salle du bain d'eau froide, où est une baignoire très-spacieuse et assez sombre. Si vous voulez vous baigner plus au large et plus chaudement, il y a dans la cour un bain, et tout auprès un puits, d'où l'on peut avoir de l'eau froide quand la chaleur incommode. A côté de la salle du bain froid, est celle du bain tiède, que le soleil échauffe beaucoup, mais moins que celle du bain chaud, parce que celle-ci sort en saillie. On descend dans cette dernière salle par trois escaliers, dont deux sont exposés au grand soleil; le troisième en est plus éloigné, et n'est pourtant pas plus obscur. Au-dessus de la chambre, où l'on quitte ses habits pour le bain, est un jeu de paume, où l'on peut prendre différentes sortes d'exercices, et qui pour cela est partagé en plusieurs réduits. Non loin du bain est un escalier qui conduit dans une galerie fermée, et auparavant dans trois appartements, dont l'un voit sur la petite cour ombragée de planes, l'autre sur la prairie, le troisième sur des vignes; ensorte que son exposition est aussi différente que ses vues. A l'extrémité de la galerie fermée, est une chambre prise dans la galerie même, et qui regarde le manège, les vignes, les montagnes. Près de cette chambre en est une autre fort

æstiva cryptoporticus in edito posita; quæ non adspicere vineas, sed tangere videtur. In media triclinium saluberrimum afflatum ex Apennini vallibus recipit: post latissimis fenestris vineas, valvis æquè vineas, sed per cryptoporticum quasi admittit. A latere triclinii, quod fenestris caret, scalæ, convivio utilia, secretiore ambitu suggerunt. In fine cubiculum, cui non minùs jucundum prospectum cryptoporticus ipsa quàm vineæ præbent. Subest cryptoporticus, subterraneæ similis; æstate incluso frigore riget, contentaque aëre suo nec desiderat auras nec admittit. Post utramque cryptoporticum, undè triclinium desinit, incipit porticus, antè medium diem hiberna, inclinato die æstiva. Hac adeuntur diætæ duæ, quarum in altera cubicula quatuor, altera tria, ut circuit sol, aut sole utuntur, aut umbrâ. Hanc dispositionem amœnitatemque tectorum longè latèque præcedit hypodromus: medius patescit, statimque intrantium oculis totus offertur. Platanis circumitur; illæ hederâ vestiuntur, utque summæ suis, ità imæ alienis frondibus virent. Hedera truncum et ramos pererrat, vicinasque platanos transitu suo copulat; has buxus interjacet: Exteriores buxos circumvenit laurus, umbræque platanorum suam confert. Rectus hîc hypodromi

exposée au soleil, sur-tout pendant l'hiver. De là on entre dans un appartement qui joint le manège à la maison : voilà sa façade et son aspect. A l'un des côtés, qui regarde le midi, s'élève une galerie fermée, d'où l'on ne voit pas seulement les vignes, mais d'où l'on croit les toucher. Au milieu de cette galerie, on trouve une salle à manger, où les vents, qui viennent de l'Apennin, répandent un air fort sain. Elle a vue par de très-grandes fenêtres sur les vignes, et encore sur les mêmes vignes par des portes à deux battants, d'où l'œil traverse la galerie. Du côté où cette salle n'a point de fenêtres, est un escalier dérobé, par où l'on sert à manger. A l'extrémité est une chambre, à qui la galerie ne fait pas un aspect moins agréable que les vignes. Au-dessous est une galerie presque souterraine, et si fraîche en été, que, contente de l'air qu'elle renferme, elle n'en donne et n'en reçoit point d'autre. Après ces deux galeries fermées est une salle à manger, suivie d'une galerie ouverte, froide avant midi, plus chaude quand le jour s'avance. Elle conduit à deux appartements : l'un est composé de quatre chambres; l'autre de trois, qui, selon que le soleil tourne, jouissent ou de ses rayons, ou de l'ombre. Au devant de ces bâtiments, si bien entendus et si beaux, est un vaste manège; il est ouvert par le milieu, et s'offre d'abord tout entier à la vue de ceux qui entrent, il est entouré de planes; et ces planes sont revêtus de lierres. Ainsi le haut de ces arbres est vert de son propre feuillage, le bas est vert d'un feuillage étranger. Ce lierre court autour du tronc et des branches; et passant d'un plane à l'autre, les lie ensemble. Entre ces planes sont des buis; et ces buis sont par dehors environnés de lauriers, qui mêlent leurs ombrages à celui des planes. L'allée du manège est droite;

limes in extrema parte hemicyclo frangitur, mutatque faciem: cupressis ambitur et tegitur, densiore umbrâ opacior nigriorque; interioribus circulis (sunt enim plures) purissimum diem recipit. Indè etiam rosas effert, umbrarumque frigus non ingrato sole distinguit. Finito vario illo multiplicique curvamine, recto limiti redditur, nec huic uni. Nam viæ plures intercedentibus buxis dividuntur. Alibi pratulum, alibi ipsa buxus intervenit in formas mille descripta, litteris interdum, quæ modò nomen domini dicunt, modò artificis: alternis metulæ surgunt, alternis inserta sunt poma: et in opere urbanissimo subita velut illati ruris imitatio. Medium spatium brevioribus utrimque platanis adornatur. Post has acanthus hinc indè lubricus et flexuosus, deindè plures figuræ, pluraque nomina. In capite stibadium candido marmore, vite protegitur. Vitem quatuor columellæ Carystiæ subeunt. E stibadio aqua, velut expressa cubantium pondere, siphunculis effluit; cavato lapide suscipitur, gracili marmore continetur, atque ità occultè temperatur, ut impleat, nec redundet. Gustatorium, graviorque cœnatio, margini imponitur; levior navicularum et avium figuris innatans circumit. Contra fons egerit aquam et recipit: nam expulsa

mais à son extrémité elle change de figure, et se termine en demi-cercle. Ce manège est entouré et couvert de cyprès, qui en rendent l'ombre et plus épaisse et plus noire. Les allées en rond qui sont au dedans (car il y en a plusieurs les unes dans les autres) reçoivent un jour très-pur et très-clair. Les roses s'y offrent par-tout, et un agréable soleil y corrige la trop grande fraîcheur de l'ombre. Au sortir de ces allées rondes et redoublées, on rentre dans l'allée droite, qui, des deux côtés, en a beaucoup d'autres séparées par des buis. Là, est une petite prairie; ici, le buis même est taillé en mille figures différentes, quelquefois en lettres, qui expriment tantôt le nom du maître, tantôt celui de l'ouvrier. Entre ces buis, vous voyez successivement de petites pyramides et des pommiers; et cette beauté rustique d'un champ que l'on diroit avoir été tout-à-coup transporté dans un endroit si peigné, est rehaussée vers le milieu par des planes, que l'on tient fort bas des deux côtés. De là, vous entrez dans une pièce d'acanthe flexible, et qui se répand, où l'on voit encore quantité de figures et de noms que les plantes expriment. A l'extrémité est un lit de repos de marbre blanc, couvert d'une treille, soutenue par quatre colonnes de marbre de Cariste. On voit l'eau tomber de dessous ce lit, comme si le poids de ceux qui se couchent l'en faisoit sortir; de petits tuyaux la conduisent dans une pierre creusée exprès; et de là, elle est reçue dans un bassin de marbre, d'où elle s'écoule si imperceptiblement et si à propos, qu'il est toujours plein, et pourtant ne déborde jamais. Quand on veut manger en ce lieu, on range les mets les plus solides sur les bords de ce bassin, et on met les plus légers dans des vases qui flottent sur l'eau tout autour de vous, et qui sont faits, les uns en navires, les autres en

in altum in se cadit, junctisque hiatibus et absorbetur et tollitur. E regione stibadii adversum cubiculum tantum stibadio reddit ornatûs, quantùm accipit ab illo. Marmore splendet, valvis in viridia prominet, et exit: alia viridia superioribus inferioribusque fenestris suspicit despicitque. Mox zothecula refugit quasi in cubiculum idem atque aliud. Lectus hîc, et undique fenestræ, et tamen lumen obscurum, umbrâ premente. Nam lætissima vitis per omne tectum in culmen nititur et adscendit. Non secus ibi, quàm in nemore, jaceas: imbrem tantùm, tamquam in nemore non sentias. Hîc quoque fons nascitur, simulque subducitur. Sunt locis pluribus disposita sedilia è marmore, quæ ambulatione fessos, ut cubiculum ipsum, juvant. Fonticuli sedilibus adjacent; per totum hypodromum inductis fistulis strepunt rivi, et, quâ manus duxit, sequuntur. His nunc illa viridia, nunc hæc: interdum simul omnia lavantur. Vitassem jamdudum, ne viderer argutior, nisi proposuissem omnes angulos tecum epistolâ circumire. Neque enim verebar, ne laboriosum esset legenti tibi, quod visenti non fuisset; præsertim quum interquiescere, si liberet, depositâque epistolâ, quasi residere sæpiùs posses. Præterèà indulsi amori meo. Amo enim, quæ

oiseaux. A l'un des côtés est une fontaine jaillissante, qui reçoit dans sa source l'eau qu'elle en a jetée : car après avoir été poussée en haut, elle retombe sur elle-même; et par deux ouvertures qui se joignent, elle descend et remonte sans cesse. Vis-à-vis du lit de repos est une chambre, qui lui donne autant d'agrément qu'elle en reçoit de lui. Elle est toute brillante de marbre ; ses portes sont entourées et comme bordées de verdure. Au-dessus et au-dessous des fenêtres hautes et basses, on ne voit aussi que verdure de toutes parts. Auprès est un autre petit appartement, qui semble comme s'enfoncer dans la même chambre, et qui en est pourtant séparé. On y trouve un lit ; et quoique cet appartement soit percé de fenêtres par-tout, l'ombrage qui l'environne, le rend sombre. Une agréable vigne l'embrasse de ses feuillages, et monte jusqu'au faîte. A la pluie près, que vous n'y sentez point, vous croyez être couché dans un bois. On y trouve aussi une fontaine, qui se perd dans le lieu même de sa source. En différents endroits sont placés des sièges de marbre, propres (ainsi que la chambre) à délasser de la promenade. Près de ces sièges sont de petites fontaines; et par tout le manège vous entendez le doux murmure des ruisseaux, qui, dociles à la main de l'ouvrier, se laissent conduire par de petits canaux où il lui plaît. Ainsi on arrose tantôt certaines plantes, tantôt d'autres, quelquefois on les arrose toutes. J'aurois fini il y auroit long-temps, de peur de paroître entrer dans un trop grand détail; mais j'avois résolu de visiter tous les coins et recoins de ma maison avec vous. Je me suis imaginé que ce qui ne vous seroit point ennuyeux à voir, ne vous le seroit point à lire, sur-tout ayant la liberté de faire votre promenade à plusieurs reprises, de laisser là ma lettre, et de vous reposer autant de

maxima ex parte ipse inchoavi, aut inchoata percolui. In summa (cur enim non aperiam tibi vel judicium meum vel errorem?) primum ego officium scriptoris existimo, ut titulum suum legat, atque identidem interroget se quid cœperit scribere; sciatque, si materiæ immoratur, non esse longum; longissimum, si aliquid arcessit atque attrahit. Vides quot versibus Homerus, quot Virgilius arma, hic Æneæ, Achillis ille, describat: brevis tamen uterque est, quia facit quod instituit. Vides ut Aratus minutissima etiam sidera consectetur et colligat, modum tamen servat. Non enim excursus hic ejus, sed opus ipsum est. Similiter nos, ut parva magnis, quum totam villam oculis tuis subjicere conamur, si nihil inductum, et quasi devium loquimur, non epistola quæ describit, sed villa quæ describitur magna est. Verùm illuc, undè cœpi; ne secundùm legem meam jure reprehendar, si longior fuero in hoc, in quod excessi. Habes causas cur ego Tuscos meos Tusculanis, Tiburtinis, Prænestinisque meis præponam. Nam super illa quæ retuli, altius ibi otium et pinguius, eòque securius: nulla necessitas togæ, nemo arcessitor ex proximo. Placida omnia et quiescentia; quod ipsum salubritati regionis, ut purius cœlum, ut aër liquidior, accedit.

fois que vous le trouverez à propos. D'ailleurs, j'ai donné quelque chose à ma passion: et j'avoue que j'en ai beaucoup pour tout ce que j'ai commencé ou achevé. En un mot (car pourquoi ne vous pas découvrir mon entêtement ou mon goût?) je crois que la première obligation de tout homme qui écrit, c'est de jeter les yeux de temps en temps sur son titre. Il doit plus d'une fois se demander, quel est le sujet qu'il traite, et savoir que, s'il n'en sort point, il n'est jamais long; mais que s'il s'en écarte, il est toujours très-long. Voyez combien de vers Homère et Virgile emploient à décrire, l'un les armes d'Achille, l'autre celles d'Enée. Ils sont courts pourtant, parce qu'ils ne font que ce qu'ils s'étoient proposé de faire. Voyez comment Aratus compte et rassemble les plus petites étoiles; il n'est point accusé cependant d'être trop étendu; car ce n'est point digression, c'est l'ouvrage même. Ainsi, du petit au grand, dans la description que je vous fais de ma maison, si je ne m'égare point en récits étrangers, ce n'est pas ma lettre, c'est la maison elle-même qui est grande. Je reviens à mon sujet, de peur que si je faisois cette digression trop longue, on ne me condamnât par mes propres règles. Vous voilà instruit des raisons que j'ai de préférer ma terre de Toscane à celles que j'ai à Tusculum, à Tibur, à Preneste (1). Outre tous les autres avantages dont je vous ai parlé, on y jouit d'un loisir d'autant plus sûr et plus tranquille, que les devoirs ne viennent point vous y relancer. Point de cérémonial à observer. Les fâcheux ne sont point à votre porte; tout y est calme; tout y est paisible: et comme

(1) Aujourd'hui Frescati, Tivoli, Palestrine.

Ibi animo, ibi corpore maximè valeo. Nam studiis animum, venatu corpus exerceo. Mei quoque nusquam salubriùs degunt: usque adhuc certè neminem ex iis quos eduxeram mecum (venia sit dicto) ibi amisi. Dii modò in posterum hoc mihi gaudium, hanc gloriam loco servent. Vale.

EPISTOLA VII.

PLINIUS CALVISIO SUO S.

Nec heredem institui, nec præcipere posse Rempublicam constat: Saturninus autem, qui nos reliquit heredes, quadrantem Reipublicæ nostræ, deindè pro quadrante præceptionem quadringentorum millium dedit. Hoc, si jus adspicias, irritum; si defuncti voluntatem, ratum et firmum est. Mihi autem defuncti voluntas (vereor quam in partem jurisconsulti quod sum dicturus accipiant) autiquior jure est; utique in eo quod ad communem patriam voluit pervenire. An cui de meo sestertium undecies contuli, huic quadringentorum millium paulò ampliùs tertiam ex adventitio denegem? Scio te quoque à judicio meo non abhorrere, quum eamdem Rempublicam ut civis optimus diligas. Velim ergo, quum proximè decuriones con-

la bonté du climat y rend le ciel plus serein et l'air plus pur, je m'y trouve aussi le corps plus sain et l'esprit plus libre. J'exerce l'un par la chasse, l'autre par l'étude. Mes gens en font de même; ils ne se portent nulle part si bien : et graces aux Dieux, je n'ai jusqu'ici perdu aucun de ceux que j'ai amenés avec moi. Puissent les Dieux me continuer toujours la même faveur, et conserver toujours à ce lieu les mêmes avantages! Adieu.

LETTRE VII.

PLINE A CALVISIUS.

Il est certain que l'on ne peut, ni instituer une ville héritière, ni lui rien léguer. Cependant Saturninus, qui m'a fait son héritier, lègue à notre patrie un quart de sa succession, et ensuite fixe ce quart à quatre cent mille sesterces. Si l'on consulte la loi, le legs est nul. Si l'on s'en tient à la volonté du mort, le legs est valable : et la volonté du mort (je ne sais comment les jurisconsultes prendront ceci) est pour moi plus sacrée que la loi, sur-tout lorsqu'il s'agit de conserver à notre patrie le bien qu'on lui a fait. Quelle apparence qu'après lui avoir donné onze cent mille sesterces de mon propre bien, je voulusse lui disputer, sur un bien qui m'est en quelque sorte étranger, le tiers de cette somme, c'est-à-dire, quatre cent mille sesterces? Persuadé de votre amour pour la patrie, toujours chère à un bon citoyen, je compte que vous approuverez ma décision. Je vous supplie donc de vouloir bien, à la première assemblée des décurions, expliquer la disposition du droit en peu de mots, et d'une manière simple. Vous ajouterez ensuite, que je suis prêt à payer les quatre cent mille

trahentur, quid sit juris indices; parcè tamen et modestè: deindè subjungas nos quadringenta millia offerre, sicut præcepit Saturninus. Illius hoc munus, illius liberalitas; nostrum tantùm obsequium vocetur. Hæc ego scribere publicè supersedi; primùm quòd memineram pro necessitudine amicitiæ nostræ, pro facultate prudentiæ tuæ, et debere te et posse perindè meis ac tuis partibus fungi: deindè quia verebar ne modum, quem tibi in sermone custodire facile est, tenuisse in epistola non viderer. Nam sermonem vultus, gestus, vox ipsa moderatur; epistola, omnibus commendationibus destituta, malignitati interpretantium exponitur. Vale.

EPISTOLA VIII.

PLINIUS CAPITONI SUO S.

Suades ut historiam scribam, et suades non solus: multi hoc me sæpè monuerunt, et ego volo; non quia commodè facturum esse confidam (id enim temere credas, nisi expertus) sed quia mihi pulchrum in primis videtur, non pati occidere, quibus æternitas debeatur, aliorumque famam cum sua extendere. Me autem nihil æquè ac diuturnitatis amor et cupido sollicitat, rei homine dignis-

sesterces que Saturninus a légués. Rendons à sa libéralité tout l'honneur qui lui est dû : ne nous réservons que le mérite de l'obéissance. Je n'ai pas voulu en écrire directement à l'assemblée. La confiance que j'ai en votre amitié et en votre sagesse, m'a fait croire que vous pourriez parler pour moi dans cette occasion, comme vous feriez pour vous. J'ai même appréhendé que ma lettre ne parût s'écarter de ce juste milieu qu'il vous sera aisé de tenir dans le discours. L'air de la personne, le geste, le ton, fixent et déterminent le sens de ce qu'elle dit ; mais la lettre, destituée de tous ces secours, n'a rien qui la défende contre les malignes interprétations. Adieu.

LETTRE VIII.

PLINE A CAPITON.

Vous me conseillez d'écrire l'histoire ; vous n'êtes pas le seul ; beaucoup d'autres m'ont donné ce conseil avant vous, et il est fort de mon goût. Ce n'est pas que je présume de m'en acquitter avec succès : car il y auroit de la témérité à se le promettre sans avoir essayé. Mais je ne vois rien de plus glorieux, que d'assurer l'immortalité à ceux qui ne devroient jamais mourir, et d'éterniser son nom avec celui des autres. Pour moi, rien ne me touche si fort qu'une réputation à l'épreuve des temps ; rien ne me paroît plus digne d'un homme,

simæ, præsertim qui nullius sibi conscius culpæ, posteritatis memoriam non reformidet. Itaque diebus ac noctibus cogito, si *quâ me quoque possim Tollere humo* (1) (id enim voto meo sufficit) illud supra votum, *victorque virûm volitare per ora* (2). *Quamquam ô* (3)! Sed hoc satis est, quod propè sola historia polliceri videtur. Orationi enim et carmini parva gratia, nisi eloquentia est summa; historia quoquo modo scripta delectat. Sunt enim homines naturâ curiosi, et quamlibet nudâ rerum cognitione capiuntur, ut qui sermunculis etiam fabellisque ducantur. Me verò ad hoc studium impellit domesticum quoque exemplum. Avunculus meus, idemque per adoptionem pater, historias, et quidem religiosissimè scripsit. Invenio autem apud sapientes honestissimum esse majorum vestigia sequi, si modò recto itinere præcesserint. Cur ergo cunctor? Egi magnas et graves causas. Has (etiamsi mihi tenuis ex eis spes) destino retractare, ne tantus ille labor meus, nisi hoc, quod reliquum est, studii addidero, mecum pariter intercidat. Nam si rationem posteritatis habeas, quidquid non est peractum, pro non inchoato est. Dices, Potes simul et rescribere actiones,

sur-tout

sur-tout de celui qui, n'ayant rien à se reprocher, est tranquille sur les jugements de la postérité. Je songe donc jour et nuit par quelle voie aussi

Je pourrois m'élever de terre :

C'est assez pour moi : car

De prendre mon vol vers les cieux,
D'attirer sur moi tous les yeux,

c'est ce qu'il ne m'appartient pas de souhaiter, *quoique, hélas!*... mais je suis assez content de ce que la seule histoire semble promettre. Les harangues, les poésies ont peu de charmes, si elles ne sont excellentes. L'histoire plaît de quelque manière qu'elle soit écrite. Les hommes sont naturellement curieux; ils sont toujours prêts à se repaître de nouvelles, et même de contes : la narration la plus sèche a droit de les divertir. Pour moi, l'exemple domestique m'invite encore à ce genre de composition. Mon oncle maternel, qui est aussi mon père par adoption, a composé des histoires avec une extrême exactitude. Et les sages m'apprennent que rien n'est plus beau que de marcher sur les traces de ses ancêtres, quand ils ont pris un bon chemin. Qui m'arrête donc? Le voici. J'ai plaidé beaucoup de grandes causes. Quoique je m'en promette bien peu de gloire, je me propose de les retoucher, de peur qu'en leur refusant ce dernier soin, je n'expose à périr avec moi un travail qui m'a tant coûté. Car par rapport à la postérité, rien de ce qui n'est pas achevé, n'est commencé. Vous pouvez, direz-vous, revoir vos plaidoyers, et en même temps travailler à l'histoire. Et

(1) Virgil. Georg. III. 8.
(2) *Idem.*
(3) Eneid. V. 195.

et componere historiam. Utinam! sed utrumque tam magnum est, ut abundè sit alterum efficere. Undevicesimo ætatis anno dicere in foro cœpi, et nunc demum quid præstare debeat orator, adhuc tamen per caliginem video. Quid si huic oneri novum accesserit? Habent quidem oratio et historia multa communia, sed plura diversa in his ipsis, quæ communia videntur. Narrat sanè illa; narrat hæc, sed aliter. Huic pleraque humilia et sordida, et ex medio petita; illi omnia recondita, splendida, excelsa conveniunt. Hanc sæpiùs ossa, musculi, nervi; illam tori quidam et quasi jubæ decent. Hæc vel maximè vi, amaritudine, instantiâ; illa tractu et suavitate, atque etiam dulcedine, placet. Postremò alia verba, alius sonus, alia constructio. Nam plurimùm refert, ut Thucydides ait, κτῆμα (1), sit, an ἀγώνισμα (2), quorum alterum oratio, alterum historia est. His ex causis non adducor ut duo dissimilia, et hoc ipso diversa quòd maxima, confundam misceamque, ne tantâ quasi colluvione turbatus, ibi faciam quod hic debeo. Ideoque interim veniam (ut ne à meis verbis discedam) advocandi peto. Tu tamen jam nunc cogita quæ potissimùm tempora aggre-

plût à Dieu que cela fût ainsi ! Mais le moindre de ces ouvrages est si grand, que c'est faire assez que d'en faire un. J'ai plaidé ma première cause à dix-neuf ans ; et je ne commence qu'à peine à entrevoir, et même confusément, en quoi consiste la perfection d'un orateur. Que sera-ce, si je me charge d'une nouvelle étude ? L'histoire et la harangue ont à la vérité de grands rapports ; mais, dans ces rapports même, il se rencontre plus d'une différence. L'une et l'autre narrent, mais bien diversement. La première s'accommode souvent de faits communs, peu importants ou méprisables. La seconde aime tout ce qui est extraordinaire, brillant, sublime. Les os, les muscles, les nerfs peuvent paroître dans celle-là ; la fleur et l'embonpoint sied bien à celle-ci. L'histoire veut de l'énergie, du feu, de la rapidité ; la harangue demande de la majesté, de la beauté, de la douceur : l'expression, l'harmonie, la construction en sont toutes différentes. Car il faut bien se conduire autrement, comme dit Thucydide, si l'on attend tout de son siècle, ou si l'on n'attend rien que des siècles à venir. L'orateur vise au premier de ces objets ; l'historien au second. Voilà ce qui m'empêche de mêler des ouvrages si peu semblables, et que leur étendue rend nécessairement différents. Je crains que, troublé par un mélange si extraordinaire, je n'aille mettre ici ce qui doit être placé là ; c'est pourquoi, pour parler le langage du barreau, je demande pour un temps dispense de plaider. Commencez à songer quel siècle nous choisirons. Si nous nous arrêtons aux siècles éloignés, et dont nous avons déjà l'histoire, nos matériaux sont tout prêts ; mais la comparaison est fâcheuse à sou-

(1) Monumentum.

(2) Certamen.

diamur. Vetera et scripta aliis? parata inquisitio, sed onerosa collatio. Intacta et nova? graves offensæ, levis gratia. Nam præter id quòd in tantis vitiis hominum plura culpanda sunt quàm laudanda; tum si laudaveris, parcus; si culpaveris, nimius fuisse dicaris; quamvis illud plenissimè, hoc restrictissimè feceris. Sed hæc me non retardant; est enim mihi pro fide satis animi. Illud peto: præstruas ad quod hortaris, eligasque materiam; ne mihi jam scribere parato, alia rursùs cunctationis et moræ justa ratio nascatur. Vale.

EPISTOLA IX.

PLINIUS SATURNINO SUO S.

VARIÈ me affecerunt litteræ tuæ: nam partim læta, partim tristia continebant. Læta, quòd te in urbe teneri nuntiabant. Nollem, inquis; sed ego volo: præstereà, quòd recitaturum statim ut venissem pollicebantur. Ago gratias quòd exspector. Triste illud, quòd Julius Valens graviter jacet; quamquam ne hoc quidem triste, si illius utilitatibus æstimetur, cujus interest quàm matu-

tenir. Si nous prenons ces derniers siècles, et dont jusqu'ici l'on n'a rien écrit, nous risquons de nous faire peu d'amis et beaucoup d'ennemis. Outre que, dans une si effroyable corruption de mœurs, on trouve cent actions à condamner contre une à louer, il arrive encore qu'on vous condamne, de quelque façon que vous vous en acquittiez. Si vous louez, c'est trop peu; si vous blâmez, c'est trop, quoique vous ayez fait l'un avec toute la profusion, l'autre avec toute la retenue possible. Mais ce n'est pas ce qui m'arrête. Je me sens assez de courage pour me vouer à la vérité. Tout ce que je vous demande, c'est de me préparer la voie où vous me voulez faire entrer. Choisissez un sujet, afin que, prêt à écrire, nulle autre nouvelle raison ne puisse plus me retarder. Adieu.

LETTRE IX.

PLINE A SATURNIN.

VOTRE lettre a fait sur moi des impressions fort différentes; car elle m'annonçoit tout à la fois d'agréables et de fâcheuses nouvelles. Les agréables sont, que vous demeurez à Rome. Vous me dites que vous n'en êtes pas content; mais j'ai bien lieu de l'être, moi, puisque vous m'assurez que vous n'attendez que mon retour pour lire publiquement vos ouvrages; et je suis aussi sensible que je le dois à cette marque de votre amitié. Les nouvelles fâcheuses sont, que Julius Valens est fort malade; quoiqu'à regarder la maladie par rapport

rissimè inexplicabili morbo liberari. Illud planè non triste solùm, verùm etiam luctuosum, quòd Julius Avitus decessit, dum ex quæstura redit, decessit in navi, procul à fratre amantissimo, procul à matre, à sororibus. Nihil ista ad mortuum pertinent; sed pertinuerunt quum moreretur; pertinent ad hos qui supersunt. Jam quòd in flore primo tantæ indolis juvenis exstinctus est, summa consecuturus, si virtutes ejus maturuissent! Quo ille studiorum amore flagrabat! quantum legit! quantum etiam scripsit! quæ nunc omnia cum ipso sine fructu posteritatis aruerunt. Sed quid ego indulgeo dolori? cui si frenos remittas, nulla materia non maxima est. Finem epistolæ faciam, ut facere possim etiam lacrymis, quas epistola expressit. Vale.

EPISTOLA X.

PLINIUS ANTONINO SUO S.

Quum versus tuos æmulor, tum maximè quàm sint boni experior. Ut enim pictores pulchram absolutamque faciem rarò, nisi in pejus, effingunt; ita ego ab hoc archetypo

à lui, il n'est pas à plaindre. Il ne peut rien lui arriver de mieux, que d'être délivré au plus tôt d'un mal incurable. Mais ce qui me paroît triste, et même cruel, c'est que Julius Avitus soit mort, en revenant de la province où il avoit exercé la charge de trésorier; et soit mort dans un vaisseau, loin de son frère qui l'aimoit tendrement, loin de sa mère et de ses sœurs. Cela ne touche plus le mort; mais cela le touchoit, lorsqu'il étoit mourant, et touche encore ceux qui restent. Quel chagrin de voir enlever, dans la fleur de l'âge, un homme d'une si belle espérance, et que ses vertus eussent élevé au plus haut rang, si elles eussent eu le loisir de mûrir! Qnel amour n'avoit-il point pour les lettres! Que n'a-t-il point lu! combien n'a-t-il point écrit! Que de biens perdus avec lui pour la postérité! Mais pourquoi me laisser aller à la douleur? Quand on s'y veut abandonner, peut-on manquer de sujets, de quelque côté qu'on se tourne? Il faut finir ma lettre, si je veux arrêter le cours des larmes qu'elle me fait répandre. Adieu.

LETTRE X.

PLINE A ANTONIN.

Je ne sens jamais mieux toute l'excellence de vos vers, que quand j'essaie de les imiter. Comme les peintres qui entreprennent de peindre un visage, dont la beauté est parfaite, conservent rarement toutes ses graces dans leur tableau; de même lorsque je veux me former sur ce modèle, je m'aperçois que, malgré mes efforts, je demeure au-dessous. C'est ce qui m'oblige à vous con-

labor et decido. Quò magis hortor, ut quàm plurima proferas, quæ imitari omnes concupiscant, nemo aut paucissimi possint. Vale.

EPISTOLA XI.

PLINIUS TRANQUILLO SUO S.

Libera tandem hendecasyllaborum meorum fidem, qui scripta tua communibus amicis spoponderunt. Appellantur quotidiè et flagitantur; ac jam periculum est, ne cogantur ad exhibendum formulam accipere. Sum et ipse in edendo hæsitator; tu tamen meam quoque cunctationem tarditatemque vicisti. Proindè aut rumpe jam moras, aut cave ne eosdem illos libellos, quos tibi hendecasyllabi nostri blanditiis elicere non possunt, convicio scazontes extorqueant. Perfectum opus absolutumque est, nec jam splendescit limâ, sed atteritur. Patere me videre titulum tuum; patere audire describi, legi, vænire volumina Tranquilli mei. Æquum est nos in amore tam mutuo eamdem percipere ex te voluptatem, quâ tu perfrueris ex nobis. Vale.

jurer de plus en plus, de nous donner beaucoup de semblables ouvrages, où tout le monde desire d'atteindre, sans que personne, ou presque personne, le puisse faire. Adieu.

LETTRE XI.

PLINE A TRANQUILLE.

ACQUITTEZ enfin la promesse que mes vers (1) ont faite de vos ouvrages à nos amis communs. On les souhaite, on les demande tous les jours avec tant d'empressement, que je crains qu'à la fin, ils ne soient cités à comparoître. Vous savez que j'hésite autant qu'un autre, quand il s'agit de se donner au public; mais sur ce point, vous passez de bien loin ma lenteur et ma retenue. Ne différez donc plus à nous satisfaire; ou craignez que je n'arrache par des (2) vers aigres et piquants, ce que des vers doux et flatteurs n'ont pu obtenir. Votre ouvrage est venu à un point de perfection, où la lime ne sauroit plus le polir, mais peut seulement l'affoiblir. Donnez-moi le plaisir de voir votre nom à la tête d'un livre; d'entendre dire que l'on copie, que l'on entende lire, qu'on lise, qu'on achète les œuvres de mon cher Suétone. Il est bien juste que votre amitié réciproque vous engage à me rendre la même joie que je vous ai donnée. Adieu.

(1) Le texte dit, hendécasyllabes.

(2) Le texte dit, que je n'arrache par des scazons, ce que les hendécasyllabes n'ont pu obtenir.

EPISTOLA XII.

PLINIUS FABATO PROSOCERO SUO S.

RECEPI litteras tuas, ex quibus cognovi speciosissimam te porticum sub tuo filiique tui nomine dedicasse; sequenti die in portarum ornatum pecuniam promisisse, ut initium novæ liberalitatis esset consummatio prioris. Gaudeo primùm tuâ gloriâ, cujus ad me pars aliqua pro necessitudine nostra redundat; deindè quòd memoriam soceri mei pulcherrimis operibus video proferri; postremò quòd patria nostra florescit, quam mihi à quocumque excoli jucundum, à te verò lætissimum est. Quod superest, Deos precor ut animum istum tibi, animo isti tempus quàm longissimum tribuant. Nam liquet mihi futurum ut peracto, quod proximè promisisti, inchoes aliud. Nescit enim semel incitata liberalitas stare, cujus pulchritudinem usus ipse commendat. Vale.

LETTRE XII.

PLINE A FABATUS, AÏEUL DE SA FEMME.

J'AI reçu votre lettre, qui m'apprend que vous avez embelli notre ville d'un somptueux portique, sur lequel vous avez fait graver votre nom et celui de votre fils; que le lendemain de la fête célébrée à cette occasion, vous avez promis un fonds pour l'embellissement des portes; qu'ainsi la fin d'un bienfait a été le commencement d'un autre. Je me réjouis premièrement de votre gloire, dont une partie rejaillit sur moi par notre alliance; ensuite de ce que de si magnifiques monuments assurent la mémoire de mon beau-père; enfin, de ce que notre patrie devient de plus en plus florissante. Tous les nouveaux ornements qu'elle reçoit, de quelque main qu'ils viennent, me font plaisir; mais de la vôtre, ils me comblent de joie. Il ne me reste qu'à prier les Dieux de vous conserver dans cette disposition, et de ménager à cette disposition de longues années. Car je compte qu'après avoir fini l'ouvrage que vous venez de promettre, vous en recommencerez un autre. La libéralité ne sait point s'arrêter, quand une fois elle a pris son cours; et elle est toujours plus belle, plus elle se répand. Adieu.

EPISTOLA XIII.

PLINIUS SCAURO SUO S.

Recitaturus oratiunculam, quam publicare cogito, advocavi aliquos, ut vererer; paucos, ut verum audirem. Nam mihi duplex ratio recitandi: una, ut sollicitudine intendar; altera, ut admonear, si quid fortè me, ut meum, fallit. Tuli quod petebam: inveni qui mihi copiam consilii sui facerent. Ipse prætereà quædam emendanda annotavi. Emendavi librum quem misi tibi. Materiam ex titulo cognosces; cetera liber explicabit: quem jam nunc oportet ità consuescere, ut sine præfatione intelligatur. Tu velim quid de universo, quid de partibus sentias, scribas mihi. Ero enim vel cautior in continendo, vel constantior in edendo, si huc vel illuc auctoritas tua accesserit. Vale.

LETTRE XIII.

PLINE A SCAURUS.

Dans le dessein de lire une petite harangue de ma façon, que je veux donner au public, j'ai assemblé quelques amis. Ils étoient assez pour me donner lieu de craindre leur jugement, et assez peu pour me pouvoir flatter qu'il seroit sincère. Car j'avois deux vues dans cette lecture. La première, de redoubler mon attention par le desir de plaire. La seconde, de profiter de celle des autres, sur des défauts que ma prévention, en ma faveur, pouvoit m'avoir cachés. J'ai réussi dans mon dessein. L'on m'a donné des avis; et moi-même j'ai fait mes remarques et me suis critiqué. J'ai donc corrigé l'ouvrage que je vous envoie : le titre vous en apprendra le sujet, et la pièce même vous expliquera le reste. Il est bon de l'accoutumer, dès aujourd'hui, à se passer de préface pour être entendue. Mandez-moi, je vous en supplie, ce que vous pensez non-seulement du corps de l'ouvrage, mais encore de chacune de ses parties. Je serai ou plus disposé à le garder, ou plus hardi à le faire paroître, selon que vous m'y aurez déterminé. Adieu.

EPISTOLA XIV.

PLINIUS VALERIANO SUO S.

Et tu rogas, et ego promisi, si rogasses, scripturum me tibi, quem habuisset eventum postulatio Nepotis circa Tuscilium Nominatum. Inductus est Nominatus; egit ipse pro se, nullo accusante. Nam legati Vicentinorum non modò non presserunt eum, verùm etiam sublevaverunt. Summa defensionis, *non fidem sibi in advocatione, sed constantiam defuisse; descendisse ut acturum, atque etiam in curia visum; deindè sermonibus amicorum deterritum recessisse; monitum enim ne desiderio senatoris, non jam quasi de nundinis, sed quasi de gratia, fama, dignitate certantis, tam pertinaciter, præsertim in senatu, repugnaret: alioquin majorem invidiam, quàm proximè, passurum.* Erat sanè priùs, à paucis tamen, acclamatum exeunti. Subjunxit preces multumque lacrymarum: quin etiam totâ actione homo dicendo exercitatus operam dedit, ut deprecari magis (id enim et favorabilius et tutius) quàm defendi videretur. Absolutus est sententiâ designati consulis Afranii Dextri, cujus hæc

LETTRE XIV.

PLINE A VALÉRIANUS.

Vous me priez, et je vous l'ai promis, si vous m'en priiez, de vous mander quel succès avoit eu l'accusation intentée par Népos contre Tuscilius Nominatus. On le fit entrer. Il plaida lui-même sa cause, sans que personne parût contre lui; car les députés des Vicentins non-seulement ne le chargèrent point, mais ils le favorisèrent. Le précis de sa défense fut, *qu'il n'avoit point manqué de fidélité, mais de courage; qu'il étoit sorti de chez lui résolu de plaider; qu'il avoit même été à l'audience, mais qu'il s'étoit retiré, effrayé par les discours de ses amis; qu'on l'avoit averti de ne pas s'opposer, principalement dans le sénat, au dessein qu'un sénateur avoit si fort à cœur; qu'il ne le soutenoit plus comme un simple établissement de foire, mais comme une affaire où il y alloit de son crédit, de son honneur et de sa dignité; qu'à négliger cet avis, il n'y avoit pour lui qu'un ressentiment inévitable à attendre.* Quoiqu'il dît vrai, cela ne fut écouté et reçu favorablement que de fort peu de personnes. Il passa de là aux excuses et aux supplications, qu'il accompagna de beaucoup de larmes. D'ailleurs, comme il est très-habile, il tourna tout son discours de manière qu'il paroissoit plutôt demander grace, que justice; et cela étoit en effet et plus insinuant et plus sûr. Afranius Dexter, consul, fut d'avis de l'absoudre. *Il avoua que Nominatus eût mieux fait de soutenir la cause des Vicentins, avec le même courage qu'il s'en étoit chargé;*

summma : *Meliùs quidem Nominatum fuisse facturum, si causam Vicentinorum eodem animo quo susceperat pertulisset : quia tamen in hoc genus culpæ non fraude incidisset, nihilque dignum animadversione admisisse convinceretur, liberandum, ità ut Vicentinis, quod acceperat, redderet.* Assenserunt omnes, præter Flavium Aprum. Is interdicendum ei advocationibus in quinquennium censuit; et quamvis neminem auctoritate traxisset, constanter in sententia mansit: quin etiam Dextrum, qui primus diversum censuerat, prolatâ lege de senatu habendo, jurare coëgit è republica esse, quod censuisset. Cui quamquam legitimæ postulationi, à quibusdam reclamatum est. Exprobrare enim censenti ambitionem videbatur. Sed priusquam sententiæ dicerentur, Nigrinus Tribunus plebis recitavit libellum disertum et gravem, quo questus est væenire advocationes, væenire etiam prævaricationes: in lites coiri; et gloriæ loco poni ex spoliis civium magnos et statos reditus. Recitavit capita legum, admonuit senatusconsulti : in fine dixit petendum ab optimo principe, ut quia leges, quia senatusconsulta contemnerentur, ipse tantis vitiis mederetur. Pauci dies, et liber principis

mais il prétendit que la faute de Nominatus étant exempte de fraude, que lui n'étant d'ailleurs convaincu de rien qui méritât punition, il falloit le renvoyer absous, sans autre condition, que de rendre aux Vicentins ce qu'il en avoit reçu. Tout le monde fut de cette opinion, excepté Flavius Aper. Celui-ci opina à interdire Nominatus, pendant cinq ans, des fonctions d'avocat; et quoique son autorité n'eût pu entraîner personne dans son sentiment, il y demeura ferme. Il alla même, en vertu du pouvoir que la loi en donne à celui qui peut convoquer le sénat, jusqu'à faire jurer à Afranius Dexter (le premier qui avoit opiné à l'absolution), qu'il croyoit cet avis salutaire à la république. Plusieurs se récrièrent contre cette proposition, toute juste qu'elle étoit, parce qu'elle sembloit taxer de corruption celui qui avoit opiné. Mais avant que de recueillir les voix, Nigrinus, tribun du peuple, fit une remontrance pleine d'éloquence et de force, où il se plaignoit que les avocats vendoient leur ministère; qu'ils vendoient même leur prévarication; que l'on trafiquoit des causes; et qu'à la gloire (autrefois le seul prix d'un si noble emploi) on avoit substitué les dépouilles des plus riches citoyens, dont l'on s'étoit fait de grands et solides revenus. Il cita sommairement les lois faites sur ce sujet. Il fit souvenir des décrets du sénat; et il conclut, que puisque les lois et les décrets méprisés ne pouvoient arrêter le mal, il falloit supplier l'empereur de vouloir bien y remédier lui-même. Peu de jours

severus, et tamen moderatus. Leges ipsum; est in publicis actis. Quàm me juvat quòd in causis agendis non modò pactione, dono, munere, verùm etiam xeniis semper abstinui! Oportet quidem quæ sunt inhonesta, non quasi illicita, sed quasi pudenda, vitare: jucundum tamen, si prohiberi publicè videas, quod numquam tibi ipse permiseris. Erit fortassè, immo non dubiè, hujus propositi mei et minor laus, et obscurior fama, quum omnes ex necessitate facient, quod ego spontè faciebam. Interim fruor voluptate, quum alii divinum me, alii meis rapinis, meæ avaritiæ occursum per ludum ac jocum dictitant. Vale.

EPISTOLA XV.

PLINIUS PONTIO SUO S.

Secesseram in municipium, quum mihi nuntiatum est, Cornutum Tertullum accepisse Æmiliæ viæ curam. Exprimere non possum, quanto sim gaudio affectus et ipsius et meo nomine. Ipsius, quòd sit licèt, sicut est, ab omni ambitione longè remotus, debet tamen ei jucundus esse honor ultro datus; meo, quòd aliquantò magis me delec-

après, le prince a fait publier un édit sévère et doux tout-ensemble. Vous le lirez. Il est dans les archives publiques. Que je suis content de ne m'être pas seulement abstenu de faire aucun traité pour les causes dont je me suis chargé, mais d'avoir toujours refusé toutes sortes de présents, et jusqu'à des étrennes ! Il est vrai que tout ce qui n'a pas l'air honnête, se doit éviter, non pas comme s'il étoit défendu, mais comme s'il étoit honteux. Il y a pourtant je ne sais quelle satisfaction, à voir publiquement défendre ce que vous ne vous êtes jamais permis. Il y aura peut-être (et il n'en faut pas douter) il y aura moins d'honneur et moins de gloire dans mon procédé, lorsque tout le monde fera par force, ce que je faisois volontairement. Je jouis cependant du plaisir d'entendre les uns m'appeler devin (1); les autres me reprocher, en badinant et en plaisantant, qu'on a voulu réprimer mon avarice et mes rapines. Adieu.

LETTRE XV.

PLINE A PONTIUS.

J'étois à Côme, quand j'ai reçu la nouvelle que Cornutus avoit été commis pour faire travailler aux réparations de la voie Emilienne. Je ne puis vous exprimer combien j'en suis aise, et pour lui et pour moi. Pour lui, parce que bien qu'il soit véritablement sans ambition, un honneur qu'il n'a point recherché, doit pourtant lui faire plaisir. Pour moi, parce que je ressens plus de joie d'avoir été nommé à cette charge, depuis

(1) Allusion à la dignité d'augure, dont il étoit pourvu.

tat mandatum mihi officium, postquam par Cornuto datum video. Neque enim augeri dignitate, quàm æquari bonis gratiùs. Cornuto autem quid meliùs? quid sanctius? quid in omni genere laudis ad exemplar antiquitatis expressius? Quod mihi cognitum est non famâ, quâ alioquin optimâ et meritissimâ fruitur; sed longis magnisque experimentis. Unà diligimus, unà dileximus omnes ferè, quos ætas nostra in utroque sexu æmulandos tulit: quæ societas amicitiarum arctissimâ nos familiaritate conjunxit. Accessit vinculum necessitudinis publicæ. Idem enim mihi, ut scis, collega, quasi voto petitus, in præfectura ærarii fuit: fuit et in consulatu. Tum ego qui vir, et quantus esset, altissimè inspexi, quum sequerer ut magistrum, ut parentem revererer: quod non tam ætatis maturitate quàm vitæ merèbatur. His ex causis ut illi, sic mihi gratulor; nec privatim magis quàm publicè, quòd tandem homines non ad pericula, ut priùs, verùm ad honores virtute perveniunt. In infinitum epistolam extendam, si gaudio meo indulgeam. Prævertor ad ea quæ me agentem hic nuntius deprehendit. Eram cum prosocero meo, eram cum amita uxoris, eram

que je vois qu'on en donne une semblable à Cornutus. Car il n'est pas plus agréable de se voir élever, que de se voir égaler aux gens de bien par les dignités. Et où trouver un plus honnête homme que Cornutus, un homme plus intègre, plus formé sur le modèle des anciennes mœurs, plus consommé en tout genre de vertus? Ce que j'en dis, ce n'est pas sur sa réputation, qui d'ailleurs est aussi bien établie que juste, mais sur la foi d'une très-longue expérience. Nous avons toujours eu pour amis, dans l'un et dans l'autre sexe, tous ceux que, de notre temps, le mérite a distingués. Cette société d'amitié nous a très-étroitement unis. Les charges ont achevé, par des engagements publics, de serrer les nœuds qui nous lient. Vous savez que je l'ai eu pour collègue, comme si l'on eût consulté mes vœux, et quand je fus surintendant des finances, et quand je fus consul. Alors je connus à fond quel homme, et de quel prix il étoit. Je l'écoutois comme un maître, je le respectois comme un père; et en cela, je donnois bien moins à l'âge qu'à la sagesse. Voilà ce qui m'engage à me réjouir autant pour moi que pour lui, autant en public qu'en particulier, de ce qu'enfin la vertu ne conduit plus comme auparavant au précipice, mais aux honneurs. Je ne finirois point, si je m'abandonnois à ma joie. Je passe à vous dire ce que je faisois quand votre lettre m'a été rendue. J'étois avec l'aïeul, avec la tante paternelle de ma femme, et avec des amis que

cum amicis diù desideratis : circumibam agellos ; audiebam multum rusticarum querelarum : rationes legebam invitus et cursim (aliis enim chartis, aliis sum litteris initiatus) cœperam etiam itineri me præparare. Nam includor angustiis commeatûs, eoque ipso, quòd delegatum Cornuto audio officium, mei admoneor. Cupio te quoque sub idem tempus Campania tua remittat, ne quis, quum in urbem rediero, contubernio nostro dies pereat. Vale.

EPISTOLA XVI.

PLINIUS MARCELLINO SUO S.

Tristissimus hæc tibi scribo, Fundani nostri filiâ minore defunctâ; quâ puellâ nihil umquam festivius, amabilius, nec modò longiore vitâ, sed propè immortalitate, dignius vidi. Nondum annos quatuordecim impleverat, et jam illi anilis prudentia, matronalis gravitas erat; et tamen suavitas puellaris cum virginali verecundia. Ut illa patris cervicibus inhærebat! ut nos amicos paternos et amanter et modestè complectebatur! ut nutrices et pædagogos, ut præcep-

je n'avois point vus depuis long-temps; je visitois mes terres; je recevois les plaintes des paysans; je lisois leurs mémoires et leurs comptes, en courant, et bien malgré moi : car je me suis destiné à d'autres lectures, à d'autres écrits. Je commençois même à me disposer au retour, pressé par mon congé prêt à finir, et averti de retourner à ma charge, par celle qu'on vient de donner à Cornutus. Je souhaite fort que vous quittiez votre Campanie dans le même temps, afin qu'après mon retour à Rome, il n'y ait aucun jour de perdu pour notre commerce. Adieu.

LETTRE XVI.

PLINE A MARCELLIN.

Je vous écris accablé de tristessé. La plus jeune fille de notre ami Fundanus vient de mourir. Je n'ai jamais vu une personne plus jolie, plus aimable, plus digne non-seulement de vivre long-temps, mais de vivre toujours. Elle n'avoit pas encore quatorze ans accomplis, et déjà elle montroit toute la prudence de la vieillesse. On remarquoit déjà dans son air toute la majesté d'une femme de condition, et tout cela ne lui ôtoit rien de cette innocente pudeur, de ces graces naïves, qui plaisent si fort dans le premier âge. Avec quelle simplicité ne demeuroit-elle pas attachée au cou de son père? Avec quelle douceur et avec quelle modestie ne

tores, pro suo quemque officio, diligebat! Quàm studiosè, quàm intelligenter lectitabat! Ut parcè custoditèque ludebat? Quâ illa temperantiâ, quâ patientiâ, quâ etiam constantiâ novissimam valetudinem tulit! Medicis obsequebatur: sororem, patrem adhortabatur, ipsamque se destitutam corporis viribus, vigore animi sustinebat. Duravit hic illi usque ad extremum, nec aut spatio, valetudinis, aut metu mortis infractus est; quò plures gravioresque nobis causas relinqueret et desiderii et doloris. O triste planè acerbumque funus! ô morte ipsâ mortis tempus indignius! Jam destinata erat egregio juveni, jam electus nuptiarum dies, jam nos vocati. Quod gaudium quo mœrore mutatum est! Non possum exprimere verbis quantum animo vulnus acceperim, quum audivi Fundanum ipsum (ut multa luctuosa dolor invenit) præcipientem, quod in vestes, margarita, gemmas fuerat erogaturus, hoc in thus et unguenta et odores impenderetur. Est quidem ille eruditus et sapiens, ut qui se ab ineunte ætate altioribus studiis artibusque dediderit; sed nunc omnia quæ audiit, sæpèque dixit, aspernatur; expulsisque virtutibus aliis, pietatis est totus. Ignosces, lau-

recevoit-elle

recevoit-elle pas ceux qu'il aimoit? Avec quelle équité ne partageoit-elle pas sa tendresse entre ses nourrices et les maîtres qui avoient cultivé ou ses mœurs ou son esprit? Pouvoit-on étudier avec plus d'application et avec des dispositions plus heureuses? Pouvoit-elle mettre moins de temps, et plus de circonspection dans ses divertissements? Vous ne sauriez vous imaginer sa retenue, sa patience, sa fermeté même dans sa dernière maladie. Docile aux médecins, attentive à consoler son père et sa sœur, après que toutes ses forces l'eurent abandonnée, elle se soutenoit encore par son seul courage. Il l'a accompagnée jusqu'à la dernière extrémité, sans que ni la longueur de la maladie, ni la crainte de la mort l'aient pu abattre; et c'est ce qui ne sert qu'à augmenter, et notre douleur, et nos regrets. Mort vraiment funeste et prématurée; mais conjoncture encore plus funeste et plus cruelle que la mort! Elle étoit sur le point d'épouser un jeune homme très-aimable. Le jour pour les noces étoit pris; nous y étions déjà invités. Hélas! quel changement! quelle horreur succède à tant de joie! Je ne puis vous exprimer de quelle tristesse je me suis senti pénétré, quand j'ai appris que Fundanus, inspiré par la douleur toujours féconde en tristes inventions, a donné ordre lui-même, que tout ce qu'il avoit destiné en bijoux, en perles, en diamants, fût employé en baumes, en essences, en parfums. C'est un homme savant et sage, et qui, dès sa plus tendre jeunesse, s'est formé la raison par les meilleures sciences, et par les plus beaux arts; mais aujourd'hui il méprise tout ce qu'il a ouï dire, et ce qu'il

dabis etiam, si cogitaveris quid amiserit. Amisit enim filiam, quæ non minùs mores ejus, quàm os vultumque referebat, totumque patrem mirâ similitudine exscripserat. Proindè si quas ad eum de dolore tam justo litteras mittes, memento adhibere solatium, non quasi castigatorium et nimis forte, sed molle et humanum. Quod ut faciliùs admittat, multum faciet medii temporis spatium. Ut enim crudum adhuc vulnus medentium manus reformidat, deindè patitur, atque ultrò requirit: sic recens animi dolor consolationes rejicit ac refugit; mox desiderat, et clementer admotis acquiescit. Vale.

EPISTOLA XVII.

PLINIUS SPURINNÆ SUO S.

Scio quanto opere bonis artibus faveas, quantum gaudium capias, si nobiles juvenes dignum aliquid majoribus suis faciant; quò festinantiùs nuntio tibi fuisse me hodiè in auditorio Calpurnii Pisonis. Recitabat ἐρωτοπαίγνιον (1), eruditam sanè luculentamque materiam. Scripta elegis erat fluentibus, et teneris, et enodibus, sublimibus etiam, ut poposcit locus. Aptè enim et variè nunc

a souvent dit lui-même. Enfin, toutes ses vertus disparoissent et l'abandonnent à sa seule tendresse. Vous ne vous en tiendrez pas à lui pardonner; vous le louerez quand vous songerez à ce qu'il a perdu. Il a perdu une fille qui n'avoit pas seulement la manière, l'air, les traits de son père; mais que l'on pouvoit appeler son portrait, tant elle lui ressembloit. Si donc vous lui écrivez sur un si juste chagrin, souvenez-vous de mettre moins de force et de raison, que de compassion et de douceur dans vos consolations. Le temps ne contribuera pas peu à les lui faire goûter. Car, de même qu'une plaie toute récente appréhende la main du chirurgien, et que dans la suite, elle la souffre et la souhaite, ainsi la nouvelle affliction se révolte d'abord contre les consolations, et les écarte; mais peu après elle les cherche, et se rend à celles qui sont adroitement ménagées. Adieu.

LETTRE XVII.

PLINE A SPURINNA.

Je viens d'entendre Calpurnius Pison. J'ai d'autant plus d'empressement de vous le dire, que je vous connois partisan déclaré des belles-lettres, et que je sais quel plaisir vous avez de voir de jeunes gens marcher dignement sur les traces de leurs ancêtres. Le poëme qu'il a lu, étoit intitulé : *L'amour dupé*, sujet riche et galant. Il l'a traité en vers élégiaques. Ils sont coulants, tendres, aisés; et ses expressions ont de la majesté quand il le faut. Vous le voyez, par une agréable variété, tantôt s'élever, tantôt descendre; mêler avec

(1) Joculare de rebus amatoriis carmen.

attollebatur, nunc residebat: excelsa depressis, exilia plenis, severis jucunda mutabat; omnia ingenio pari. Commendabat hæc voce suavissimâ, vocem verecundiâ: multum sanguinis, multum sollicitudinis in ore, magna ornamenta recitantis. Etenim nescio quo pacto magis in studiis homines timor quàm fiducia decet. Ne plura (quamquam libet plura, quò sunt pulchriora de juvene, rariora de nobili) recitatione finitâ, multum ac diù exosculatus adolescentem, qui est acerrimus stimulus monendi, laudibus incitavi, *pergeret quà cœpisset, lumenque quod sibi majores sui prætulissent, posteris ipse præferret.* Gratulatus sum optimæ matri, gratulatus et fratri, qui ex auditorio illo non minorem pietatis gloriam, quàm ille alter eloquentiæ tulit: tam notabiliter pro fratre recitante primùm metus ejus, mox gaudium eminuit. Dii faciant ut talia tibi sæpiùs nuntiem! faveo enim seculo, ne sit sterile et effœtum; mirèque cupio ne nobiles nostri nihil in domibus suis pulchrum, nisi imagines habeant: quæ nunc mihi hos adolescentes tacitè laudare, adhortari, et, quod amborum gloriæ satis magnum est, agnoscere videntur. Vale.

un esprit qui ne se dément point, la noblesse à la simplicité, les graces légères aux beautés plus marquées, l'enjouement au sérieux. Il répandoit sur tout cela de nouveaux agréments par une prononciation charmante; et il accompagnoit cette prononciation d'une modestie, d'une rougeur, et d'un certain embarras très-propres à faire valoir ce qu'on lit; car je ne sais pourquoi la timidité sied mieux à un homme de lettres, que la confiance. Il ne tiendroit qu'à moi de vous conter beaucoup d'autres particularités, qui ne sont ni moins remarquables dans un homme de cet âge, ni moins rares dans un homme de cette condition; mais il faut retrancher ce détail. La lecture finie, j'embrassai Pison long-temps et à plusieurs reprises; et persuadé qu'il n'y a point de plus puissant aiguillon que la louange, *je l'exhortai fort de continuer comme il avoit commencé, et d'illustrer autant ses descendants, qu'il avoit été illustré par ses aïeux.* J'en fis mes compliments à sa mère et à son frère qui, par son bon naturel, ne se fit pas moins d'honneur dans cette occasion, que Calpurnius s'en est fait par son esprit, tant l'inquiétude et la joie parurent tour à tour intéresser le premier de ces deux frères pour le second. Fasse le ciel que j'aie souvent de semblables nouvelles à vous mander! J'affectionne mon siècle: je voudrois fort qu'il ne fût point sans éclat et sans vertu; et je souhaite, avec passion, que nos jeunes gens de qualité n'attachent pas toute leur noblesse aux images de leurs ancêtres. Celles que les Pisons voient chez eux, semblent les louer (et ce qui seul doit suffire à la gloire de tous deux) les reconnoître. Adieu.

EPISTOLA XVIII.

PLINIUS MACRO SUO S.

Benè est mihi, quia tibi benè est. Habes uxorem tecum, habes filium. Frueris mari, fontibus, viridibus, agro, villâ amœnissimâ. Neque enim dubito esse amœnissimam, in qua se composuerat homo, felicior antè, quàm felicissimus fieret. Ego in Tuscis et venor et studeo; quæ interdum alternis, interdum simul facio: nec tamen adhuc possum pronuntiare utrum sit difficilius capere aliquid, an scribere. Vale.

EPISTOLA XIX.

PLINIUS PAULINO SUO S.

Video quàm molliter tuos habeas: quò simpliciùs tibi confitebor quâ indulgentiâ meos tractem. Est mihi semper in animo et Homericum illud, πατὴρ δ' ὡς ἤπιος ἦεν (1), et hoc nostrum, *paterfamilias*. Quòd si essem naturâ asperior et durior, frangeret me tamen infirmitas liberti mei Zosimi, cui tantò major humanitas exhibenda est, quantò nunc illâ magis eget. Homo probus, offi-

LETTRE XVIII.

PLINE A MACER.

Il ne me manque rien, puisque vous êtes content. Vous avez avec vous votre femme et votre fils; vous jouissez de la mer, de la fraîcheur de vos fontaines, de la beauté de vos campagnes, des agréments d'une maison délicieuse. Car quelle autre opinion peut-on avoir d'une maison qu'avoit choisie, pour sa retraite, un homme (*) alors plus heureux encore, que lorsqu'il fut parvenu au comble du bonheur? Pour moi, dans ma maison de Toscane, la chasse et l'étude m'amusent tour à tour, et quelquefois toutes deux ensemble. Cependant je ne puis jusqu'ici décider lequel est le plus difficile de faire une bonne chasse, ou un bon ouvrage. Adieu.

LETTRE XIX.

PLINE A PAULIN.

Je vous avouerai ma douceur pour mes gens, d'autant plus franchement, que je sais avec quelle bonté vous traitez les vôtres. J'ai toujours dans l'esprit ce vers d'Homère :

Il avoit pour ses gens une douceur de père.

Et je n'oublie point le nom de *père de famille* que parmi nous on donne aux maîtres. Mais quand je serois

(*) Pline parle ici de Nerva, à qui cette maison appartenoit avant qu'il fût empereur.

(1) Erat mitis, ut pater. *Odyss. II*, 47.

ciosus, litteratus: et ars quidem ejus, et quasi inscriptio, comœdus, in qua plurimùm facit. Nam pronuntiat acriter, sapienter, aptè, decenter etiam; utitur et citharâ peritè, ultrà quàm comœdo necesse est. Idem tam commodè orationes et historias et carmina legit, ut hoc solum didicisse videatur. Hæc tibi sedulò exposui, quò magis scires, quàm multa unus mihi et quàm jucunda ministeria præstaret. Accedit longa jam caritas hominis, quam ipsa pericula auxerunt. Est enim ità naturâ comparatum, ut nihil æquè amorem incitet et accendat, quàm carendi metus, quem ego pro hoc non semel patior. Nam ante aliquot annos, dum intentè instanterque pronuntiat sanguinem rejecit, atque ob hoc in Ægyptum missus à me, post longam peregrinationem confirmatus rediit nuper: deindè dum per continuos dies nimis imperat voci, veteris infirmitatis tussiculâ admonitus, rursùs sanguinem reddidit. Qua ex causa destinavi eum mittere in prædia tua, quæ Forojulii possides. Audivi enim te sæpè referentem, esse ibi et aërem salubrem, et lac ejusmodi curationibus accommodatissimum. Rogo ergo scribas tuis, ut illi villa, ut domus

moins humain et plus dur, je me laisserois toucher par le pitoyable état où se trouve mon affranchi Zosime. Plus il a besoin de compassion, plus je lui en dois. C'est un homme de bien, officieux; il a des belles-lettres, et réussit parfaitement dans la représentation de la comédie, qui est sa profession, et pour ainsi dire sa charge. Sa déclamation a de la force, de la justesse, de la naïveté, de la grace; et il joue de la lyre mieux qu'il n'appartient à un comédien. Ce n'est pas tout. Il lit des harangues, des histoires et des vers, comme s'il n'avoit jamais fait autre chose. Je vous mande tout ce détail, afin que vous sachiez combien de services et de services agréables cet homme seul me rend. Ajoutez-y une ancienne inclination que j'ai conçue pour lui, et que le péril où il est a redoublée. Car la nature nous a faits de telle sorte, que rien ne donne plus d'ardeur et de vivacité à notre tendresse, que la crainte de perdre ce que nous aimons. Et cette crainte, il ne me la cause pas pour la première fois. Il y a quelques années que, déclamant avec contention et véhémence, il vint tout-à-coup à cracher le sang. Je l'envoyai en Egypte pour se rétablir; et après y avoir fait un assez long séjour, il en est revenu depuis peu en assez bon état. Mais ayant voulu forcer sa voix plusieurs jours de suite, une petite toux le menaça d'abord de rechûte; et peu après, son crachement de sang le reprit. Pour essayer de le guérir, j'ai résolu de l'envoyer à votre terre de Frioul. Je me souviens de vous avoir souvent ouï dire que l'air y est fort sain, et le lait très-bon pour ces sortes de maladies. Je vous supplie donc de vouloir bien écrire à vos gens de le recevoir dans votre mai-

pateat; offerant etiam sumptibus ejus, si quid opus erit; erit autem opus modico. Est enim tam parcus et continens, ut non solùm delicias, verùm etiam necessitates valetudinis frugalitate restringat. Ego proficiscenti tantùm viatici dabo, quantùm sufficiat eunti in tua. Vale.

EPISTOLA XX.

PLINIUS URSO SUO S.

Iterum Bithyni (breve tempus à Julio Basso) et Rufum Varenum proconsulem detulerunt: Varenum quem nuper adversus Bassum advocatum et postulârant et acceperant. Inducti in senatum, inquisitionem postulaverunt: tum Varenus petiit, ut sibi quoque defensionis causâ evocare testes liceret: recusantibus Bithynis, cognitio suscepta est. Egi pro Vareno, non sine eventu: nam benè an malè, liber indicabit. In actionibus enim utramque in partem fortuna dominatur: multum commendationis et detrahit et affert memoria, vox, gestus, tempus ipsum; postremò vel amor vel odium rei. Liber offensis, liber gratiâ, liber et secundis casibus, et adversis caret. Respon-

son, et de lui donner tous les secours qui lui seront nécessaires. Il ne les étendra pas bien loin : car il est si sobre et si retenu, qu'il refuse, non-seulement les douceurs que l'état d'un malade peut demander, mais même les choses que cet état semble exiger. Je lui donnerai pour faire son voyage, ce qu'il faut à un homme, et frugal, et qui va chez vous. Adieu.

LETTRE XX.

PLINE A URSUS.

Peu après que les Bithyniens eurent intenté leur accusation contre Julius Bassus, ils en formèrent une nouvelle contre Varenus leur gouverneur, celui-là même qui, à leur prière, leur avoit été donné pour avocat contre Bassus. Lorsqu'ils eurent été introduits dans le sénat, ils demandèrent permission d'informer; et Varenus, de son côté, demanda qu'il lui fût permis de faire entendre les témoins qui pouvoient servir à sa justification. Les Bithyniens s'étant opposés à la demande de Varenus, il fallut plaider. Je parlai pour lui avec quelque sorte de succès; mais si je parlai bien ou mal, c'est au plaidoyer même à vous l'apprendre. La fortune influe de manière ou d'autre sur l'évènement d'une cause. La mémoire, le geste, la prononciation, la conjoncture même, enfin les préventions favorables ou contraires à l'accusé, vous donnent ou vous ôtent beaucoup. Au lieu que la pièce, dans une lecture, ne se ressent ni des égards, ni des animosités, ni des autres hasards heureux ou contraires qui se rencontrent dans une action publique. Fontéius Magnus,

dit mihi Fonteius Magnus, unus ex Bithynis, plurimis verbis, paucissimis rebus. Est plerisque Græcorum, ut illi, pro copia volubilitas: tam longas tamque frigidas periodos uno spiritu, quasi torrente, contorquent. Itaque Julius Candidus non invenustè solet dicere, *Aliud esse eloquentiam, aliud loquentiam.* Nam eloquentia vix uni aut alteri, immò, si M. Antonio credimus, nemini; hæc verò, quam Candidus loquentiam appellat, multis atque etiam impudentissimo cuique maximè contingit. Postero die dixit pro Vareno Homulus callidè, acriter, cultè; contrà Nigrinus pressè, graviter, ornatè. Censuit Acilius Rufus consul designatus, inquisitionem Bithynis dandam: postulationem Vareni silentio præteriit. Hæc forma negandi fuit. Cornelius Priscus consularis, et accusatoribus quæ petebant, et reo tribuit, vicitque numero. Impetravimus rem nec lege comprehensam, nec satis usitatam, justam tamen. Quare justam, non sum epistolâ exsecuturus, ut desideres actionem. Nam si verum est Homericum illud,

Τὴν γὰρ ἀοιδὴν μᾶλλον ἐπικλείουσ' ἄνθρωποι,
Ἥ τις ἀκουόντεσσι νεωτάτη ἀμφιπέληται (1),

l'un des Bithyniens, me répliqua, et dit très-peu de choses en beaucoup de paroles. C'est la coutume de la plupart des Grecs : la volubilité leur tient lieu d'abondance dans le discours. Ils prononcent tout d'une haleine, et poussent avec une rapidité de torrent les périodes les plus longues et les plus embarrassées. Julius Candidus dit donc fort agréablement : *Autre chose est un discoureur, autre chose un orateur.* Car l'éloquence n'a été donnée en partage qu'à un homme ou deux au plus, et même à personne, si nous en voulons croire Marc-Antoine. Mais cette facilité de discourir, dont parle Candidus, est le talent de beaucoup de gens, et souvent des plus téméraires. Le jour suivant, Homulus plaida pour Varenus avec beaucoup d'adresse, de force, de justesse. Nigrinus répondit d'une manière serrée, pressante et fleurie. Acilius Rufus, consul désigné, fut d'avis de permettre aux Bithyniens d'informer. Il n'opina point sur la demande de Varenus; et par ce silence, il fit assez entendre qu'il ne croyoit pas qu'on y dût avoir égard. Cornélius Priscus, homme consulaire, vouloit qu'on accordât également aux accusateurs et à l'accusé ce qu'ils demandoient; et son opinion prévalut. Nous avons ainsi obtenu ce qui n'étoit pas autorisé, ni par aucune loi, ni par aucun usage, quoique d'ailleurs cela fût fort juste. Demandez-vous pourquoi juste? Ma lettre ne vous en dira rien; car s'il est vrai ce que dit Homère,

Les airs les plus nouveaux sont les plus agréables.

(1) Illam enim cautilenam magis celebrant homines, quæ audientibus recentissima est. *Odyss. 1*, 351.

providendum est mihi ne gratiam novitatis et florem, quæ oratiunculam illam vel maximè commendat, epistolæ loquacitate præcerpam. Vale.

EPISTOLA XXI.

PLINIUS RUFO SUO S.

DESCENDERAM in Basilicam Juliam, auditurus quibus proximâ comperendinatione respondere debebam. Sedebant judices, decemviri venerant, obversabantur advocati; silentium longum, tandem à prætore nuntius. Dimittuntur centumviri: eximitur dies, me gaudente, qui numquam ita paratus sum, ut non morâ læter. Causa dilationis, Nepos prætor, qui legibus quærit. Proposuerat breve edictum; admonebat accusatores, admonebat reos, executurum se quæ senatusconsulto continerentur. Suberat edicto senatusconsultum, hoc *omnes, qui quid negotii haberent, jurare priùs, quàm agerent, jubebantur, nihil se ob advocationem cuiquam dedisse, promisisse, cavisse.* His enim verbis, ac mille præterea, et væuire advocationes et emi vetabantur. Peractis tamen negotiis, permittebatur pecuniam duntaxat decem millium

Je ne puis prendre trop de soin qu'une lettre indiscrète n'enlève à mon discours cette grace et cette fleur de la nouveauté, qui n'en font pas le moindre mérite. Adieu.

LETTRE XXI.

PLINE A RUFUS.

Je m'étois rendu dans la basilique Julienne, pour entendre les avocats à qui je devois répondre dans l'audience suivante. Les juges avoient pris place, les centumvirs étoient arrivés, tout le monde avoit les yeux tournés sur les avocats, un profond silence régnoit, lorsqu'il arriva un ordre du préteur de lever la séance. On nous renvoie, et avec une grande joie de ma part; car je ne suis jamais si bien préparé, qu'un délai ne me fasse plaisir. La cause de ce dérangement vient du préteur Népos, qui ramène la sévérité des lois dans ses édits. Il en avoit publié un, par lequel il avertissoit et les accusateurs et les accusés, qu'il exécuteroit à la lettre le décret du sénat, transcrit à la suite de son édit. Par ce décret, *il étoit ordonné à tous ceux qui avoient un procès, de quelque nature qu'il fût, de faire serment avant que de plaider, qu'ils n'avoient rien donné, rien promis, rien fait promettre à celui qui s'étoit chargé de leur cause.* Par ces termes, et par une infinité d'autres, il étoit défendu aux avocats de vendre leur ministère, et aux parties de l'acheter. Cependant on permettoit, après le procès terminé, de donner jusqu'à la concurrence de dix mille sesterces. Le préteur, qui préside aux centumvirs, embarrassé par cette action de Népos, et incertain s'il en devoit suivre l'exemple, a pris ce

dare. Hoc facto Nepotis commotus prætor, qui centumviralibus præsidebat, deliberaturus an sequeretur exemplum, inopinatum nobis otium dedit. Interim totâ civitate Nepotis edictum carpitur, laudatur. Multi, *Invenimus qui curva corrigeret. Quid? ante hunc prætores non fuerunt? Quis autem hic est, qui emendet publicos mores?* Alii contrà, *Rectissimè fecit initurus magistratum: jura recognovit: senatusconsulta legit: reprimit fœdissimas pactiones: rem pulcherrimam turpissimè vænire non patitur.* Tales ubique sermones; qui tamen alterutram in partem ex eventu prævalebunt. Est omninò iniquum, sed usu receptum, quòd honesta consilia vel turpia, prout malè aut prosperè cedunt, ita vel probantur vel reprehenduntur. Indè plerumque eadem facta, modò diligentiæ, modò vanitatis, modò libertatis, modò furoris nomen accipiunt. Vale.

FINIS TOMI PRIMI.

temps pour en délibérer, et nous a donné ce repos imprévu. Cependant vous n'entendez dans Rome que blâmer et louer cet édit de Népos. Les uns s'écrient : *Nous avons un réparateur des torts ; n'avons-nous donc point eu de préteurs avant lui? Et qui est donc cet austère réformateur?* Les autres disent : *Il a fort bien fait. Sur le point d'exercer la magistrature, il a parcouru le droit, il s'est rempli des lois ; il a lu exactement les décrets du sénat ; il abolit un trafic honteux, et ne peut souffrir que la chose du monde la plus glorieuse soit vénale.* Voilà les discours qui se tiennent dans les deux partis, et dont l'évènement décidera. Rien n'est moins raisonnable, mais rien n'est plus commun, que de voir les entreprises honnêtes ou honteuses être approuvées ou blâmées, selon le succès. De là il arrive souvent qu'une même action est regardée, tantôt comme une action de zèle ou d'ostentation, tantôt comme un trait de liberté ou de folie. Adieu.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE
DES LETTRES DE PLINE,
Contenues en ce Volume.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

Fin de la Table.







